Supplément magazine : IMAGES DE FEMMES

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13152 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 13 MAI 1987

Mme Thatcher vent en poupe

L'annonce d'élections générales anticipées pour le 11 juin n'aura pas pris les Britanniques par surprise. Tous les états-majors politiques s'y préparaient, et nul n'imaginait que Mme Thatcher prendrait le risque d'attendre beaucoup plus longtemps avant de se tourner vers les électeurs. Ainsi le veut un système qui laisse au premier ministre l'entière liberté de décision à cet égard et l'autorise à choisir pour la consultation le moment le plus opportun pour son propre parti.

Opportune pour les conservateurs, cette fin de printemps l'est au moins à deux titres. Les divisions et les faiblesses de l'opposition, d'abord, leur donnent l'avantage d'apparaître encore comme le parti de gouvernement le plus crédible. Le Labour, en dépit des efforts de son leader, M. Neil Kinnock, n'est pas parvenu à surmonter toutes ses divergences internes et souffre d'un manque de cohérence aussi bien en matière de politique extérieure – de défense notamment – que dans l'organisation de ses propres troupes. L'Alliance centriste, pour sa part, veut se présenter comme une « troisième voie », mais bien qu'elle ait réussi d'incontestables percées – principalement aux dépens des travaillistes, – elle ne peut pour autant prétendre remporter une majorité.

Second avantage pour Mme Thatcher : une embellie dans la situation économique et sociale qui tend à estomper quelques-uns des aspects les plus négatifs de sa politique. Pour la première fois depuis de longues années le chômage tend à diminuer, et le premier ministre, vent en poupe, peut affirmer que la santé économique du pays se compare favorablement à celle de la plupart de ses partenaires européens.

Est-ce assez pour que la partie soit jouée d'avance, comme on semble le croire dans la City, où l'annonce des élections a été célébrée à la hausse ? La question est de savoir si la masse des électeurs britanniques est prête pour une dose supplémentaire de « thatchérisme », c'est-à-dire non pour une pause dans la révolution conservatrice qu'a entreprise la « dame de fer » mais pour une accentuation tous azimuts de ses réformes. Le premier ministre ne laisse planer aucun doute sur ses intentions à cet égard, au risque d'inquiéter dans les rangs de son propre parti des personnalités de tendance moins radicale.

Le principal reproche adressé à Mme Thatcher est en effet d'avoir mené une politique de « restructuration » dont les résultats, bénéfiques peut-être globalement ont approfondi les différences entre régions et couches sociales. C'est à ceux qui étaient déjà les moins favorisés que l'expérience a coûté le plus cher, et les signes sont multiples de la dégradation du climat social qu'implique un tel choix.

Il n'est pas certain que l'amélioration en partie conjoncturelle des principaux indicateurs économiques – ainsi que les succès obtenus sur le plan international – renouvelle une sorte d'« effet Malouines » comparable à celui qui permit la victoire de Mme Thatcher en juin 1983. Cela suffira-t-il à effacer les mauvais souvenirs, par exemple, des graves affrontements qui ont secoué les quartiers les plus déshérités de plusieurs grandes villes et à calmer les inquiétudes des laissés-pour-compte du « capitalisme populaire » cher au premier ministre ?

(Lire page 3 l'article de FRANCIS CORNU.)

La fin de seize ans de pouvoir socialiste

Le parti pro-occidental gagne les législatives à Malte

Le Parti nationaliste démocrate-chrétien (PN) pro-occidental de M. Eddie Fenech-Adami l'a emporté, à Malte, avec 51 % des voix, aux élections du dimanche 9 mai, sur le Labour, la formation socialiste dirigée par le premier ministre sortant, M. Carmelo Mifsud Bonnici. Les résultats en sièges ne sont pas encore connus, mais les deux partis en compétition s'étaient mis d'accord pour qu'en tout état de cause le vainqueur en voix détienne aussi la majorité en sièges. Le Labour perd donc un pouvoir qu'il exerçait depuis seize ans.

LA VALETTE
de notre envoyé spécial

Une foule en délire comme pour une révolution victorieuse plutôt que pour un succès électoral : telle est l'image qu'a offerte la capitale maltaise durant la nuit du lundi 11 au mardi 12 mai, alors que se confirmait la nouvelle d'un renversement de majorité au détriment des travaillistes.

Puissants pétards, concert ininterrompu de klaxons, mugissements de sirènes de bateau, farandoles hystériques dans les rues, chants repris par des milliers de voix, ont succédé à quarante-huit heures d'attente inquiète dans une ville rendue morte par la fermeture de tous ses commerces et tout entière groupée autour des transistors et des téléviseurs.

Cependant, les quartiers autour du port, fiefs des syndicats socialistes, remâchaient leur défaite, prêts à se défendre contre tout débordement.

Le lundi, en fin d'après-midi, les deux leaders avaient à nouveau lancé, à la télévision, un appel à leurs partisans respectifs, surchauffés par l'interminable attente des résultats, afin qu'ils gardent leur calme.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 3.)

Face aux surenchères de M. Le Pen

Le RPR tente d'attirer les électeurs du Front national

Face au défi lancé par M. Jean-Marie Le Pen, la majorité reste partagée entre le désir d'intransigeance, au nom de la défense des valeurs républicaines et démocratiques, et la tentation de la surenchère pour conserver les suffrages RPR et UDF menacés par le Front national. M. Jacques Chirac vient de confirmer sa volonté de réformer le code de la nationalité sur la base des propositions qui seront faites par la « commission des sages », dont la mise en place auprès du ministre de la justice doit intervenir prochainement.

Tandis que les principaux porte-parole du RPR et de l'UDF continuent de faire chorus pour dénoncer les thèses du président du Front national, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, a vigoureusement réaffirmé, le lundi 11 mai, au cours d'une visite dans l'Hérault, la nécessité de lutter contre l'immigration clandestine. Il a précisé qu'en une semaine deux mille huit cents personnes en situation irrégulière avaient été refoulées à la frontière franco-allemande.

Les socialistes s'emploient à exploiter les ambiguïtés des positions de la majorité en reprochant à celle-ci de ne pas aller jusqu'au bout de sa condamnation du Front national après les propos tenus par M. Le Pen sur la propagation du SIDA. « *Le virus lepéniste se propage rapidement*, estimait, lundi, M. Michel Charzat, membre du secrétariat national du PS, *et nous constatons que de nombreuses personnalités ont refusé de se prémunir contre la contagion.* » « *Le problème, c'est que le programme de M. Le Pen ne devienne pas celui de la droite conservatrice* », a ajouté M. Lionel Jospin, sur France-Inter.

La polémique est particulièrement vive à Marseille, où M. Michel Pezet, député (PS), a dénoncé « *la collusion totale des groupes de droite* » au conseil régional, visant par là l'attitude « opportuniste » du président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin.

(Lire en page 9 les articles de DANIEL CARTON, d'ANDRÉ PASSERON et d'ALAIN ROLLAT.)

Devant la cour d'assises du Rhône

Nom, prénom ? Altmann Klaus



Klaus Barbie, Altmann Klaus ? Deux noms pour un seul accusé qui, après avoir entendu la fin de l'énoncé des charges retenues contre lui dans les arrêts de renvoi devrait, le mardi 12 mai, se soumettre à ce qu'il est convenu d'appeler l'interrogatoire de personnalité. Très probablement le premier temps fort de ce procès.

LYON
de notre envoyé spécial

Historique ou non, un procès est conduit selon une procédure. Aussi bien celui de Klaus Barbie s'est engagé sur les mots rituels maintes fois entendus dans un prétoire d'assises. Lorsque lundi 11 mai, à 13 h 03, la porte à double battant s'est lentement ouverte pour l'entrée du président André Cerdini, de ses deux assesseurs et de ses deux assesseurs suppléants, un énorme silence s'est fait. Et Cerdini, installé à son fauteuil en position dominante, a dit tout simplement : « *L'audience est ouverte.* » Puis : « *Je demande au service d'ordre d'introduire l'accusé, s'il vous plaît.* » Alors parut Klaus Barbie amené pour la première fois depuis le 5 février 1983, date de son incarcération, dans un environnement qui n'était plus celui de sa cellule à la prison Saint-Joseph.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire la suite page 13.)

Dissolution du gouvernement sikh modéré du Pendjab

Rajiv Gandhi et la manière forte

Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a décidé, le lundi 11 mai, la destitution du gouvernement sikh du Pendjab, qui sera administré directement par le pouvoir central.

NEW-DELHI
de notre correspondant

Place à la force. Reconnaissant, deux ans après l'avoir inaugurée, l'échec de sa stratégie de conciliation au Pendjab, Rajiv Gandhi fait volte-face et s'engage dans la voie périlleuse ouverte en 1983 par sa mère qui avait abouti, un an plus tard, à l'assassinat de la « grande dame » par ses gardes sikhs.

Comme elle l'avait elle-même décidé en octobre 1983, le premier ministre a ordonné la destitution immédiate du gouvernement sikh modéré qu'il avait personnellement contribué à faire élire vingt-et-un mois plus tôt. La proclamation qui remet entre les mains du gouvernement central les rênes de l'administration du Pendjab a été signée, comme la Constitution l'exige, par M. Zail Singh, le président de la République, de confession sikh. La session parlementaire qui devait prendre fin lundi a été prolongée de vingt-quatre heures pour permettre à l'Assemblée nationale d'entériner la mesure décidée par le premier ministre.

Au Pendjab, les forces de sécurité qui totalisent 56 000 hommes (police et paramilitaires) ont été placées en état d'alerte générale. Toutes les routes menant à Chandigarh, la capitale de l'Etat, sont désormais surveillées, et plusieurs unités paramilitaires auraient été envoyées en renfort au cours de la nuit. Pour l'instant, il n'est pas question de faire appel à l'armée. Mais il est probable que les forces de sécurité prendront une nouvelle fois le contrôle du Temple d'or d'Armitsar, « La Mecque » du sikhisme, depuis plusieurs mois aux mains des prêtres fondamentalistes et des jeunes sikhs favorables aux thèses extrémistes.

Cependant, à l'approche du troisième anniversaire de l'assaut militaire ordonné par Indira Gandhi, le 4 juin 1984 – la bataille avait fait près d'un millier de morts, – la situation n'est plus la même. Les extrémistes d'alors avaient fortifié le temple et disposaient d'un véritable arsenal. Ceux d'aujourd'hui n'ont, pour la plupart, que leurs sabres d'apparat. La prise du temple ne devrait donc pas poser de gros problèmes.

La décision du premier ministre constitue une victoire pour les partisans de la manière forte et risque de jeter un nombre croissant de jeunes sikhs modérés dans les bras des séparatistes.

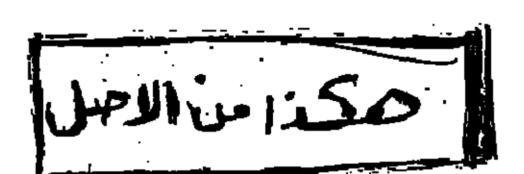
PATRICE CLAUDE.

(Lire la suite page 4.)

Le Guide Bleu est-il une institution culturelle ?

Lire en page 11.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cr. ; Suisse, 1,60 F. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Débats

LA FONCTION PUBLIQUE ET SES VICTIMES

Cent fois sur le métier... La réforme administrative laisse sceptique, mais beaucoup moins la recherche et l'innovation dans le service public, mission dont a été chargé Hervé Serieyx, qui nous fait part de ses constatations. Laurent Richer se place du côté des victimes et estime qu'il serait facile de leur redonner confiance dans les tribunaux administratifs.

Pour une meilleure protection des justiciables

Il faut détacher les tribunaux administratifs du ministère de l'intérieur

par LAURENT RICHER (*)

LE propriétaire à qui a été refusé un permis de construire, le malade dans l'abdomen de qui un champ opératoire a été oublié lors d'une intervention à l'hôpital public, l'école privée à qui une subvention a été refusée, le contribuable surimposé et bien d'autres victimes de l'administration peuvent s'adresser aux tribunaux administratifs pour obtenir justice. De moins en moins de justiciables l'ignorent puisque durant l'année judiciaire 1984-1985 environ 54 000 instances ont été enregistrées pour moins de 40 000 en 1980-1981.

Et les tribunaux administratifs occupent une place de plus en plus importante dans les institutions françaises. La loi du 2 mars 1982 les a érigés en contrôleurs de l'administration locale, le Conseil constitutionnel a fait du recours pour excès de pouvoir une garantie des libertés (décision du 17 juillet 1985 sur la loi relative à l'aménagement foncier), enfin, l'encombrement du Conseil d'Etat rendant quelque peu illusoire le second degré de juridiction, ce sont les tribunaux administratifs jugeant en premier ressort qui restent les meilleurs protecteurs des administrés.

Pourtant, certains justiciables ne croient pas en cette protection. Quand ils connaissent l'existence des juges administratifs, ils s'imaginent qu'il s'agit de créatures de l'Etat et n'admettent pas que celui-ci puisse être masochiste au point d'avoir doté sa propre administration de juges véritables, donc indépendants. Il n'empêche que l'existence d'un juge de l'administration est un élément fondamental de l'État de droit : mal connus ou méconnus des Français, les tribunaux administratifs ne le sont pas de l'administration, et leur présence prévient bien des abus.

Quant à l'indépendance des tribunaux administratifs, elle n'est pas douteuse ; elle constitue un principe à valeur constitutionnelle depuis une décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980, et les magistrats administratifs sont de vrais juges : ils sont inamovibles, ils n'administrent pas, ils ne font pas de politique ; ils s'efforcent de connaître et de comprendre une situation de fait pour lui appliquer des règles de droit.

Que ces juges soient parfois d'anciens fonctionnaires ne change rien à l'affaire ; bien au contraire, connaître l'administration de l'intérieur renforce leur indépendance en leur permettant de ne s'en remettre qu'à eux-mêmes et de ne pas s'en laisser conter par l'administration.

Inamovibilité

Voilà plus d'un an que la loi du 6 janvier 1986 a réuni en un seul texte l'ensemble des dispositions qui garantissent l'indépendance des magistrats administratifs. L'indépendance n'était pas une nouveauté, mais la loi présente l'intérêt d'afficher cette indépendance, d'en exposer les signes extérieurs, dont le moindre n'est pas l'inamovibilité.

Mais, en dépit de tentatives parlementaires et de contestations syndicales, la loi n'a pas touché au rattachement des tribunaux administratifs au ministère de l'intérieur, alors que le Conseil d'Etat, juridiction administrative suprême, est rattaché — et encore n'est-ce que pour ordre — au ministère de la justice. Comment veut-on convaincre les justiciables que des juges « rattachés » au ministère de la police et des élections sont véritablement indépendants, même si dans les faits cette indépendance existe ?

M. Pasqua a admis récemment que ce rattachement ne durerait peut-être pas ; il doit cesser si l'on veut que la confiance règne entre les administrés et les tribunaux administratifs.

Certes, le rattachement n'implique aucune intervention du ministère de l'intérieur dans les jugements, mais, outre son incidence sur l'image des tribunaux administratifs dans l'opinion, il a un certain nombre de conséquences regrettables :

— la justice administrative est loin d'être au premier plan des préoccupations du ministère de l'intérieur, ce qui fait que celui-ci ne constitue pas un pôle d'initiative en la matière ;

— le ministère de l'intérieur est chargé de gérer la carrière des magistrats administratifs. Les organes représentatifs du corps ont un rôle déterminant, mais, à l'occasion, les services du ministère parviennent à faire prévaloir une conception « préfectorale » de la carrière ;

— le ministère de l'intérieur ayant tendance à considérer les tribunaux administratifs comme appartenant à ses services territoriaux a bien du mal à comprendre que les jugements de ces tribunaux le concernant ont autorité à son égard. Nombre d'exemples, concernant des commissaires de police ou des étrangers, tendent à prouver que ce ministère est une des administrations centrales qui méprise le plus la chose jugée.

L'idéal est une autogestion du corps, au moins en ce qui concerne les carrières, comme cela se fait dans certains pays. Même si l'on tient à un rattachement, d'autres solutions existent. Le rattachement au ministère de la justice n'en serait pas une, car on retrouverait des problèmes analogues, les tribunaux administratifs constituant toujours la cinquième roue de la charrette, mais on peut imaginer le rattachement au premier ministre, préconisé par certains comme en harmonie avec la vocation interministérielle des tribunaux administratifs, ou le rattachement à une institution indépendante qui aurait en charge la gestion de toutes les structures chargées de la protection des administrés envers l'administration. L'important est qu'il soit mis fin au rattachement des tribunaux administratifs au ministère de l'intérieur.

(*) Professeur de droit à l'université Paris-V.

Vers une administration du troisième type ?

L'innovation se répand à pleins bords, mais l'incommunicabilité avec le secteur privé est encore très forte

par HERVÉ SERIEYX (*)

CHARGER un chef d'entreprise d'une mission d'étude, l'« innovation dans la fonction publique », c'était courir le risque d'envoyer un paysan du Danube parmi les ors de Versailles (version optimiste) ou un parachutiste chez les « ronds-de-cuir » (version pessimiste) : dans les deux cas, l'incompréhension réciproque et, partant, l'échec, étaient garantis. Et pourtant, de cette immersion brutale, rapide, « tous azimuts », dans le milieu riche, complexe et parfois obscur d'une administration aux facettes multiples, aux tabous étonnants, aux règles souvent contradictoires, le nageur remonte sûrement abasourdi mais — en tant que citoyen — heureux.

Sa mission a fait l'objet d'un rapport, traduit en propositions qu'Hervé de Charette, ministre délégué, chargé de la fonction publique et du Plan, a présentées à la presse le 26 février 1987 : il n'est pas question d'y revenir ici. En revanche, les étonnements qu'il a consignés dans son carnet de route peuvent, sans doute, intéresser fonctionnaires et « assujettis », également soucieux du meilleur usage de l'argent public.

Il y a d'abord le constat d'une très grande diversité d'attitudes face à la modernisation du service public : à côté d'administrations qui conjuguent remarquablement, mieux même que beaucoup d'entreprises, une informatisation intelligente et de nouveaux modes de gestion dynamique des agents, telles que l'Équipement, les PTT ou la Défense, certaines en sont encore à considérer que l'informatique constitue un progrès en soi, alors qu'elle est totalement inutile, voire nuisible, quand elle ne fait qu'épouser, en les automatisant, les pratiques et les routines en vigueur, sans même les soumettre à un examen critique préalable.

Un gâchis d'imagination

Autre étonnement : le foisonnement des innovations de toute sorte. Dans les services extérieurs, d'une direction départementale de l'Equipement à un commissariat, d'un bureau de poste à une académie, d'un parquet départemental à un régiment, d'une pairie générale à une direction départementale de l'agriculture, se multiplient les initiatives originales pour mieux répondre aux attentes des usagers, tout en diminuant le coût des prestations et en cherchant à accroître l'intérêt du travail des agents publics. Quel dommage de constater que ce jaillissement permanent de créativité active reste souvent ignoré de l'administration centrale, qui, faute de la connaître ou de la reconnaître, n'organise ni sa généralisation à d'autres services externes ni l'information des autres administrations. Ce que les Anglo-Saxons appellent la *« cross-fertilization »* des *« success stories »* n'est assurée, à quelques exceptions près, par aucun responsable central. D'où un gâchis certain d'imagination.

Autre surprise enfin : si l'entreprise méconnaît le dynamisme nouveau d'une administration en changement, l'administration le lui rend bien ; cette ignorance réciproque est d'autant plus surprenante que ces deux mondes évoluent d'une façon convergente ; on y recourt de plus en plus aux mêmes techniques : le projet, les cercles de qualité, le contrôle de gestion, la « détaylorisation » du travail, la direction par objectifs, les indicateurs de satisfaction de la clientèle, etc. ; et ce sont les mêmes thèmes mobilisateurs qui sont proposés aux agents administratifs et aux salariés : « Cherchons à atteindre une qualité de service toujours meilleure pour un coût toujours moindre et au prix d'un travail toujours plus intéressant » ; la fameuse pierre philosophale de la qualité totale (1).

Cette convergence ne doit sans doute rien au hasard : trois raisons au moins peuvent expliquer cette mutation à l'identique.

Comme « L'entreprise du troisième type (2) », l'administration rencontre des clients-usagers de plus en plus exigeants : la multiplication des concurrences place la demande en situation d'embarras du choix ; qu'un guichetier de banque soit désagréable et l'on change de banque : comment une telle attitude ne se répercuterait-elle pas sur la relation que l'on a avec son bureau de poste ?

Autre raison vraisemblable de ce cheminement de l'administration vers le « troisième type » ; ses dirigeants perçoivent de mieux en mieux combien la machinerie administrative constitue, surtout dans notre pays, les coulisses de la performance nationale ; son coût participe au coût global du spectacle. Une administration coûteuse, quelle que soit la qualité de ses prestations, condamne une économie à mort : celle-ci y perd toute sa compétitivité dans un affrontement mondial où le coût de la non-qualité désigne les vainqueurs et les perdants, c'est-à-dire ceux qui défendent l'emploi national et ceux qui verront croître le chômage.

Optimiste et inquiet

Enfin, cette similitude d'évolution s'explique par le fait que ce sont les mêmes Françaises et les mêmes Français que l'on trouve aux AGF et aux PTT, chez Auchan ou à la justice, chez Matra ou aux Télécoms, chez Lesieur ou à la Défense nationale. Et ces personnes-là sont différentes de ce qu'elles étaient en 1970. Elles refusent, dorénavant et à juste titre, de faire des tâches imbéciles. Si on les y contraint, elles adoptent un profil bas, pour bénéficier du salaire sans engager leur intelligence dans un travail qui ne le mérite pas. Mais dès qu'elles le peuvent et autant qu'elles le peuvent, elles conquièrent leur zone de liberté et d'initiative pour avoir une pratique professionnelle intelligente, souvent malgré les hiérarchies, parfois même contre les pratiques qu'elles recommandent et récompensent.

Parti pour une mission qui lui semblait, au début, un peu utopique et qui déchaînait les lazzis de ses pairs de l'entreprise, celui qui en a été chargé par le ministère de la fonction publique revient optimiste et inquiet ; optimiste parce que l'administration, comme l'entreprise, innove à pleins bords pour rendre toujours mieux le service qu'en attend la nation ; inquiet devant l'incommunicabilité de deux mondes qui ne savent même pas qu'ils cheminent l'un vers l'autre. Mais, dans ces deux mondes-là, il a vu tant d'hommes volontaires et de qualité qu'il se rassure en méditant la phrase d'Alain : « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté. » La fracture entre l'entreprise et l'administration est en train de disparaître parce que des hommes le veulent, et c'est tant mieux pour la cohésion nationale.

(*) Président d'Euréquip, chargé de la mission « Innovation dans la fonction publique ».

(1) Cf. les conclusions de la mission qualité confiée à Gilbert Raveleau.

(2) Cf. *l'Entreprise du troisième type* (Le Seuil), de Georges Archier et Hervé Serieyx.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex. 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

COURRIER DES LECTEURS

M. Genscher et l'Europe

Permettez-moi, suite à l'article de M. Brigouleix (*le Monde* du 5 mai 1987), de revenir sur l'attitude de M. Genscher, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères de la RFA, à l'égard de la construction européenne. (...)

Ceux qui pensent que M. Genscher n'est pas un Européen convaincu devraient se souvenir qu'il fut le seul, au début de l'année 1986, à proposer la création d'un *« Sicherheitsverbund »*, conseil de sécurité franco-allemand, idée pertinente qui ne fut bien évidemment prise en compte par personne en France, où l'on disserte et devise allègrement sur la tiédeur supposée de l'engagement européen de l'Allemagne occidentale.

Lorsque la France sera capable de formuler des propositions sérieuses à nos voisins allemands, alors nous pourrons nous interroger sur la motivation des uns et des autres.

PATRICK MARTIN,
vice-président de la Jeunesse européenne fédéraliste.

Il faut dépoussiérer la psychiatrie

Le psychiatre se bat pour faire reconnaître à l'alcoolique un statut de malade. La loi considère l'alcoolisme comme une circonstance aggravante en cas de délit ou de crime, alors que la reconnaissance d'un statut de malade devrait jouer comme circonstance atténuante. L'alcoolique accusé se sent de plus en plus exclu de cette société.

Vous prenez des drogues tranquillisantes, vous êtes dangereux au volant d'une voiture autant qu'un alcoolique ; or, si vous avez un accident, le fait d'être soumis à un traitement jouera plutôt en votre faveur. Si vous êtes alcoolique, on dira au contraire qu'en prenant le volant vous êtes assimilable à un criminel tirant son revolver de sa table de nuit pour le mettre dans la poche de son veston. Quelle campagne publicitaire a été faite pour interdire le volant à ceux qui prennent des calmants ? (...)

D[r] JEAN-CLAUDE CADILHAC
(Montpellier).

La circulation piétonne

Il faut malheureusement déplorer que dans les villes, à Paris comme en province, les trottoirs soient de plus en plus encombrés de voitures automobiles, d'étals, de terrasses de café et les passages cloutés de véhicules en stationnement illicite.

Cette situation, tolérée par les municipalités et les forces de police, va à l'encontre de la libre circulation des piétons, des mères de famille, des aveugles, des personnes en fauteuil roulant... en leur faisant encourir parfois des risques injustifiés.

Avec l'approche de l'été, il est à craindre que ce laxisme ne s'amplifie si les pouvoirs publics ne réagissent pas pendant qu'il en est encore temps. J'encourage toutes les associations et groupements se prétendant les défenseurs des catégories concernées par la circulation piétonne de se rencontrer pour agir efficacement et mettre fin à cette anarchie envahissante.

M. MARCHAIS,
Paris.

MALTE : le scrutin du 9 mai

Eddie Fenech-Adami :
un nationaliste modéré

M. Eddie Fenech-Adami, leader du Parti nationaliste (PN), est, comme beaucoup de personnalités de sa formation, un avocat. Il accède au pouvoir à cinquante-trois ans, sans avoir eu d'expérience de gouvernement : il est entré au Parlement pour la première fois en 1969, *lors d'un scrutin partiel*, comme candidat de la circonscription de Birkikana, où il réside, dans une agréable banlieue de La Valette. Moins de deux ans plus tard, son parti — au pouvoir depuis 1962 et qui avait conduit l'île à l'indépendance en 1964 — était battu par les travaillistes, qui allaient demeurer au gouvernement seize années durant.

Après la nouvelle défaite du PN en 1976, M. Fenech-Adami avait succédé au leader vieillissant George Borg Olivier. Il parvient rapidement à redonner du tonus à une organisation démoralisée par ses échecs et que d'aucuns estimaient vouée à disparaître. C'est en particulier son sens de l'organisation qui en a imposé à un parti à l'origine composé de notables et qui intégra peu à peu sous sa direction des couches plus larges de la population.

Organisateur de la « grève du silence »

La formation de M. Fenech-Adami avait, aux élections de 1981, déjà obtenu la majorité des voix (51 %). Mais les travaillistes, bénéficiant d'un redécoupage des circonscriptions, l'emportaient de justesse en nombre de sièges. Au lieu de suivre l'avis des extrémistes de droite de son parti prêts à *« descendre dans la rue »*, M. Fenech-Adami a organisé, deux années durant, le boycottage du Parlement, puis la « grève du silence » de son parti, qui ne s'est manifesté à nouveau à la Chambre qu'à la fin de 1983. Vers cette époque, le Labour avait entamé une attaque de front contre l'Eglise catholique de Malte, riche, conservatrice et réputée inconditionnellement liée au PN. La crise avait culminé le 28 septembre 1984 lorsque des « éléments incontrôlés » montés des docks avaient mis à sac l'archevêché. Durant cette crise, M. Fenech-Adami s'était montré très déterminé, sans cependant fermer les voies du dialogue — ce qui lui avait une fois encore été reproché comme une faiblesse par les « faucons » nationalistes. Sa tactique avait cependant fini par payer, puisque le gouvernement avait dû reculer et que M. Mintoff, alors premier ministre, avait démissionné le 22 décembre 1984.

De taille moyenne et un peu trapu, très souriant, au moins en comparaison de son adversaire, M. Mifsud Bonnici, éternellement glacé, M. Fenech-Adami porte lunettes et casque de cheveux blancs ondulés. Ses réponses aux journalistes fusent, précises, rapides et concises. Sans être un meneur de foule, comme son vieil adversaire Dom Mintoff, il n'est pas mauvais orateur. Il est certainement plus progressiste que tout un secteur de son parti auquel il devra résister s'il n'entend pas que la victoire du 9 mai prenne des allures de revanche.

M. Fenech-Adami a d'excellents contacts avec plusieurs partis démocrates-chrétiens européens, à commencer naturellement par la démocratie chrétienne d'Italie, pays dont les nationalistes se sont toujours sentis très proches. Il est l'un des vice-présidents de l'Union européenne démocrate-chrétienne.

M. Fenech-Adami est, comme la quasi-totalité de ses compatriotes, y compris travaillistes, un catholique pratiquant. Il est marié et père de cinq enfants.

J.-P. C.

La fin de seize ans de pouvoir socialiste

(Suite de la première page.)

Deux heures après la fermeture des bureaux de vote, le premier ministre, M. Mifsud Bonnici, avait solennellement confirmé que, une fois les résultats officiellement connus, il ne s'écoulerait pas plus de *« cinq à six minutes »* avant que le vainqueur, quel qu'il soit, puisse commencer à gouverner. Cette précision était fournie en raison d'insinuations répétées des nationalistes selon lesquelles l'éventuelle passation de pouvoirs risquerait d'être contrariée par la mauvaise volonté des travaillistes les plus militants, à commencer par les dockers du port de Malte.

M. Fenech-Adami, en prenant ses fonctions de premier ministre, trouvera un pays à l'image du scrutin du 9 mai : très partagé. Les rancœurs provoquées par une expérience socialiste de seize années sont d'autant plus profondes que, dans une communauté si modeste (la petite île méditerranéenne compte trois cent quarante mille habitants), les oppositions politiques sont aussi fréquemment des querelles de famille : ainsi, le premier ministre sortant, travailliste, avait-il un frère se présentant contre lui dans les rangs nationalistes...

M. Fenech-Adami, en outre, devra certainement compter avec une combativité syndicale d'autant plus forte que l'unique confédération avait été intégrée au système au point d'avoir un observateur au conseil des ministres. La *GWU* avait en particulier accepté, depuis 1983, un blocage des salaires qui a permis de tenir quasiment le cap de l'« inflation zéro » ; elle était aussi parvenue à bloquer presque totalement les mouvements de grève. Il est évidemment peu probable que cette modération continue de prévaloir.

M. Mifsud Bonnici laisse à M. Fenech-Adami une situation économique loin d'être détestable. Les investissements privés étaient certes pratiquement paralysés depuis trois ans en raison des incertitudes politiques, mais les potentialités d'une reprise rapide sont réelles. En outre, l'équipe sortante a contenu l'inflation, et elle laisse des réserves de changes équivalentes à près de deux ans d'importation.

C'est le résultat d'une bonne progression du tourisme, d'exportations soutenues des produits des petites industries très diverses nées ces dernières années (notamment les vêtements, dirigés principalement vers la RFA) ainsi que des succès de la plus traditionnelle activité maltaise, la construction navale : en 1986 la Chine populaire a reçu livraison de deux unités et l'Union soviétique a passé commande de huit navires.

Demande d'adhésion à la CEE

M. Fenech-Adami, enfin, hérite d'une image de son pays tout à fait ambiguë. Sous l'impulsion de l'avant-dernier premier ministre, M. Dom Mintoff, Malte avait eu en effet une politique étrangère très active (au sortir d'un siècle et demi de colonisation britannique), mais cela avec des moyens qui ont vivement inquiété les voisins européens de la petite île. M. Mintoff a en effet tenté de faire payer — littéralement — la neutralité de son pays à toutes les parties intéressées, cela en vue notamment de compenser le manque à gagner consécutif à l'évacuation par Londres en 1979 de sa principale base navale et de son plus gros arsenal en Méditerranée.

Le leader travailliste avait donc sollicité une aide tous azimuts, rencontrant l'immédiat intérêt de plusieurs pays communistes, dont l'URSS et la Corée du Nord, et arabes, dont principalement la Libye. M. Fenech-Adami a, lui, annoncé comme premier geste après son élection une demande d'adhésion à la Communauté européenne, non, a-t-il expliqué, pour retourner les amitiés de Malte, mais pour obtenir une garantie plus équilibrée *« au nord »* de cette neutralité récemment devenue article de la Constitution nationale.

JEAN-PIERRE CLERC.

GRANDE-BRETAGNE : les élections générales anticipées du 11 juin

Le bilan ambigu de huit années de « thatchérisme »

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a annoncé, le lundi 11 mai, l'organisation d'élections générales anticipées le 11 juin prochain. La Chambre des communes sera officiellement dissoute lundi prochain, date à laquelle pourra commencer la campagne électorale. Elue une première fois en 1979, Mme Thatcher avait été reconduite pour un deuxième mandat en 1983. Elle devance d'un an l'échéance normale des élections.

LONDRES
de notre correspondant

Aussitôt après avoir annoncé la date des élections, Mme Thatcher a exprimé sa confiance dans l'avenir avec l'assurance qui le caractérise. Celle qui entend devenir le premier chef de gouvernement britannique depuis la seconde guerre mondiale à obtenir un troisième mandat consécutif a déclaré au cours d'une interview télévisée que le pays était *« tout à fait en bonne posture à présent »* après avoir subi d' *« énormes transformations au cours des huit dernières années »*. Tout en indiquant qu'elle ne voyait pas pourquoi il y aurait lieu de changer *« des politiques qui ont été si profitables pour le peuple »* de Grande-Bretagne, Mme Thatcher ajoutait que les *tories* avaient *« encore plein d'énergie et d'idées »*.

Dans les milieux gouvernementaux, on fait savoir depuis des semaines que le programme électoral du Parti conservateur qui sera dévoilé dans les prochains jours sera encore plus « radical » que les précédents. Mais, en huit ans, la vie politique, économique et sociale du Royaume-Uni a-t-elle été aussi radicalement transformée que le prétend Mme Thatcher et au sens où elle l'entend ?

Le succès des privatisations

Sur un point au moins, tout le monde reconnaît qu'il y a eu changement : le pouvoir des syndicats a été considérablement réduit. Dès 1979, avec l' « assainissement » des finances de l'Etat, c'était la priorité des priorités que s'était fixée le gouvernement. Par une succession de lois, Mme Thatcher a réussi à limiter le droit de grève dans une large mesure et à restreindre des pratiques jugées excessives, telle l'obligation d'adhérer à un seul syndicat dans certaines entreprises. L'introduction de sévères restrictions judiciaires a conduit plusieurs syndicats récalcitrants au bord de la faillite et au renoncement.

Ce fut notamment le cas du Syndicat des mineurs, qui pensait stopper la croisade menée par la dame de fer. Au terme de douze mois d'un âpre conflit, alors qu'une grande partie de la base dans les houillères désavouait ses représentants, Mme Thatcher a peut-être remporté — de son point de vue — une victoire aussi importante que celle des Malouines. Plus récemment, la défaite des syndicats du livre face à Rupert Murdoch, propriétaire du *Times*, a montré que le mouvement était quasiment irréversible et la tendance au réalisme la plus forte.

Si le Parti travailliste promet d'annuler la majorité des textes « antisyndicaux » promulgués sous le gouvernement Thatcher, son leader, Neil Kinnock, a déclaré qu'il n'était pas question de revenir sur cette réforme essentielle qu'est l'obligation de consulter la base à bulletin secret avant toute grève majeure. C'est une concession de taille. Depuis deux ans, le nombre de jours de grève n'a jamais été aussi faible en Grande-Bretagne. Le gouvernement envisagerait de restreindre encore davantage l'activité syndicale, mais, au sein même du Parti conservateur, beaucoup se montrent à cet égard très circonspects, estimant que Mme Thatcher serait bien avisée de savoir ne pas aller trop loin.

Rolls-Royce est ces jours-ci en passe d'être à son tour dénationalisé. En huit ans, quatorze grandes compagnies et une dizaine d'autres sociétés contrôlées par l'Etat, employant près de six cent mille personnes, ont été privatisées. Le secteur public a été réduit d'un tiers, et cela a rapporté au Trésor quelque onze milliards de livres. Mme Thatcher a ainsi réalisé, au-delà de tout espoir, une de ses principales ambitions.

Devant les extraordinaires succès financiers et politiques de la plupart des privatisations — le nombre des actionnaires (8,5 millions) a triplé depuis 1979, — l'opposition parlementaire et syndicale s'est faite de plus en plus discrète. M. Kinnock reste jusqu'à maintenant très évasif quant à l'étendue des renationalisations qu'un gouvernement travailliste pourrait entreprendre. De même, le Labour ne s'engage pas à remettre en cause la vente de nombreuses HLM, sachant qu'une fraction non négligeable de ses électeurs ont accédé ainsi à la propriété, comme il sont devenus actionnaire.

> *Huit années de gouvernement Thatcher ont apporté des transformations qui semblent irréversibles. Le bilan du premier ministre comporte néanmoins un lourd passif, qui inquiète au sein même du parti conservateur.*

Mais le premier ministre, qui a déjà annoncé que sa tâche dans ce domaine n'est pas près de s'achever (1), doit compter avec les objections de ses propres partisans, chez les tories et dans les milieux d'affaires. Feu Harold McMillan avait raillé son enthousiasme à *« brader l'argenterie de famille »*. Plus sérieusement, on remarque avec regret que le programme conservateur soulignait à l'origine la nécessité d'ouvrir à la concurrence les marchés dans les secteurs affectés par les dénationalisations. Or ce principe n'a pas été respecté, tant s'en faut. British Telecom et British Gas demeurent en situation de quasi-monopole, et British Airways est toujours en position dominante.

L'école et l'Etat providence

Autres cibles particulièrement visées par Mme Thatcher, les collectivités locales, beaucoup trop dépensières aux yeux du premier ministre, et en majorité contrôlées par les travaillistes. Pas moins de quatorze textes de loi importants les concernant ont été élaborés par le gouvernement. Mme Thatcher s'est acharnée à imposer une limitation des impôts locaux mais sans parvenir à un résultat vraiment significatif, si ce n'est celui d'avoir contribué à isoler l'extrême *gauche* travailliste, comme à Liverpool, et d'avoir irrité nombre de conseillers municipaux conservateurs...

L'Etat n'a guère fait d'économies pour le moment. L'augmentation des dépenses des collectivités locales a certes été notablement freinée mais le gouvernement a dû accroître dans de fortes proportions ses subventions. En outre, cette intervention a eu pour conséquence de porter gravement atteinte à un principe de décentralisation et d'équilibre des pouvoirs auquel les Britanniques demeurent attachés.

Un reproche identique constitue également un handicap pour le gouvernement en matière d'éducation. Jusqu'à maintenant, la volonté de réforme ne s'est guère appliquée à l'enseignement, mais Mme Thatcher et son équipe ont de multiples projets, notamment celui d'instituer pour la première fois des programmes scolaires définis à l'échelle nationale. Il sera manifestement difficile de vaincre les traditions d'autonomie des administrations locales et régionales. D'autant que l'image de l'action gouvernementale à propos de l'école est très négative.

Alors que les conditions matérielles de l'enseignement sont souvent très inférieures à celles d'autres pays comparables, la part du budget de l'éducation par rapport au produit intérieur brut a sensiblement régressé, de 5,3 % à 4,7 % de 1978 à 1986. Les professeurs sont actuellement en état de grève perlée depuis près de trois ans pour des revendications qui ne portent pas seulement sur les salaires. La diminution des effectifs scolaires ne saurait justifier celle des budgets.

Mme Thatcher s'expose encore au même genre de critique au sujet du système de sécurité sociale. Elle est *a priori* soupçonnée de vouloir le restreindre. Or le fameux *Welfare State* (Etat providence) n'a guère changé depuis sa fondation par les travaillistes en 1945. Le gouvernement a essayé avec plus ou moins de bonheur d'en améliorer la gestion mais sans le remanier. En 1979, la sécurité sociale absorbait 25 % des dépenses publiques, aujourd'hui plus de 31 %. La « dame de fer » est prise entre deux feux. A gauche on l'accuse d'en faire trop pour réduire la solidarité. A droite on regrette qu'elle n'en fasse pas assez alors qu'elle se donne pour mission de *« débarrasser la Grande-Bretagne du socialisme »*.

La conjoncture économique à la veille des élections est on ne peut plus avantageuse pour le gouvernement. Baisse des taux d'intérêt (toujours les plus élevés, il est vrai, parmi les pays industrialisés), production et exportations en hausse. La livre sterling, souvent attaquée ces dernières années, est à présent très demandée et, surtout, le nombre des chômeurs pourrait bientôt descendre en dessous des trois millions. Pour ceux qui ont oublié que le gouvernement a modifié une bonne quinzaine de fois les méthodes d'évaluation du chômage et qu'il y avait moitié moins de sans-emploi lorsque Mme Thatcher est arrivée au pouvoir, c'est un argument électoral de poids.

Mais les experts économiques de tous bords nourrissent des doutes quant à la longévité de la reprise actuelle, qui masque notamment le déclin de l'industrie manufacturière. Le niveau de production de celle-ci est toujours inférieur à ce qu'il était en 1979. La comparaison avec les autres pays industrialisés est inquiétante, et la balance commerciale dans ce secteur n'a cessé de se détériorer. Nettement excédentaire en 1980, elle a enregistré un déficit de 8,5 milliards de livres l'an dernier.

L'expérience américaine montre que le développement des services (banque, assurances), privilégiés par Mme Thatcher, ne saurait suffire à terme à relever le niveau de vie de façon réellement appréciable. C'est ce que soulignait récemment le *Financial Times* dans un bilan, sous le titre : « Un déclin qui pourrait être allé trop loin ».

Divisions géographiques et sociales

Cet affaiblissement a une conséquence directe : la différence croissance de développement entre le nord et le sud de la Grande-Bretagne. Les statistiques officielles publiées à la fin de l'an dernier ont mis l'accent sur ce phénomène et provoqué un vif débat qui va être relancé d'ici au 11 juin. Dès lundi, les leaders de l'opposition n'ont pas caché que le thème principal de leur campagne aurait trait aux « divisions » créées par le gouvernement Thatcher.

Un rapport établi par le ministère de l'emploi reconnaît que 94 % des suppressions d'emplois depuis 1979 ont eu lieu en Ecosse, dans le nord de l'Angleterre, les Midlands, le pays de Galles et l'Ulster, là où vit la majorité de la population, contre 6 % dans le Sud et la région londonienne. On ne peut ainsi guère s'étonner de la diminution rapide de l'électorat conservateur en Ecosse au point que les sièges de deux membres du gouvernement (le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat pour l'Ecosse) paraissent gravement menacés.

Les divisions ne sont pas seulement géographiques. L'écart des revenus, parallèle à celui de l'espérance de vie, s'est également creusé. Des études officielles indiquent que onze millions de Britanniques vivent en dessous du seuil de pauvreté défini par les services de la sécurité sociale, contre six millions en 1979. Ce tableau est d'autant moins flatteur que l'Angleterre a connu en 1981 et 1985 de violentes émeutes à Londres et dans plusieurs grands centres urbains, dans les quartiers les plus défavorisés, là où existent de fortes concentrations de populations immigrées. Mme Thatcher s'est fait élire il y a huit ans en insistant sur son souci de défendre *« la loi et l'ordre »*. Le gouvernement a tenu ses promesses en matière de lutte contre la criminalité, mais celle-ci n'en a pas moins continué de progresser au rythme annuel de 6 %.

A un mois des élections, tous les éditorialistes notent que, à l'évidence, Mme Thatcher et son parti sont largement favoris, comme le laissent penser les sondages et le scrutin local de jeudi dernier. Mais tous font observer que l'opposition, même dispersée ou affaiblie, a bien des raisons de ne pas partir battue.

FRANCIS CORNU.

(1) D'ores et déjà, les aéroports, les arsenaux militaires, la Compagnie des eaux, une partie de la sidérurgie et de la production d'électricité figurent sur la liste.

● **ISLANDE : le premier ministre sortant chargé de former le nouveau gouvernement.** — *M. Steingrimur Hermannson*, chef du gouvernement de centre-droite, défait aux élections législatives du 25 avril, a été chargé par le président de la République, Mme Finnbogadottir, de tenter de former un gouvernement. Il a déclaré vouloir poursuivre la coalition sortante entre agrariens et conservateurs en s'adjoignant une troisième formation, de préférence le Parti des femmes. Ses chances de réussite sont jugées faibles à Reykjavik. — *(AFP.)*

Graham Greene « parle du passé » avec... Kim Philby

Londres *(AFP)*. — L'écrivain britannique Graham Greene affirme, dans un entretien publié le dimanche 10 mai par le *Sunday Telegraph*, avoir rencontré en secret à plusieurs reprises son compatriote Kim Philby, l'agent double réfugié à Moscou depuis 1963. Depuis la défection du « traître » Philby, seul un journaliste britannique l'avait aperçu au Bolchoï, en 1978, précise l'hebdomadaire de Londres.

Graham Greene avait rédigé une introduction très controversée de *My Silent War*, l'autobiographie publiée en 1968 par Philby. Il entretient une correspondance avec lui depuis les années 70. Dans l'interview publiée dimanche, il indique avoir rencontré l'ancien espion dans son appartement moscovite en septembre dernier, à l'occasion d'un séjour effectué à l'invitation de l'Union des écrivains soviétiques.

Plusieurs autres rencontres ont suivi, poursuit l'écrivain, qui reste toutefois très discret sur l'objet de leurs discussions. La première fois, *« nous avons bu et parlé du passé »*, dit-il, dans cette interview réalisée à son domicile d'Antibes. Il ajoute que Kim Philby s'est apparemment remis d'un récent traitement hospitalier.

Graham Greene, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-deux ans, et Kim Philby, soixante-quinze ans, s'étaient connus pendant la seconde guerre mondiale : l'écrivain servait alors de correspondant aux services secrets britanniques à Freetown (Sierra-Leone) et Kim Philby était son « traitant » à Londres.

Kim Philby avait notamment informé Moscou de l'envoi par les services secrets britanniques et américains, entre 1949 et 1953, d'émigrés albanais chargés de tenter de renverser le régime communiste. « Attendus » par les dirigeants de Tirana — alors alliés fidèles de l'URSS —, ils furent arrêtés et exécutés.

Europe

A l'occasion du sept cent cinquantième anniversaire de Berlin

M. Mitterrand réaffirme qu'il a reçu « avec intérêt » les propositions de désarmement de M. Gorbatchev

M. Mitterrand s'est rendu, le lundi 11 mai, à Berlin-Ouest pour les cérémonies commémorant la création de la ville. Il s'est entretenu avec le chancelier Kohl et a rendu visite au président de la République fédérale d'Allemagne, M. Richard von Weizsäcker, à sa résidence berlinoise du château de Bellevue. Jusqu'alors, aucun chef d'Etat des trois puissances occidentales garantes du statut de Berlin n'avait rencontré un président ouest-allemand dans l'ancienne capitale.

BERLIN
de nos envoyé spéciaux

Désarmement : MM. Kohl et Mitterrand ne pouvaient, à l'évidence, éviter le sujet, lors de leur rencontre, d'autant qu'elle avait lieu à Berlin-Ouest. Premier chef d'Etat d'une des trois puissances occidentales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France) garantes du statut de Berlin à célébrer le sept cent cinquantième anniversaire de l'ancienne capitale allemande, le président français avait pris au passage le chancelier allemand à bord de son avion à l'aéroport de Cologne-Bonn.

A l'hôtel de ville de Schöneberg, M. Mitterrand a, une nouvelle fois, expliqué pourquoi il a reçu « *avec intérêt* » les propositions de M. Mickhaïl Gorbatchev sur la question des euromissiles. « *Il vaut mieux*, a-t-il dit, *désarmer que surarmer. Vérité de La Palice ? Je n'en suis pas si sûr. Il vaut mieux avoir beaucoup moins d'armes ou un peu moins d'armes que d'en avoir un peu plus ou beaucoup plus. C'est déjà un choix de base, qui n'est pas indifférent. Voilà pourquoi j'accueille avec intérêt et satisfaction toute proposition qui tend à désarmer.* »

Les « très fortes réserves » de M. Chirac

M. Mitterrand s'est cependant gardé d'entrer publiquement dans le détail d'un débat qui donne lieu, notamment en RFA, à une vive polémique. Le chancelier Kohl avait eu l'occasion, la semaine dernière, devant le Bundestag, d'exprimer la position de son gouvernement. Il doit faire face à des avis partagés au sein de sa propre majorité et tenir compte d'une opinion publique extrêmement sensibilisée sur la question. Tout en se prononçant pour l'« option zéro » concernant les euromissiles de portée intermédiaire (1 000 à 5 000 kilomètres), le chancelier s'était montré plus réservé sur l'« option double zéro », qui vise à éliminer les missiles de plus courte portée (500 à 1 000 kilomètres). Il s'était cependant refusé à arrêter dès maintenant une attitude et avait appelé les Européens à se prononcer sur le sujet d'une même voix.

Il y a huit jours, M. Kohl s'était déclaré d'accord avec le premier ministre français, qu'il avait rencontré à Strasbourg. M. Chirac avait exprimé à cette occasion des « *réserves très fortes* » à l'égard de « *tout ce qui concernerait des « options zéro » successives* ». Le premier ministre français s'inquiète de la « *stratégie du salami* » qu'il soupçonne les Soviétiques de vouloir mettre en œuvre.

Le chancelier ouest-allemand s'est félicité, lundi, de « *la concertation et la coopération particulièrement étroites avec la France* » en *matière de sécurité*. Pourtant, la tonalité des propos tenus par M. Mitterrand, à propos des offres de M. Gorbatchev, apparaît, sans préjuger du fond, plus positive que celle de M. Chirac.

« *Notre sentiment est que tout désarmement doit être équilibré*, a déclaré le chef de l'Etat français *et que à partir de là, les experts, les responsables désignés à cet effet, puissent examiner sérieusement de quelle façon réaliser un nouvel équilibre des forces, sur la base d'un désarmement dont je n'exclus aucune forme, dès lors que l'équilibre préside à cette action (...) Avant de parvenir à l'état de confiance qui sépare de l'état de défiance, il faut un passage pendant lequel il y a débat et on avance pas à pas, ou à plus vive allure si l'équilibre est préservé. Je ne veux pas situer le niveau de cet équilibre, du moins pas ici. Au demeurant, il s'agit d'une négociation entre nos amis des Etats-Unis et les représentants de l'Union soviétique. Il leur appartient d'abord de dire ce qu'ils en pensent.* »

Les principaux dirigeants du Parti démocrate-chrétien, dont M. Kohl est le président, font valoir que l'« option double zéro » comporte un risque d'engrenage dangereux, conduisant au neutralisme. Le retrait de missiles à moyenne, puis à courte portée exposerait, selon eux, les deux Etats allemands à être la cible d'une guerre nucléaire limitée, puisque des deux côtés on ne conserverait que des armes à très courte portée. Cette hypothèse serait, toujours selon eux, de nature à entraîner une très forte pression de l'opinion publique en faveur d'une dénucléarisation totale de l'Europe. Dans l'entourage de M. Mitterrand, on fait remarquer que cette crainte n'est pas fondée en raison de la présence des forces nucléaires françaises qui protègent implicitement l'Allemagne fédérale.

Les thèses de M. Mitterrand se heurtent aux fortes réserves émises par M. Barre, à l'opposition que continue d'exprimer le ministre de la défense, M. Giraud, mais aussi à l'activisme de M. Chirac dans ses contacts européens. Ces débats internes ont été illustrés à Berlin-Ouest par des conversations de couloir animées entre les conseillers du président et l'un des représentants du ministère des affaires étrangères.

HENRI DE BRESSON
et JEAN-YVES LHOMEAU.

L'OTAN et les euromissiles

M. Genscher souhaite qu'une décision soit prise « tranquillement et sans pressions »

Les ministres de la défense de l'OTAN vont se réunir, les jeudi 14 et vendredi 15 mai, à Stavanger (Norvège), pour débattre de la possibilité d'un accord avec l'URSS sur le retrait des missiles nucléaires intermédiaires (INF).

Cette réunion du groupe de planification nucléaire de l'OTAN constitue la première consultation formelle alliée sur le sujet. Elle précède et suit d'autres consultations politiques et techniques. La France ne participe pas à ces réunions de défense en raison de sa stratégie nucléaire autonome et de son absence des structures intégrées de l'OTAN.

Les alliés des Etats-Unis sont, avec des nuances, d'accord pour le démantèlement des missiles de longue portée (LRINF, de 1 000 à 5 000 kilomètres de portée), c'est-à-dire une « option zéro » qu'ils ne souhaitent pas restreinte à l'Europe mais globale.

Toutefois, en raison de la division du gouvernement ouest-allemand, ils n'ont pas fait de choix sur une option zéro supplémentaire présentée soudainement par M. Gorbatchev, et qui consiste dans le retrait des missiles de plus courte portée (SRINF, de 500 à 1 000 kilomètres).

C'est de ce problème précisément que s'est entretenu M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, avec MM. Reagan et Shultz au cours d'une visite qu'il fait actuellement aux Etats-Unis. M. Genscher a estimé possible la mise au point d'une position occidentale commune sur l'élimination d'Europe des SRINF, mais il a souligné que Bonn ne voulait pas être l'objet de pressions pour hâter sa décision sur cette question.

Une décision commune « *sera possible tranquillement et sans la moindre pression sur nous, ni en ce qui concerne la substance ni du point de vue du calendrier* », a dit M. Genscher, faisant allusion au désir américain de régler rapidement ce problème. — *(AFP.)*

Le cadeau du président de la République

M. Mitterrand a pris de vitesse la reine Elisabeth et le président Reagan, qui viendront célébrer à leur tour, dans les semaines à venir, le sept cent cinquantième anniversaire de Berlin. En guise de cadeau, le président de la République avait apporté dans ses bagages les six derniers bas-reliefs arrachés en 1945 à la colonne de la victoire, érigée à Berlin après la guerre de 1870. Enfouies à Paris dans les caves du palais de Tokyo, ces plaques n'ont été retrouvées par hasard qu'en novembre dernier.

M. Mitterrand était notamment accompagné de Jeanne Moreau, Patrice Chéreau, Antoine Vitez, quelques hommes d'affaires et une personnalité qualifiée, M. Jean Sauvagnargues, ancien ministre des affaires étrangères du président Giscard d'Estaing, négociateur des accords quadripartites de 1971 sur le statut de Berlin.

A l'hôtel de ville, devant M. Kohl et le maire de Berlin-Ouest, M. Diepgen, le président français a saisi l'occasion pour réaffirmer l'importance du statut de la ville. « *Le président de la République française*, a-t-il dit, *se devait d'être là pour marquer la continuité entre la France et les accords quadripartites de 1971, pour affirmer la permanence de certains intérêts majeurs : réaffirmation des droits et des devoirs des quatre puissances, dont la protection de l'accès à Berlin à partir de la République fédérale. Il convient de mener ici et dans les alentours une politique de paix qui exclut la violence et les modifications unilatérales du statut de la ville* ».

« *S'il est un symbole antagoniste de ce que Berlin devrait être, c'est bien le mur qui la sépare* », a ajouté le président.

Le chef de l'Etat a vanté d'autre part les mérites de Berlin, qui fut et reste, a-t-il dit, une capitale européenne de la culture, et ceux des Berlinois dont « *la marque distinctive* » pourrait être « *l'impertinence de l'esprit* ».

● **L'AFP proteste contre les accusations de l'agence Tass.** — Le PDG de l'Agence France-Presse, M. Jean-Louis Guillaud, a adressé lundi 11 mai une ferme protestation au directeur général de l'agence Tass, M. Serguei Lossev, après la diffusion par l'agence officielle soviétique d'une dépêche accusant plusieurs correspondants de l'AFP à Moscou d'être des « *agents de renseignement* » au service de « *forces politiques de droite* » (le Monde du 12 mai). « *Je me dois de protester auprès de vous de la façon la plus ferme contre de pareilles allégations qui sont dénuées de tout fondement et vous exprimer mon indignation face à des propos aussi peu confraternels et qui me paraissent contraires à l'esprit de coopération qui devrait inspirer les relations entre nos deux grandes agences* », déclare notamment le PDG de l'AFP.

● **URSS : Moscou adhère à la convention sur les prises d'otages.** — L'URSS a décidé d'adhérer à la convention internationale sur les prises d'otages du 18 décembre 1979, a annoncé le lundi 11 mai l'agence Tass. La convention contre les prises d'otages a été entérinée par l'Assemblée des Nations unies par consensus. L'article 9, qui émet des réserves sur le droit d'extradition, avait été mis aux voix séparément à la demande de l'URSS (qui a voté contre), ainsi que de neuf autres pays socialistes. — *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE : après trente-trois jours de grève

Les mineurs de Labin obtiennent de fortes augmentations

BELGRADE
de notre correspondant

Après trente-trois jours de grève, les mineurs des houillères de Labin, en Istrie (République fédérée de Croatie), ont décidé, le lundi 11 mai, de reprendre le travail après avoir obtenu une augmentation des salaires de 40 à 46,5 % ; la plus forte augmentation étant attribuée aux mineurs de fond. Deux dirigeants de la mine ont, en outre, donné leur démission ; le cas du directeur général — dont le départ avait été exigé par les grévistes — sera examiné incessamment par une commission spéciale.

Les ouvriers ont également obtenu le droit d'utiliser les crédits qui leur sont alloués par l'entreprise pour la construction de maisons privées dans des localités de leur choix et non uniquement, comme c'était la règle jusqu'à présent, dans la seule commune de Labin. Cette concession est importante, la majeure partie des mineurs étant arrivés à Labin des autres régions de Yougoslavie.

Ce succès relatif des mineurs appelle plusieurs observations. La grève la plus longue jamais organisée en Yougoslavie depuis la guerre a révélé qu'aucune institution autogestionnaire n'a fonctionné comme prévu. Les syndicats se sont faits le plus souvent très discrets. Leurs responsables n'arrivent pas à comprendre, encore moins à accepter, que des ouvriers puissent faire grève dans un pays où le Parti communiste détient le pouvoir.

Lundi, pourtant, au moment même où les mineurs décidaient de *reprendre le travail*, la présidence des syndicats fédéraux tenait une réunion à Belgrade, au cours de laquelle plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de tirer la leçon de ce qui s'est passé et ont attiré l'attention sur les dangers qu'aurait pu comporter pour le régime une solidarité des ouvriers des autres mines yougoslaves.

La Ligue des communistes n'est pas sortie, elle non plus, indemne de l'affaire. A un moment donné, elle avait demandé aux mineurs membres du parti de reprendre le travail : nombreux ont été ceux qui ont refusé de s'exécuter.

PAUL YANKOVITCH.

POLOGNE : après la catastrophe de l'Iliouchine-62

Le pilote aurait lui-même choisi de regagner l'aéroport de Varsovie

La commission d'enquête mise sur pied par les autorités polonaises après l'accident de l'Iliouchine-62, survenu le samedi 9 mai près de Varsovie, n'a encore avancé aucune explication de la catastrophe qui a causé la mort de cent quatre-vingt-trois personnes. Cependant, le porte-parole de la commission a fermement démenti, lundi, les rumeurs selon lesquelles deux aéroports militaires auraient refusé l'autorisation d'atterrir. « *Aucun aéroport, y compris militaire, n'a refusé assistance à l'avion en détresse* », a-t-il déclaré. Selon des sources aéronautiques citées par l'AFP, le pilote aurait lui-même préféré retourner à l'aéroport de Varsovie.

Pour un responsable de l'aviation, cité par l'agence UPI et qui a souhaité garder l'anonymat, deux des réacteurs de l'Iliouchine ont pris feu au bout d'environ vingt minutes de vol, mais l'incendie a été éteint par des dispositifs automatiques de sécurité. Ensuite ces réacteurs auraient pris à nouveau, feu alors que le pilote tentait de regagner l'aéroport de la capitale, et l'incendie aurait endommagé le gouvernail de l'appareil.

La recherche et l'identification des fragments des corps se poursuivent autour du lieu de l'accident, mais ces restes sont dans un tel état qu'ils ne seront pas montrés aux familles des victimes. Selon les informations données par le département d'Etat à Washington, vingt-quatre citoyens des Etats-Unis figurent parmi les victimes (les sources polonaises parlaient de dix-sept Américains, la différence pouvant peut-être s'expliquer par des cas de double nationalité).

Le président Reagan a adressé à Varsovie un message de condoléances, et le porte-parole du département d'Etat a souligné que les autorités polonaises avaient été « *efficaces* » et avaient fait preuve de « *coopération* » en fournissant rapidement des informations sur la catastrophe.

Asie

PHILIPPINES : selon les premiers résultats partiels du scrutin législatif

Les partisans de Mme Aquino en passe de dominer le Congrès

Manille (AFP). — Un raz-de-marée des candidats favorables à la présidente Corazon Aquino se dessinait, le mardi 12 mai, au lendemain des premières élections législatives libres organisées aux Philippines depuis quinze ans. Selon les résultats, encore très partiels, « les hommes de la présidente » étaient en passe d'enlever vingt et un ou vingt-deux sièges sur un total de vingt-quatre à la Chambre haute (Sénat), élue au plan national. Encore plus fragmentaires, les premiers résultats des élections à la Chambre des représentants (250 sièges, dont 200 soumis au suffrage direct) accordent une majorité aux candidats se réclamant de Mme Aquino, même s'ils n'ont pas toujours été investis par la présidente.

Selon une prévision de source non officielle mais généralement fiable, effectuée après le dépouillement de trois millions de bulletins de vote (soit environ 11 % des votes), l'opposition de droite ne parvenait à emporter que deux des sièges du Sénat, tous les autres revenant à la liste Aquino. L'un de ces candidats de la liste Grande alliance pour la démocratie (GAD), est un acteur de cinéma, Joseph Estrada, qui doit son succès à sa notoriété plus qu'aux idées qu'il professe. L'autre est M. Juan Ponce Enrile, ancien ministre de la défense et rival de Mme Aquino, dont l'élection n'était pas acquise.

Ces résultats peuvent faire l'objet de légers correctifs au fur et à mesure du dépouillement, extrêmement lent, mais l'expérience du référendum constitutionnel du 2 février avait permis de dégager la tendance du scrutin dès les heures suivant la fermeture des bureaux de vote.

La GAD, à qui l'on accordait environ une demi-douzaine de sièges au Sénat à la veille des élections, a refusé de reconnaître sa défaite. Dans un communiqué publié mardi, elle a qualifié la consultation de « *farce* » et dénoncé « *les résultats fabriqués* » par le gouvernement Aquino. M. Enrile, au cours d'une conférence de presse, a accusé le gouvernement de fraude électorale : « *Tricher est tricher. Peu importe que ce soit aujourd'hui ou hier* », a-t-il dit faisant allusion aux élections truquées qui étaient la règle sous la présidence de Ferdinand Marcos. M. Erile s'est également fait menaçant en ajoutant, sans autre précision, que la situation pourrait engendrer « *une instabilité de proportions inimaginables* ».

Participation considérable

Il appartiendra à la commission pour les élections de se prononcer sur la régularité d'une consultation émaillée de quelques incidents isolés qui ont fait au moins seize morts. Avec les amis de M. Enrile, les vaincus des élections au Sénat sont, d'une part, la gauche légale regroupée au sein de l'Alliance pour une politique nouvelle, et, d'autre part, le Mouvement pour une nouvelle société (KBL) des partisans de M. Marcos. Ni les uns ni les autres n'enlèveraient un seul siège, selon les premiers résultats. La victoire de Mme Aquino paraît d'autant plus convaincante que la participation électorale a été considérable, de l'ordre de 90 %.

Le chef de la diplomatie thaïlandaise à Moscou

M. Sithi Sawetsila n'a pas obtenu de concession soviétique sur le Cambodge

Les ministre des affaires étrangères soviétique et thaïlandaise, MM. Edouard Chevardnadze et Sithi Sawetsila, se sont prononcés, le lundi 11 mai à Moscou, pour un règlement rapide du problème cambodgien, tout en constatant que leurs vues divergent sur les moyens d'y parvenir. « *Nous avons des vues différentes sur la situation autour du Cambodge, mais nous ne considérons pas pour autant qu'elle est dans l'impasse* », a déclaré M. Chevardnadze lors d'un dîner offert à son hôte.

Le ministre soviétique a implicitement réaffirmé la thèse du Kremlin selon laquelle le problème cambodgien concerne des « *pays tiers* » — l'Indochine et l'Association des nations du Sud-Est asiatique dont la Thaïlande fait partie — en insistant sur leurs « *traditions* », leur « *expérience* » et leur « *sagesse politique* » qui devraient leur permettre, a-t-il dit, d'y trouver une solution. M. Sithi Sawetsila s'était au contraire déclaré convaincu que Moscou, qui soutient militairement le Vietnam au Cambodge, « *est capable de jouer un rôle majeur* » dans un règlement politique du conflit.

A Pékin, d'autre part, le secrétaire général des Nations unies M. Javier Perez de Cuellar a déclaré, après avoir rencontré M. Deng Xiaoping, lundi également, qu'il fallait attendre que le Vietnam ait achevé le processus de renouvellement de son équipe dirigeante, entrepris en février, pour reprendre les efforts de médiation de l'ONU sur le Cambodge. Il a ajouté qu'il n'était pas « *totalement pessimiste* » sur les perspectives d'un règlement du conflit. — *(AFP.)*

INDE

Rajiv Gandhi et la manière forte

(Suite de la première page.)

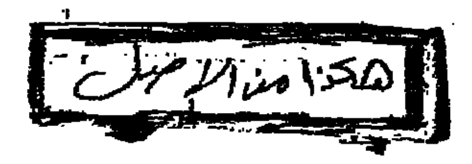
Officiellement, cette décision a été prise en raison de l'« *incapacité du gouvernement local* » à résister efficacement « *aux fondamentalistes et aux terroristes* » qui auraient même mis en place au Pendjab une véritable « *administration parallèle* ». Depuis 1980, année au cours de laquelle les « Khalistanais » (du nom de Khalistan, « *terre des purs* », l'Etat indépendant revendiqué par les séparatistes sikhs) ont commencé à faire parler la poudre, plus de dix mille personnes, y compris les cinq mille sikhs massacrés à travers l'Inde après l'assassinat d'Indira Gandhi, ont été victimes de la « *cause* ». Six cents ont été tuées en 1986 et près de trois cents depuis le début de cette année.

Un porte-parole du gouvernement central a précisé que la campagne de terreur déclenchée par les séparatistes a provoqué « *une migration à grande échelle* ». Plus de dix mille hindous du Pendjab se sont en effet réfugiés, ces douze derniers mois, à New-Delhi, et plusieurs milliers de familles rurales ont fui dans les zones urbaines de la région. Depuis deux mois environ, les trois principales organisations terroristes — Khalistan Commando Force, Khalistan Liberation Force et Babbhar Khalsa, — relayées en surface par les deux factions de la Fédération des étudiants sikhs et soutenues par les prêtres fondamentalistes, ont lancé une campagne de « *purification* ». Les populations ont été invitées, par voie de tracts, à se conformer dorénavant aux « *treize commandements* » puritains édictés par les extrémistes : interdiction de l'alcool, du tabac, etc. En même temps, la police dit avoir découvert des stocks d'armes importants prouvant que les terroristes ont désormais accès au marché noir des armements.

La décision de M. Gandhi d'assumer directement les responsabilités de la loi et l'ordre au Pendjab peut-elle changer la situation sur le terrain ? Sauf à recourir au déploiement de l'armée, à l'instar d'Indira Gandhi en juin 1984, on ne voit pas comment. M. Julio Francis Ribeiro (un chrétien de Goa), appelé à la direction de la police du Pendjab il y a quatorze mois, a lui-même indiqué à plusieurs reprises que la bataille contre le terrorisme ne pouvait être gagnée qu'avec le concours et la coopération des sikhs du Pendjab.

Le revirement de M. Gandhi ne fait pas non plus l'unanimité à New-Delhi : une bonne part de l'opposition dénonce cette « *mesure démagogique et électoraliste* », qui viserait essentiellement à assurer la victoire du Parti du Congrès-Indira aux élections du 17 juin en Haryana, l'Etat-tampon entre New-Delhi et le Pendjab. Que les motifs qui ont conduit le fils d'Indira Gandhi à faire volte-face soient ou non légitimes, une chose est sûre : le fossé entre les quinze millions de sikhs indiens et le reste de l'Union s'élargit encore dangereusement.

PATRICE CLAUDE.



Asie

CORÉE DU SUD : la réforme constitutionnelle enterrée

Le pouvoir et l'opposition jouent la tension

A Séoul et dans plusieurs villes de province, cent vingt prêtres catholiques et pasteurs protestants observent une grève de la faim d'une durée illimitée en signe de protestation contre la décision du président Chun Too Hwan de ne pas procéder à une révision de la Constitution. Enfermés dans un bâtiment de la cour de la cathédrale de Myongdong à Séoul, une quarantaine de prêtres jeûnent sous une banderole où l'on peut lire : *« Seigneur, libérez notre peuple de la dictature militaire. »* Le catholicisme est la troisième religion de la Corée après le bouddhisme et le protestantisme, mais l'Église constitue une force politique dont l'influence dépasse la communauté des fidèles (2,3 millions).

SÉOUL
de notre envoyé spécial

La maison de M. Kim Dae Jung, principale figure de l'opposition pour une énième fois consigné chez lui, est bouclée par un millier de policiers ; des députés de l'opposition, dont un bonze, sont poursuivis devant les tribunaux sous prétexte de délits de droit commun ; des étudiants qui manifestent, une ville solidement quadrillée par les brigades antiémeutes ou des policiers en civil au visage peu avenant ; une presse qui louvoie avec la censure ; autant de situations récurrentes qui ne devraient pas émouvoir outre mesure les Coréens. Ils semblent s'y être habitués comme si c'était là le prix à payer pour leur expansion économique.

Il n'en règne pas moins un certain malaise dans cette classe moyenne éduquée, fille de la croissance, depuis que le président Chun Too Hwan a annoncé, le 13 avril, qu'il n'y aurait pas de réforme constitutionnelle. Le décalage est désormais trop grand entre la place de la Corée du Sud dans la communauté internationale, dont un symbole est la tenue à Séoul des Jeux olympiques de 1988, et le caractère pour le moins fruste d'un régime politique muselé. Le malaise est aggravé par la conscience que le pouvoir n'est pas le seul responsable du blocage de la situation politique : l'opposition a en effet démontré, par ses rivalités de personnes, ses batailles internes tournant au pugilat, qu'elle se trouve dans un état de confusion affligeant et qu'elle ne peut guère, pour l'instant, constituer une solution de rechange crédible.

L'Eglise divisée

Les frustrations des Coréens ont été cette fois d'autant plus fortes que les espoirs d'évolution avaient été réels. Dans son message de Pâques, le cardinal Kim, archevêque de Séoul, s'est fait l'écho de cette déception, comparant les Coréens à Marie-Madeleine découvrant le tombeau du Christ vide.

Dans une intervention particulièrement dure pour le pouvoir, le cardinal a notamment déclaré : *« Il y a dans ce pays des habitants mais pas de citoyens, des journaux et des radios mais pas de presse, il y a des élus mais n'y a pas de Parlement (...). Nous vivons dans une société sans vérité, sans justice, ni compassion. »*

Face à un pouvoir qui a la situation en main et dont la police reprime sans complaisance la moindre manifestation, l'opposition, discréditée par ses divisions, vient de constituer un nouveau parti, le Parti pour la réunification et la démocratie (PRD), composé de la majorité (74 sur 90) des députés du Nouveau Parti démocrate (NKDP), réunis autour des « deux Kim » MM. Kim Dae Jung et Kim Young-Sami). Le gouvernement s'emploie à leur mettre des bâtons dans les roues et les meetings régionaux du nouveau parti sont troublés par des voyous à la solde du pouvoir.

Décidées à frapper la dissidence, les autorités ont, d'autre part, réussi à diviser l'Eglise, qui joue un rôle moteur dans les mouvements d'opposition. Contre la volonté du cardinal, la conférence épiscopale a décidé, fin mars, de dissoudre les instances nationales du Mouvement des étudiants catholiques, du Mouvement paysan et du Mouvement des laïcs, invoquant l'*« infiltration »* d'éléments radicaux en leur sein. Ces mouvements n'existent plus qu'au niveau du diocèse. C'est un des bastions de la défense des libertés qui est ainsi mis au pas.

Assurément, pour la grande majorité des Coréens, le débat constitutionnel (le parti au pouvoir prônant un régime parlementaire et l'opposition un système présidentiel) était trop abstrait pour mobiliser les esprits. La révision de la Constitution, qui a dominé la vie politique depuis un an, représentait cependant, pour beaucoup, une possibilité d'évolution pour un régime politique qui assure la pérennité du pouvoir en place, même si M. Chun a affirmé à maintes reprises qu'il se retirerait à l'expiration de son mandat en février prochain. L'élection du président par un collège de cinq mille deux cents grands électeurs privilégie en effet le candidat du pouvoir (en l'occurrence M. Roh Tae Woo).

Même dans les rangs de la majorité, le Parti démocrate pour la justice (PDJ), on regrette le maintien du système constitutionnel mis en place par M. Chun après qu'il eut pris le pouvoir à la suite d'un putsch opéré avec l'appui de M. Roh, alors général et commandant des forces armées au nord de Séoul.

Mais le président Chun a saisi l'occasion de la pitoyable empoignade de chefs de l'opposition pour écarter toute possibilité de révision de la Constitution. Il s'était résolu à cette hypothèse afin de désamorcer la campagne de l'opposition, peu après la chute de Marcos aux Philippines : un événement qui avait eu un grand impact en Corée, bien que les situations soient très différentes.

Les manœuvres du pouvoir ne sont sans doute pas étrangères à la division du NKDP, mais celui-ci a, de son côté, mal joué les cartes dont il disposait. Surtout, les ambitions personnelles de ceux qui sont *de facto* ses chefs, les « deux Kim », ont pris le pas sur les intérêts nationaux du parti.

Au lendemain des élections générales de février 1985, l'opposition constituait une force avec laquelle le pouvoir devait compter (elle avait gagné dans les grandes villes, et le gouvernement n'a dû de conserver sa majorité au Parlement qu'au subterfuge des députés nommés, que permet la Constitution). Par son radicalisme, le NKDP a rapidement bloqué le jeu parlementaire, et les sessions ont tourné au pugilat. Il a en outre déplacé le débat dans la rue par sa campagne de signatures en faveur de la révision de la Constitution. Une tactique qui s'est révélée erronée.

Le Parlement bloqué, la rue sous contrôle, l'opposition a trouvé un éphémère second souffle au début de cette année avec l'affaire de l'étudiant mort sous la torture dans les locaux de la police. Une « bavure », reconnue par le gouvernement, qui a surtout fait dérailler l'opération de ralliement d'une partie des opposants au projet gouvernemental de révision constitutionnelle.

Depuis un an, le pouvoir avait constamment cherché à diviser l'opposition, afin de faire émerger un groupe modéré, dissocié de la dissidence. Il existait effectivement dans les rangs du NKDP un courant hostile aux heurts frontaux avec le régime et partisan d'une tactique plus souple visant à obtenir des concessions en matière de libertés et de droits démocratiques. Telle était la ligne suivie par M. Lee Min Woo, président du NKDP, qui avait présenté en décembre un programme de démocratisation, notamment de la presse et de la justice. Une telle orientation avait, semble-t-il, l'aval des Américains, qui souhaiteraient voir s'apaiser le climat de confrontation actuel. Les « deux Kim » ont réagi brutalement, voyant, avec cette politique de compromis, s'estomper leurs chances personnelles d'accéder au pouvoir.

« Eléments impurs »

Peut-être, comme nous le dit par téléphone M. Kim Dae Jung (il est impossible de le rencontrer), la division du NKDP était-elle inévitable afin d'exclure des *« éléments impurs »* infiltrés dans ses rangs ; peut-être, comme le veut la rumeur, ces *« éléments impurs »* ont-ils reçu d'importantes sommes d'argent du gouvernement pour « trahir » ; peut-être, enfin, l'opposition risquait-elle d'être dupée en acceptant un compromis ? Il n'empêche : certains jeunes députés qui ont suivi pourtant les « deux Kim » ne cachent pas leur amertume devant la manière peu démocratique dont ces derniers ont réussi à conserver le leadership. *« Comment M. Kim Dae Jung peut-il espérer faire croire à son attachement à la démocratie alors qu'il utilise, au sens de son parti, les mêmes méthodes que le régime ? »*, nous a dit l'un d'eux.

Les Coréens ont de quoi être déçus. Ils ont un président dont ils savent peu de choses sinon qu'ils ne l'aiment pas. L'ex-général Chun est arrivé au pouvoir avec du sang sur les mains (la répression meurtrière des émeutes de Kwangju en mai 1980) ; et il ne semble pas devoir mieux réussir sa sortie, en faisant introniser comme successeur un autre ex-général, laissant ouverte la question de la légitimité du pouvoir. Enfin, s'ils se tournent vers l'opposition, les Coréens votent pour des politiciens qui s'écharpent.

Certes, le gouvernement a annoncé des mesures de démocratisation et de décentralisation du pouvoir ; certes, l'économie est en plein essor ; mais une instabilité latente s'instaure par une radicalisation de l'opposition et un raidissement du pouvoir, qui entend faire régner l'ordre pour les Jeux olympiques. A cela s'ajoutent deux inconnues : le bras de fer entre le pouvoir et M. Kim Dae Jung, consigné chez lui pour la trente-quatrième fois depuis son retour d'exil aux Etats-Unis en 1985, ne pourra s'éterniser. Les Américains ont fermement déploré cette situation et M. Kim a une vocation au martyre qui peut l'inciter à provoquer son arrestation, ce qui ne fera qu'accroître la tension. Autre inconnue : à partir de juin, lorsque sera officiellement choisi par le parti majoritaire le candidat à la succession de M. Chun, qui sera en fait le dauphin en titre, la Corée aura, jusqu'en février suivant, deux présidents, l'un en exercice et l'autre en attente. Une cohabitation peut-être délicate.

PHILIPPE PONS.

 Nous savons chez Thomson-CSF que le conformisme ne paie pas.

A V I O N I Q U E

En 1970, Thomson-CSF est le premier à préconiser, pour les planches de bord, le remplacement des instruments classiques par des tubes cathodiques. L'Airbus A 310 inaugure en 1983 les premiers systèmes de visualisation couleur de Thomson-CSF. L'évolution vers le cockpit de l'an 2000 est commencée. Thomson-CSF vient de lui faire franchir une nouvelle étape en réalisant une planche de bord entièrement électronique pour le nouvel Airbus A 320.

D É F E N S E

Il y a quelques années encore aucun navire n'était à l'abri des menaces d'un missile. Thomson-CSF oriente ses recherches vers une conception radicalement différente de celle de ses concurrents. Il met au point une conduite de tir infrarouge, pour doter son Crotale Naval d'une capacité antimissile. Ce système est le plus performant au monde et il est déjà adopté par plusieurs pays.

R E C H E R C H E

Thomson-CSF a été l'un des premiers à maîtriser, au début des années 80, la technologie des circuits intégrés sur Arseniure de Gallium, aujourd'hui

Sortir des sentiers battus

les plus performants. Mais les chercheurs de Thomson-CSF sont très vite convaincus qu'ils peuvent aller encore plus loin. Ils élaborent un nouveau matériau, l'alliage d'Arseniure Indium-Gallium. La puce de la 3ème génération, la plus rapide au monde, vient de naître dans nos laboratoires.

I M A G E R I E M É D I C A L E

En 1981, Thomson-CSF décide de s'engager dans le domaine de l'Imagerie par Résonnance Magnétique. L'IRM, va révolutionner l'imagerie diagnostique. En 1984, un centre d'évaluation clinique est créé au sein même de l'usine. Médecins et ingénieurs y travaillent ensemble. Thomson-CGR augmente ainsi en un temps record les performances de son appareil, aujourd'hui l'un des meilleurs au monde.

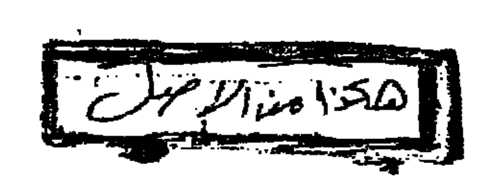
F I N A N C E

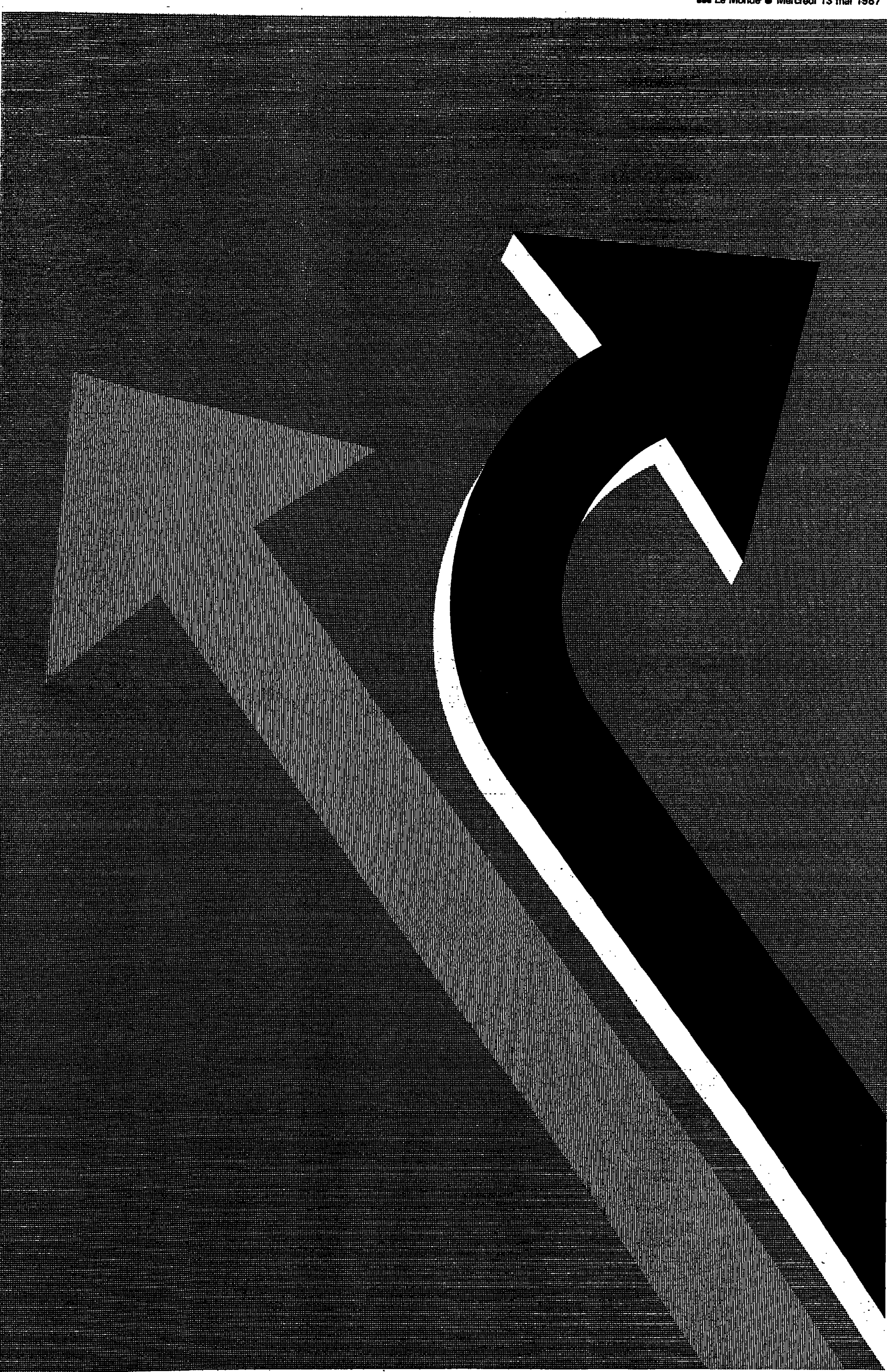
Après avoir perfectionné et utilisé toutes les techniques financières en support de son activité commerciale, Thomson-CSF est l'une des premières sociétés en Europe à avoir délibérément choisi d'utiliser son expérience pour en faire une activité à part entière. La création de Thomson-CSF Finance marque la naissance d'un métier : industriel de la finance.

Pour chacun, chez Thomson-CSF, il n'y a pas de réussite sans audace.



POLARIS – Illustration A. BALL





Proche-Orient

La préparation d'une conférence internationale pour la paix

«De profondes divergences de vue subsistent»

estime le secrétaire général de l'ONU

NEW-YORK
de notre correspondant

Répondant aux vœux de l'Assemblée générale, le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, a rendu public, le lundi 11 mai, un rapport sur la préparation de la conférence internationale pour la paix au Proche-Orient ; il s'agit d'un document très court et rédigé en des termes prudents. Il comporte deux assertions intéressantes : les membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Union soviétique, Chine, France, Grande-Bretagne) acceptent désormais l'idée de consultations réservées à eux seuls à propos de la conférence, alors que les *« indices d'assouplissement des positions »* sont qualifiés d'*« encourageants »*.

Selon le rapport, des consultations bilatérales et *« individuelles »* entre le secrétaire général et les cinq membres du Conseil ont eu lieu de février à mai, visant à définir les points de vue respectifs sur la conférence, et notamment sur la manière de la préparer. *« Contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des cinq pays ne s'est opposé à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices des Nations unies »*, affirme M. Perez de Cuellar, qui concède néanmoins que de *« profondes divergences de vue subsistent quant à la forme que devrait revêtir une telle conférence »*.

Un commentaire similaire est émis à propos des consultations qui ont eu lieu, en mars et en avril, avec les pays *« directement concernés »*, l'Egypte, la Jordanie, Israël, le Liban, la Syrie, et avec l'OLP.

« Bien qu'il n'existe pas actuellement de base d'accord suffisante pour permettre la convocation de la conférence », le secrétaire général se dit *« résolu à poursuivre les efforts pour instaurer un processus qui aboutira à une paix durable. »*

Le rapport ne mentionne pas la réunion discrète que les cinq membres permanents du Conseil ont tenue pour la première fois le mois dernier afin d'*« officialiser »* leur accord de principe avec l'idée d'une conférence sous les auspices de l'ONU. Manifestement, les « Cinq » ne souhaitent pas que l'on mette l'accent sur leur rapprochement, afin de ne pas irriter les dix autres membres du Conseil de sécurité, tenus strictement à l'écart du processus. Plusieurs des membres non permanents, notamment la RFA et le Japon, cachent mal leur mécontentement devant la constitution de ce qui ressemble de plus en plus à un « directoire ».

Les milieux diplomatiques de New-York évoquent désormais avec beaucoup d'intérêt le changement d'attitude des Etats-Unis, dont l'opposition à toute « immixtion » des Nations unies dans les affaires du Proche-Orient, d'une part, et à l'idée d'une approche multilatérale de la paix dans la région, d'autre part, avait, pendant longtemps, bloqué la proposition. On estime généralement que Whashington a choisi de *« jouer la carte Shimon Pérès »*, car celle-ci permettrait à la Maison Blanche de se rapprocher du monde arabe, particulièrement déçu par les livraisons d'armements américains à l'Iran. Selon M. Marrack Goulding, responsable du secteur Proche-Orient à l'ONU, *« les Etats-Unis jouent sincèrement le jeu de la conférence, à condition que, parallèlement à celle-ci, se tiennent des discussions bilatérales entre Israël et ses voisins »*.

Selon des sources proches de la mission américaine, il serait *« totalement néfaste »* que la conférence se tienne entièrement sous la direction des Nations unies, comme le souhaitent l'Union soviétique, la Chine et les pays arabes de la région. Les Etats-Unis préfèrent que soit convoquée une sorte de réunion plénière solennelle qui lancerait le processus de négociation. Celui-ci serait ensuite conduit de manière discrète et essentiellement bilatérale. Cette position coïncide exactement avec les points de vue exprimés à Jérusalem par M. Pérès.

Quant à l'attitude israélienne, les diplomates de l'ONU la considèrent actuellement comme cruciale. *« Un simple geste de la part de Jérusalem suffirait actuement pour lancer le processus de paix »*, estime un conseiller. Certains ambassadeurs se posent des questions quant à la sincérité de M. Pérès : veut-il réellement la conférence ou utilise-t-il celle-ci comme prétexte pour chasser du pouvoir son rival, M. Shamir ?

Enfin, les relations soviéto-israéliennes sont au beau fixe dans les locaux de l'ONU, où diplomates de Moscou et de Jérusalem affichent volontiers des attitudes amicales et décontractées, échangeant sourires et tapes dans le dos...

CHARLES LESCAUT.

Impasse à Jérusalem où M. Pérès reçoit le soutien des Etats-Unis

JÉRUSALEM
de notre correspondant

C'est l'impasse. Comme prévu, les travaillistes et le Likoud campent sur leurs positions. Les premiers, derrière M. Shimon Pérès, appuient le projet d'une conférence internationale de paix ; la droite, conduite par M. Itzhak Shamir, y reste farouchement hostile. Quatre heures de débats, le lundi 11 mai, en cabinet « restreint » n'ont pas permis de progresser d'un pouce.

La discussion reprendra et s'achèvera sans doute mercredi sur un constat de désaccord. M. Pérès, qui doit partir le même jour pour les Etats-Unis, attendra probablement son retour d'Amérique avant d'engager le processus de rupture de la coalition, si telle demeure son intention. Certains n'excluent pas cependant que le ministre des affaires étrangères retarde son voyage de quelques jours.

En attendant, le dirigeant travailliste a reçu un double encouragement. Le premier est venu de Washington sous la forme d'un message adressé à lui-même et à M. Shamir par le secrétaire d'Etat, M. Shultz. Ce dernier y réaffirme le soutien de l'administration Reagan aux initiatives de M. Pérès et exprime sa conviction qu'*« il n'existe aucune chance d'amorcer des pourparlers israëlo-arabes en dehors du cadre d'une conférence internationale »*.

M. Shultz réitère les engagements américains aux côtés d'Israël en ce qui concerne l'exclusion des discussions de l'OLP, les exigences posées par Jérusalem à une participation de l'URSS, le caractère non coercitif de la conférence et la nécessité que celle-ci débouche rapidement sur une négociation directe. Visiblement furieux que la presse ait révélé la teneur du message de M. Shultz, le bureau du premier ministre accuse l'entourage de M. Pérès d'avoir organisé cette *« fuite »*.

Autre motif de satisfaction pour M. Pérès : les intéressants propos tenus lundi à Jérusalem par Léo Tindemans, président en exercice du Conseil des ministres de la CEE. Ce dernier, qui achevait en Israël une série d'entretiens l'ayant conduit récemment en Egypte, en Arabie saoudite et en Jordanie, a déclaré que ces trois pays arabes *« tiennent désormais pour un obstacle la représentation directe de l'OLP à une conférence »*.

Selon M. Tindemans, arrivé la veille d'Amman, *« la Jordanie ne souhaite pas que des dirigeants de l'OLP fassent partie d'une délégation jordano-palestinienne »*. Ryad et Le Caire, a-t-il dit, ont une position similaire. Le ministre belge a rappelé que depuis la déclaration de Venise en 1980 l'Europe souhaite voir l'OLP *« associée »* à des négociations mais ne demande pas qu'elle y *« participe »*.

M. Tindemans a eu le sentiment que les Jordaniens maintenaient un contact étroit avec les Syriens pour surmonter les obstacles à une conférence. Le représentant de l'Europe des Douze n'a pu se rendre à Damas, du fait de l'opposition des Britanniques, depuis l'« affaire Hindawi », à tout contact avec la Syrie aussi longtemps que celle-ci n'aura pas nettement pris ses distances avec le terrorisme d'origine proche-orientale.

M. Tindemans a brisé lundi un petit tabou en rencontrant publiquement pendant quarante minutes le général Sneh, chef de l'administration « civile » en Cisjordanie. Jusqu'à présent, les dirigeants européens évitaient soigneusement tout contact avec les autorités militaires dans les territoires pour ne pas donner l'impression qu'ils cautionnaient l'occupation israélienne. *« J'ai peu de préjugés et j'ai beaucoup appris »*, a déclaré le ministre après cet entretien.

Quant à M. Shamir, il a reçu l'appui inattendu du fondateur du Likoud, M. Menahem Begin. Sortant exceptionnellement du mutisme où il s'est enfermé depuis quatre ans, l'ancien premier ministre a exprimé, dans une interview accordée par téléphone à la radio nationale, son opposition au projet de conférence internationale : *« Mon acquiescement à une telle formule, je l'avais donné dans des conditions totalement différentes, que les accords de Camp David ont ensuite modifiées. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● **SYRIE-IRAN : le ministre syrien des affaires étrangères en Iran.** — M. Farouk-al-Chareh est arrivé, *le mardi 12 mai à Téhéran*, pour une visite de courte durée, porteur d'un message du président syrien Hafez al-Assad à son collègue iranien, M. Ali Khamenei. — *(AFP).*

Afrique

TUNISIE : inculpé de « propagation de fausses nouvelles »

M. Khémaïs Chamary, secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme a été écroué

Tunis *(AFP)*. — M. Khémaïs Chamary, secrétaire général de la *Ligue tunisienne des droits* de l'homme (LTDH), vice-président de la Fédération internationale des *droits de l'homme* (FIDH) et membre du bureau politique du Mouvement des démocrates socialistes (MDS, opposition légale), détenu depuis le 28 avril, a été placé, le 11 mai, sous mandat de dépôt et écroué à la prison de Tunis, a-t-on appris de source judiciaire.

M. Chamary a été déféré lundi devant le juge d'instruction du tribunal de Tunis, qui l'a inculpé de *« propagation de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public »* et d'*« atteinte à l'honneur du premier ministre »*, a-t-on ajouté de même source. Les charges retenues contre lui se fondent sur des déclarations faites à la revue arabe *Al Majallah* paraissant à Londres, et publiées dans sa livraison du 24 mars, et sur une interview par téléphone accordée à Radio-France Internationale.

De source judiciaire, on indique d'autre part qu'une notice d'information de police est également jointe au dossier, soulignant que M. Chamary est connu pour ses *« contacts fréquents et suivis »* avec la presse étrangère.

[Agé de quarante-cinq ans, M. Chamary a joué un rôle essentiel dans les débuts de la Ligue tunisienne des droits de l'homme fondée, il y a dix ans. Il en était devenu secrétaire général en mars 1985, la présidence étant assumée par M. Zmerli, professeur de médecine à Tunis. Il n'a jamais caché son engagement aux côtés du parti de M. Mestiri, mais il s'efforçait de faire abstraction de son appartenance au MDS dans ses activités au sein de la Ligue. Il dénonçait en particulier les arrestations de militants islamistes, avec lesquels il avait pourtant peu de choses en commun. Il joua un rôle essentiel dans l'affiliation de la Ligue algérienne des *droits de l'homme, de Mᵉ Ali Yahia*, à la Fédération internationale des droits de l'homme, malgré les équivoques entretenues par Alger après la création d'une association rivale, proche des autorités. Il était cadre de banque à Tunis. Lui-même convenait qu'il servait peut-être à entretenir la *« façade libérale du régime »*. Avec son arrestation, cette façade se dégrade considérablement. — J. G.]

TCHAD

L'ambassadeur en France évoque la permanence de la menace libyenne

Hôte à déjeuner de l'Association de la presse eurafricaine, le lundi 11 mai, M. Allam-Mi, ambassadeur du Tchad en France, a affirmé que la menace libyenne pèse toujours sur son pays et a demandé à Paris de donner à M. Hissène Habré *« les moyens de libérer totalement le territoire national »*.

Plus de sept mille Libyens sont massés dans le Tibesti et la bande d'Aouzou pour *« préparer une revanche »*, a dit l'ambassadeur. Il a évoqué l'existence d'un *« Ouadi-Doum bis »* à l'est du Tchad, en territoire libyen, à Maten-el-Sara, où Tripoli a construit une importante base aérienne. Il estime d'autre part que, *« malgré les efforts du gouvernement soudanais, il y a toujours des infiltrations libyennes dans le Darfour »*. *« Kadhafi tentera de lancer une offensive à la première occasion »*, a-t-il affirmé.

M. Allam-Mi a déclaré aussi que le plan d'aide militaire de la France pour le Tchad *« n'a pas été totalement exécuté »* en raison des victoires surprises de M. Hissène Habré. Il a dit que Paris avait encore beaucoup à faire dans son pays, notamment en envoyant des *« moyens aériens »* au nord du 16ᵉ parallèle, dans des régions presque inaccessibles par voie terrestre.

● PRÉCISION — Dans un récent article sur la nécessité de *« Gagner la paix »*, notre envoyé spécial au Tchad évoquait la fermeture de l'université. Le rectorat de N'Djaména nous précise que celle-ci *a bien fermé* ses portes entre 1979 et 1982, mais qu'elle les a rouvertes en 1983. *« S'il y a davantage d'étudiants en URSS qu'en France, la raison n'est pas le niveau faible de notre baccalauréat, mais le fait que la France n'offre que très peu de bourses d'études, voire même plus du tout depuis quelque temps »*, affirme le rectorat.

Amériques

ÉTATS-UNIS : l'enquête sur l'« Irangate »

M. Reagan a encouragé ses collaborateurs à aider les « contras »

affirme M. McFarlane

WASHINGTON
de notre correspondant

Les questions étaient rapides et parfaitement ciblées, les réponses détachées et sans esquive, et au cinquième jour des auditions télévisées sur l'« Irangate », une image de M. Reagan s'est largement dissipée : celle d'un président à la mémoire défaillante et dépassé par un zèle qu'il aurait ignoré.

Comme dopé au verre d'eau qu'il n'a cessé de remplir avec la lenteur des grandes tensions, son ancien conseiller pour les affaires de sécurité nationale, M. Robert McFarlane, parlait, confirmait *(« Oui, monsieur », « c'est exact »)*, et de révélations en acquiescements le président américain est apparu, le lundi 11 mai, très au courant de ce que faisaient ses collaborateurs, *anxieux de les voir agir en faveur* de la guérilla anti-sandiniste et, à l'occasion, prenant lui-même les choses en main.

En février 1985, alors qu'il reçoit en visite d'Etat le roi Fahd d'Arabie saoudite, M. Reagan le convie ainsi à un entretien en tête-à-tête dans ses appartements privés de la Maison Blanche. C'est là une marque d'honneur que le protocole prévoit pour les proches amis des Etats-Unis, mais il ne s'agit pas seulement ce jour-là de symbole. *« A peu près dans la journée »*, M. McFarlane est averti par l'ambassadeur saoudien à Washington que Ryad a décidé de doubler sa contribution financière à la cause des *« combattants de la liberté »* nicaraguayens.

Pour convenances diplomatiques et en vertu des accords passés avec les commissions d'enquête parlementaires devant lesquelles il comparaît, M. McFarlane — ni quiconque d'ailleurs, à part les journalistes — ne nomme l'Arabie saoudite. On dit : *« Pays numéro deux »*, *« représentant officiel »* au lieu d'ambassadeur ou encore *« pays numéro un »* pour Israël, mais M. McFarlane ne prend en revanche pas de précaution du tout pour rapporter que lorsqu'il avertit le président de cette bonne nouvelle, sa réaction est *« de gratitude et de satisfaction, pas de surprise »*.

En tout, l'Arabie saoudite aura versé 32 millions de dollars aux « contras » entre 1984 et 1985 — deux années durant lesquelles le Congrès avait sévèrement limité l'aide à la guérilla anti-sandiniste avant de l'interdire purement et simplement. Ce n'est pas l'argent du contribuable américain que le roi Fahd a versé, mais il l'a versé parce que la Maison Blanche, puis le président lui-même se sont entremis, en violant délibérément l'esprit au moins de la loi.

Le regard désespéré

C'est grave, mais M. McFarlane ne semble pas même s'en rendre compte ; sa voix est lente, son regard désespéré et son ton posé jusqu'à la froideur d'un constat d'huissier. Il a voulu se suicider en février dernier, pense évidemment n'avoir vraiment plus rien à perdre et ne veut pas plus accabler que protéger : seulement *« servir* (il l'a dit dans une déclaration liminaire) *l'intérêt public »* en aidant à comprendre les causes de ce nouveau scandale. Il en a cité deux : l'incapacité de l'exécutif et du Congrès à définir une politique centre-américaine et le recours, qui s'est ensuivi, à *« l'action secrète »* qui était, dit-il, insuffisante face au soutien soviétique dont bénéficient les sandinistes et également impossible, par définition, à faire comprendre et accepter du peuple américain.

Alors, grand serviteur de l'Etat dont il a le sens comme rarement aux Etats-Unis, militaire aux ordres et grand lecteur des meilleurs auteurs, face aux photographes et aux caméras, surplombé par les élus, entouré de sa femme et d'un avocat muet, M. McFarlane parle.

Un numéro de compte en banque

Il dit comment M. Reagan avait, après les mesures restrictives prises par le Congrès, *« clairement répété, en public et en privé, qu'il ne voulait pas manquer à la parole donnée aux « contras »*. Il avait *« donné pour instructions*, ajoute-t-il, *que nous poursuivions nos efforts pour ramener le mouvement dans les bonnes grâces du Congrès et pour convaincre les « contras » de la poursuite du soutien de l'administration* (...) *jusqu'à ce que le Congrès accepte à nouveau de les appuyer* (...). *Le président avait clairement exprimé sa volonté que cela soit fait. Le travail est retombé sur le Conseil de sécurité nationale »*.

Conséquence directe de cette injonction ? Dérapage ? M. McFarlane ne le dit pas, mais il se retrouve bientôt à indiquer un numéro de compte en banque des « contras » à l'ambassadeur saoudien alors même, souligne-t-il à plusieurs reprises, qu'il met en garde ses collaborateurs contre toute forme de *« sollicitation »*, *« encouragement »* ou *« contrainte »* en faveur de l'aide financière aux « contras », contre toute violation donc de la loi en vigueur à l'époque. M. Reagan est aussitôt averti des virements de l'ambassadeur et marque *« sa satisfaction et son plaisir »*. Rien, bien sûr, n'est gratuit, et peu après la visite du roi Fahd, relevait, mardi, le *Washington Post*, M. Reagan invoquait une situation d'urgence pour faire livrer, sans l'aval du Congrès, quatre cents missiles anti-aériens Stinger à l'Arabie saoudite.

Si ce n'était pas un troc politique, les apparences sont trompeuses, mais M. McFarlane *ne tire pas de* conclusion. Il livre seulement des faits. Oui, dit-il, M. Reagan est bien personnellement intervenu auprès d'un chef d'Etat centre-américain pour qu'un chargement d'armes destinés aux « contras » et saisi par l'armée de ce pays leur soit restitué. En juin 1985, apprend-on aussi, le président des Etats-Unis a approuvé un plan de paiement d'une rançon de 2 millions de dollars en échange de deux des otages détenus au Liban. Deux mois plus tard, il était averti par M. McFarlane qu'un autre otage allait être libéré après une livraison par les Israéliens d'armes américaines à l'Iran.

Et puis, enfin, M. McFarlane rapporte une conversation qu'il a eue avec le colonel North, en novembre dernier, alors que commence l'enquête sur le détournement au profit des « contras » des bénéfices des ventes d'armes à l'Iran. M. McFarlane n'est alors plus conseiller pour les affaires de sécurité nationale depuis un an et apprend de son ancien subordonné qu'il prépare la *« destruction »* de documents trop explicites. M. McFarlane demande au colonel si le détournement avait été approuvé et la réponse est : *« Vous savez, je ne ferais rien sans approbation. »* L'audition de M. McFarlane doit se poursuivre tout au long de la semaine.

BERNARD GUETTA.

● **Un procureur indépendant va enquêter sur des activités de M. Meese.** — L'attorney général (ministre de la justice), M. Edwin Meese, a demandé, *le lundi 11 mai*, qu'un procureur indépendant enquête sur ses liens avec une firme américaine, la société Wedtech, impliquée dans une affaire de corruption et pour laquelle il avait intercédé en tant que conseiller de la présidence en 1982. Dans un communiqué, le département de la justice a indiqué que M. Meese affirme avoir agi *« de façon tout à fait légale »* et qu'il entend voir cette question être *« réglée le plus rapidement possible »* de manière à *« prévenir toute exploitation politique partisane »*. M. Meese avait récemment reconnu avoir intercédé en faveur de Wedtech en 1982, afin que la firme obtienne un marché militaire de 32 millions de dollars. Il avait ensuite investi 60 000 dollars dans l'entreprise. Dans un communiqué, le président Reagan s'est félicité de la décision de M. Meese et a affirmé que l'attorney général était un *« homme honnête et intègre »*. — *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Irlande du Nord

Incident après les obsèques de deux militants de l'IRA

L'armée républicaine irlandaise (IRA) a commencé à enterrer ses hommes tombés le vendredi 8 mai dans une embuscade tendue par les forces de l'ordre à Loughgall au sud-est de Belfast. Patrick Kelly et Anthony Gormley ont été inhumés lundi. La police nord-irlandaise, la (RUC) Royal Ulster Constabulary avait annoncé qu'elle resterait discrète si les membres de l'IRA ne rendaient pas les traditionnels « honneurs militaires ».

Quatre militants de l'organisation républicaine ont porté le cercueil de Patrick Kelly, commandant de la brigade de Tyrone-Est, recouvert du drapeau tricolore républicain et des gants et bérets noirs signes d'appartenance de la victime à l'IRA. Une femme vêtue de noir, dont le visage était masqué, a averti sur la tombe de Kelly que l'IRA riposterait *« où et quand elle le voudrait »*.

Des incidents ont éclaté à Belfast et à Londonderry, alors que quelque trois cents personnes manifestaient pour protester contre la mort des huit militants de l'IRA. Des partisans du mouvement armé ont lancé des cocktails Molotov et des pierres sur les véhicules des forces de l'ordre, blessant un officier. La police a riposté en tirant des balles de plastique. La tension devrait se maintenir en Ulster, les six autres membres de l'IRA décédés devant être inhumés prochainement. — *(AFP.)*

Koweït

Une personne tuée dans un attentat

Un attentat à l'explosif a eu lieu le lundi 11 mai contre une agence de voyages à Koweït, faisant un mort parmi les employés de l'agence. Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, la charge, reliée à un système de minuterie, a tué un employé de nationalité yéménite et provoqué des dégâts matériels dans les façades de quelques magasins de l'avenue commerçante Fahd As-Salem, dans le centre-ville. *(AFP).*

M. Jacques Chirac et la préparation de l'élection présidentielle

Gouverner et faire campagne

Comment préparer l'élection présidentielle sans en parler, comment entrer en campagne sans le dire ? M. Jacques Chirac veut entretenir la fiction d'un chef de parti majoritaire qui ne se préoccupe pas prématurément des échéances électorales, et convaincre qu'il est toujours un chef de majorité uniquement soucieux d'appliquer le programme dont celle-ci l'a mandaté. Bien montrer enfin que, dans son rôle de premier ministre, il n'a pour souci essentiel que de faire que *« le gouvernement gouverne »*. Avant d'entamer la campagne proprement dite, au début de l'année prochaine. Le maire de Paris rappellera ces principes les 23 et 24 mai, devant les assises nationales du RPR à la porte de Versailles, en présence, espère-t-il, de cent mille militants, et où il devrait, sans l'ombre d'un doute, être réélu président du mouvement qu'il avait fondé le 5 décembre 1976 dans le même lieu.

Les dirigeants et les instances du RPR ne peuvent ignorer l'échéance du 24 avril 1988, ni les problèmes immédiats qui se posent au pays, même s'ils veulent feindre la sérénité. Sans le dire, mais tout en le faisant, ils lancent donc bel et bien leur campagne en vue de l'élection à l'Elysée de M. Jacques Chirac.

Devant le comité central, le samedi 9 mai, le premier ministre a souligné, une fois de plus, que l'échéance de 1988 devait être la marque de la continuité de l'action entreprise depuis 1986, et destinée notamment à permettre l'accès de la France dans les meilleures conditions au marché unique européen à la fin de 1992. D'ailleurs, le « logo » choisi par le RPR pour ses assises nationales est tout à fait parlant : « 88 pour 92 » en tricolore avec les douze étoiles du drapeau européen !

Bien que M. Chirac reconnaisse que le délai écoulé depuis l'installation de son gouvernement est encore trop court pour établir un bilan complet, il insiste sur l'ampleur des réformes amorcées. Selon lui, *« jamais en si peu de temps un gouvernement n'aura réalisé autant de choses »*. Bien que les effets de toutes les décisions gouvernementales et législatives ne soient pas encore concrètement perçus, le RPR a décidé d'éditer une brochure au titre sans équivoque : *« L'actif du gouvernement Chirac comparé au passif des socialistes. »* Cette sorte d'argumentaire chiffré, illustré de courbes et de tableaux, affirme : *« La vie de tous les jours va mieux. »*

Pour évoquer le redressement de l'économie, le document proclame que *« les résultats en un an ont été inespérés »*, et il assure que *« les entreprises libérées ont le vent en poupe »* et que *« la France reprend du punch »*. C'est pourquoi M. Chirac promet que *« le gouvernement, fort du soutien de la majorité, poursuivra sans faiblesse son œuvre jusqu'au terme normal »*.

M. Chirac a, en conséquence, exprimé avec force sa confiance dans une victoire de la majorité à l'élection présidentielle. Mais il a aussi souligné que cette *« foi »* et cette *« conviction »* ne pouvaient être menacées que par la désunion de la majorité. Il a donc non seulement demandé que chacun se garde des controverses internes, mais aussi que tous les responsables du RPR évitent d'alimenter les polémiques.

Le maire de Paris a ainsi repris, sans le dire expressément, l'idée d'une *« pause politique »* qu'avait lancée — avec son accord — M. Edouard Balladur lors du « Grand Jury RTL-*le Monde* » du 3 mai M. Toubon, secrétaire général du RPR, a aussi rappelé le *« code de bonne conduite »*, l'accord majoritaire de soutien réciproque que M. Chirac avait énoncé devant les parlementaires du RPR et de l'UDF réunis à Vittel en octobre 1986, pour dire qu'il était toujours valable.

« Par nous-mêmes »

A certains membres du comité central qui souhaitaient que le RPR et le gouvernement critiquent plus vivement M. Mitterrand, et même intensifient leurs attaques contre lui et contre les socialistes, M. Edouard Balladur a répondu en soulignant qu'il y aurait là une certaine contradiction puisque la majorité parlementaire avait accepté la « cohabitation ». Le ministre d'Etat préfère donc, au contraire, que les inconvénients de la coexistence — qui ne doivent pas être ingnorés — *« n'empêchent pas d'affirmer et de démontrer que le gouvernement gouverne, qu'il applique le programme de la majorité, qu'il réalise et qu'il progresse et que seule une victoire en 1988 permettra d'aller encore plus loin et de faire mieux »*. Selon M. Balladur : *« C'est par nous-mêmes que nous gagnerons, par les bienfaits de notre politique. Il ne faudra pas chercher chez les autres des excuses à une défaite. Car nous avons pu gouverner dans l'ensemble comme nous l'avons voulu. »*

C'est donc son action à la tête du gouvernement qui constitue, pour le moment, aux yeux de M. Chirac, son meilleur argument de campagne électorale. C'est pourquoi il préfère se donner entièrement à sa tâche gouvernementale et feint de juger avec un relatif détachement la poussée de fièvre printanière qui vient de s'emparer du « microcosme » politique.

Ainsi, la hargne exprimée par M. Jean-Marie Le Pen, ne lui semble pas refléter une force bien tranquille, ni une confiance bien assurée.

La démesure même de M. Le Pen, ses outrances confirment M. Chirac dans le choix constant qu'il a fait de refuser tout contact et tout accord avec le Front national. Il espère que ces excès provoqueront, dans l'opinion, un réflexe de répulsion, puis de rejet.

Il constate enfin que l'action de son gouvernement peut enlever des aliments à la propagande de l'extrême droite. Ce phénomène se produit déjà, estime-t-il, en ce qui concerne la lutte contre la délinquance et contre le terrorisme. Mais il reste encore le problème de l'immigration.

Interdit de reculer

Devant le comité central du RPR, M. Chirac a évoqué la réforme du code de la nationalité pour rappeler que celle-ci est toujours à l'ordre du jour et que la commission des Sages serait désignée *« sous peu »*, afin qu'elle puisse présenter ses propositions au gouvernement avant l'été. Il semble bien, en effet, que les douze ou quinze membres qui composeront cette commission aient été pressentis dès la fin de la semaine écoulée et qu'ils pourraient être officiellement nommés dans les prochains jours. Ces personnalités que M. Chirac a qualifié d' *« incontestables »* devraient remettre leurs conclusions au gouvernement avant la fin juin. C'est au vu de celles-ci que le premier ministre décidera alors de modifier ou non le projet de loi actuel et de le présenter au Parlement, vraisemblablement au début de la session d'automne.

Le désir de M. Chirac est de faire quelque chose en ce domaine, mais de ne pas le faire sans des avis assez nombreux et variés, ni sans un certain accord. En quelque sorte, il ne peut pas politiquement reculer, mais il ne veut pas non plus heurter les sensibilités. Cette double exigence explique ses atermoiements récents. Cette éventuelle réforme serait, de surcroît, accompagnée d'un ensemble de dispositions, notamment économiques et sociales — concernant les travailleurs étrangers en situation régulière afin de faciliter leur séjour ou leur insertion. Cela permettrait de prendre d'autant plus facilement des dispositions plus sévères contre les étrangers irréguliers et délinquants.

Faire face à trois défis

En conclusion de son intervention, M. Chirac a souligné, samedi dernier, que, *« dans le monde actuel, nous devons faire face à trois défis : celui de la violence avec la délinquance et le terrorisme, celui de la crise économique avec ses conséquences sociales et celui de la pauvreté qui touche les pays sous-développés et entraîne des déséquilibres »*. Et le premier ministre a proclamé : *« Nous ne devons pa être repliés mais conquérants et ouverts. »*

Pour le rapport de synthèse que les assises du RPR adopteront, quatre thèmes ont été retenus : la défense de l'Europe, le développement économique et la lutte contre la pauvreté, la participation et le nouveau dialogue social et, enfin, *« un effort gigantesque »* pour la culture et la formation. Pour tout cela, il faut, selon le rapport, *« remettre la France au travail, c'est-à-dire donner du travail et redonner du goût au travail »*. Fort de ces résolutions, le président du RPR a félicité ses amis politiques *« pour leur bonne humeur, leur confiance et leur volonté »*. C'est cette impression de *« dynamisme et d'espoir »*, selon ses propres mots, que M. Jacques Toubon, secrétaire général, s'est efforcé de faire partager aux cadres locaux du RPR en entreprenant, de samedi à lundi, un Tour de France aérien en onze étapes et 3 000 kilomètres pour rencontrer, en quarante heures, quelque cinq mille responsables et militants de province convoqués dans les aéroports et représentant toutes les régions.

ANDRÉ PASSERON.

● **Les écologistes et l'élection présidentielle.** — M. Antoine Waechter, conseiller régional d'Alsace et porte-parole des Verts, a pris une nouvelle option sur la désignation du candidat des écologistes à l'élection présidentielle. L'assemblée générale partielle Rhône-Alpes-Auvergne du mouvement, réunie à Saint-Etienne le 8 mai, et représentants 181 mandats, lui en a attribué 70 contre 59 à M. Yves Cochet, de Rennes, membre du collège éxécutif, et 45 au professeur Jean Brière, de Lyon. A l'issue de cette « primaire », la cinquième d'une série de neuf (après Rennes, Bordeaux, Strasbourg et Dijon et avant Lille, Paris et Carcassonne), M. Waechter capitalise 59,95 % des mandats contre 23,65 % à M. Cochet et 16,40 % à M. Brière. — (*Corresp.*)

La majorité reste partagée face à la surenchère du Front national

Ce ne sont pas les quelque 55 % de Français qui pensent, selon le sondage de la SOFRES diffusé le 6 mai par *Le Monde* et RTL, que le Front national et son président *« représentent un danger pour la démocratie en France »* qui se plaindront de voir aujourd'hui les chefs des états-majors des partis de la majorité opposer, de M. Jacques Toubon à M. François Léotard en passant par M. Pierre Méhaignerie et André Rossinot, un front du refus à M. Jean-Marie Le Pen.

Si les dangers du projet de société du guide charismatique du Front national apparaissent de plus en plus clairement, le moins que l'on puisse attendre de tous les partis attachés aux valeurs républicaines et démocratiques est qu'ils s'accordent sur la nécessité de s'unir pour les préserver. Et de ce point de vue la question polémique de savoir qui est responsable de l'émergence de l'effet Le Pen, posée à nouveau par le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, lundi soir 11 mai sur France-Inter, est aujourd'hui périmée.

Si *« le seul remède »* aux thèses de l'extrême droite *« réside, à la veille du bicentenaire de la Révolution française, dans la mobilisation de tous pour la défense des idéaux et des valeurs de la République »*, comme le disait ce même lundi M. Michel Charzat, secrétaire national adjoint du PS, l'enjeu ne vaut-il pas une trêve entre la gauche et la droite libérale sur les terrains où M. Le Pen prospère ?

Si la gauche veut se distinguer sur ces terrains il lui suffit, après tout, de présenter au pays, qui exprime de fortes attentes autour des thèmes chers à M. Le Pen, qu'il s'agisse du chômage, de l'immigration ou de la sécurité, des orientations qui lui soient propres.

Deux attitudes opposées

Pour la droite libérale, le dilemme est, plus douloureux. On sait désormais en quels termes électoraux il se pose : comment récupérer les suffrages séduits par le président du Front national sans pour autant conclure la moindre alliance avec lui puisque cela risquerait de coûter la victoire — beaucoup de Français condamnant à l'avance tout accord de désistement réciproque — au candidat de la droite qui restera en lice au second tour de l'élection présidentielle.

Face à ce problème, il y a deux attitudes opposées : celle de la fermeté et celle de l'ambiguïté. Le secrétaire général du Parti républicain, M. Léotard, reprenant à son compte, dimanche, l'attitude courageuse du secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Claude Malhuret, a opté pour la première, n'en déplaise au président de son groupe parlementaire au Palais-Bourbon, M. Jean-Claude Gaudin, en proie aux tiraillements marseillais, et au risque de déplaire aussi à certains de ses propres électeurs locaux. Le ministre de l'intérieur, lui, a choisi, lundi, la seconde.

En recourant à une formule à l'emporte-pièce pour réaffirmer sa volonté de lutter contre l'immigration clandestine — *« On m'a reproché un avion* (allusion au charter des expulsés maliens) *mais si demain je dois faire un train d'immigrés je le ferai. »* M. Charles Pasqua, aussitôt critiqué par SOS Racisme, a, en effet, confirmé son penchant pour la surenchère militante.

Il faut rendre justice à M. Pasqua : si ses propres amis du RPR l'avaient écouté plus attentivement à l'époque où il soulignait — bien avant l'émergence électorale du Front national — la nécessité de traiter politiquement la question de l'immigration, le RPR serait peut-être, aujourd'hui, moins gêné aux entournures. Il reste que le registre personnel du ministre de l'intérieur le conduit maintenant à « ramer » derrière M. Le Pen, au profit électoral de M. Chirac, et que, après l'annonce par ce dernier de la relance de la réforme du code de la nationalité, cette nouvelle intervention, plus calculée qu'intempestive, ne fait qu'entretenir les ambiguïtés sur le comportement de la majorité en présence des thèses de l'extrême droite.

Il n'y a là rien de très nouveau, bien sûr, puisque la majorité libérale s'accommode fort bien de compromis avec le Front national, depuis un an, dans les cinq régions où l'apport des élus lepénistes lui est indispensable pour contrer la gauche (Aquitaine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie, Picardie).

Mais il est évident que si elle ne s'impose pas une réelle clarification avant l'élection présidentielle, la coalition RPR-UDF donnera elle-même à la gauche le bâton pour se faire battre.

Il s'agit de savoir, au fond, si, à droite comme à gauche, devant la démagogie de l'extrême droite, le consensus démocratique peut se borner à dénoncer l'exploitation politique du SIDA.

ALAIN ROLLAT.

M. Yvon Briant (CNI) frappe à la porte du gouvernement...

Comment, entre la majorité RPR-UDF et le Front national, se garder une place au soleil de la droite sans servir de supplétif aux uns et de caution aux autres ? Depuis un an, les responsables du Centre national des indépendants (CNI) ont été plutôt gênés aux entournures pour régler ce problème. Après avoir refusé, en mars 1986, de signer la plate-forme commune de gouvernement RPR-UDF, ils se sont repliés sur une position de soutien critique au gouvernement Chirac tout en ménageant leurs jugements sévères à l'endroit du parti de M. Jean-Marie Le Pen. *« Résolument et clairement à droite »*, ils se sont réfugiés derrière une quadruple étiquette on ne peut plus exhaustive : *« Libéraux et conservateurs, nationalistes et européens... »* Une façon de jouer sur la corde raide politique guidé avant tout par le souci de ne pas chahuter une formation représentée à l'Assemblée nationale par six députés dont la répartition sur les bancs est à elle seule tout un programme : trois apparentés RPR, deux apparentés Front national et un non-inscrit...

On comprend mieux dès lors que la perspective de l'élection présidentielle commence à donner quelques sueurs froides à ces dirigeants du CNI qui, entre MM. Chirac, Barre et Le Pen, vont être bien forcés de choisir et qui, au demeurant, font déjà l'objet de bien des sollicitations, Avant qu'à la rentrée d'octobre le Conseil national du CNI ne prenne officiellement position à la tête du parti, M. Philippe Malaud, son président, et M. Yvon Briant, son jeune et remuant secrétaire général, ne sont apparemment plus sur la même longueur d'onde.

Outre une rivalité de génération, de tempérament et de style, ces deux hommes ne sont plus d'accord sur la stratégie par rapport au Front national. M. Briant a choisi depuis un certain temps vis-à-vis de ce parti le harcèlement, en affirmant qu'il est *« hors de question »* que le CNI soutienne le candidat Le Pen.

M. Malaud se moque de son secrétaire général *« qui croit qu'il peut bouffer Le Pen »* et maintient qu' *« il faut prendre Le Pen tel qu'il est »*. Toujours partisan d'un cousinage tranquille avec le Front national, à la seule condition que M. Le Pen s'engage à se désister au second tour pour le candidat de la majorité, M. Malaud n'exclut pas une alliance Front national - CNI au premier tour. Le différend est apparu au grand jour le 2 avril, lorsqu'on vit M. Malaud au meeting du Front national au Zénith, alors que M. Briant, quelques heures plus tôt, se faisait accuser de débauchage par M. Le Pen. Le lundi 11 mai, M. Malaud regrettait encore publiquement *« les propos inconsidérés tenus par certains membres de la droite à l'encontre du Front national »*.

M. Briant désire aujourd'hui calmer le jeu, arguant, ce qu'on a peine à croire, d'une double stratégie concertée avec M. Malaud. En réalité, c'est la lutte pour la présidence du CNI, remise en jeu en début de 1988, qui est engagée.

Convaincu d'avoir largement contribué *« à refaire du CNI un interlocuteur valable pour la majorité »*, également persuadé que le CNI est le meilleur bouclier de la majorité RPR-UDF face aux idées de M. Le Pen, M. Briant refuse toutefois, pour l'heure, de se prononcer en faveur de M. Chirac ou de M. Barre. Il soutient officiellement qu'il n'est *« pas question de se vendre aux uns ou aux autres »*, ce qui ne l'empêche point de maintenir un contact étroit avec les uns et les autres et de faire monter les enchères... De deux façons : en faisant valoir qu'il serait prêt, le cas échéant, à être lui-même candidat au premier tour de l'élection présidentielle, ce que M. Malaud, le premier, n'est pas loin de considérer comme « un gag » ; plus sérieusement, en défendant le principe *« que le CNI a vocation à redevenir un parti de gouvernement »*.

Rencontre avec le premier ministre ?

En clair, M. Briant revendique aujourd'hui un poste ministériel, moyen spectaculaire selon lui de fixer un électorat dérivant vers le Front national. Il semble d'ailleurs que M. Chirac ne soit plus insensible à cet argument. A son retour de Moscou, le premier ministre devrait renconter M. Briant, qui s'est déjà entretenu récemment à ce sujet avec M. Charles Pasqua. L'entrée au gouvernement de M. Briant pourrait se faire après l'été et les arbitrages budgétaires. Une entrée qui pourrait, quoi qu'en dise M. Briant, avoir valeur de ralliement au RPR et provoquer quelques sérieuses secousses dans son parti.

DANIEL CARTON.

Politique

Surenchères contre l'immigration

M. Jean-Marie Le Pen doublé sur sa droite

« Halte à l'invasion ! » « Touche pas à la France, mon pote ! » Contrairement à ce qu'on serait tenté de croire ces slogans n'appartiennent pas au Front national. Ils sont mis en avant par le Parti nationaliste français (PNF), groupuscule constitué en 1983 par certains des nationalistes révolutionnaires qui avaient aidé M. Jean-Marie Le Pen à créer, en 1972, le Front national et qui s'en sont séparés depuis parce qu'ils estiment que le chef de file du courant nationaliste *« fait aujourd'hui le jeu des mondialistes et des internationalistes »* (1).

Ces slogans, le PNF les a expérimentés de façon quasi clandestine mais avec un certain succès aux élections cantonales partielles du 29 mars où la présence de deux de ses candidats, M. René Girard à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) et Mme Frédérique Gontier, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) avait fait nettement reculer les représentants du Front national en menant campagne sur un seul thème : *« Trop d'immigrés, la France aux Français ! »*

Les dirigeants du Parti nationaliste français, MM. Pierre Bousquet, Patrice Chabaille, Jean Castrillo, Pierre Pauty, Henri Simon, qui revendiquent, dans la lutte contre l'immigration, une antériorité sur M. Le Pen, ont donc décidé de continuer sur cette lancée électorale. Ils s'emploieront, sur ce terrain, à doubler le Front national sur sa droite lors des prochaines consultations locales.

Leur programme préconise en particulier, au nom de la préservation de la nation française, *« la réforme complète du code de la nationalité, l'acquisition de la nationalité française devant tenir compte des origines, des motivations et des mérites du demandeur, bien plus que du seul lieu de naissance ; le réexamen de toutes les mesures de naturalisation prises ces dernières décennies ; l'arrêt de toute forme d'immigration non européenne et notamment de l'immigration familiale ; le rapatriement progressif et humain mais total et rapide de tous les immigrés d'origine noneuropéenne, y compris des enfants nés en France dans ces familles d'immigrés ».*

Au cours de la réunion d'une convention nationale - la première du genre – qui a eu lieu le samedi 9 mai en présence d'une cinquantaine de délégués venus de plusieurs grandes villes (Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, Rennes, Nice, Tarbes, Lorient, Orléans, etc.), les dirigeants du PNF ont apporté quelques retouches au contenu de leur *« manifestation nationaliste »* sur plusieurs points qui vont bien au-delà de la dénonciation de l'immigration.

Le PNF, qui estime que le Front national pervertit la cause nationaliste *« pour de simples raisons électoralistes »*, insiste surtout sur la nécessité de l'unification politique de l'Europe en renvoyant dos à dos l'URSS et les Etats-Unis : *« Pour parvenir à l'indépendance de l'Europe, il convient de combattre sans cesse les régimes en place tant à l'Ouest qu'à l'Est par une action révolutionnaire permanente sur le terrain socio-économique où le libéralisme tout comme le marxisme éprouvent de réelles difficultés. »*

Il se réfère dans cette perspective, à quatre champions de l'idée européenne, Charlemagne, Charles-Quint, Napoléon et Hitler présenté comme *« le quatrième personnage d'envergure qui voulut faire l'unité européenne ».*

A.R.

(1) Structuré depuis mars 1986, le Parti nationaliste français revendique aujourd'hui, en France, quatre cents *« militants actifs »*. Sa revue *Militant*, devenue bimensuelle, est vendue à environ trois mille exemplaires dont deux mille sur abonnements.

M. Pasqua n'exclut pas « un train » d'expulsés

MONTPELLIER
de notre correspondant

Faisant allusion à l'expulsion de 101 Maliens le 18 octobre dernier, M. Charles Pasqua a déclaré, lundi 11 mai, au cours d'une tournée dans l'Hérault : *« On m'a reproché un avion, mais s'il le faut, je ferai un train. »*

Le ministre de l'intérieur a cependant repoussé l'amalgame délinquance-immigration. Insistant sur la nécessité d'un contrôle très strict aux frontières, il a dit : *« les immigrés sont une proie facile pour les trafiquants et les gangsters, dès lors l'amalgame se fait trop facilement ».*

A propos de l'attentat de Marseille, M. Pasqua a déclaré : *« tous ceux, quels qu'ils soient, et quels que soient leurs motifs, qui tentent d'imposer leur point de vue par des attentats, seront recherchés, arrêtés et déférés devant les tribunaux ».*

SOS-Racisme a estimé, lundi, dans un communiqué que les déclarations de M. Pasqua *« franchissent un nouveau seuil de l'intolérable »*. En utilisant *« ces symboles »* le jour de *« l'ouverture du procès Barbie »*, ajoute l'association présidée par M. Harlem Désir, le ministre de l'intérieur *« vient de se déconsidérer de manière absolue aux yeux de toute la société démocratique »*. SOS-Racisme demande au gouvernement *« de prendre toutes ses responsabilités face à de telles déclarations ».*

● **M. Rossinot cherche à apaiser les barristes du Parti radical.** – Il est urgent d'attendre : au terme de leur université de printemps organisée à Chamonix, du vendredi 8 au dimanche 10 mai, les responsables du Parti radical valoisien ont pris la décision d'annoncer *« ultérieurement et sereinement »* leur soutien à un candidat à l'élection présidentielle.

Défendant le *« patriotisme de parti »* et l'*« identité radicale »*, M. André Rossinot, président du Parti radical, a réaffirmé que ses amis *« n'étaient les larbins de personne »* et que *« le moment n'était pas venu de voir les radicaux tomber dans le chaudron présidentiel »*. Cette mise en garde s'inscrit dans la droite ligne de l'appel au calme lancé il y a peu par M. Edouard Balladur, mais est en priorité destinée à apaiser les barristes du parti, qui, pour bon nombre d'entre eux, avaient cru préférable de boycotter cette université alpestre.

● **PRÉCISION.** – A la suite de la publication, dans nos premières éditions datées du 9 mai, d'un propos de M. Charles Fiterman, tenu au micro de Radio-France outre-mer, le 7 mai, extrait d'un compte rendu fait par la station, selon lequel *« le congrès souverain* [décembre 1987] *pourra revenir sur les décisions de la conférence de désignation présidentielle »* qui doit se dérouler à la mi-juin, l'ancien ministre des transports, membre du secrétariat du comité central du PCF, nous a livré le démenti suivant : *« Je n'ai pas prononcé cette phrase. J'ai clairement indiqué que c'est la conférence nationale, habilitée pour cela, qui désignera le candidat de tous les communistes. »*

[Le démenti de M. Fiterman est parfaitement exact : il n'a pas prononcé cette phrase... lui-même. A la question d'un journaliste de RFO : *« Le congrès pourra revenir sur les décisions de la conférence nationale ? »*, l'ancien ministre répond : *« Un congrès souverain, oui, il peut toujours... »* Le journaliste insiste : *« Il peut revenir ? »* M. Fiterman précise : *« Il peut revenir sur... »* Le journaliste l'interrompt : *« Vous me le dites ? C'est officiel »*, le député du Rhône se ravise devant tant d'insistance : *« Oui, mais enfin ne me faites pas dire ce que je ne vais pas dire. Un congrès est souverain, mais ce sont les mêmes gens qui vont représenter le Parti et je ne vois pas qu'ils se contredisent à six mois d'intervalle. »*]

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Les socialistes défèrent au Conseil constitutionnel le texte organisant le référendum d'autodétermination

Les députés et sénateurs socialistes ont déféré, le lundi 11 mai, au Conseil constitutionnel le texte de la loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances prévue par l'article premier de la loi du 17 juillet 1986.

Le texte soumis au Conseil constitutionnel, qui dispose d'un délai maximal d'un mois pour rendre sa décision, avait été définitivement adopté par le Parlement le 6 mai (*le Monde* du 8 mai).

En visite en Nouvelle-Calédonie, le ministre des DOM-TOM s'est déclaré « serein » à l'annonce de cette saisine : *« Le gouvernement n'a pas du tout l'intention de demander une procédure d'urgence,* a souligné M. Bernard Pons. *Il attendra que le Conseil constitutionnel examine le texte et rende son arrêt. J'ai toujours été très respectueux de toutes les décisions de justice. Je ne vais donc pas interférer dans cette décision. »*

M. Pons a estimé toutefois que *« le Conseil constitutionnel rendra son arrêt dans des délais assez rapides. Je ne pense pas que cela entraîne un retard très important »* pour la consultation, a-t-il dit.

L'article premier de la loi attaquée indique que la question posée lors de cette consultation sera : *« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance ou demeure au sein de la République française avec un statut dont les éléments essentiels ont été portés à votre connaissance ? »*

Les électeurs pourront répondre : *« Je veux que la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance »* ou *« Je veux que la Nouvelle-Calédonie demeure au sein de la République française ».*

Les parlementaies socialistes notent *« que les termes de l'alternative qui figurent dans la question ne sont pas ceux que l'on retrouve dans les réponses possibles. Ainsi, celui qui, au vu de la question, choisirait la position favorable au maintien au sein de la République avec un statut nouveau, ne pourrait plus, au stade de la réponse, qu'exprimer seulement qu'il veut que la Nouvelle-Calédonie demeure au sein de la République ».*

« Mais il y a plus grave », soutiennent à titre principal les requérants : *« Dans la rédaction même de la question posée, les deux branches de l'alternative ne sont pas parallèles. Sont opposés d'une part l'indépendance pure et simple, d'autre part le maintien dans la République mais avec un statut nouveau. Dès lors que la consultation organisée l'est dans le cadre de l'article 53, alinéa 3* [de la Constitution], *elle ne pouvait porter que sur ce qui est l'objet dudit article : affirmer un choix favorable ou hostile à l'indépendance ».*

Confusion de procédures

« S'agissant du statut d'un territoire d'outre-mer en effet, ajoutent les parlementaires socialistes, *celui-ci excède le champ d'application de l'article 53 pour ne relever que de celui de l'article 74. Les différences entre ces deux dispositions sont nombreuses et importantes : consultation des populations dans un cas, de l'assemblée territoriale dans l'autre, décision dans un cas, avis dans l'autre, postérieure à une loi ici, et préalable là, à l'initiative du législateur pour l'article 53, à celle du gouvernement pour l'article 74. Or, rien dans la Constitution ne permet de confondre deux procédures qu'elle a nettement distinguées. Et cela seul suffit à l'interdire. »*

Les requérants jugent, d'autre part, que *« s'agissant (...) de l'exercice de leurs compétences respectives par le Parlement et le gouvernement, la loi déférée viole également le texte constitutionnel ».*

« La loi seule, rappellent-ils, *peut définir, après consultation de l'assemblée territoriale, le statut qui sera éventuellement applicable à la Nouvelle-Calédonie. Etant seule compétente pour le définir, elle est aussi seule compétente pour en arrêter les éléments essentiels. »*

Rien n'oblige, poursuivent les requérants, le futur projet de statut *« juridiquement, à être conforme aux éléments essentiels préalablement portés à la connaissance des populations. A supposer qu'il le soit, rien ne contraint davantage l'Assemblée territoriale à émettre un avis favorable. Mais surtout, à supposer que ces deux préalables soient réunis, rien ne peut contraindre le Parlement à transformer ce projet en loi, pas plus que rien ne garantit que le Conseil constitutionnel, éventuellement saisi, le déclarerait conforme à la Constitution (...). Ainsi sont très nombreux les aléas qui pèseraient sur ces* « éléments essentiels » *d'un statut futur ».*

Des engagements inconsidérés

Au total, *« le gouvernement est convié à prendre des engagements dont il n'a ni le pouvoir ni la compétence pour garantir qu'ils seraient tenus »*. Pour les parlementaires socialistes, la solution *« véritablement conforme à la Constitution »* aurait dû *« conduire le Parlement à élaborer et adopter un nouveau statut selon la procédure législative ordinaire en subordonnant son entrée en vigueur, ce que rien ne lui interdit, aux résultats de la consultation des populations intéressées ».*

» A tous égards, concluent les députés et sénateurs socialistes, *par la confusion entre les articles 53 et 74 de la Constitution, par l'imprécision de son objet, par l'incompétence de ceux auxquels est confié le soin d'en définir les termes, la consultation organisée par l'article premier de la loi déféré n'est pas conforme à la Constitution et sera déclarée telle. »*

De proche en proche, les requérants considèrent que les termes attaqués (*« avec un statut dont les éléments essentiels ont été portés à votre connaissance »*) sont inséparables du reste de la question posée et que cette question est inséparable de l'ensemble de la loi. Aussi estiment-ils que la non-conformité à la Constitution de la question interdit la promulgation de toute la loi.

Les articles de référence

Les deux articles de la Constitution qui sous-tendent l'argumentation des parlementaires socialistes sont :

● **L'article 53.**

Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient des dispositions de nature législative, ceux *qui sont relatifs* à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi.

Ils ne prennent effet qu'après avoir été ratifiés ou approuvés.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées.

● **L'article 74.**

Les territoires d'outre-mer de la République ont une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République. Cette organisation est définie et modifiée par la loi après consultation de l'Assemblée territoriale intéressée.

Des parrainages encombrants

DANS les marges et jusque dans les silences de la saisine, adressée au Conseil constitutionnel à propos de la consultation en Nouvelle-Calédonie, se pressent une foule de parrainages juridiques illustrissimes, qui pourraient bien se révéler également encombrants pour les juges constitutionnels.

« La confusion entre les articles 53 et 74 de la Constitution », à laquelle s'en prennent les socialistes, ne saurait laisser le Conseil constitutionnel désarmé, faute de références.

En 1966, au moment de la discussion de la loi organisant une consultation de la population de la Côte française des Somalies, deux grands juristes aujourd'hui disparus, René Capitant et Marcel Prélot, avaient eu l'occasion de traiter du problème avec beaucoup de précision.

René Capitant était intervenu, en tant que député et rapporteur du projet à l'Assemblée nationale (où il était président de la commission des lois) et Marcel Prélot en tant que sénateur et rapporteur, lui aussi, du projet.

L'un et l'autre avaient tenté, vainement à cette époque, d'éviter que la loi en discussion ne fût libellée, pour l'essentiel, en des termes étrangement analogues à ceux qui sont aujourd'hui contestés devant le Conseil constitutionnel.

Mais, comme le rappelle la saisine des sénateurs socialistes, *s'il ne fut pas tenu compte de leurs réserves,* c'est parce que *« le gouvernement a eu recours à la procédure du vote bloqué »*. De plus, en 1966, la saisine parlementaire n'existait pas. En outre, il est vrai que la loi sur la Côte française des Somalis prévoyait un recours ultérieur à des ordonnances de transition. On peut ajouter qu'à cette date nul n'aurait eu l'impudence de se dresser, surtout en empruntant *la voie obscure du* Conseil constitutionnel, contre la volonté du général de Gaulle.

Les arguments alors utilisés sont éclairants pour le débat d'aujourd'hui. La population de la Côte française des Somalis, affirmait René Capitant, *« se verrait appelée à choisir entre deux solutions dont l'une (l'indépendance) sera parfaitement définie, tandis que l'autre (le nouveau statut) lui paraîtra indéterminée ». Indéterminée d'abord,* poursuit-il, *parce qu'elle n'en connaîtra que les éléments essentiels — et on sait qu'une grande marge s'établit parfois entre les principes et leur application, — indéterminée aussi, et surtout, parce que le vote du nouveau statut dépendra d'une Assemblée nationale qui aura été renouvelée entre-temps et dont ni le gouvernement, ni l'Assemblée actuelle ne sont habilités à lier à l'avance les décisions. D'ailleurs, même sans renouvellement de l'Assemblée nationale, un vote du Parlement ne peut jamais être déterminé d'avance. »*

Sensible à divers arguments du ministre d'Etat chargé des territoires d'outre-mer, la commission des lois avait décidé de ne pas s'opposer à la *démarche gouvernementale. Mais,* précisait René Capitant, *elle avait* modifié l'article premier du projet : *« Dans la nouvelle rédaction que lui a donnée la commission, l'article premier du projet est une application de l'article 53 de la Constitution. Il prévoit que la population de la Côte française des Somalis sera consultée sur la question suivante : « Voulez-vous demeurer au sein de la République française ? » (...)*

Il est apparu à la commission que la rédaction gouvernementale prêtait à critique du point de vue strictement constitutionnel, en appelant la population à choisir entre deux solutions qui dépendent de l'application de deux articles distincts de la Constitution, exigeant le recours à deux procédures différentes et accordant à la consultation de la population des valeurs fort inégales. »

Plus tard, devant le Sénat, Marcel Prélot devait reproduire une argumentation analogue. Il concluait : *« Avec plus de fermeté encore que M. René Capitant, nous dirons qu'il n'est pas conforme à la Constitution d'amalgamer deux questions dans un seul et même référendum et d'accorder aux deux réponses éventuelles la même valeur juridique ».*

Non-dit et sagesse

Vingt et un ans plus tard, c'est le même débat qui a lieu et que le Conseil constitutionnel est appelé à trancher. Mais cette fois, c'est un parlementaire, le sénateur Etienne Dailly *qui a fait ajouter à un texte peu* contestable le membre de phrase litigieux.

Le non-dit dans la saisine n'est pas moins riche que les arguments explicités. Malgré les amples développements critiques auxquels ont donné lieu, surtout au Sénat, par la voix de M. Michel Dreyfus-Schmidt, les trois années de résidence exigées pour pouvoir participer à la consultation, cette disposition n'est pas attaquée par les socialistes.

Le Conseil constitutionnel répondra-t-il à ce silence par le silence et à la prudence par la prudence ou abordera-t-il de front l'épineuse question d'une juste définition des *« populations intéressées »*, au sens de l'article 53 de la Constitution ? Là encore, il est pittoresque de rappeler qu'en décembre 1984, dans les colonnes du *Monde*, deux anciens présidents (MM. Léon Noël et Roger Frey) et deux anciens membres (MM. Pierre Chatenet et François Goguel) du Conseil constitutionnel, escortés par quinze spécialistes de *droit constitutionnel*, avaient, en quelque sorte, mis l'épée dans les reins des actuels juges constitutionnels.

Ce comité prestigieux avait estimé que des principes de valeur constitutionnelle — l'égalité devant la loi des citoyens et l'universalité du suffrage — *« seraient méconnus par une loi qui subordonnerait le droit de participer à un référendum territorial d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie à une durée de résidence dans ce territoire supérieure aux six mois mentionnés à l'article L 11 du code électoral, car une telle loi instituerait entre les citoyens une inégalité fondée sur « une distinction d'origine ».*

Le 30 avril, au Sénat, M. Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, *s'était déclaré « réservé »* à propos de l'adjonction proposée par M. Dailly. Pressé d'indiquer plus clairement *« la position globale du gouvernement »*, M. Pons s'était contenté de répondre : *« Sagesse »*... Facile à dire, doit songer aujourd'hui plus d'un membre du Conseil constitutionnel.

MICHEL KAJMAN.

On dit du Guide Bleu que c'est une institution culturelle.

C'est parfaitement exact.

Moi, ce que j'aime dans le Guide Bleu, c'est son côté culturel.

Il dit tout sur les pays du monde entier et les régions françaises.

Avec les Guides Bleus, j'ai appris plein de choses sur les sites, monuments, musées, références géographiques, historiques, économiques, actualité politique et culturelle... et même sur les petits restaurants. Parce que les auteurs des Guides Bleus sont de grands voyageurs, des universitaires renommés et aussi des spécialistes résidant dans le pays, ils donnent dans le détail toutes les informations nécessaires pour mieux visiter le pays.

En plus, les Guides Bleus sont réactualisés régulièrement, écrits dans un style direct et maintenant villes et sites sont classés par ordre alphabétique. Un glossaire illustré permet d'aller à l'essentiel et de comprendre les mots un peu compliqués, et il y en a...

Le papier plus fin et très résistant rend le Guide Bleu plus léger et moins encombrant, sans diminution du contenu. On peut l'emporter partout. Plans de villes, cartes géographiques désormais en couleurs, hôtels, restaurants commentés, adresses en tout genre, simplifient la vie quotidienne des vacances. Surtout la mienne, car *mon mari* suit son Guide Bleu à la lettre et apprend plein de choses, moi, j'ai regardé dans l'index à "Playa" et j'ai immédiatement compris une des valeurs profondes de ce beau pays !

T.I.B. MIGUEL

Les Guides Bleus

Algérie.
Alsace.
Antilles – Haïti – Guyane.
Autriche.
Auvergne – Velay.
Belgique.
Canada.
Cévennes – Bas Languedoc.
Chine.
Corse.
Danemark.
Égypte.
Espagne.
États-Unis.
Finlande.
France.
Grande-Bretagne.
Grèce.
Hollande.
Inde.
Irlande.
Israël.
Italie du nord.
Italie du sud.
Japon.
Jordanie.
Maroc.
Mexique.
Norvège – Islande.
Paris.
Périgord – Quercy.
Pérou.
Poitou – Vendée – Charentes.
Portugal – Madère – Açores.
Rome.
Roumanie.
Suède.
Suisse.
Tunisie.
Turquie.
U.R.S.S.
Yougoslavie.

Nouveaux Guides Bleus régionaux.

Aquitaine.
Bourgogne.
Bretagne.
Normandie.
Provence – Alpes – Côte d'Azur.



Les nouveaux Guides Bleus.

Hachette

Quadrillage

Société

Le procès de Klaus Barbie

La première audience du procès de Klaus Barbie devant la cour d'assises du Rhône, ouverte lundi 11 mai à 13 h 03, au palais de justice de Lyon, a été consacrée, pour l'essentiel, au rituel juridique. La désignation, par tirage au sort, des neuf jurés titulaires – quatre femmes et cinq hommes – l'appel, et éventuellement la constitution à l'audience, des parties civiles, l'appel des témoins, une centaine, et enfin la lecture des arrêts de renvoi de l'accusé devant la cour d'assises.

Cette dernière formalité – mais évidemment la gravité des accusations portées contre Klaus Barbie en a fait bien plus qu'une formalité – n'a d'ailleurs pas été achevée lundi 11 mai. Dès la reprise de l'audience, mardi 12 mai, en début d'après-midi, les deux greffiers chargés d'en donner lecture finiront de le faire. Le procès proprement dit devrait alors commencer avec ce qu'il est convenu d'appeler l'interrogatoire de personnalité de l'accusé. Et ce sera là, très probablement, un premier moment fort de ce procès, à en juger par la brève passe d'armes provoquée lundi 11 mai par la seule question relative à l'identité de l'accusé.

Le procès de Klaus Altmann-Barbie est en tout cas très suivi par la presse internationale, et notamment celle des Etats-Unis. Deux des principaux quotidiens de ce pays, le *New York Times* et le *Washington Post* ont consacré, lundi 11 mai, une partie de leur « une » à cet événement. Sous le titre « La France sur les nerfs », le *Washington Post* écrit qu'avec Klaus Barbie *« un chapitre de l'histoire de France longtemps obscurci par la honte se trouve au banc des accusés »*.

De son côté, dans un article intitulé « Alors que le procès Barbie débute, la France est également à la barre », le *New York Times* indique que *« beaucoup (en France) considèrent le procès Barbie comme celui de la France elle-même, dont le dossier mitigé en matière de résistance et de collaboration (...) n'a jamais fait l'objet d'un examen public complet. »* *« Le procès a absorbé, fasciné et dérangé les Français comme peu d'événements récents l'ont fait. Il les a entraînés à un examen souvent angoissant de leur palmarès pendant la guerre (...) »*, ajoute le *New York Times*. Pour le quotidien new-yorkais, les Français ont organisé ce procès *« avec un mélange de satisfaction et d'anxiété »*.

Et dans le rôle du bon accusé, un officier allemand...

LYON
de notre envoyé spécial

Avec ses poings, une vieille femme douce fait mine de boxer Klaus Barbie. Sa fille et son fils sont à côté d'elle, mais à cet instant elle pense à deux autres de ses enfants, Mina et Claude, enlevés à Izieu dans l'Ain en avril 1944 alors qu'ils étaient âgés de huit et cinq ans et qui ne sont jamais revenus. Mme Ita Halaunbrenner, quatre-vingt-trois ans, dit tout simplement et hors micro : *« C'est dur, c'est dur. »*

Mme Fortuné Benguigui, même âge, même drame, a perdu trois garçons : Jacques, douze ans : Richard, sept ans ; Jean-Claude, cinq ans. Elle murmure : *« Criminel... »* quand Barbie apparaît dans la cour d'assises, quand il *bouge, quandil se lève pour* répondre au président. Mais quand bien même l'accusé entendrait cette rumeur, on le sent dans un autre monde, appliqué, soucieux de suivre les débats dont il est l'enjeu.

Les arguments juridiques qui ont tout d'abord opposé certaines parties civiles au ministère public l'ont vite lassé. *A contrario*, il a carrément opéré un bon quart de tour sur son fauteuil pour mieux voir les deux greffiers qui se relaient afin de lire son acte de renvoi fleuve devant la cour. La lecture, lundi 11 mai, a duré près de trois heures et doit reprendre mardi. Barbie n'a pas cillé, écoutant tout, le regard bleu-gris immobile.

Est-il question de sa « participation » à l'action antisémite de son parti ? Il ne bronche pas. La lecture des crimes dont il est accusé – arrestations, tortures, déportations – n'en finit pas ? Pas l'esquissé d'un bougonnement. Le greffier lit un télex signé « Barbie » rendant compte de l'enlèvement de quarante-quatre enfants juifs de la colonie d'Izieu. Aucune réaction. Il écoute.

Serait-il amoureux de l'ordre au point de ne pas envisager une seconde la possibilité d'une protestation ? Nous verrons. Il est, pour l'heure, comme inébranlable, figé dans le rôle du bon accusé, à l'instar de son attitude en prison qui le fait qualifier par certains de « prisonnier modèle ».

Ses demandes se font toujours dans les règles à la maison d'arrêt Saint-Joseph. Il s'est habitué à un style de vie militaire : réveil à 6 heures, coucher à 19 heures, été comme hiver. Son hygiène de vie le conduit à apprécier les promenades qu'il est obligé de faire dans une courette réservée à son usage. Pour le reste, ses proches confient son appétit de lecture. Klaus Barbie passe ainsi de *l'Iliade et l'Odyssée* au *Faust* de Goethe, d'ouvrages concernant le phénomène terroriste à d'autres consacrés à la civilisation inca. De temps à autre, il regarde la télévision en compagnie d'un gardien, dans une cellule contiguë à la sienne.

Le policier méticuleux devenu nazi zélé puis ressortissant bolivien entreprenant a donc, depuis février 1983, pris les habits d'un détenu « calme et docile » mais en aucun cas abattu. Son respect de la hiérarchie lui commande une révérence permanente pour les convenances et non pas une acceptation des idées qui ne sont pas les siennes.

Klaus Barbie a souvent cité la formule de César : *« Vae victis ! »* (malheur aux vaincus). Ce n'est à coup sûr, pour lui, pas une raison de renoncer à son combat. *« C'est un officier allemand qui bout d'indignation et qui ne le laisse pas paraître »*, déclare Me Vergès.

Klaus Barbie a demandé à sa fille, qui réside en Autriche, de ne pas prolonger sa visite à Lyon pour assister au procès. Peut-être pour se sentir plus libre. Peut-être pour ne sentir aucun regard proche sur lui. Certainement pour ferrailler avec une accusation qu'il réfute. Car Klaus Barbie se considère toujours comme un soldat allemand exemplaire qui n'a nullement démérité.

LAURENT GREILSAMER.

Le témoignage du colonel Paillole

Comment l'ancien SS a échappé au contre-espionnage français

Dans le dernier numéro du bulletin trimestriel de l'Amicale des anciens membres des services spéciaux de la défense nationale, le colonel Paul Paillole, qui fut le chef du contre-espionnage français durant la seconde guerre mondiale, livre, dans un article intitulé « Barbie et nos services », de nouvelles précisions sur la nature des contacts entre Klaus Barbie et les enquêteurs des services secrets français après 1945. Il le fait, indique-t-il, à la lumière des archives que lui a confiées, avant sa mort, le colonel Gerar-Dubot, l'ancien « patron » de « l'antenne » allemande, baptisée « DALO », du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) à la fin de la dernière guerre.

C'est en avril 1943, selon le colonel Paillole, que la direction de la Sécurité militaire à Alger reçoit les premiers renseignements sur l'*Obersturmführer* (lieutenant) Barbie. A cette époque, Klaus Barbie est le chef de la section IV de la SIPO-SD de Lyon, qui est le poste régional de l'Office suprême de sécurité du Reich (le *RSHA*) *dépendant, hiérarchiquement*, de deux chefs lyonnais, les SS Knab et Hollbert, et de deux responsables parisiens, les SS Knochen et Oberg, à propos desquels le colonel Paillole note précisément que, condamnés à mort à Paris après la guerre, ils ont tous deux été graciés et libérés depuis.

Dès le début de 1944, observe l'ancien « patron » du contre-espionnage français, les services spéciaux français et les services alliés travaillent en liaison à la constitution de listes d'individus qui devront être arrêtés en raison de leurs actions criminelles en France. Un accord est même signé, en mai 1944, à Londres, entre le colonel Paillole et le colonel américain Scheen, qui représente le général Eisenhower. Aux termes de cet accord, il est entendu que tout service de sécurité allié, britannique ou américain, s'engage à rechercher les tortionnaires nazis et à les livrer à la France. *Le colonel Paillole est formel : Barbie,* Oberg et Knochen figuraient en bonne place sur la liste établie.

Ce n'est qu'en mars 1948, soit quatre années après, que « l'antenne » allemande du SDECE français, dirigée par le colonel Gerar-Dubot dont la mission de rechercher Barbie n'avait jamais cessé, parviendra à situer l'intéressé parmi les agents qui renseignent les Américains. L'accord de mai 1944 n'a pas été respecté.

Sûr de lui et confiant

Entre-temps, en effet, Klaus Barbie est devenu *Hauptsturmführer* (capitaine) et, pour échapper aux Français après l'armistice de mai 1945, il s'est réfugié dans les zones d'occupation britannique, puis américaine en Allemagne. A la fin de 1946 ou au début de 1947, Barbie a fait des offres de service au Counter Intelligence Corps (CIC) des Etats-Unis à Munich. *« Barbie, bien que parfaitement identifié comme le criminel de Lyon recherché par le contre-espionnage français*, écrit le colonel Paillole, *devient l'agent X-3054 du CIC de Munich. On l'oriente sur les activités communistes, spécialement en Italie du Nord. On ne dit rien aux Français, et notamment à l'antenne du SDECE, dénommée DALO, que dirige en Allemagne, à Wildbab, le colonel Gerar-Dubot. »*

L'ancien « patron » du contre-espionnage français pendant la seconde guerre mondiale indique cependant, que le colonel Gerar-Dubot obtient en 1948, aux termes de négociations délicates et discrètes avec les Américains du CIC, avec lesquels il entretenait de bons rapports, de pouvoir interroger Klaus Barbie sur son passé.

Ces auditions auront lieu le 14 mai 1948 à Francfort, puis le 18 mai 1948 à Munich. Selon les archives léguées par le colonel Gerar-Dubot au colonel Paul Paillole, qui s'en est inspiré pour la rédaction de son article dans le bulletin de l'association qu'il préside, l'autorisation d'interroger Barbie a été finalement accordée par le CIC sous la condition formelle que ces auditions se feront en zone contrôlée par les Américains et qu'il ne devra en résulter *« aucune suite fâcheuse pouvant entraver l'emploi de Barbie par les services américains »*. A chacune de ces deux auditions, selon le témoignage du colonel Gerar-Dubot rapporté par le colonel Paillole, Klaus Barbie, *« sûr de lui et en confiance »* parce qu'il est accompagné de deux Américains, qui parlent français comme lui, se laisse aller à des *« accusations accablantes »* contre René Hardy, décédé depuis et impliqué, selon lui, dans l'arrestation par la Gestapo de Jean Moulin en juin 1943.

Le colonel Paillole ajoute un dernier détail : *« Le 2 février 1950*, écrit-il, *DALO* [l'antenne allemande du SDECE] *a proposé, sous certaines conditions, d'obtenir des Américains le « prêt » de Barbie pour venir témoigner au procès Hardy. Le 7 février 1950, cette proposition n'est pas acceptée par le gouvernement. »*

● **Deux condamnations pour crimes de guerre en URSS.** – Deux habitants de Biélorussie ont été condamnés à mort pour crimes de guerre, à Vitebsk (nord-ouest de l'URSS), a annoncé, le lundi 11 mai, l'agence Tass. Les accusés, MM. Borchtchevsky et Kotovitch (l'agence n'indique pas leurs prénoms), ont été reconnus coupables d'avoir fusillé, en 1943 dans cette république, des prisonniers chargés de brûler les corps de Juifs exécutés par les forces d'occupation allemandes dans des chambres à gaz ambulantes. Agés à l'époque de vingt et dix-huit ans respectivement, Borchtchevsky et Kotovitch faisaient partie d'une unité de la police nazie, selon l'agence Tass. – *(AFP.)*

Les jurés

La cour d'assises a procédé, en début d'audience, à la désignation, par tirage au sort, des neuf jurés titulaires qui auront à juger Klaus Barbie. Ces jurés, résidant évidemment tous dans le département du Rhône et dont la moyenne d'âge est d'un peu plus de trente-neuf ans, n'ont pas connu la période de l'occupation. Les plus âgés d'entre eux l'ont vécue alors qu'ils étaient encore enfants.

Ce jury comprend quatre femmes et cinq hommes, dont les professions et les âges sont respectivement les suivants : une animatrice de stage de formation professionnelle, quarante-sept ans ; une employée de bureau, vingt-six ans ; deux femmes sans profession, quarante-huit et vingt-six ans ; un chef de service comptable, quarante-sept ans ; un employé de banque, trente et un ans ; un agent commercial, trente ans ; un technicien, trente-deux ans ; un agent de maîtrise, cinquante et un ans.

En cas de défaillance d'un ou de plusieurs de ces jurés, six suppléants – deux femmes et quatre hommes – qui ont également été tirés au sort, assisteront aux audiences et pourraient être titularisés.

Chacune de ces quinze personnes se verra attribuer une indemnité de session de 255,36 F par jour et un manque à gagner de 26,92 F par heure de travail perdue. En outre, les frais de transport et, éventuellement de séjour, leur seront remboursés.

Les jurés soumis, après prestation de serment, au secret des délibérations, bénéficieront, tout comme les magistrats qui composent la cour, d'une protection policière pendant toute la durée du procès.

Un colloque, une exposition, un livre

La psychanalyse sous le nazisme

Hitler et Freud face à face, les yeux dans les yeux : ce n'est ni la répétition d'une pièce satirique, ni la mise en scène d'un romancier imaginatif. A l'Institut Göring, l'institut allemand de recherche psychologique et de psychothérapie créé sous le IIIe Reich, le portrait du Viennois avait, pendant deux ans, défié celui du Führer. En 1938, les membres de l'Association déclarèrent Freud vaincu et le détrônèrent. Cinq ans auparavant, lorsque, dans les universités, les étudiants nazis avaient fait l'autodafé de ses œuvres, le père de la psychanalyse s'était exclamé : *« Au Moyen Age, c'est moi qu'on aurait envoyé au bûcher ! »*.

Au moment où l'actualité nous ramène vers ces années brunes où l'ombre de Hitler s'étendait sur l'Europe comme l'ombre du mancenillier, des psychanalystes s'interrogent sur leur passé, sur l'attitude de leurs aînés sous le nazisme. Collabos ou résistants ? Longtemps, la communauté psychanalytique s'était refusée à toute réponse, se contentant d'affirmer, avec Ernest Jones, que la *« liquidation de la psychanalyse en Allemagne fut une des rares entreprises réussies de Hitler »*. En 1980, des psychanalystes avaient ouvert la voie en organisant le colloque de Bamberg (Bavière) sur le « Retour de la guerre et de la persécution dans la psychanalyse ». Il y a deux ans, le congrès de Hambourg suscita des émois : pour la première fois, des psychanalystes de la Société internationale acceptaient de revenir dans un pays qu'ils avaient dû fuir et où avaient péri leurs proches.

Grâce à la diligente attention d'Alain de Mijolla, psychanalyste français qui a fondé, en 1986, l'Association internationale d'histoire de la psychanalyse (1), Paris a offert à des historiens, à des psychanalystes et au public curieux trois journées d'études et de réflexions sur le thème : « Psychanalyse et psychanalystes dans le monde durant la seconde guerre mondiale ». Les malchanceux qui ont manqué l'événement trouveront leur bonheur dans la *Revue internationale d'histoire de la psychanalyse* (2), qui reprendra les interventions de cette rencontre. Avec le concours de l'Institut Goethe, Alain de Mijolla a aussi préparé une exposition sur l'histoire de la psychanalyse en Allemagne (3).

Histoire de la psychanalyse ? Plutôt chronique de ces années brunes où les analystes se sont comportés comme le Français ou l'Allemand moyen. Dans la troupe freudienne, il y avait aussi bien de brillants résistants que des sympathisants nazis et des pétainistes tranquilles, la panse gonflée d'antisémitisme. Pas question donc d'apporter des explications hâtives ou des interprétations réductrices.

Quelles furent les relations entre les psychanalystes juifs et les psychanalystes non juifs ? Freud, par son silence et par sa volonté de sauvegarder la psychanalyse en tant qu'institution, n'a-t-il pas été en partie responsable de la vague d'épuration qui a décimé les membres juifs de la communauté psychanalytique ? Qui a collaboré ? Qui a tenté de « sauver » la psychanalyse, même au prix de lamentables compromis ? Telles furent les interrogations des psychanalystes français – comme Janine Chasseguet-Smirgel, des professeurs d'université américaine – comme Geoffrey Cocks, dont le livre, *la Psychothérapie sous le IIIe Reich*, controversé mais capital sur cette période de l'histoire, vient d'être traduit en français (4), de spécialistes de la « saga freudienne », comme Paul Roazen, et de psychanalystes italiens, grecs et hongrois, qui se sont penchés sur les stratégies de la psychanalyse face aux dictatures.

« Guérir » l'homosexualité

Dès l'avènement de Hitler en 1933, Max Eitingon, alors directeur de la Société psychanalytique de Berlin, dut démissionner au profit de deux « Aryens » : Félix Boehm et Carl Müller-Branschweig. L'« épuration » frappa de plein fouet la psychanalyse, « science juive ». Après la démission forcée et l'émigration des analystes juifs, l'Institut ne compta plus, en 1934, que douze psychanalystes sur les soixante-cinq du groupe, et le nombre d'étudiants tomba de deux cent vingt-deux à trente-quatre.

Dans la presse fleurirent les calomnies et les caricatures nazies contre Freud et ses disciples : la médecine serait une arme utilisée par les juifs contre le peuple germanique pour « saper la force aryenne »... Carl Gustav Jung réclama, dès 1934, une « psychothérapie aryenne », prétendant que Freud *« ne connaissait pas l'âme allemande »*. Julius Streicher, le célèbre « harceleur de juifs de Nuremberg », accusa la psychanalyse de vouloir *« frapper la race nordique à son point le plus sensible, sa vie sexuelle »*.

Après l'épuration des membres juifs, l'Institut Göring entreprit une épuration de la terminologie analytique. « Complexe d'Œdipe » devint « complexe de la famille », « psychanalyse » « psychologie en évolution », les « réunions psychanalytiques » furent baptisées « soirées-conférences de casuistique et de théorie ».

La psychanalyse était-elle pour autant morte ? Non, a répondu Geoffrey Cocks, elle a survécu sous une forme édulcorée : la psychothérapie. Les nazis, qui considéraient la santé de l'esprit comme un devoir et croyaient en les vertus réparatrices de l'analyse, espéraient créer une « psychothérapie de l'âme allemande », sorte de « psychologie des profondeurs », sur le modèle de penseurs « aryens » tels que Novalis, Gœthe ou Schopenhauer. La psychothérapie favorisaient l'intégration dans la société d'un individu heureux et productif. Geoffrey Cocks a défendu l'idée que le IIIe Reich assista non seulement à la survie, mais aussi au développement de la psychothérapie en Allemagne : *« La psychologie médicale comme entité institutionnelle et professionnelle s'est bien mieux portée sous le national-socialisme que l'on aurait pu s'y attendre »*. Faute d'avancée théorique, la psychothérapie aurait donc gagné, grâce à Hitler, une certaine crédibilité...

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, certains psychanalystes, accusés d'avoir collaboré avec le régime nazi, prétendirent qu'ils *« n'avaient pu faire autrement »* et qu'ils avaient voulu rester fidèles au principe freudien : avant tout, *sauvegarder* la psychanalyse. Freud aurait-il trahi sa judéité, aurait-il sacrifié ses ouailles pour épargner l'autel ? Janine Chasseguet-Smirgel démontra brillamment que, vers la fin de sa vie, Freud avait affirmé son identité juive. *Rendre le maître viennois responsable du* fait que des analystes allemands avaient rejoint les institutions du IIIe Reich paraît quelque peu absurde et suspect. Accuser le silence des juifs, c'est continuer, par d'autres moyens, la persécution. Si Freud espérait, comme Ernest Jones, que des « temps meilleurs viendraient », il avait, a fait remarquer Alain de Mijolla, toujours interdit les concessions.

L'affaire Rittmeister

Freud avait souvent jeté l'anathème sur les psychanalystes qui s'entichaient de politique. « *« La psychanalyse ne défend aucun intérêt politique »*, précise-t-il dès 1932. Riccardo Steiner, directeur des Archives Freud à Londres, a rappelé l'épisode Wilhelm Reich, l'analyste connu pour ses sympathies bolcheviques. Anna Freud, dans une lettre à Jones, se demanda comment se débarrasser de cet activiste encombrant : *« Reich est un grand danger pour la psychanalyse... Si la psychanalyse doit être interdite, elle doit l'être pour ce qu'elle est, non pour le mélange de psychanalyse et de politique qu'en a fait Reich. »*

Lorsque les dirigeants nazis discutèrent en 1933 du sort de la Société psychanalytique de Berlin, un conflit éclata entre Goebbels, qui voulait « jeter tout le groupe en prison », et Hermann Göring, favorable à une attitude plus modérée. Le maréchal l'emporta avec la promesse de nommer à la tête du nouvel institut son cousin, Matthias Göring (1879-1945), neuro-psychiatre et fervent adlérien. Les psychothérapeutes se mirent sous sa protection et n'en bougèrent plus.

L'affaire Rittmeister, au dire de Geoffrey Cocks, révéla que la plupart des psychothérapeutes *« se souciaient davantage de leur survie et de celle de leur profession que du destin des autres »*. John Rittmeister, l'un des phares de la gauche freudienne, fut nommé en 1939 directeur de l'hôpital de jour de l'Institut Göring ; il poursuivit néanmoins ses activités de résistant au sein d'un groupe de jeunes étudiants. En 1942, la Gestapo l'accusa d'appartenir à l'Orchestre rouge, un réseau d'espionnage au profit de l'Union soviétique. Il fut guillotiné en 1943 sans qu'aucun de ses collègues eût protesté ou exprimé sa sympathie envers le condamné. Ils craignaient que l'affaire Rittmeister n'attirât sur l'Institut, qui regroupait alors plus de deux cents psychothérapeutes, les foudres du Führer.

Karl Landauer, Bruno Bettelheim et d'autres psychanalystes juifs déportés tentèrent de pratiquer l'analyse à l'intérieur même des camps de concentration. Ernst Federn, le fils de Paul Federn, a, au cours d'une brève intervention pleine d'humour et d'émotion, raconté sa rencontre avec Bettelheim à Buchenwald. Les membres de l'Institut Göring, eux, contribuèent à l'effort de guerre allemand : commissions pour « guérir » l'homosexualité et la stérilité d'origine psychologique, collaboration avec le Front du travail pour prévenir toute rébellion de la classe ouvrière, avec le ministère de la guerre pour dessiner les profils psychologiques nationaux mettant en valeur les points faibles de l'ennemi. L'étude sur la France insista sur l'héritage des préjugés raciaux... Il suffisait d'exploiter ce phénomène pour créer des conflits entre les soldats français de races et de couleurs différentes !

Dans l'Hexagone occupé s'affrontaient des analystes résistants – comme Paul Schiff et Sacha Nacht – et des psychanalystes au comportement trouble, évoqués par Alain de Mijolla : René Laforgue, qui écrivait à la Gestapo pour dénoncer ses confrères et en même temps aidait des réfugiés juifs. Quant aux études analytiques, elles portaient essentiellement sur le « vin bromuré » soupçonné d'être à l'origine de l'impuissance sexuelle des soldats français démobilisés...

En conclusion à ce colloque où les mots « opportunisme », « engagement politique » et « humanisme » ont été maintes fois prononcés, on pourrait rappeler cette anecdote à propos de Freud : un jour, au cours d'une discussion politique animée, Freud se vit accusé de n'être ni blanc ni rouge, ni fasciste ni socialiste. Il répliqua en souriant : *« Non, chacun doit être couleur de chair. »*

ROLAND JACCARD.

(1) 46, rue de Grenelle, 75007 Paris.
(2) A paraître aux Presses universitaires de France.
(3) Institut Goethe (17, avenue d'Iéna, 75116 Paris). Jusqu'au 27 mai. Catalogue avec photos et documents inédits en allemand, traduction française par l'AIHP, 293 p., 95 F.
(4) *La Psychothéraprie sous le IIIe Reich*, de Geoffrey Cocks. Traduction par C. Rousseau-Davenet et J.-L. Roy. 440 p., 130 F.

... assises du Rhône

Dans un lycée ...

« Qu'est-ce ... qu'une chambre à ...

Société

aux assises du Rhône

Nom, Prénom ? Altmann Klaus

(Suite de la première page.)

Le temps a fait son œuvre. La détention aussi. L'homme certes ressemble encore à celui qui avait été photographié dans l'avion qui l'amenait de Bolivie en Guyane française. Mais le visage s'est émacié, le front est devenu plus fuyant sous des cheveux plus rares tombant en couronne sur la nuque. Il a choisi pour tenue un costume gris sombre à fines rayures, de bon aloi, une chemise bleu pâle, une cravate noire. En dessous de lui, Mᵉ Jacques Vergès fait face, dans son superbe isolement, à ses quarante confrères qui occupent, eux, les bancs de la partie civile, ainsi que les premiers rangs du parterre. Au-dessus, Pierre Truche, procureur général, assisté de Jean-Olivier Vioux, substitut général, occupe le siège du ministère public.

Pour les photographes, pour les cadreurs de la télévision le sujet c'est évidemment Barbie. Et Barbie subit l'épreuve sans réchigner. Au contraire, le voilà en conversation avec son défenseur qui sourit. La scène se renouvellera encore car le président Cerdini s'est montré bon prince. Il a laissé opérer pendant vingt bonnes minutes. Tout autant que, pour sa part, il s'est occupé de vérifier qui, du côté des parties civiles, plaide pour qui, parents ou ayants droit des victimes de la rafle de la rue Sainte-Catherine, des enfants d'Izieu, des déportés du dernier train du 11 août 1944 et de tous les autres qui se sont constitués pendant la durée de l'instruction. Sans oublier les associations d'anciens déportés, les amicales des camps, le Comité d'action de la Résistance, le MRAP, la LICRA, la Ligue des droits de l'homme.

De toutes ces parties civiles, Mᵉˢ Charles Libmann, Serge Klarsfeld et Richard Zelmati représentent le plus grand nombre. Mais il y a aussi des noms connus du barreau. Voici Mᵉ Roland Dumas qui fait ici une rentrée judiciaire, l'ancien bâtonnier de Paris, Bernard du Granrut, Mᵉ Paul Lombard et aussi des Lyonnais de renom comme Hugo Iannucci, Pierre Cohendy, Paul Vuillard, Gustave Bermann, François La Phuong.

C'est là une première mise en ordre. La voilà bientôt achevée et les gens d'image sont priés de se retirer.

« Accusé veuillez vous lever. » Barbie se lève docilement. Ce n'est point encore pour être interrogé. C'est seulement pour savoir s'il entend répondre en français ou s'il préfère s'exprimer en allemand. C'est ce dernier parti qu'il adopte. C'était prévu. Les interprètes d'ailleurs se trouvaient déjà à la disposition de la cour. Ce sont deux jeunes femmes. Elles ont juré d'apporter leur concours à la justice en leur honneur et conscience. Elles se sont assises à côté de Barbie qui a semblé très vite tenir leur compagnie pour agréable.

On est toujours dans le rituel. La première surprise va venir dans la foulée quand le président demandera : *« Quels sont vos nom et prénoms ? »* La réponse vient : *« Altmann Klaus. »* C'est là l'identité qu'il avait en Bolivie depuis que les Américains avaient concouru à lui trouver ce refuge en lui fournissant des papiers à son nom. Cependant, c'est sa véritable date de naissance qu'il va donner : 24 octobre 1913 à Bad-Godesberg, comme il donnera la véritable identité de son père, Barbie Nikolaus.

Alors pouquoi se dire Altmann ? *« Parce que,* répond-il, *en Bolivie j'avais ces deux noms d'Altmann et de Barbie. »* La voix est nette, un peu rauque, détachant bien les mots.

« Je ne répondrai pas à cette question »

En se présentant comme Altmann, qu'a-t-il donc voulu signifier ? Qu'il serait toujours un ressortissant bolivien et que la Bolivie serait du même coup en droit de le réclamer ? On peut se poser la question. Ou bien, comme le relèvera Mᵉ Charles Libmann, *« cherche-t-il encore à mentir ? A-t-il peur d'assumer son nom de Barbie ? »*

Déjà Mᵉ Vergès croise le fer : *« S'il dit qu'il s'appelle Altmann, c'est qu'il existe des papiers boliviens qu'il avait sur lui quand il est arrivé en France. Il s'agit d'une carte d'identité et d'un permis de conduire au nom de Klaus Altmann. Or ces papiers ont été volés ou égarés au moment de la fouille, à l'entrée en prison. »* Mais la défense a une lettre qui en atteste l'existence.

« Qu'importe, réplique Mᵉ Libmann, le 5 février 1983, *à son premier interrogatoire d'identité, Barbie a bien déclaré qu'il s'appelait Klaus Barbie. Il a signé les procès-verbaux Klaus Barbie et reconnu être de nationalité allemande. Admet-il cela aujourd'hui ? »*

Barbie hésite, se penche vers les interprètes et, finalement, lache : *« Je ne répondrai pas à cette question. »*

Le procureur général, M. Truche, a paru se désintéresser de cette querelle : *« Je comprends très bien »,* s'est-il borné à dire, *que l'accusé veuille éviter de se présenter sous ce nom de Barbie. Mais il n'est pas contesté que c'était bien lui qui se trouvait à Lyon de 1942 à 1944 sous le nom de Klaus Barbie, oberstürmführer SS ».*

Entre l'instant où Barbie s'est présenté comme Altmann et celui de cette passe d'armes on avait tiré au sort les neuf jurés titulaires qui vont avoir à le juger et les six jurés supplémentaires qui leur auront été adjoints en raison de la durée du procès et des défaillances toujours possibles. Ce tirage n'a donné lieu qu'à deux récusations de la part de la défense et une du ministère public. Les jurés sont des hommes et des femmes assez jeunes, le plus âgé ayant cinquante et un ans, tous les autres étant nés après 1940.

Une centaine de témoins

La mise en place s'est poursuivie avec l'appel des témoins. Il y en aura une centaine, le plus grand nombre ayant été cités par les parties civiles ou étant appelés à déposer en tant que partie civile. Il y a ainsi ceux qui témoigneront sur les faits retenus contre Barbie et les autres dits « d'intérêt général ». Au passage, on a retenu certains noms : M. André Frossard qui fut détenu à Montluc, Mᵐᵉ Zaltin, qui s'occupait de la maison des enfants d'Izieu, Mᵐᵉˢ Lefèvre et Benguigui. Et puis MM. Elie Wiesel, Léon Poliakov, Kriegel-Valrimont, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Jacques Chaban-Delmas, actuel président de l'Assemblée nationale, Laurent Schwartz, Jacques Delarue, Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme.

Citée par la défense, Mᵐᵉ Marguerite Duras a envoyé une lettre pour faire savoir qu'elle ne viendrait pas, ne connaissant ni Barbie ni les faits qui lui sont reprochés. M. Régis Debray, lui, attend de savoir quel jour sera fixé pour son audition pour dire s'il pourra répondre à la convocation.

Une autre formalité s'imposait car, dans une affaire criminelle, les constitutions de partie civile peuvent encore se faire à l'audience. Effectivement, il y avait des demandes nouvelles. Il a été fait droit à celles des personnes qui invoquent des préjudices résultant de tel ou tel acte retenu par l'accusation contre Barbie et sur lequel il a donc eu l'occasion de répondre pendant l'instruction. En revanche, la cour a rejeté systématiquement toutes celles fondées sur des faits pour lesquels Barbie ne se trouve pas accusé.

Ce fut ainsi le cas pour la veuve d'un compagnon de Jean Moulin, Bruno Larat, arrêté le 21 juin 1943 à Caluire, avec le président du Conseil national de la résistance, et mort en déportation le 5 avril 1944. Cette demande pourtant n'était pas gratuite dans l'esprit de Mᵐᵉ Grenier et Castelli qui la formulaient. Alors que Mᵉ Vergès a tant et tant fait savoir que l'affaire de Caluire serait l'une de ses armes principales, c'était une façon, du côté de la partie civile, de relever le défi et de signifier que, de ce côté-là, on prenait bel et bien l'initiative de mettre Klaus Barbie en cause. Econduits, les avocats ne se tiennent pas pour battus. Ils parlaient déjà de déposer une plainte avec constitution de partie civile contre l'ancien SS au nom de la veuve de Bruno Larat.

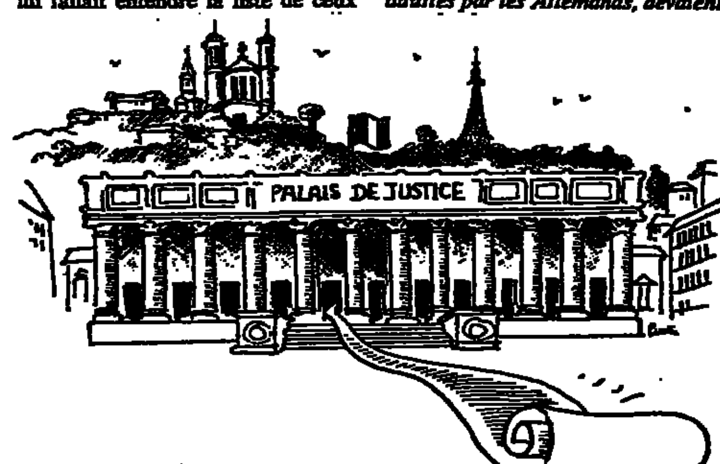
De belles énormités juridiques

C'est aussi un rejet de sa demande qu'a essuyé Mᵉ Bruno Ravaz, qui voulait que soit admis comme partie civile M. Robert Cohen, dont un oncle fut arrêté par Barbie à Saint-Claude, dans le Jura. Or, pour ces faits, Klaus Barbie a été jugé par contumace en 1952 par le tribunal permanent des forces armées de Lyon, et la peine de mort prononcée alors contre lui se trouve aujourd'hui prescrite, plus de vingt ans s'étant écoulés entre la date de ce jugement et celle où le réfugié de Bolivie fut ramené en France. Mᵉ Ravaz n'en pensait pas moins que le parquet devait demander la purge de cette contumace, c'est-à-dire le jugement contradictoire de Barbie pour les faits de Saint-Claude puisque, disait-il, la loi du 26 décembre 1964 a déclaré imprescriptibles les crimes contre l'humanité.

On lui signifia sans ménagement, tant du côté du ministère public que de celui de la défense, qu'il proférait de belles énormités juridiques.

Et puis, d'un coup, toute cette atmosphère de basoche devait s'effacer. C'en était fini de la forme. Les deux greffiers, celui de la cour d'assises, M. Dugave, et le greffier en chef de la cour d'appel, M. Bertrand, se relayaient pour lire l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de Lyon, rendu le 5 octobre 1985 et exposant les charges que cette juridiction retenait alors contre Klaus Barbie et qui ne concernaient que les actions contre les juifs. Ce document, Barbie a déjà eu tout loisir d'en prendre connaissance dans sa prison. Et pourtant, il l'a écouté de bout en bout avec la plus grande attention.

Mais qui dira avec quels sentiments intimes ? Il a écouté non seulement les pages qui relatent sa carrière de SS depuis les Jeunesses hitlériennes jusqu'à ses fonctions de chef de la section IV du SIPO-SD de Lyon, non seulement l'évocation de la rafle de la rue Sainte-Catherine, de l'opération menée à Izieu, de l'interminable parcours à travers la France bombardée du dernier convoi de déportés qui partit de Lyon le 11 août 1944, mais aussi il lui fallait entendre la liste de ceux qui sont morts. Car ils sont là, nommés, énumérés et, du même coup, ressuscités pour le temps d'un procès, tous ces malheureux qui, un jour de 1943 ou de 1944, sans rien pressentir, se trouvèrent d'un instant à l'autre objet d'un télex aussitôt adressé à Paris et dont la teneur est éloquente.



« Prisonnier de son image »

Ce télex dit sèchement ceci : *« Le chef de la sûreté et du SD dans le secteur du commandant militaire en France au BDS chef du service IV B Paris. Concerne : Maison d'enfants juive à Izieu (Ain). Ce matin, toutes les personnes de la maison d'enfants juive, colonie d'enfants à Izieu (Ain), ont été arrêtées. Au total, quarante et un enfants âgés de douze à treize ans ont été appréhendés. On a réussi en outre à arrêter l'ensemble du personnel juif composé de dix personnes dont cinq femmes. Il n'a pas été possible de saisir de l'argent liquide et d'autres objets de valeur. L'acheminement sur Drancy aura lieu le 7 avril 1944. »* C'est tout.

Mais aujourd'hui les noms sont là, égrenés par un greffier et, au bout de la liste, il y a cette phrase : *« Les quarante-deux premiers enfants de cette liste et cinq adultes de l'encadrement déportés à Auschwitz en wagon de marchandises dans des conditions très dures furent immédiatement exterminés dans les chambres à gaz. Miron Zlatin, le directeur, et deux grands enfants de seize et dix-sept ans, Arnold Hirsch et Theodor Reis, considérés comme adultes par les Allemands, devaient être finalement déportés en Lituanie, où ils furent fusillés. Seule Léa Feldblum est revenue. »*

Barbie écoute, le regard fixé sur cet homme en robe noire qui lit. Son visage ne cille pas. Et pas davantage quand viendra ce résumé des résultats de l'expertise psychiatrique dont il a fait l'objet : *« Il n'exprime aucune remise en question. Chaque fois que quelque chose pourrait révéler une faille, un manque ou un conflit en lui, il se réfère à une instance imaginaire en dehors de lui. C'est ainsi que l'idéologie a fonctionné, pour lui, comme un appui extérieur nécessaire à ses défenses internes. Fermé à toute altérité, il ne peut rien tolérer d'autre que ce qu'il connaît déjà ou s'inscrit dans la logique de ce qu'il pense. Prisonnier de son image, il ne peut changer, cherchant à se maintenir identique, s'interdisant presque de vieillir ou de décliner. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Dans un lycée parisien

« Qu'est-ce qu'une chambre à gaz ? »

Le nazisme, l'Occupation, la Résistance, ne figurent pas au programme de la classe de seconde. Pourtant, à l'heure précise où à Lyon, Klaus Barbie comparaissait devant ses juges, vingt-cinq élèves d'une classe au lycée technique Diderot de Paris (19ᵉ) ont plongé avec leur professeur dans les années de peste brune. L'appel lancé par le premier ministre à tous les enseignants d'histoire pour qu'ils évoquent la politique antijuive de Pétain (*le Monde* du 7 mai) n'aura été qu'une occasion. Mᵐᵉ Martine Chrétien considère qu'il est de sa mission d'historien de faire toute la lumière sur cette période, même si l'emploi du temps des futurs techniciens exige quelques raccourcis : quatre heures seulement par semaine en seconde pour la géographie et l'histoire (depuis les origines des civilisations jusqu'à 1914), puis deux heures en première (1914-1987) et plus rien en terminale...

« Que fête-t-on le 8 mai ? », « Qu'est-ce qu'une chambre à gaz ? », « Comment en est-on arrivé là ? », « A quoi servait l'ordre nazi ? » En quelques questions, le sujet est cerné. Les interventions des élèves fusent. Les cours de la classe de troisième sur la seconde guerre mondiale ont à l'évidence laissé des souvenirs précis. Dans le feu de l'émotion, un élève confond un instant Vichy avec Chantilly, mais les principaux épisodes de la montée du nazisme et de l'occupation en France sont connus. Le 8 mai, *« c'est la fin des déportations »,* rappelle un élève.

Au mur de la salle d'histoire, des photos illustrent les explications du professeur sur la réalité des camps de la mort. Le silence ou les ricanements nerveux répondent à l'évocation de l'horreur. Au fond de la classe, on s'esclaffe à propos du *« bon aryen »,* on prend sa plus grosse voix pour imiter l'accent allemand. Un lycéen explique tranquillement que *« les juifs ont la bosse du commerce ». « Du délire ! »,* rectifie son voisin. Suit un rappel de l'enseignante sur l'histoire des juifs en Europe.

Nuit et brouillard

Passionnés pour la période de l'Occupation, les élèves la ressentent pourtant comme très éloignée. Enfants des années 70, ils en ont *« entendu parler »* par leurs grands-parents. Barbie ? *« De toute façon, il va bientôt mourir »,* commente l'un d'eux, résumant le sentiment général. Mais la leçon du jour sur le nazisme n'abordera pas ce sujet brûlant. Elle sera plutôt le prétexte à un cours d'instruction civique. La description des méthodes de propagande et de terreur nazies, l'évocation du racisme d'Etat et des persécutions systématiques, permettent d'illustrer *a contrario* les vertus de la démocratie et de la tolérance, le refus de toute discrimination dans la société actuelle et la nécessité de rester vigilant.

En classe de première, Mᵐᵉ Chrétien a l'habitude de projeter aux élèves *Nuit et brouillard,* le film d'Alain Resnais, et d'inviter au lycée un ancien déporté pour un débat. Un film et un débat qui remettent quelques idées en place, mieux que toutes les leçons de morale. Cette année, quelques élèves s'étaient présentés en classe en faisant le salut fasciste et en criant : *« Les juifs au four ! »* Depuis *Nuit et brouillard,* on ne les a plus entendus.

PHILIPPE BERNARD.

Incidents et suicide à la prison de Nice

NICE
de notre correspondant

Un prisonnier s'est pendu, lundi 11 mai, à la maison d'arrêt de Nice,où une vive agitation a régné toute la journée. Kamel Saïeb, vingt-quatre ans, incarcéré depuis le 11 décembre pour une affaire de drogue, s'est pendu aux barreaux de sa cellule à l'aide d'un drap.

Peu après, un gardien a été blessé d'un coup de rasoir au visage par un autre prisonnier incarcéré pour séjour illégal en France. Et en fin de journée un détenu maghrébin, Ali Balijouz, vingt-neuf ans, a mis le feu au matelas de sa cellule, provoquant un incendie qui a nécessité l'intervention des pompiers. Intoxiqué, le détenu a été transporté dans un état grave dans le service des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu, à Marseille. Son compagnon de cellule a, lui aussi, été brûlé.

La direction n'a fait aucune déclaration sur ces incidents survenus dans l'établissement pénitentiaire, affecté, comme bien d'autres, par la surpopulation.

MICHEL VIVÈS.

● **Incidents à la prison de Loos.** — Deux détenus sont montés, le 9 mai, sur le toit de la maison d'arrêt de Loos, près de Lille. Ils ont accepté de regagner leurs cellules après plusieurs heures de négociation. Les deux jeunes gens réclamaient des permissions de sortir pour raisons familiales. Ils ont ensuite été transférés l'un à Béthune, l'autre à Arras.

Société

Les poursuites du président du Front national contre « le Monde »

Le veto de M. Le Pen

Pour celui qui s'estime injustement atteint dans son honneur, un procès en diffamation comporte toujours une certaine part de risque, dont le plus important est de voir l'adversaire produire des documents, enrichis de témoignages, destinés à prouver qu'il n'a fait que dire la vérité. Ainsi, au cours des multiples procédures qu'il a engagées contre des journaux, M. Jean-Marie Le Pen avait, bon gré, mal gré, accepté le débat judiciaire. En a-t-il perçu les dangers ou les propos qu'il reproche au *Monde* d'avoir publiés sont-ils d'une nature particulière ? Toujours est-il que son avocat, Mᵉ Olivier Samayn, a demandé, le lundi 11 mai, à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris de rendre, avant tout débat, un jugement par lequel *le Monde* se verrait interdire d'apporter la preuve *« de la vérité du fait diffamatoire »*.

Le 16 octobre 1985, *le Monde* publiait une interview du docteur Jean-Marie Demarquet, recueillie par Alain Rollat, dans des conditions que ce dernier a tenu à préciser devant Mᵐᵉ Marie-Claude Duvernier, présidente de la dix-septième chambre. Un mouvement de dissidence semblait se dessiner au sein du Front national en juillet 1985 et c'est au cours de l'enquête menée auprès de certains, qui affirmaient vouloir *« laver leur linge sale en public »*, que M. Jean-Marie Demarquet prit, de lui-même, contact avec le journaliste et un rendez-vous fut fixé pour le 9 mai.

M. Demarquet fondait sa démarche sur quatre points, illustrant sa rupture avec le président du Front national : la succession d'Hubert Lambert, dont M. Le Pen avait bénéficié en 1976; son attitude tant à l'égard des tortures en Algérie que face au racisme et, enfin, son comportement vis-à-vis des militants du Front national.

« M. Demarquet ne supportait pas que M. Le Pen lui ait demandé de témoigner en sa faveur lors du procès en diffamation intenté à Libération *concernant les tortures en Algérie et ne supporte pas que M. Le Pen lui ait demandé de faire contre-feu aux enquêtes du* Matin, *pour qu'il dise que M. Hubert Lambert était bien sain d'esprit quand il a testé en sa faveur »*, a déclaré Alain Rollat, en précisant qu'il avait présenté les propos de M. Demarquet sous la forme d'une interview, dont chaque point avait été minutieusement vérifié avec des documents déjà en sa possession et en recoupant les affirmations du médecin avec de nombreux témoignages.

Les circonstances d'un héritage

Cette enquête journalistique réalisée, il restait à se décider sur l'opportunité de la publication au regard de l'information. *« C'était la première fois qu'un vieux compagnon de M. Le Pen disait de lui que l'on a raison de parler de racisme, de tortures en Algérie, et qui ajoutait que les circonstances de son héritage ne sont pas claires. »* Venant d'un homme qui fut si proche de M. Le Pen, devenu leader d'un mouvement dissident, ces *propos prenaient une signification* politique et constituaient *« un document à caractère historique du Front national »*.

Si le docteur Demarquet a confirmé au tribunal les conditions de l'interview qu'il avait lui-même provoquée, il a justifié son attitude en ajoutant quelques éléments colorés. C'est ainsi que M. Le Pen, après l'enquête publiée par *le Matin* sur l'héritage Lambert, lui aurait dit qu'il allait *« lui laminer le gueule »* s'il ne confirmait pas publiquement qu'Hubert Lambert était parfaitement sain d'esprit en rédigeant son testament. *« Chiche ! »* avait répondu le médecin, consacrant la rupture. Le docteur Demarquet a ensuite déclaré solennellement : *« Je suis là pour dire la vérité ; M. Le Pen fait partie de ce contexte : l'agonie accélérée de M. Lambert, au moment où celui-ci allait changer de dispositions testamentaires. »*

Par ces deux déclarations, l'audience s'était écartée du caractère strictement procédural prévu à l'origine. Aussi Mᵉ Samayn a-t-il ramené le débat au droit pur. Poursuivis pour diffamation envers un particulier, envers un agent de l'autorité publique (en tant que lieutenant en Algérie) et envers la mémoire d'un mort, le directeur du *Monde*, M. André Fontaine, MM. Alain Rollat et Jean-Marie Demarquet, prévenus de complicité, ne pouvaient à ses yeux offrir la preuve de la vérité des propos tenus. Selon l'avocat, cette impossibilité réside dans le fait que l'affaire Lambert concerne *« la vie privée »* de M. Le Pen et qu'en outre les pièces présentées dans l'offre de preuves ont été obtenues d'une manière irrégulière, puisqu'il s'agirait pour certaines d'entre elles d'une *« soustraction frauduleuse »*.

Racisme et vie privée

Ce veto de M. Le Pen, permettant de faire une entrave légale à la défense, a été analysé par le substitut, M. Marc Domingo, qui s'est montré dubitatif sur l'argument relatif à la « vie privée » de M. Le Pen, avant d'être plus réservé sur les documents présentés par le journaliste, lequel n'en serait *« apparemment pas légitimement détenteur »*.

Mais, pour Mᵉ Yves Baudelot, défenseur du *Monde*, *« le racisme de M. Le Pen n'a rien à voir avec sa vie privée »* et le président du Front national a lui-même multiplié les déclarations publiques sur l'affaire Lambert, notamment dans l'ouvrage *Le Pen sans bandeau*.

Pour l'avocat du *Monde*, *« les conditions d'acquisition de la fortune de M. Le Pen sont nécessairement du domaine public puisque le président du Front national sollicite des mandats, y compris celui de président de la République, et que les citoyens doivent savoir, au moins, des gens qu'ils élisent, leur rapport à l'argent et à autrui »*.

« Le legs de M. Le Pen, profitant de la défaillance d'Hubert Lambert, c'est le personnage public », a insisté Mᵉ Albert Vignoles, défenseur de M. Demarquet. D'ailleurs, n'avait-on pas promis à M. Lambert d'être ministre de l'intérieur ?

Le tribunal, présidé par Mᵐᵉ Marie-Claude Duvernier, se prononcera le 9 juin sur la validité de l'offre de preuves que la dix-septième chambre correctionnelle, cette fois présidée par Mᵐᵉ Jacqueline Clavery, avait, le 27 avril dernier, refusée au journal *Libération*, poursuivi dans les mêmes conditions.

MAURICE PEYROT.

Un magistrat poursuit « le Républicain lorrain » en diffamation

L'honneur du juge Galland

Accusé par *le Républicain lorrain* d'avoir *« égaré »* un rapport d'expertise balistique permettant d'innocenter un gendarme qu'il avait inculpé d'homicide volontaire lorsqu'il était juge d'instruction au tribunal de Briey (Meurthe-et-Moselle), M. Jean-Louis Galland, aujourd'hui magistrat à Lyon, poursuit le quotidien en diffamation devant le tribunal de Metz. Mais la justice n'aime pas qu'on lave ainsi son linge sale en public.

METZ
de notre envoyée spéciale

M. Galland a fait, comme il dit, *« une connerie »*. Et il la reconnaît sans se faire prier. Ce qu'il n'admet pas, c'est qu'on l'accuse d'être malhonnête. Quand, de plus, les accusations se retrouvent à la une d'un quotidien, il se fâche et, plutôt que de choisir la discrétion et l'éloignement, il attaque. N'était son acharnement à prouver qu'il ne s'est pas déshonoré, renforcé par la ténacité de ses détracteurs, on n'aurait sans doute jamais entendu parler d'une affaire qui n'aurait dû concerner que lui-même et sa hiérarchie.

Mais voilà, M. Galland est remuant et ne sait pas toujours se plier aux règles de la bonne société judiciaire. Faut-il, dès lors, s'étonner qu'on ne lui passe pas, comme on le ferait avec *d'autres, une bourde de débutant — ce qu'il n'était plus ?*

Imaginez Briey, quatre mille cinq cents habitants, sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle. *Pas de cinéma, mais un tribunal où travaillent* une quarantaine de personnes, dont une douzaine de magistrats. Quand il y arrive, en janvier 1983, M. Galland est un « bleu », qui n'a qu'un an d'instruction derrière lui, passé à Carpentras. Membre du Syndicat de la magistrature, catholique fervent, le jeune magistrat est d'abord bien accueilli. Il travaille beaucoup, bien et vite. Quand il doit mener de front deux cabinets d'instruction, après la mutation de son seul autre collègue, il s'en sort plutôt bien. Mais l'ambiance se tend.

Surtout lorsque, effaré par la manière dont justice et gendarmerie démantèlent à Jœuf un « réseau » de trafiquants et consommateurs d'héroïne (cent-huit inculpations, dont cinquante-trois placements en détention pour deux grammes d'héroïne, et le recours systématique aux écoutes téléphoniques), le juge Galland remet les « fourmis » peu à peu en liberté et décide de rouvrir un bar Le Casino, où se retrouvait la jeunesse locale. Il accepte même de témoigner au procès des tenanciers de l'établissement. Au tribunal de Briey, le climat s'alourdit. Très isolé, M. Galland n'entend pas les avertissements. Avec l'affaire Andres, il est pris au piège.

Le 30 janvier 1984, dans la campagne vosgienne, un homme, poursuivi par les gendarmes, meurt dans la neige, la moitié du crâne arrachée par une balle. C'est Gérard Andres, un petit malfaiteur de trente et un ans, que les gendarmes de Mercy-le-Bas recherchent depuis plusieurs mois. S'est-il suicidé, après avoir tiré sur les gendarmes, ou ces derniers l'ont-ils tué ? Le parquet ouvre une information pour recherche des causes de la mort. Le juge Galland est saisi.

Il confie une enquête balistique à deux experts, MM. Pierre Richert et Marc Masson, qui, le 2 juillet, déposent un rapport : ils excluent le suicide et estiment que les gendarmes ont monté un scénario. Le juge inculpe d'homicide volontaire le gendarme Rettel et le place sous contrôle judiciaire.

L'expertise égarée

Dans le même temps, il demande une contre-expertise au Bundeskriminalamt (BKA) à Wiesbaden, mais, *patatras ! les gendarmes de* la section de recherches de Nancy chargés de l'enquête s'aperçoivent que les documents photographiques sur lesquels se sont fondés les experts français ont été mal développés. De nouveaux tirages sont envoyés aux experts, qui, dans un rapport complémentaire, modifient une partie de leurs conclusions. Entre-temps, le gendarme inculpé se tourne ver la cour d'appel de Nancy pour demander l'annulation de la procédure. La démarche n'aboutira pas, le dossier y est envoyé et le complément d'expertise est glissé dans le double du dossier, sans jamais avoir été notifié aux parties.

En février 1985, le rapport du BKA arrive enfin : Andres s'est suicidé, les experts allemands sont formels. Le juge d'instruction rend une ordonnance de non-lieu.

Les choses auraient pu s'arrêter là, si on n'avait *pas décidé de se venger des experts* français en obtenant qu'ils ne soient pas réinscrits sur la liste de la cour d'appel. On leur reproche, bien sûr, leur « erreur » dans l'affaire Andres. Alors, et c'est logique, ils se défendent bec et ongles. Le rapport complémentaire n'affirmait-il pas, au vu des nouveaux clichés, que *« l'impression de scénario devient caduque »* ?

Et la machine se met en route. Ce fameux rapport complémentaire ne figurant pas à l'original du dossier, le premier président de la cour d'appel de Nancy ordonne une enquête qu'il délègue au président du tribunal de Briey. Il faut imaginer la scène : l'interrogatoire du juge, de sa greffière, la fouille des armoires, des dossiers, pour aboutir à la découverte du rapport dans le double du dossier d'où il n'était jamais sorti. Le juge Galland a-t-il voulu le dissimuler ? *C'est ce que pensent ses supérieurs, qui transmettent* un rapport accablant à la chancellerie.

« Il n'y a eu aucune volonté de dissimulation, plaide M. Galland. *A l'original du dossier, la lettre missionnant les experts pour un rapport complémentaire figure dans une chemise « diligences en cours », ainsi que les frais de cette expertise qui ont été réglés. Ce complément a aussi largement été évoqué au cours d'une confrontation de huit heures, à laquelle assistaient les experts et le parquet. »*

Cadeau d'adieu

Péché véniel ou péché mortel ? Si, à la chancellerie, on n'engage pas de sanctions disciplinaires contre le magistrat, on est assez satisfait de le faire partir pour Lyon, fin 1986, où il n'exercera plus de fonctions de juge unique. L'affaire serait-elle close ? Pas encore. Quinze jours avant son départ de Briey, neuf mois après le non-lieu, le *Républicain lorrain* titre, le 26 novembre à la une sur quatre colonnes : « Remous à Briey, un juge d'instruction sur la sellette ». C'est un étrange cadeau d'adieu — non signé — puisé aux meilleures sources, qui laisse entendre que le juge a délibérément « égaré » son rapport.

Le juge Galland, sur citation directe, décide de poursuivre le journal en diffamation. Quel ne sera pas son étonnement de voir son adversaire, au titre de l'offre de preuves, produire des pans entiers de son dossier disciplinaire et même sa fiche de notations ! Qui a fourni ces documents au journal et dans quel but ? C'eût été une des questions intéressantes de l'audience du 6 mai au tribunal de Metz, de même que les témoignages cités par le *Républicain lorrain* : ceux du président du tribunal de Briey, M. Jean Trotel ; du procureur, M. Emmanuel Gérard ; de la greffière, Mᵐᵉ Geneviève Briutti. Las... Ils ont écrit pour dire qu'ils ne viendraient pas, soumis qu'ils sont à l'obligation de réserve et au secret de l'instruction. La présidente de la vingt-sixième chambre correctionnelle, Mᵐᵉ Marie-Agnès Mirguet, s'est en tout cas, sans même prendre le temps de consulter ses assesseurs, donné quinze jours pour décider si la citation du juge Galland, présentée par ses avocats, Mᵉˢ Catherine Vincenti et Bernard Lafontaine, est nulle, comme l'a plaidé l'avocat du *Républicain lorrain*, Mᵉ Michel Hellenbrand.

Le juge Galland s'est excusé auprès des *témoins qui avaient pris la peine de venir et il* est reparti pour Lyon, son honneur en bandoulière.

AGATHE LOGEART.

Deux planques d'Action directe découvertes près de Tours

Deux planques utilisées par Joëlle Aubron et Georges Cipriani — deux membres d'Action directe arrêtés le 21 février dernier en compagnie de Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan — ont été découvertes en Indre-et-Loire (*le Monde* du 12 mai). C'est le travail systématique des gendarmes qui prospectaient tous les propriétaires n'ayant plus de nouvelles de leurs locataires qui a permis la mise au jour de ces deux planques, nous signale notre correspondant à Tours, Alexis Boddaert. *Deux d'entre eux, qui se faisaient* payer les loyers en liquide, ont ainsi reconnu sur photos Joëlle Aubron et Georges Cipriani arrêtés le 21 février dans la ferme de Vitry-aux-Loges (Loiret).

Le premier appartement avait été loué — sous le nom de... Claude Cancès, l'ancien patron de la brigade antigang. Il s'agit d'un studio de 12 mètres carrés dans un immeuble de huit étages de Chambray-lès-Tours, à deux pas de l'autoroute et de la gendarmerie locale. Il n'a, semble-t-il, servi que de base de repli. La deuxième cachette est située dans une ferme de Loché-sur-Indrois près de Loches, à une vingtaine de kilomètres de la résidence secondaire de Georges Besse. Dans cette ferme ont été retrouvés 20 kilos d'explosifs, un pistolet mitrailleur, des faux papiers et des carnets d'adresses.

Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, en visite dans l'Hérault, s'est félicité des mesures gouvernementales contre le terrorisme : *« Les résultats sont là pour prouver que nous avions raison,* a-t-il dit. *L'affaire continue et nous remontons le fil lentement mais sûrement. »*

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a adressé un télégramme de félicitations aux gendarmes de l'Indre-et-Loire.

A Marseille

Trois blessés dans un attentat contre la Maison de l'étranger

Trois personnes ont été blessées, lundi matin 11 mai, dans un attentat à l'explosif contre la Maison de l'étranger, rue Zattara, à Marseille (3ᵉ arrondissement). L'une des victimes a été hospitalisée, les deux autres ont reçu des soins sur place. Leur identité n'a pas été communiquée.

Après la première explosion, vers 9 h 30, un deuxième engin, composé d'une boule de pétanque bourrée d'explosif et munie d'une mèche, a été découvert dans une cage d'escalier. Il a été désamorcé par les artificiers de la police. La charge qui a fonctionné était placée dans le hall principal du bâtiment. Une vitre de façade ainsi qu'une porte ont été brisées par la déflagration.

Le maire de Marseille, M. Robert Vigouroux, et le préfet de police, M. François Bonnelle, se sont rendus à la Maison de l'étranger. Celle-ci a une vocation culturelle et sociale, notamment favoriser les démarches des immigrés. Elle est, à ce titre, financée par le Fonds d'action sociale et reçoit des subventions de la municipalité.

● **M. Kashoggi et les tableaux de Mᵐᵉ Marcos.** — Le financier saoudien, Adnan Kashoggi, a été entendu, lundi 11 mai, à son domicile cannois par M. Jean-Claude Renard, juge d'instruction à Grasse (Alpes-Maritimes), pour l'achat de trente-huit tableaux de maître à l'épouse de l'ex-président des Philippines, Ferdinand Marcos. Sur commission rogatoire internationale émanant du parquet de New-York, le juge a informé M. Kashoggi que la justice américaine lui reprochait *« d'avoir, en achetant ces tableaux à Mᵐᵉ Marcos, transporté ou recelé des biens volés »*. Selon Mᵉ Pierre Pasquini, avocat de M. Kashoggi, son client a acquis régulièrement ces œuvres d'art en 1986 de Mᵐᵉ Marcos et peut apporter les *« preuves écrites de sa bonne foi »*.

● **Arrestation des meurtriers présumés d'un handicapé.** — Meurtriers présumés de Patrice Cagneau, trente-cinq ans, manchot de naissance, quatre jeunes gens ont été interpellés lundi 11 mai près d'Epernay (Marne) et devaient être présentés au parquet. Il s'agit de *Christian Nico, vingt-neuf ans, dit* « le légionnaire » ; Sylvain Lebrun, trente ans ; Domingos Da Silva, dix-neuf ans, et de Luis Fernando, vingt-deux ans.

Le 6 mai, les quatre jeunes gens s'étaient rendus à l'appartement de Patrice Cagneau où une discussion, après boire, avait vite dégénéré en règlement de compte au cours duquel le handicapé avait été battu à mort.

SPORTS

TENNIS : les professionnels admis aux Jeux olympiques

L'or sans argent

Pour la première fois depuis 1924, des tennismen (soixante-quatre joueurs et trente-deux joueuses) disputeront, l'an prochain à Séoul, des tournois inscrits au programme officiel des Jeux olympiques.

De purs amateurs s'étaient retirés, il y a plus de soixante ans, des Jeux parce que le Comité international olympique (CIO) n'avait pas voulu leur offrir à boire sur le stade de Colombes. Les grands professionnels d'aujourd'hui vont-ils avoir de la soupe ?

Il ne faut pas se méprendre sur la portée réelle de l'accord donné le 11 mai du bout des lèvres à la Fédération internationale de tennis (FIT) par les membres du CIO réunis à Istanbul en session. Le tennis n'est pas le cheval de Troie du *professionnalisme dans la citadelle* de l'amateurisme édifiée par le baron de Coubertin. Les « pros » participent depuis belle lurette aux *Jeux. Ouvertement quand il s'agit* de football ou de hockey sur glace. Hypocritement dans le cas de l'athlétisme et du basket-ball.

Paradoxalement, c'est une machine de guerre contre les managers et autres agents qui taxent le sport à leur seul profit qui vient d'être mise en place.

Le raisonnement qui a permis à Philippe Chatrier de vaincre les réticences du CIO est en effet le suivant : le sport moderne est professionnel ; mais si le pouvoir sportif, c'est-à-dire les fédérations, ne s'impose pas comme maître du jeu, les intermédiaires vont en retirer tous les bénéfices, alors que l'argent du sport doit rester au sport. Comment y parvenir ? En renforçant l'autorité des fédérations. Les Jeux olympiques, manifestation sportive reine, sont la pièce maîtresse de cette partie d'échecs puisque, pour y *participer*, les *champions doivent* répondre aux critères définis par les fédérations. C'est la vieille méthode de la carotte et du bâton.

Un exemple : pendant les deux semaines précédant et suivant le tournoi de Séoul, les joueurs qualifiés n'auront pas le droit de participer à des exhibitions organisées par des promoteurs pour espérer succéder aux derniers champions olympiques, les Américains Vincent Richards et Helen Wills. Toute publicité sur les maillots autre que *la marque de fabrique sera* interdite : et ils devront cohabiter avec les prolétaires des stades au village olympique.

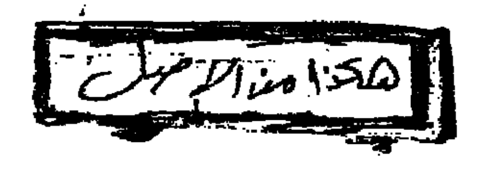
La médaille ou le chèque ? La stratégie de Philippe Chatrier repose sur un pari : obtenir des millionnaires de la raquette qu'ils jouent pendant une semaine pour la seule gloire olympique. A de rares exceptions près — comme Yannick Noah qui trouve cela *« sans intérêt »* — la plupart des stars des *courts ont répondu favorablement.* L'Association des joueuses (WITA) s'est même émue que le tableau féminin affiche moitié moins de qualifiées (32) que le masculin (64).

Le coup est donc bien joué. Les agents sont-ils mat pour autant ? Philippe Chatrier espère en tout cas qu'il peut ainsi les tenir en respect. Et que, fortes de son exemple, les autres fédérations lui emboîteront le pas. *Il faudra alors définitivement* rayer du vocabulaire sportif le mot « amateur », qui a disparu de la Charte olympique depuis 1972.

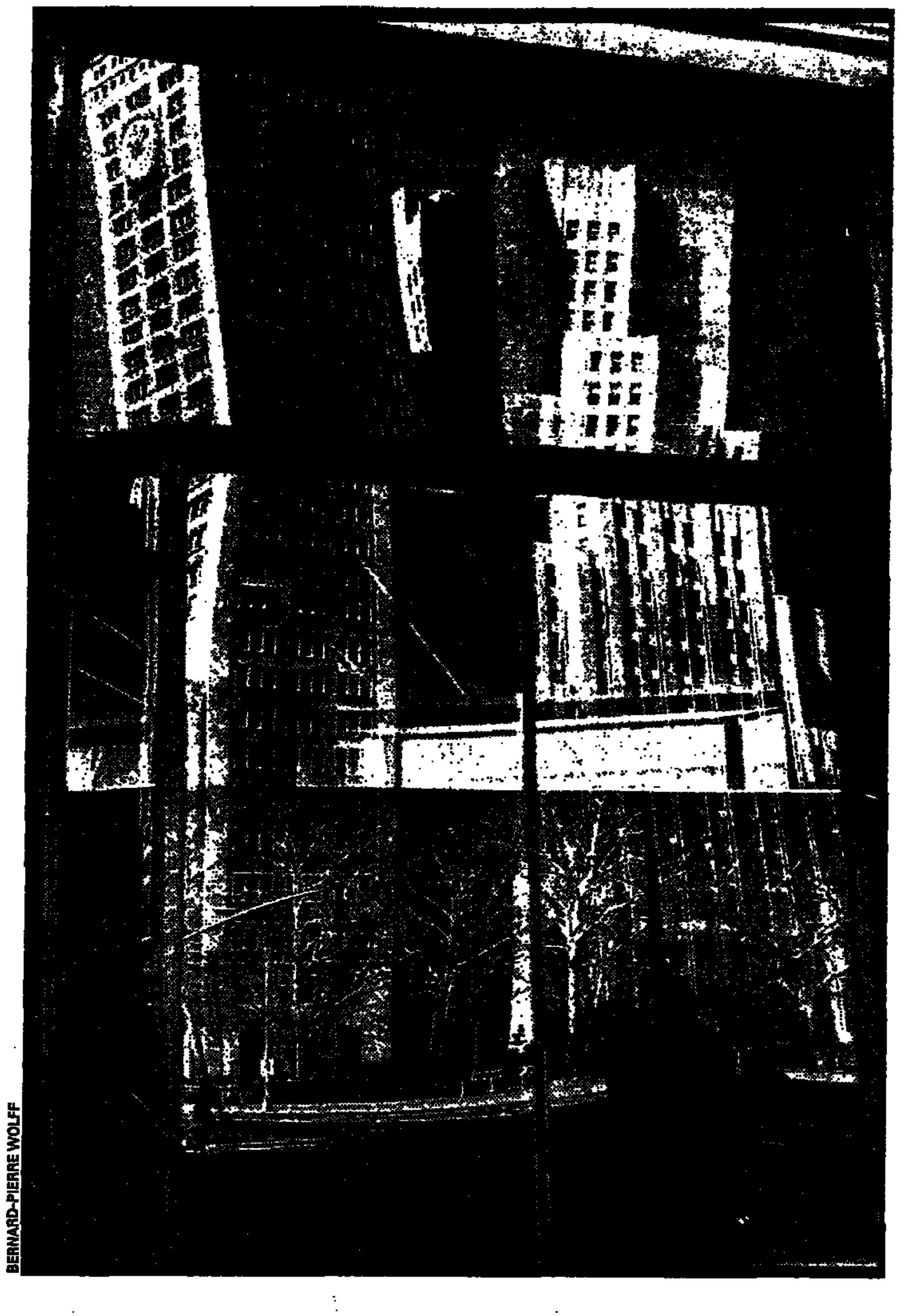
ALAIN GIRAUDO.

● **MOTOCYCLISME : Rallye de l'Atlas.** — Leader du Rallye de l'Atlas après six étapes, Cyrille Neveu a été victime, lundi 11 mai, d'une chute qui l'a projeté contre un arbre. Il souffre d'une double fracture de la cheville gauche et d'un traumatisme sternal. Son coéquipier chez Honda, Gilles Lalay, lui succède à la première place.

● **VOLLEY-BALL : tournoi de qualification olympique.** — Pour son deuxième match, l'équipe de France a été à nouveau battue par l'Argentine, 3 sets à 0 (15-12, 15-7, 15-13), lundi 11 mai à Brasilia.



LE TEMPS DES VILLES GÉANTES


BERNARD-PIERRE WOLFF

Du 19 au 21 mai, les représentants d'une cinquantaine de métropoles des cinq continents se réunissent à Mexico.

METROPOLIS

L'association qu'ils ont créée, Metropolis, s'est donné comme but de réfléchir aux grands problèmes que vont avoir à résoudre les villes millionnaires.

L'inégalité par la santé

LA France, et plus précisément l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France, a été chargée du rapport « Métropole et santé » en vue du prochain congrès de Mexico.

L'existence sur son sol d'un réseau — unique au monde — d'observatoires régionaux de santé (1) lui a certainement valu cette mission, justifiée par le fait que toutes les décisions prises dans les grandes métropoles, de l'aménagement urbain au logement, à la voirie, aux implantations industrielles, aux transports ou aux affaires économiques concernent au premier chef la santé des habitants.

Des décisions dont les impératifs varient à l'évidence considérablement de l'une à l'autre des quinze métropoles (2) qui ont participé aux groupes de travail constitués pour ce rapport.

Des dénominateurs communs peuvent cependant être trouvés d'Addis-Abeba à New-York, de Bamako à Madrid et de Montréal à Bogota, si diverses que soient les situations sociales de l'une à l'autre de ces métropoles qui, toutes, manifestent des soucis d'ordre sanitaire bien que, nulle part, *« les problèmes de santé ne constituent pas une priorité au sein des schémas d'aménagement ou des choix politiques faits par les décideurs »*.

Et pourtant, les quinze responsables des métropoles qui ont participé au groupe de travail admettent à la fois que les inégalités en matière de santé peuvent être génératrices de problèmes sociaux et que toute modification de l'environnement naturel ou social est susceptible d'entraîner des modifications de l'état de santé. Tous soulignent *« l'importance majeure des conditions prioritaires de l'environnement physique comme de l'environnement humain et social »*. Et tous constatent des disparités dans la répartition de l'offre de soins (médecin, dispensaire, hôpitaux) qui renforcent les inégalités de l'état de santé.

Ce constat a inspiré les deux thèmes majeurs choisis par le groupe de travail et que traite le rapport « Métropole et santé ». L'un concerne l'environnement et la santé, l'autre l'accessibilité aux services de santé.

Cette « accessibilité » est très inégale d'un quartier à l'autre, de la périphérie au centre des métropoles, et cela qu'il s'agisse de New-York ou de Bamako. La situation est évidemment plus grave dans les pays en développement, où un phénomène d'urbanisation récent et brutal a conduit à la création d'immenses zones insalubres (les « villes perdues » mexicaines, les favelas de Sao-Paulo, les villages-campements de Bamako) dont la situation sanitaire est grave, voire dramatique, avec des taux de mortalité maternelle et infantile inacceptables et des épidémies constantes de maladies infectieuses.

Les millionnaires de l'an 2000

Voici quelles seront en l'an 2000, selon les Nations unies, les plus grandes agglomérations du monde.

Agglomérations	Population en millions
Mexico	26,3
Sao-Paulo	24,0
Tokyo/Yokohama	17,1
Calcutta	16,6
Grand Bombay	16,0
Grand New-York	15,5
Séoul	13,5
Shanghai	13,5
Rio-de-Janeiro	13,3
Delhi	13,3
Grand Buenos-Aires	13,2
Le Caire/Giza/Imbaba	13,2
Djakarta	12,8
Bagdad	12,8
Téhéran	12,7

Source : *Estimates and projections of urban, rural and city population. The 1982 assessment,* Nations unies.

Mais les métropoles des pays industrialisés signalent elles aussi des difficultés, dues à l'anarchie dans l'implantation des services sanitaires et à l'absence d'indicateurs sérieux sur l'état de santé réel des populations et donc de leurs besoins.

La croissance brutale, depuis ces vingt dernières années, de nombre de grandes métropoles a créé des difficultés nouvelles. A Sao-Paulo, dont la population est passée de 5 millions à 15 millions d'habitants en vingt-cinq ans, plus de 700 000 personnes vivent dans les conditions lamentables d'insalubrité des bidonvilles. La pollution de l'environnement y est telle que la mortalité reste beaucoup plus élevée que dans le centre de la ville. La situation est identique à Mexico, où le séisme de 1985 a gravement endommagé l'infrastructure des communications, des égouts et de la distribution d'eau. A Buenos-Aires (50 000 habitants il y a cent ans, 7 millions aujourd'hui), l'offre de soins aux populations défavorisées des banlieues se fait dans un désordre complet.

Même en Ile-de-France (10 millions d'habitants), les informations sur l'état de santé des populations sont inexistantes, bien que les équipements sanitaires soient développés, de façon inégale d'ailleurs sur le plan géographique. A Sao-Paulo, 500 000 personnes vivent dans des communes où il n'existe aucun lit d'hôpital... Partout, des inégalités et des carences dans les systèmes d'information sont constatées, à laquelle la ville de New-York, par exemple, tente de remédier par l'opération « soins ambulatoires » qui consiste à décentraliser les consultations externes des hôpitaux publics de façon à les rapprocher de la population. De même, en Ile-de-France, on tente de remédier à l'excédent de lits d'« aigus » (court séjour) en les transformant pour partie en lits de moyen ou long séjour, gravement insuffisants. L'une des missions de l'Observatoire régional de santé est précisément de rassembler toutes les informations disponibles et de fournir aux décideurs régionaux des données orientant leurs choix et leurs priorités d'action.

Chaque ville, en outre, doit faire face à des problèmes spécifiques imprévus, tels que la toxicomanie en Hollande, le SIDA à New-York, les épidémies de rougeole en Amérique du Sud, ou l'accueil des personnes âgées en Ile-de-France. Sur ce dernier point, ô combien prévisible, il est frappant de voir que les actions menées se sont déroulées parallèlement, sans coordination, sans planification, sans évaluation des besoins, conduisant à des initiatives parcellaires, parfois contradictoires, ainsi qu'à des répartitions inégales des établissements.

Toutes les métropoles interrogées par la voix de leurs responsables sanitaires conviennent que la situation de l'environnement a une influence majeure sur l'état de santé des populations. Toutes constatent que les informations techniques disponibles à ce sujet sont nombreuses, mais si parcellaires qu'elles ne peuvent prêter à l'élaboration d'une politique cohérente.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Lire la suite page 16.)

(1) Organismes d'études des problèmes sanitaires et sociaux des régions. Il y a en France vingt-trois observatoires régionaux de santé (ou ORS).

(2) Addis-Abeba, Barcelone, Bamako, Beyrouth, Bogota, Buenos-Aires, le Caire, Dakar, Madrid, Montréal, Noord-Holland, Mexico, New-York, Sao-Paulo, Ile-de-France.

Ediles entre eux

Une dizaine étaient attendus. « *Ils* » sont venus à trente et un. « *Ils* », ce sont les représentants officiels des grandes régions urbaines (villes, capitales, métropoles, communautés urbaines ou districts) du monde entier qui, en octobre 1984, à l'initiative de M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, se sont retrouvés à Paris pour jeter les bases de ce qui allait devenir l'association mondiale des grandes métropoles : Metropolis.

M. Pierre Pommelet, qui dirige l'IAURIF (1) et qui est la cheville ouvrière de Metropolis en en assurant le secrétariat général, raconte la genèse de cette nouvelle phase de l'histoire des villes. *« Il nous apparaissait, lorsque a germé l'idée que toutes les grandes métropoles — qu'elles soient situées dans l'hémisphère nord développé ou sous l'équateur dans le tiers-monde — présentaient des similitudes. Autant les Etats depuis des temps immémoriaux, par le canal de la diplomatie, entretiennent des liens, autant les métropoles s'ignoraient. Et pourtant, pour les questions de transport, d'urbanisme, de logement, d'environnement ou de santé (qui sont le lot de la vie quotidienne de centaines de millions de citoyens), il y a matière à échanges de vues et à coopération. »*

Avril 1985 : quatorze des trente et une métropoles pionnières se retrouvent à Montréal. Leurs dirigeants sont les plus motivés.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 16.)

(1) Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

Le Sud dépasse le Nord

A l'échelle mondiale, la population urbaine est passée de 1,52 milliard en 1974 à 1,97 milliard en 1984. Elle s'est donc accrue de 29 % au cours de la période considérée, et on pense qu'elle atteindra 3 milliards en l'an 2000. Une comparaison montre qu'en 1974 la population urbaine des régions peu développées a dépassé pour la première fois dans l'histoire celle des régions développées, et les projections démographiques indiquent que cet écart augmentera considérablement, suivant en cela le schéma de l'accroissement de la population totale.

Toutefois, la tendance moyenne *dans les régions moins développées* et les régions plus développées dissimule les différences très sensibles qui séparent les régions. Dans certaines sous-régions, *notamment de grandes parties* de l'Afrique et de l'Asie du Sud, la proportion des personnes vivant dans les villes est encore faible mais tend à s'accroître à un rythme extrêmement rapide.

Baisse en Europe

En Amérique latine, les taux d'accroissement de la population urbaine suivent *de plus* près ceux de l'Afrique et de l'Asie du Sud que ceux enregistrés dans les pays développés. Ceux des pays d'Amérique centrale sont les plus élevés, encore qu'ils baissent. Même dans l'Amérique du Sud tempérée, le taux d'accroissement de la population urbaine est sensiblement plus élevé qu'en Europe septentrionale ou occidentale, où le niveau d'urbanisation est pourtant à peu près comparable. Cette différence est due principalement au fait que les taux d'accroissement naturels sont beaucoup plus élevés dans les pays d'Amérique latine qu'en Europe septentrionale ou occidentale.

A la différence de ce qui se passe dans les régions peu *développées*, la population urbaine des régions développées s'accroît lentement. Même en Europe *méridionale* et en Australie, les taux d'accroissement de la population urbaine ont baissé considérablement ces dernières années alors qu'ils étaient encore relativement élevés au début des années 70. Le taux d'accroissement de la population urbaine pour l'ensemble des régions développées est tombé à 1,3 % de 1974 à 1984, et les projections indiquent que ce taux ne sera plus que de 1 % par an d'ici la fin du siècle.

La répartition de la population urbaine entre villes de différentes tailles est également une caractéristique notable du processus d'urbanisation. Il arrive que cette répartition varie considérablement entre pays au niveau d'urbanisation comparable.

Le phénomène le plus marquant de l'urbanisation dans le monde est la concentration croissante de la population urbaine dans de très grandes villes : le nombre de villes de 4 *millions* d'habitants ou plus est passé de 28 en 1974 à 41 en 1984. Ces chiffres reflètent principalement l'évolution qui a lieu dans *les* pays peu développés, où se trouvaient déjà plus de la moitié de ces villes en 1974 et où la proportion des personnes vivant dans des villes de 4 millions d'habitants ou plus est passée de 14 % en 1974 à 19 % en 1984, cependant que dans les pays développés cette proportion a commencé à baisser légèrement au cours de *la même période* (de 14,2 % en 1974 à 14,1 % en 1984).

L'Afrique, où en 1974 1 seule agglomération dépassait les 4 millions d'habitants (*Le Caire-Giza-Imbaba*), en comptera 11 d'ici à l'an 2000. Dans les pays développés, par contraste, 2 villes seulement passeront dans cette catégorie au cours de la période 1984-2000. La plupart des grandes villes dans les régions peu développées se trouvent concentrées en Asie du Sud, qui en comptait 7 en 1974 et où, selon les estimations, il y en *aura 20 d'ici la fin du siècle.*

Dans bien des cas, le ralentissement de l'urbanisation dans les pays développés est allé de pair avec un processus de redistribution de la population urbaine, entraîné par la baisse de la migration nette vers les grandes métropoles et leurs noyaux urbains. Ainsi, la population se disperse dans les zones périphériques et les régions rurales où les débouchés économiques sont plus importants, par suite parfois de politiques sociales, de régimes fiscaux ou d'autres politiques de développement régional. On n'a, toutefois, pas constaté de tendance semblable dans les pays d'Europe orientale ni dans les pays en développement dont le niveau d'urbanisation est très élevé.

Un pays, une ville

Il arrive qu'une proportion très élevée de la population urbaine d'un pays soit concentrée dans une seule ville, quelle qu'en soit la taille, phénomène connu sous le nom d'urbanisation des villes dominantes, qui prévaut généralement dans les pays en développement. Ainsi, en 1980, la part de la population urbaine vivant dans la plus grande ville était de 21 % en moyenne pour les régions peu développées et, à l'exception de la Chine, de l'Inde et de quelques autres pays où elle était au contraire très faible, allait de 29 à 66 % dans la plupart des pays en développement.

Dans les *régions* développées, cette proportion était en moyenne de 14 % en 1980 et variait entre 8 % et 29 %. Faisaient notamment exception *l'Union soviétique où elle n'était* que de 5 % et quelques pays d'Europe où elle était très élevée.

★ D'après un rapport du Conseil économique et social des Nations *unies. Comité préparatoire de la* conférence internationale sur la population de 1984.

Michel Giraud parie sur l'entraide

Michel Giraud, président du Conseil régional d'Ile-de-France et président de Metropolis a répondu à nos questions.

□ ***Comment Metropolis peut-elle être autre chose qu'une sorte de club ou de fédération mondiale de métropoles jumelées, un cénacle restreint et l'occasion de réunir un congrès chaque année aux quatre coins du monde ?***

– Metropolis a l'ambition d'être beaucoup *plus* que cela. *L'association que j'ai créée*, à la suite du symposium organisé à Paris, en octobre 1984, est née d'une volonté partagée par les métropoles que j'avais réunies alors d'établir une meilleure *connaissance mutuelle par des* échanges d'expériences et d'informations régulières, préparant des actions concrètes de coopération. Trois raisons m'ont conduit à donner vie à cette association.

» La première est que, par-delà les spécificités géographiques, économiques, culturelles de chaque métropole, il existe tout un ensemble de problèmes communs, exprimés souvent dans les mêmes termes et susceptibles de recevoir parfois les mêmes solutions. Cette similitude, je l'ai constatée depuis plusieurs années, au cours des échanges que j'ai pu avoir avec les autorités politiques de certaines d'entre elles, et notamment au sein de l'Union des régions capitales de la Communauté économique européenne que j'ai présidée jusqu'à la fin de l'année 1984.

Braudel contre Spengler

» *La deuxième raison*, c'est qu'il existe tout un courant de pensée, fort ancien d'ailleurs, qui voudrait faire croire que la grande ville est fondamentalement inhospitalière et qu'elle n'engendre que des effets négatifs, du fait même de la congestion du trafic, de la pollution atmosphérique, de la délinquance, de l'insécurité...

» En vérité, toutes les civilisations qui se sont succédé depuis cinq mille ans ont été des civilisations urbaines. De nos jours, c'est dans les grandes régions urbaines que se trouve concentrés la matière grise d'un pays, ses centres de recherche et de formation, ses foyers de création et de *culture. Aussi est-ce à nous*, responsables politiques et techniques, de continer à faire en sorte que la grande agglomération soit essentiellement une source de prospérité et de progrès, conformément à sa vocation *historique*, comme l'a montré clairement Fernand Braudel, et non un symptôme de déclin, comme le pensait Oswald Spengler.

» Enfin, troisième *raison* qui justifierait à *elle seule* l'action menée par Metropolis, c'est qu'elle peut et doit contribuer au nécessaire dialogue entre les pays industrialisés du Nord et les pays en développement du Sud. *Décentraliser ce dialogue* au niveau des grandes métropoles pour résoudre les problèmes concrets de logement, de transport, d'emploi... de millions de citadins – c'est-à-dire les vrais problèmes de la vie, – m'apparaît comme l'un des meilleurs moyens d'engager une coopération internationale réelle et efficace.

Refuser la fatalité

» Aujourd'hui trente et une métropoles du monde entier, constituées en six groupes de travail spécialisés, ont rejoint l'association, et nous en attendons plus d'une cinquantaine au symposium de Mexico. Elles poursuivent un même objectif : contribuer au mieux-vivre des habitants des grandes cités du monde, et refuser une certaine fatalité négative face à cette évolution irréversible selon laquelle, d'ici à 20 ans, 50 % de la population mondiale vivront dans les villes. Le vingtième siècle a connu l'expansion démographique urbaine. Le vingt et unième siècle devra rechercher des équilibres urbains et nationaux.

» Le souci de *Metropolis*, ce n'est pas de promouvoir la ville, mais de valoriser la ville. J'ajoute que ces travaux sont menés en étroite liaison avec les organismes internationaux.

» Je me réjouis ainsi d'avoir pu signer récemment un accord avec l'Organisation mondiale de la santé, qui s'inscrit bien dans le cadre de notre réflexion commune.

□ ***En matière d'urbanisme, de transports, d'environnement, quelles retombées positives – au plan économique – les entreprises françaises peuvent-elles tirer des nombreux accords de coopération qu'a conclus l'Ile-de-France avec des régions étrangères ?***

– Metropolis a favorisé une coopération plus étroite entre l'Ile-de-France et plusieurs autres métropoles du monde, en particulier Montréal, Le Caire, Buenos-Aires, Mexico, Abidjan, Pékin et Shanghai. Les accords que j'ai conclus, par le biais de l'IAURIF dont j'assume également la présidence, prévoient généralement l'échange d'experts et l'accueil de *stagiaires dans les différents* secteurs de l'urbanisme, des transports ou de l'environnement par exemple. En effet, si les échanges d'expériences, et une réflexion de portée générale, sont possibles *dans le cadre d'une association* d'une trentaine de membres, il est clair qu'une coopération opérationnelle dans les domaines précis ne peut être envisagée que sous forme bilatérale.

» L'Ile-de-France compte de nombreuses entreprises performantes sur le marché, en pleine croissance, du génie urbain. Celles-ci bénéficient naturellement des retombées de ces accords bilatéraux.

Deux exemples :

– La coopération technique franco-égyptienne, établie dans ce cadre, pour l'aménagement des quartiers nouveaux à l'est de la ville du Caire (les *new-settlements*) permet ainsi à des entreprises françaises du BTP d'y intervenir, en particulier dans le domaine des adductions d'eau et de l'assainissement.

Dans le domaine des transports, où l'Ile-de-France dispose d'une avance technique incontestable – son réseau de transport est sans conteste le premier du monde, – les accords passés avec Pékin et Shanghai privilégient les projets français de réalisation de métro urbain.

□ ***Quel est le programme de Metropolis pour 1987 et 1988 ?***

– Le symposium Metropolis 87 qui se tiendra à Mexico les 19, 20 et 21 mai prochain, à l'invitation de M. Miguel de La Madrid, président des Etats unis du Mexique, aura pour thème « Une vie meilleure pour tous dans les métropoles ». Les responsables de cinquante des plus grandes agglomérations mondiales sont attendus. Les six groupes de travail spécialisés, pilotés chacun par une métropole, rendront compte des résultats de leur travaux.

Une étude sur les risques majeurs

» L'année 1987 ayant été déclarée par l'ONU Année du logement des sans-abris, ce sujet de réflexion, essentiel pour l'amélioration de la qualité de la vie, aura une importance toute particulière ; la préservation de l'environnement, les transports, l'impact des entreprises internationales sur la vie économique des villes, l'organisation et l'administration des métropoles, tels sont les grands thèmes dont nous débattrons aussi à Mexico.

» L'Ile-de-France présentera les conclusions du groupe de travail piloté par l'Observatoire régional de la santé, sur les problèmes de la santé dans les métropoles, au travers des liens entre l'environnement et la santé, et de l'accessibilité aux soins.

» Metropolis 87 sera également l'occasion de définir un programme de travail pour la période 1987-1990. Afin de développer la capacité d'expertise de l'association, j'ai l'intention de proposer des thèmes de réflexion plus « pointus » aux différents groupes : en particulier, la communication, paramètre qui me paraît essentiel dans la recherche d'une meilleure qualité de la vie dans la ville (communauté de rencontres, d'échanges et de partage), *les risques technologiques* majeurs : les catastrophes récentes de Seveso, Bhopal, Bâle, Mexico, soulignent l'ampleur du problème auquel doivent faire face les métropoles.

» Au retour de Mexico, j'ai l'intention d'étudier la possibilité de mettre en place, dans notre région d'Ile-de-France, des structures de recherche et d'information concernant les problèmes de l'environnement et de la santé en milieu urbain. C'est aussi un dossier où nous sommes en mesure de jouer un rôle exemplaire.

L'inégalité par la santé

(Suite de la page 15.)

L'apport et l'évacuation de l'eau sont au cœur de ces problèmes : à Mexico, seuls 85 % des besoins sont satisfaits, et au Caire, les eaux usées se répandent dans la ville à raison de 600 000 mètres cubes par jour... Plus de 40 000 analyses sont effectuées chaque année en Ile-de-France sur 1 000 points de captage, mais on ne dispose d'aucune donnée permettant de connaître l'effet sur la santé de certains sels minéraux (les nitrates notamment) que contient l'eau de distribution dont, par ailleurs, la pureté est remarquablement garantie par ce système de surveillance et de traitement.

L'air, en revanche, ne peut être traité. Le degré de sa pollution par les industries, les véhicules à moteur, les systèmes de chauffage ou d'incinération fait l'objet d'une surveillance dans toutes les métropoles.

Outre les risques infectieux et ceux dus à la pollution de l'air ou de l'eau, les métropoles de notre temps doivent, de plus en plus, tenir compte de ce que l'on nomme les *« risques technologiques majeurs »* liés au développement des installations industrielles. Depuis le drame de Seveso, la CEE a adopté une série de mesures conformes à la « directive Seveso » visant à prévenir ou à parer ce type d'accident qui risque de concerner des milliers de personnes.

Le groupe de travail prend acte de ces directives, mais constate que les systèmes d'information, de protection ou de sauvetage mis en œuvre relèvent d'une multitude d'organismes étanches les uns par rapport aux autres, *« ce qui interdit aux responsables d'avoir une vision générale des risques réels auxquels la pollution des grandes métropoles est exposée »*. Or la gestion de ces problèmes d'environnement est devenue de plus en plus technique et complexe, et elle appellerait, à l'évidence, un décloisonnement des pratiques entre les administrations et institutions chargées tant de l'environnement que de la santé.

Et cela plus encore lorsqu'il s'agit des risques technologiques majeurs, que le groupe de travail tient pour *« une menace mettant en jeu l'avenir des métropoles »* et pour lesquels il importe que *« les grandes métropoles échangent leur savoir et leur savoir-faire »*.

Le cadre de l'Association mondiale des grandes métropoles se prête particulièrement à ce type d'échanges sur la nécessité desquels tous semblent s'accorder.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

► **MÉTROPOLE ET SANTÉ. Rapport de synthèse. Association mondiale des grandes métropoles. Mai 1987.**

► **ORS Ile-de-France, 21-23, rue Miollis, 75732 Paris, Cedex 15.**

Ediles entre eux

(Suite de la page 15.)

Un conseil d'administration est constitué et M. Michel Giraud en prend naturellement la présidence. L'association Metropolis (selon le statut de la loi de 1901) est née. Les choses vont vite : nouveaux conseils d'administration au Caire en janvier 1986 et à New-York en janvier 1987.

Six groupes de travail sont formés pour préparer le congrès de Mexico qui aura lieu du 19 au 21 mai autour du thème de l'aménagement urbain, du logement et de l'habitat. Un millier de personnes et les représentants d'une cinquantaine de grandes métropoles sont attendus.

Les six groupes de travail, composés d'experts internationaux et pilotés chacun par une métropole, rendront compte de leurs conclusions : l'habitat (Mexico), la protection de l'environnement (Buenos-Aires), les transports urbains (Montréal), l'économie (New-York), l'organisation administrative (Barcelone), la santé (Ile-de-France).

Par rapport à la trentaine de représentants, qui, en octobre 1984, étaient venus à Paris par intérêt réel ou par simple curiosité, vingt-huit régions urbaines ou capitales sont aujourd'hui associées *étroitement* à Metropolis. Atlanta, Séoul, Madrid, Rio-de-Janeiro, Ankara sont parmi les dernières arrivées. Michel Giraud et Pierre Pommelet regrettent qu'aucune des grandes villes communistes n'ait rejoint le « club ».

Pékin (avec qui l'Ile-de-France vient de signer un jumelage), Shanghai, Moscou hésitent pour des raisons politiques. Mais Addis-Abeba (Ethiopie) a adhéré. Le grand-Londres, qui faisait partie des membres fondateurs a disparu de l'organisation *ipso facto* lorsque Mme Thatcher a fait dissoudre, par la loi, cet organisme.

Pour faire partie de l'association, il suffit soit d'être la capitale d'un Etat, soit de réunir (ville-centre et banlieues organisées) plus d'un million d'habitants.

Les cotisations sont calculées en fonction du produit intérieur brut par habitant dans chaque Etat. L'Ile-de-France verse environ 60 000 F par an, soit le dixième environ du budget total de l'association.

Faciliter le dialogue Nord-Sud

Le but de Metropolis est de multiplier les accords bilatéraux entre métropoles, d'échanger des techniciens, de créer une sorte de « bourse d'experts internationaux » pour faciliter le dialogue Nord-Sud en lui donnant un contenu concret et constructif. Ses dirigeants veillent à rester aux marges des domaines politiques, qui par nature, et notamment lorsqu'il s'agit d'organismes internationaux voire supranationaux, sont sources de méfiance ou de conflit.

La déclaration finale de Mexico d'ailleurs devrait souligner *« les convergences de destin des grandes métropoles par-delà leurs différences sociologiques, culturelles et politiques »*.

Le prochain symposium de Metropolis après Mexico est prévu en 1990 dans un pays d'Asie.

D'ici là, en 1988, l'Association des grandes villes du monde, créée il y deux ans à l'initiative de Tokyo *et dont fait partie la* Ville de Paris, aura réuni un congrès, vraisemblablement à Istanbul. Rivalité ? Emulation ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Trois cités dans la croissance

NEW-YORK

Retour à Manhattan

CERTAINS sociologues expliquent le retour en grâce du centre des villes par l'échec des tentatives d'urbanisme décentralisé et par le regain de popularité des formes architecturales dites « classiques », au détriment du modernisme simplificateur des années 60.

Si cette thèse semble applicable à bon nombre de villes européennes, *dont* les centres *offrent* souvent la beauté et la chaude atmosphère que seul le temps peut donner à la pierre, elle perd beaucoup de son intérêt dans le cas de New-York, où le centre-ville est écrasé par l'insolent futurisme des gratte-ciel et où le béton, le verre et l'acier remplacent chaque semaine de nouveaux pâtés de maisons aux façades et aux dimensions classiques.

Jalousement protégé partout ailleurs, le centre-ville de *Big-Apple* — la Grosse Pomme, — lui, n'hésite pas à faire de la place à tous ceux qui souhaitent y entrer. Et l'île de Manhattan, le *downtown* (centre-ville) le plus grand du monde, cent fois maudite, cent fois condamnée, continue de triompher sur les quatre autres *boroughs* (bourgs) à l'avenir aussi terne et végétatif que leur passé.

Au milieu des années 70, les ennemis de Manhattan semblaient proches d'atteindre leur but. Particulièrement mal gérée, la ville entière était au bord de la banqueroute, et le pays suivit l'agonie de la Grosse Pomme avec une vicieuse ironie. En dix ans, le glorieux *downtown* avait perdu 400 000 emplois, alors que, en 1979, 5 500 immeubles étaient en ruine, inoccupés. Effrayés par la violence des rapports raciaux, les Blancs fuyaient vers des cieux plus cléments, et les Noirs qui les remplaçaient étaient, pour la plupart, sans travail.

L'introduction de nouvelles lois sur l'égalité raciale et l'élection d'Edward Koch à la mairie permirent à New-York de calmer ses nerfs et de panser ses blessures. Manhattan, une fois de plus, surgit vainqueur, grâce surtout au retour à la ville des enfants — devenus adultes — des familles qui avaient quitté la ville lors des années noires.

Le retour en grâce de Manhattan est dû à deux facteurs essentiels : l'attrait historiquement irrésistible et manifestement irremplaçable d'une métropole traditionnellement ouverte sur l'Europe ; une politique immobilière que les catastrophes des années précédentes ont rendue inventive.

Certes, des dizaines de sociétés ont quitté Manhattan pour installer leurs directions générales dans des villes où trouver une secrétaire à moins de 10 000 francs par mois ne relève pas du miracle : pourtant, elles ont été immédiatement remplacées par d'autres sociétés, heureuses et fières d'une adresse toujours prestigieuse. Depuis 1980, année de la véritable renaissance de New-York, soixante-quinze gratte-ciel à usage de bureaux ont été construits à Manhattan, offrant, en moyenne, 700 000 m² de nouveaux espaces par an. Jonglant avec les règlements et avec les abattements fiscaux, le maire est parvenu non seulement à garder à New-York les principales « locomotives » des affaires, mais aussi à créer 300 000 emplois ; il a été aidé par le formidable essor de l'activité bancaire, principal acteur du dynamisme de Manhattan durant les années 80.

Parallèlement à la télévision, à l'édition, à la publicité et aux cabinets d'avocat, les banques d'investissement et les agents de change constituent désormais les meilleurs clients de l'immobilier. Confinées jadis au quartier de Wall Street, les banques étendent désormais leurs sigles partout, jusqu'à la 62ᵉ Rue, au-delà de laquelle Manhattan accueille les immeubles résidentiels.

L'afflux de professions libérales et d'encadrement crée en effet des besoins nouveaux en matière d'habitation. Confronté à une crise de logement sans précédent, Edward Koch a choisi de vendre, pour une bouchée de pain, les centaines d'immeubles que la ville avait saisis pour non-paiement de taxes lors des années de vaches maigres. Les jeunes cadres, entreprenants par nature, les rénovent à tour de bras...

Pour stimuler la construction, le maire a mis fin, en 1985, à l'abattement fiscal accordé depuis 1970 à toute construction résidentielle, créant chez les promoteurs un formidable empressement à entamer les chantiers avant la date fatidique. Aujourd'hui, les immeubles commencés dans l'affolement des derniers mois avant la suppression de l'abattement entrent sur le marché de la copropriété et de la location, stabilisant les prix, qui, depuis 1980, avaient quintuplé, voire décuplé dans certains cas.

Cher mètre carré

Néanmoins, le mètre carré est devenu cher, très cher, à Manhattan : 2 500 francs le mètre carré par an pour des bureaux modernes (de 15 % à 35 % de charges en sus) ; 120 francs le mètre carré pour un appartement de type moyen (chauffage et autres charges compris). Il va de soi que, désormais, le centre-ville de New-York n'est plus à la portée de toutes les bourses. Le résultat en est une fuite éperdue des jeunes et des « petits métiers » vers les autres bourgs et les banlieues, et une uniformisation de l'ambiance urbaine, imposée, avec une certaine arrogance, par les *yuppies*, ces « jeunes cadres dynamiques », dont le mode de vie aseptisé parviendra un jour à rendre New-York ennuyeux.

Bien sûr, le petit commerce traditionnel agonise, et, sur ses décombres, naissent des boutiques de vêtements et des restaurants *« comme aux Champs-Elysées »*, c'est-à-dire consacrées aux besoins des *yuppies*. Louées dans les années 70 à très bas prix en raison de la crise, leurs baux arrivent actuellement à expiration, mettant à la porte bon nombre de blanchisseurs, de boulangers et de merciers, mais aussi de propriétaires de petits théâtres, de cafés et de clubs de jazz.

L'un des résultats positifs de cette évolution est la fin de l'ostracisme à l'égard du West Side. Méprisée et volontiers ignorée, vouée à toutes sortes d'activités inavouables, la moitié ouest de Manhattan intéresse désormais les promoteurs, qui, lentement mais sûrement, y construisent appartements, bureaux et commerces.

Si la reconquête du centre-ville est incontestable à New-York, il est non moins certain que celle-ci est faite « à l'américaine », c'est-à-dire dans le sens de l'intérêt des puissances financières, que la mairie, malgré son « libéralisme de gauche », n'a jamais songé à contrer. Il en résulte un appauvrissement spectaculaire de la vie sociale, dominée de plus en plus par des grandes corporations et des familles de trois ou quatre membres aux revenus élevés. Les chaussées sont mieux entretenues qu'il y a dix ans, des quartiers sont revenus à la vie, mais *« le cœur n'y est plus »*, affirme Louise Huxtable, architecte amoureuse d'un Manhattan sans doute perdu à jamais.

CHARLES LESCAUT.

LONDRES

Maggy urbaniste

DEPUIS un peu plus d'un an, l'agglomération de Londres, avec ses sept millions d'habitants, est totalement dépourvue d'administration centrale. La dissolution du Conseil du Grand Londres, le 1ᵉʳ avril 1986, aura été l'une des réformes les plus drastiques et typiques des années Thatcher, décision d'autant plus importante qu'elle s'est accompagnée de la suppression des six « comtés métropolitains » chargés comme le Greater London Council (GLC) de la coordination de la gestion des principales zones urbaines de l'Angleterre. La mesure a affecté au total près d'un tiers de la population britannique.

Treize mois après ce *« grand ménage par le vide »*, selon l'expression de dépit des travaillistes qui contrôlaient ces assemblées locales élues, la capitale se prépare à l'inauguration de deux des projets les plus spectaculaires de l'immense opération d'urbanisme actuellement en cours à l'emplacement des anciennes installations portuaires de Londres. En juillet, sera mise en service la tranche initiale du premier réseau de métro privé ; à l'automne, sera ouvert un aéroport construit au milieu des docks et destiné à accueillir des avions à décollage et atterrissage courts qui permettront de relier presque directement la City aux autres capitales européennes. Ces étapes décisives de l'aménagement de Docklands témoignent du changement radical intervenu dans la conception de l'administration de Londres et des grandes villes britanniques du point de vue de Mme Thatcher.

La plupart des attributions du GLC ont été redistribuées aux trente-trois communes ou « bourgs » de la région urbaine. Un retour en arrière de près d'un siècle... C'est en effet en 1889 que le gouvernement et les édiles londoniens avaient éprouvé la nécessité de fonder une institution supra-municipale pour tenter de mieux maîtriser le développement de la capitale, une innovation qui allait durant des décennies faire école à l'étranger.

Les pouvoirs du London Country Council (LCC) se sont rapidement étendus au détriment de ceux des bourgs. Dans les années 50, à l'apogée du Celfare State, le LCC était devenu une énorme machine bureaucratique, le plus gros propriétaire au monde (en logements sociaux) qui employait plus de 76 000 fonctionnaires.

En 1963, un gouvernement conservateur parvenait déjà à limiter la puissance de cet appareil en lui substituant le GLC. Cette nouvelle assemblée perdait l'administration des services de santé, repris par l'Etat. Les transports et l'enseignement étaient confiés à des organismes autonomes, tandis que la responsabilité de 225 000 habitations à loyer modéré était partagée entre les différents bourgs. La compétence ne portait plus guère que sur la lutte contre l'incendie, l'organisation de la circulation, le ramassage et le traitement des ordures et l'aménagement du cours de la Tamise.

La seule mission stratégique donnée au GLC était de concevoir certains travaux essentiels d'urbanisme et d'assurer la concertation à ce sujet. Mais, même dans ce domaine, le GLC n'a pas pu ou su vraiment s'imposer face à l'individualisme des bourgs et n'a laissé aucune œuvre marquante en dehors d'un très douteux barrage anti-crues sur la Tamise.

« Le GLC était un monstre dispendieux qui n'aura pas produit grand-chose », disent les dirigeants actuels (conservateurs) du bourg de Westminster. De plus, le GLC était l'un de ces repaires de la gauche dite *« dingue »*, fustigée par les conservateurs ultras de l'ère thatchérienne.

Le gouvernement a en effet déclaré la guerre à ces bastions travaillistes pour tenter de mettre un terme à un long règne du Labour dans la plupart des collectivités locales.

Les nouveaux docks

Cette réputation d'inefficacité, de gâchis des fonds publics et d'extrémisme qui était celle du GLC et de plusieurs des autres Metropolitan Councils a pratiquement facilité la tâche de Mᵐᵉ Thatcher, car celle-ci a pu, sans trop de protestations, faire adopter au Parlement le démantèlement d'assemblées élues au suffrage universel alors que cette démarche, heurte l'un des principes fondamentaux de la démocratie anglaise, particulièrement soucieuse d'équilibre entre les pouvoirs du gouvernement et ceux des collectivités locales.

La London Docklands Development Corporation (LDDC) a été fondée en 1981 pour prouver la justesse de la politique de Mᵐᵉ Thatcher, c'est-à-dire confier autant que possible l'avenir du pays à l'initiative privée.

Ce n'est pas par hasard si Sir Nigel Broackes, président de Trafalgar House, l'un des plus importants groupes financiers britanniques, a été le premier animateur de la LDDC et si les bourgs sur le territoire desquels s'étend le projet sont tenus à l'écart de sa mise en œuvre comme l'a été le GLC dans ses dernières années d'activité.

Ce projet de développement urbain est, selon ses promoteurs, le plus vaste en Europe. A partir de la City, sur une quinzaine de kilomètres le long de la Tamise, vers l'embouchure du fleuve, ce n'était plus que ruines, terrains vagues, entrepôts et bassins déserts. C'est aujourd'hui un gigantesque chantier où se construit un nouveau quartier à la fois industriel, résidentiel et d'affaires. Quatre cent cinquante entreprises s'y sont déjà installées.

Docklands a, pour l'instant, attiré au total 1,5 milliard de livres de capitaux privés. Mais le gouvernement a lui-même apporté 250 millions de livres et a accordé de nombreux avantages, d'ordre fiscal surtout.

Un des principaux sujets de controverse tient au fait que très peu d'emplois et de logements sont prévus pour la population locale dans ce secteur de Londres jusqu'alors en voie de sous-développement depuis la disparition du port.

Par ailleurs, la création d'une zone de bureaux baptisée Canary Warf, avec l'édification des *« tours les plus hautes d'Europe »*, suscite une vive polémique, pas seulement lancée par les défenseurs de l'environnement. Plusieurs fois remaniée pour satisfaire les investisseurs, cette partie du projet paraît déjà disproportionnée au regard des infrastructures programmées. *« On tombe d'un excès dans l'autre*, dit un élu travailliste modéré du bourg voisin. *C'est là l'illustration presque parfaite de la libre entreprise inconsidérée. »*

De son côté, un urbaniste consulté note : *« Même dans Docklands, on retrouve l'absence d'un minimum de planification générale et de stratégie que l'on constate dans le reste de Londres. Il n'y a pas de vision globale. Des bourgs voisins peuvent se lancer dans des opérations par trop concurrentes, pour la construction de centres commerciaux par exemple. Et c'est la paralysie en ce qui concerne le tracé de nouvelles voies de circulation indispensables. Le GLC n'a pas rempli son rôle. Mais l'absence d'une autorité compétente pour toute l'agglomération se fait sentir. On y reviendra, j'espère, sous une autre forme. »*

Cet espoir commence à être partagé par certains élus conservateurs. La croisade menée depuis près de huit ans par Mᵐᵉ Thatcher contre les collectivités locales, à ses yeux trop dépensières, a pour principal argument à l'intention de l'opinion publique l'allégement du fardeau des contribuables. Mais le résultat n'est pas très probant, comme le soulignait dans un récent article le *Financial Times*.

Mᵐᵉ Thatcher ayant fixé des limites draconiennes pour les impôts locaux, les dépenses des autorités municipales ou régionales ont du coup nettement diminué de 1969 à 1987. L'Etat a donc été obligé d'augmenter considérablement ses subventions au profit de ces mêmes autorités. Pour l'exercice 1986-1987, les collectivités locales, dans leur ensemble, auront dépassé leur budget de 2,7 milliards de livres. Le gouvernement a dû lui-même reconnaître que c'était *« un modeste succès »* dans son initiative.

FRANCIS CORNU.

LE CAIRE

L'ogresse

AUJOURD'HUI, quelque treize millions d'habitants s'entassent dans le Grand-Caire. Une mégapole de trente-deux mille hectares urbanisés soit trois fois Paris *intra muros* pour une population quatre fois plus importante. Ville ogresse, le Caire a dévoré les petites villes rurales et les villages qui se trouvaient sur son chemin sans les avoir tout à fait digérés. On trouve encore çà et là un petit lopin de champ survivant entre béton et bitume. C'est que Le Caire est une métropole en extension permanente afin de pouvoir abriter une population qui croît au rythme effrayant de plus de 5 % par an. Comment fournir un toit à près de 350 000 habitants supplémentaires par an ?

La mégapole a trouvé deux méthodes. La première, qui a été mise en œuvre depuis plus d'un siècle et date du début de l'occidentalisation de la ville, consiste en un développement planifié partant à la conquête du désert. A Héliopolis, véritable ville nouvelle construite dans les années 20 par le baron Empain, à une dizaine de kilomètres au nord-est du centre du Caire, ont succédé depuis les années 50 les cités de Nasr-ville, Mokattam et Meadi. Les années 80 ont vu la mise en service de deux nouvelles cités satellites (sur les six prévues) à vocation industrielle : le Dix-Ramadan et Sadate-ville. Ces cités, principalement résidentielles, comprennent des unités de logement haut de gamme, moyennes et même des HLM

L'Etat construit, en effet, à tour de bras pour tenter de combler l'énorme fossé entre l'offre et la demande. Fossé d'autant plus profond que la législation égyptienne a gelé tous les loyers depuis les années 50 et interdit toute résiliation des contrats de location. Cela fait qu'un 300 mètres carrés dans le quartier résidentiel de Zamalek coûte l'équivalent de 100 F par mois alors qu'un nouveau 50 mètres carrés coûte le double dans une banlieue populaire du Caire, sans compter le pas-de-porte, qui va de 10 000 à 400 000 F selon le niveau.

Mais cette urbanisation planifiée et publique ne représente qu'une faible partie de ce qui est annuellement construit au Caire. En effet, près de 70 % des 350 000 habitants supplémentaires que compte annuellement Le Caire se débrouillent comme ils peuvent. Système D, combine, accaparation de terrains appartenant à l'Etat, destruction des terres agricoles, caractérisent cette urbanisation aussi spontanée qu'illégale.

Bidonvilles, et cités-dortoirs poussent comme des champignons au sud, au nord, à l'est et à l'ouest du Caire. Nul architecte n'a dessiné ces habitations empiriquement construites de briques et de ciment, de bric et de broc. Les rues, qui ne connaissent pas la ligne droite et qui sont réduites à leur plus simple expression, sont un cauchemar pour les services publics. Car l'Etat est obligé de fermer les yeux s'il ne veut pas que la crise du logement atteigne un seuil insupportable. D'ailleurs les cités champignons poussent en un clin d'œil. En un an, ce qui était champs de blé ou terrains appartenant à l'Etat abrite quelque 20 000 personnes. Dans l'impossibilité de déloger ces squatters l'Etat légalise leur situation au bout de quelques années et s'astreint à leur fournir eau potable, égouts et électricité.

Les services publics ne savent plus où donner de la tête. Il leur faut non seulement fournir eau et électricité au cités champignons, aux nouveaux quartiers résidentiels mais aussi rénover de A à Z l'infrastructure de presque tout Le Caire. Des milliards ont été engloutis en canalisation d'eau et d'égout, en centrales électriques et téléphoniques pour empêcher l'étouffement de la ville. Des progrès incontestables ont été accomplis à ce niveau au cours des cinq dernières années.

Cette amélioration s'est aussi fait ressentir au niveau de la circulation, cette seconde plaie du Caire. Il y a quelques années le trajet de la banlieue d'Héliopolis au centre-ville prenait entre une et trois heures. Aujourd'hui, il dure quarante minutes en moyenne. Comment ? En faisant du Caire une ville à deux étages. Une trentaine de toboggans et autoponts auxquels il faut ajouter périphériques et tunnels sont venus décongestionner les principaux croisements et étranglements. Un automobiliste averti sait aujourd'hui sauter les feux rouges et traverser Le Caire de part en part grâce à un itinéraire jalonné de tobogans qui le font passer à quelques mètres du second étage d'immeubles dont les habitants ferment les fenêtres à double tour.

Premier métro

D'ailleurs, cette année va être marquée d'une pierre blanche au niveau des transports publics : la première ligne de métro souterrain du Caire (4,5 km) va entrer en service. Elle permettra la jonction des deux principales lignes aériennes de banlieue dans un axe nord-sud et décongestionnera le centre de la ville, dont les rues sont envahies d'autos garées en double, et souvent en triple file.

Mais, loin de dormir sur leurs lauriers, les responsables du Caire, qui doivent résoudre les problèmes posés par l'arrivée de 1000 personnes supplémentaires par jour, se préparent déjà à l'an 2000, quand Le Caire comptera plus de 16 millions d'habitants. Dès 1980, les autorités égyptiennes remettaient en question le plan d'aménagement et d'urbanisme de la mégapole mis au point dix ans plus tôt. Le GOPP (General Organisation for Physical Planning) a décidé de recourir à l'aide française dans le domaine de l'aménagement urbain. Un programme de coopération technique franco-égyptien a donc été mis en place à partir de 1981 avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) associé à l'Omnium technique de l'urbanisme et de l'infrastructure (OTUI) pour élaborer le nouveau schéma directeur de la région du Grand-Caire. Le Symposium international Metropolis 84, organisé à Paris en 1984, a permis aux deux parties d'affiner leurs études et de profiter de l'expérience des autres métropoles.

Mais, pour mettre en œuvre ses ambitieux plans de développement urbain, « Al Qahira » a plus que jamais besoin du soutien étranger, occidental en particulier.

ALEXANDRE BUCCIANTI.



1984
L'ILE-DE-FRANCE INVENTE METROPOLIS

Changement de cap

Premiers éclats, à Cannes. *Pierre et Djamila*, le récit des amours tragiques d'un Français de souche et d'une jeune Maghrébine, a provoqué applaudissements et sifflets. Son auteur, Gérard Blain, *a justifié son point de vue : « Je n'ai pas fait un film sur le racisme. J'ai fait un film d'amour. »* Deux œuvres japonaises ont été présentées en compétition : l'un exalte la plus rude ascèse. L'autre fait preuve d'une vigueur rabelaisienne à laquelle on ne s'attendait pas chez Imamura — Palme d'or en 1985 avec une belle légende tragique, *la Ballade de Narayama*. Imamura est arrivé avec ses deux principaux interprètes. Pour nous, c'est à Tokyo que notre correspondant au Japon, Philippe Pons, l'a rencontré. D'encore un peu plus loin vers l'Est nous vient un film maori, le premier, et il n'est même pas militant. Surprise encore : les Golan Globus renient les arts martiaux, s'adressent au goût du merveilleux chez les enfants, veulent concurrencer Spielberg, et ne manquent pas une occasion d'énumérer les vedettes qui travaillent avec eux. Quand on parle d'enfants, on parle de pères : on le cherche ; on le redécouvre, il va mourir, on va s'en séparer... On trouve tout cela à la Quinzaine des réalisateurs. Que se passerait-il si, selon le vœu de Poil de Carotte, tout le monde avait la chance d'être orphelin.

SELECTION OFFICIELLE

« Shinran », de Rentaro Mikuni, et « Zegen », de Shohei Imamura

La place du Japon

Le Japon a envoyé deux films : Shinran, *de Rentaro Mikuni, et* Zegen, *de Shohei Imamura. Spiritualité d'un côté, truculence de l'autre.*

Shinran est le premier film de Rentaro Mikuni, un film ambitieux, étrange, qui suit le chemin — « la Voie immaculée » — d'un prêtre bouddhiste, très important et très connu, semble-t-il, puisqu'il a fondé une secte et que son action a été morale et politique. Il a vécu au douzième siècle, a traversé avec sa femme et ses enfants nombre d'épreuves, croisé nombre de personnages symboliques. A moins d'être orientaliste distingué, on ne comprend pas grand-chose. C'est comme d'envoyer sans référence aucune *la Chanson de Roland* au Japon. De plus, les sous-titres sont dans un français qui se voudrait archaïque et cachent la moitié de l'écran. Plutôt que de tenter l'impossible traduction des dialogues, il aurait mieux valu raconter, décrire les faits, placer les personnages comme c'était le cas l'an dernier pour les kabukis présentés à Mogador.

Pourtant, malgré ces handicaps, on se laisse prendre à l'aventure du prêtre, des gens perdus de misère et de froid et qui se battent seuls, à la violence de ce froid qui passe dans les lumières de neige, à la majesté des paysages désolés. C'est dire le talent de Rentaro Mikuni, l'erreur est d'avoir présenté *Shinran* en compétition où on attend des qualités plus immédiatement captivantes.

De même *Zegen* de Shohei Imamura aurait été mieux accueilli dans « Un certain regard » ou « La quinzaine des réalisateurs ». Seulement, on n'a *pas osé, sans* doute parce qu'en 1985 Imamura — qui en France n'était jamais sorti des circuits parallèles — a obtenu la Palme d'or pour sa *Ballade de Narayama*, légende belle et cruelle, alors que, d'une façon générale, Imamura s'intéresse au Japon moderne, au peuple des misérables et des bas-fonds. *Zegen* s'inspire d'un passé récent : le début du siècle, le conflit avec les Russes, Port-Arthur, les problèmes avec les colons européens, la deuxième guerre mondiale enfin. L'histoire s'étale sur quarante ans, de 1901 à 1941. Et, pendant ce temps, le Japon regardait, étudiait l'Occident, s'adaptait...

Et, pendant ce temps, un paysan naïf débarque clandestinement à Hongkong. *« Le Japon est petit, il faut chercher fortune sur le continent. »)* Quarante ans dans la vie d'Iheiji (Ken Oyata) ou *« la résistible ascension du brave soldat Schweik et de Mère Courage »*... *Zegen* peut facilement faire penser aux grandes fables de Brecht. Pas dans le traitement — celui d'une farce épique, truculente, — mais par la façon évidente dont les personnages, embarqués dans le mouvement de l'histoire, se battent pour survivre, c'est-à-dire qu'ils tuent. Mais on rit sans arrêt. Imamura ne lésine pas sur la truculence, l'insolence, la violence. Il fabrique une imagerie bariolée de décors en bouts de bois, y dispose des filles déglinguées, mal lavées, pas forcément belles, des types aux trognes spectaculaires, dans des costumes qui sentent la fripe. C'est extraordinairement jovial, il faut dire que les comédiens sont vigoureux : Mitsuko Baisho (Shiho, le grand amour du héros) porte l'intelligence sur son visage et a une voix somptueuse ; Iheiji Ken Ogata (Mishima dans le film de Schrader) est une sorte d'Arlequin voyou et charnel, indestructible.

Iheiji est un brave type. S'il quitte son bienfaiteur pour aller espionner les Russes en Mandchourie, s'il utilise une jeune compatriote qui se fait torturer, s'il vole les économies des prostituées, si après avoir libéré des « karayukis » (filles vendues et exilées), il devient à son tour « zegen » (pourvoyeur), si après avoir retrouvé Shiho il tire une fortune immense du commerce du sexe, c'est pour l'amour de son pays et de son empereur... Il a une ambition : nationaliser les bordels. Il n'y parviendra pas...

COLETTE GODARD.

Imamura, cinéaste de la contre-histoire

Il y a chez l'auteur de Zegen *une quête, reprise dans chacun de ses films, celle de l'histoire des petites gens qui louvoient avec la contrainte*

« Il y a une sorte de parallélisme entre la réussite d'Iheiji et la montée du militarisme », dit Imamura qui témoigne une affection certaine à ce personnage. *« C'est un mauvais garçon.* A priori *on n'a pas envie de se lier d'amitié avec lui. Mais c'est aussi un homme simple, fruste, avide de curiosité, caractéristique d'une race d'hommes de la génération de mon père. Ils avaient un principe directeur dans leur vie, juste ou faux, peu importe. Ils s'y tenaient, allaient jusqu'au bout. Comme un sanglier qui vise un but, ils ne regardaient ni à gauche ni à droite. »*

Au tout début du film, Iheiji dit : *« J'ai commencé à apprendre à nager dans le courant. »* Une phrase qui est sans doute la clé de sa vie. Lui qui, au départ, voulait sauver les filles de leur destin, lui qui ne comprenait pas lorsqu'on lui disait qu'il était un *« enfant de l'Empereur »* et répondait benoîtement *« mais mon père est mort »*, va devenir non seulement marchand de femmes mais aussi trouver une sorte de caution morale à ses activités dans la *« grande cause »* véhiculée par l'idéologie régnante.



VICTOR/ENGUERAND

Shohei Imamura (à droite) et les deux interprètes de « Zegen »

« Iheiji se rend à la réalité. Ces filles qu'il avait voulu sauver ne veulent pas être renvoyées au Japon. Et puis lui-même comprend qu'il peut se faire de l'argent avec elles. Il y a une quinzaine d'années, en Malaisie, j'ai rencontré d'anciennes « Karayuki ». J'avais lu des documents sur leur vie misérable, mais à la grande surprise et bien qu'elles aient eu conscience d'avoir été des victimes, elles conservaient une chaleur humaine et racontaient leur horrible passé avec presque du détachement. Le portrait de l'Empereur à leur mur. Elles avaient envoyé toutes leurs économies à leurs parents. La misère et l'ignorance les avaient amenées là. Mais elles avaient aussi cru participer à la « grande cause » et elles voulaient gagner de l'argent. Les peindre comme des victimes ne révèle qu'un pan de l'histoire. L'être humain est complexe. Je me suis beaucoup inspiré de ce que m'avaient dit les « Karayuki » dans les dialogues de Zegen ».

L'autre personnage central du film est une femme, Shiho, l'amour d'adolescence d'Iheiji, retrouvée après avoir été vendue à un marchand de Singapour. Shiho deviendra sa compagne dans la vie et les affaires. *« Shiho est une figure de femme qui n'est rare qu'en apparence. Je pense qu'il y a chez la majorité des femmes une force tranquille, latente sur laquelle l'homme s'appuie. »*

Il y a chez Imamura un rejet de la société du Japon officiel, aseptisé, matérialiste et bien pensant, un rejet de cette idéologie du consensus, de l'homogénéité et de l'harmonie qui sous-tend le discours dirigeant. *Zegen* dénonce implicitement cette bonne conscience par l'omission des marges, des laissés-pour-compte, et d'une manière générale du prix que le peuple japonais a payé sa réussite. *« Les « Karayuki » ont existé. Il y en a eu plein l'Asie, de la Mandchourie à Malacca. Rien qu'à Singapour en 1920 sur les trois mille résidents japonais, 90 % étaient des filles »*, affirme Imamura *« Le Japon officiel en a eu honte et il les a rayées de l'histoire. Je crois que cette occultation est encore plus honteuse ».*

Imamura se veut un cinéaste de la contre-histoire, de l'anti-tradition officielle. Il y a chez lui une quête latente, que reprend chaque film, qui est peut-être moins celle d'une identité japonaise, thème s'il en fût du discours officiel, que des racines d'une mentalité. Non celle qui sourd de la grande tradition envahissante et mystificatrice, supposée représentée par le samouraï, mais celle des petites gens, sujets de l'histoire qui louvoient avec la contrainte. Imamura a commencé sa carrière au côté d'Ozu. Il a appris auprès du réalisateur du *Voyage à Tokyo* et du *Goût du saké* ce qu'il ne voulait pas faire : un cinéma classique, intimiste, esthétiquement remarquable, mais qui esquive les forces animant l'homme simple et fruste, régentant les couches les plus basses de la société.

PHILIPPE PONS.

SEMAINE DE LA CRITIQUE

« Ngati », de Barry Barclay

Affirmer une existence

Le premier film maori a été présenté à Cannes. Pour le metteur en scène, c'est déjà une victoire.

Ngati, dans la langue maori, c'est la tribu ou le clan, un peu comme en Ecosse on parlerait du clan McDougall ou du clan McTavish. Ils sont venus à trois de Nouvelle-Zélande, trois membres de la communauté maori, l'un militant syndicaliste, écrivain et coproducteur du film, Tama Poata ; le second metteur en scène, Barry Barclay, avec une longue expérience du documentaire et de la télévision. Il a fait le tour du monde, même tourné un film sur Mme Ghandi et déjà une série sur la vie quotidienne maori ; le troisième, au nom plus coloré, Wi Kuki Kaa, a souvent joué des personnages exotiques dans l'Australie voisine. Comme Tama Poata, il appartient à la tribu Porou, Barry Barclay à la *tribu A pa*.

Ils veulent, en dehors de tout sectarisme, témoigner pour une minorité culturelle longtemps mise entre parenthèses par le *pakeha*, terme qui définissait autrefois les seuls Anglais, et aujourd'hui les Blancs en général. *Ngati* (dont la première mondiale vient d'avoir lieu à Cannes) s'adresse à tous les Polynésiens. Ils sont arrivés il y a plus de mille ans, selon la légende, sur le dos des baleines, explique Wi Kuki Kaa. *« Notre histoire,* précise Barry Barclay, *nous pouvons en remonter le cours et établir le lien avec les îles extérieures par la généalogie, par certains livres, et d'abord par la tradition orale ou les inscriptions sur le bois des maisons. »*

Plus concrètement, Tama Poata, le scénariste, a puisé dans ses souvenirs d'enfance le retour d'un oncle de la guerre de 1939-1945, le chômage. Et en même temps l'attachement à la terre natale, à ses vraies racines. Les clichés, les sermons n'ont que faire, ni même la politique en tant que telle. Aucune haine, des personnages blancs parfois sympathiques, *« certains,* ajoute Barry Barclay, *ont vécu tout près de nous, parlant le maori comme leur première langue. »*

Un producteur d'ascendance irlandaise, John O'Shea, après une longue collaboration avec Barry Barclay à la télévision, a permis au projet de se matérialiser.

Le but, conclut le metteur en scène, *« ce n'est pas tant de faire des films d'auteur, mais d'exprimer les valeurs de notre société, affirmer son existence. »* Pour les trois hommes, la présentation de *Ngati* à Cannes est une victoire.

LOUIS MARCORELLES.

« Pierre et Djemila », de Gérard Blain

Les enfants qui voulaient s'aimer

Pierre est un Français de souche. Djemila est d'origine algérienne. Ils vivent la tragédie feutrée d'un amour qui ne peut pas se réaliser. Le film de Gérard Blain, dont Michel Marmin, proche de la « nouvelle droite », d'Alain de Benoist, est l'un des coscénaristes, a déclenché une violente polémique à l'issue de sa projection.

Elle a quatorze ans, mais c'est déjà une jeune fille. Quand elle sort du collège, un garçon la suit. Seize ans, l'air sérieux. Bientôt, il l'aborde, gentiment. Un amour commence, pudique et/tendre. Un amour d'enfants qui redécouvrent le romantisme. Seulement Pierre est un Français, fils de petits-bourgeois, Djemila appartient à une famille algérienne de six enfants. Et cela se passe dans la banlieue de Roubaix, dans un ensemble de HLM où les immigrés d'origine maghrébine et les Français habitent, face à face, chacun chez soi. On se tolère, on ne se mêle pas. Du racisme ? Pas vraiment. Tout de même, des excités saccagent la mosquée installée par les Arabes dans leur bloc. En retour, les pneus de voitures des Français *sont crevés. Conflit larvé.*

Le scénario de Gérard Blain, Michel Marmin et Mohamed Bouchibi prend en charge ce problème pour installer, en somme, un climat.



D.R.

Jean-Pierre André et Nadja Reski

Mais le film n'est pas un pamphlet social. C'est la tragédie feutrée d'un amour qui ne peut pas se réaliser.

Le père de Pierre n'est pas hostile *aux immigrés, il met son fils* en garde contre la manière dont ils élèvent leurs filles. Et, dans la famille algérienne, les hommes dictent la loi. Ainsi Djemila est-elle destinée à un cousin. Son frère aîné, Djaffar, la surveille.

Si les détails sont empruntés à la vie quotidienne, si les décors sont réels et les acteurs non professionnels, Gérard Blain n'a pas filmé, pour autant, une tranche de réalisme prosaïque. Et il ne nous fait pas le coup de *Roméo et Juliette* chez les beurs. Chaque plan, chaque cadrage, chaque mouvement d'appareil vise à une quintessence de mise en scène, pour offrir l'épure des situations, des sentiments, du mauvais sort de ces deux enfants. Froide et belle, la lumière du Nord éclaire les promenades de Pierre et de Djemila le long du canal (lieu prédestiné) et leur escapade au bord de la mer, où ils cherchent à arrêter le temps. La nuit d'un bal populaire fait surgir le monde intérieur de l'amour, un accord qui va être détruit par Djaffar, dans un moment de folie.

Jean-Pierre André et Nadja Reski ne « jouent » pas, les autres interprètes non plus. Ils ont la présence de personnages nés d'un imaginaire qui refuse le pathétique, l'émotion facile des faits divers.

JACQUES SICLIER.

QUINZAINE DES REALISATEURS

Histoires de pères

La difficile relation d'une fille, d'un père et de la morale victorienne, un gosse hongrois cherchant un père fictif, un taulard québécois retrouvant son père.

Le cinéma anglais n'est jamais aussi percutant que dans l'auto-ironie, en particulier quand il s'attaque aux relents de la morale victorienne qui sévit encore dans les tristes provinces du Nord. Qui sévissait en tout cas *jusqu'aux swinging sixties.* Les années 50, en Angleterre, ça veut dire quelque chose. C'est le moment où le pays, appauvri par la guerre, est en train de perdre son empire et de connaître les affres du chômage. Les adolescents de l'époque sont sacrifiés, sollicités par le système de consommation qui commence à se mettre en place, et en même temps coincés justement par le chômage et la morale. Les filles surtout, réduites à des jobs sans *intérêt ni ouverture.* Si elles ne veulent pas d'un mariage sinistre, elles n'ont d'autre solution que la galanterie tant qu'elles restent fraîches. Lydia (Emily Lloyd), l'héroïne du film de David Leland, *Wish you were here*, pourrait être celle de *Dancing in the dark* — présenté il y a deux ans également à la Quinzaine — qui racontait l'histoire d'une entraîneuse meurtrière de son amant, la dernière femme anglaise à avoir été pendue...

*Lydia pourr*ait être la même, avant le drame, quand elle pense encore pouvoir s'en sortir. Elle pense peu d'ailleurs, elle a gardé une mentalité enfantine. Elle veut connaître le grand frisson. Ce n'est pas si simple, dans la petite ville grise, entre les anciens combattants qui jouent aux courses et se saoulent à la bière, et les godelureaux maladroits.

Wish you were here est un film extrêmement anglais : sobre, efficace, d'une rude lucidité, et en même temps gentil pour les personnages. Les acteurs sont sans complaisance, avec de « vraies gueules », autour de cette jeune fille trop vivante, à peine révoltée, mal embouchée, mal dans la société mais bien dans son corps et sans une once de culpabilité judéo-chrétienne.

Jusqu'à *présent, à la Quinzaine des réalisateurs*, le père se trouve au centre des films. Il y a *Dilan*, coproduction germano-turque, un fils de bey amoureux d'une fille de berger, des paysans prenant la pose devant des masures, la dure condition de là-bas, de quoi consoler les immigrés de leur misère occidentale. Il y a un gosse beau comme Dominique Sanda à la recherche d'un père fictif — *Un conte de fées hongrois*, de Guyla Gazdag, — récit elliptique et acerbe construit sur les comportements.

Et puis il y a eu *Un zoo dans la nuit* de Jean-Claude Lauzon, un Québécois. Après deux ans de prison, un fils retrouve son père, qui va mourir. Ils ne se comprendront jamais, mais découvriront qu'ils s'aiment et que c'est le plus important. Le film est d'une grande brutalité ; il part sur un rythme crispé, freine d'un coup, s'étire délibérément dans des *moments d'attente* et d'angoisse. Des moments de farce, de mélo, suivis de tendresse immense et pure...

C. G.





Brigitte Fossey



VICTOR/ENGUERAND

Les connus, les glorieux, les pleins d'espoirs, les « has been » et ceux qui n'ont jamais été, les hirondelles en quête d'un petit four à défaut d'un petit rôle : on leur a consacré une soirée, la soirée des comédiens. Entre les commémorations, les galas, les fêtes, les remises et les annonces de prix, on aurait bien du mal à ne pas se retrouver sur un coin de photo. Cannes n'est qu'une symphonie de clic-clac. Brigitte Fossey a préféré aller se coucher. Dehors, quand même. Protégée par des costauds. Dormir dehors n'est pas la meilleure façon d'éviter les paparazzi. Pour dire la vérité, elle ne dormait pas, elle faisait la dormeuse. Avec talent, tout le monde y a cru ; on a rampé, tout doucement, sans faire de bruit, on a fait son possible pour assourdir les clic-clac. C'est Brigitte Fossey qui a mis fin au jeu. Tout de suite après cette photo, elle s'est levé, a souri, a fait un petit salut. Ciao.

RENCONTRE

La nouvelle stratégie des studios Golan-Globus

Le producteur et les enfants

De chambre en terrasse d'hôtel, de jardin en salon, Menahem Golan (de Golan-Globus ou Cannon), à l'aise dans une tenue de jogging surtaillée à la gloire de sa société, une casquette noire vissée sur la tête, fait son show.

Dans sa besace cannoise : deux films en compétition (*Shy People*, de Konchalovsky, et *Barfly*, de Barbet-Schroeder), le film du vice-président du jury, Norman Mailer, *Tough Guys Don't Dance* pour une séance spéciale, qui s'annonce torride, trois films à la Quinzaine des réalisateurs (*Street Mart*, *Diary of a Mad Old man* et *Mascara*) et aussi le « *Cannon's family film festival* », sept *Contes cinématographiques (Movie Tales)*, qui ont été tournés depuis 1985 et qui font partie des seize films pour enfants que Menahem Golan a décidé de produire avant 1988.

« *Les studios Disney ne font plus que quelques dessins animés ou des longs métrages pour les grandes personnes*, confie le producteur, aussi excité à l'heure du laitier qu'en pleine journée. *Steven Spielberg fait du bon boulot, mais cela ne suffit pas à répondre à l'attente des enfants. Les mômes d'aujour-d'hui ont perdu le contact avec les conteurs d'histoires merveilleuses : on ne réalise pour eux que des histoires d'ordinateurs, de science-fiction, des histoires modernes et violentes. Moi, je suis resté un enfant, avec dans la tête plein d'images de contes de fées. J'avais envie que les enfants retrouvent les grands classiques.* »

L'homme qu a bâti son empire sur des pellicules pour le moins contestables et qui avaient peu à voir avec la douceur immaculée de Blanche-Neige, après s'être attaqué en triomphateur au « cinéma de qualité », lance donc aujourd'hui ses lignes dans l'univers chatoyant des conteurs éternels. Au programme : Grimm, Perrault, Andersen, Mme de Villeneuve, Defoe, Stevenson et de nombreux best-sellers, tels *la Belle et la Bête*, *Blanche-Neige*, *la Belle au bois dormant*, *le Chat botté*, *etc.*

« *Tous ces films ont été ou seront tournés aux studios GG* [lire Golan-Globus] *en Israël*, explique Menahem Golan. *Leur devis ne doit pas excéder 2 millions de dollars en raison des risques de l'aventure. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas tous interprétés par des stars. Pourtant, Christopher Walken, John Savage, Amy Irving, Isabella Rossellini ont accepté de jouer dans certains de ces films à un prix dérisoire, car ils ont bien compris qu'ils avaient toutes les chances d'en retirer une popularité dans le monde entier, auprès d'un public qu'ils ne touchent pas toujours.* »

Menahem Golan a décidé de s'associer avec des distributeurs indépendants prêts à déroger aux règles habituelles du système. En France, Cannon s'apprête à créer des « Juniors clubs » qui permettront à leurs membres d'acheter des places à tarifs réduits. Peut-être seront-ils aussi un excellent vecteur pour la commercialisation des cassettes vidéo et des produits dérivés (jeux, figurines, livres) pour lesquels les Golan-Globus ont signé un accord avec Nathan.

Si, pour le prestige, Menahem Golan tient à une sortie en salles, il « *se moque bien de savoir où et comment les familles verront les films, l'essentiel est que tout le monde soit séduit* ». Tout sera fait pour cela. Pour la première fois, Cannon ira même jusqu'à entrer dans les écoles de l'Hexagone pour une campagne de promotion bien sentie. Personne ne sera épargné.

OLIVIER SCHMITT.

THÉATRE

Ferdinando Camon, de la Bastille à la Cartoucherie

Pour un oui, pour un non

Voici en même temps deux occasions de mieux connaître ou de découvrir un écrivain italien célèbre en son pays et peu connu ici, Ferdinando Camon, auteur de plusieurs romans largement inspirés de sa vie.

Deux compagnies théâtrales se proposent d'élargir l'audience de Ferdinando Camon en adaptant deux de ses œuvres. Il s'agit du Théâtre de l'Aquarium pour une adaptation de *la Maladie humaine* intitulée *les Heures blanches*, récit très émouvant, souvent drôle et fertile en surprises, d'un traitement psychanalytique, et du Théâtre de la Chrysalide pour *Figure humaine*, adaptation du premier roman de Camon, qui raconte l'épopée vécue de sa région natale, rurale et riche en traditions, dans une période troublée, avant, pendant et après la deuxième guerre mondiale.

Autant il faudra une fois encore prendre le chemin de la Cartoucherie de Vincennes pour assister à la reprise d'*Heures blanches*, avec Didier Bezace, dans des décors de Yannis Kokkos, autant on peut éviter le Théâtre de la Bastille, où se produit la troupe du Théâtre de la Chrysalide.

La transposition pour la scène de *Figure humaine* est un ratage absolu. Pauvreté de l'adaptation, ineptie de la mise en scène, misère de la lumière et des costumes, c'est, dans une petite salle mal commode, une heure et demie d'ennui.

Si l'Aquarium avec Didier Bezace, et jadis Jacques Nichet, s'est fait une spécialité de monter au théâtre des textes qui ne lui étaient pas destinés, avec beaucoup d'intelligence et une précision de chirurgiens – ce qui n'exclut ni la folie, ni la beauté, ni l'exaltation, – Françoise Coupat s'y est cassé les dents. Après avoir mal découpé le texte de Camon, elle l'a confié à trois comédiens qu'elle enferme dans un parti pris de déclamation geignarde que rien ne justifie. Au point qu'au bout des cinq premières minutes le spectateur décroche sans autre solution que d'attendre en somnolant la fin du spectacle, puisque la porte de sortie est astucieusement placée sur le plateau où évoluent les comédiens.

O. S.

★ *Les Heures blanches*. Aquarium, Cartoucherie de Vincennes. Jusqu'au 28 mai à 20 h 30. Tél. 43-74-99-61.

★ *Figure humaine*. Théâtre de la Bastille. Jusqu'au 27 mai à 19 h 30. Tél. 43-57-42-14.

ROCK

Jean-Louis Aubert 'n' Ko au Bataclan

Rien à craindre

Les musiciens de Telephone se sont séparés l'année dernière parce qu'ils ne s'entendaient plus. Plus exactement, ce qu'ils entendaient ne correspondait plus à ce qu'ils avaient envie d'écouter.

Le lendemain de cette décision, Jean-Louis Aubert, le chanteur et guitariste, et Richard Kolinka, le batteur, sont retournés au local de répétitions. Ils ont invité des amis à se joindre à eux, sans projet, juste pour le plaisir de jouer et ils ont laissé les portes ouvertes. Les musiciens ont défilé. Au bout de quinze jours, un noyau s'est dessiné. Ils sont restés à cinq. Ce sont ces cinq-là qui tiennent la scène du Bataclan depuis le mardi 5 mai (1), après avoir enregistré un 45 tours (*Juste une illusion*) et un 33 tours (*Plâtre et Ciment !*), sous le nom de Jean-Louis Aubert 'n' Ko. Ko pour Kolinka mais aussi pour Daniel Roux à la basse, Marine Rosier aux claviers et Feedback aux percussions.

Un véritable groupe qui ne s'est pourtant rien promis mais qui continue, comme il a commencé, à jouer pour le plaisir. Et ça s'entend, et ça se voit sur scène. Sans démentir ce qu'il a fait avec Telephone (cette voix aux intonations adolescentes est de toute façon trop typée pour qu'on l'oublie), Aubert s'en démarque sensiblement. Il prend des risques, sort de ses habitudes, s'ouvre au métissage. Produit par David Tickle, l'ingénieur du son de Prince, l'album tire sur le funk. Avec les claviers d'une part et les percussions d'autre part, qui accentuent la fonction rythmique et donnent de l'espace aux compositions, la formule même du groupe renouvelle et rafraîchit la facture classique du rock avec deux guitares dont Telephone s'était fait le dépositaire.

Au Bataclan, pendant deux heures, Jean-Louis Aubert'n'Ko proposent un concert parfaitement construit avec les chansons du nouvel album, des inédits (déjà), d'anciens morceaux de Telephone et une reprise clin d'œil (de Rita Mitsouko). Sur scène, Aubert n'a rien ni personne à craindre, il a une science de la prise directe, un contact exceptionnel avec le public et des musiciens à sa hauteur.

ALAIN WAIS.

(1) Les concerts initialement prévus affichant complet depuis longtemps, le groupe prolonge les 12 et 13 mai à 20 h 30. Disque chez Virgin.

EXPOSITIONS

Le 32e Salon d'art contemporain de Montrouge

Cacophonies

Près de trois cents artistes, chacun représenté par une seule œuvre : à Montrouge, on ne craint ni le nombre ni l'encombrement. Mais pour quel bénéfice ?

Ne serait-ce que par nostalgie, on aimerait aller au Salon de Montrouge comme l'on allait au Salon des indépendants et au Salon d'automne, à l'époque d'Apollinaire : avec l'espoir de la découverte et la certitude de la surprise. La multiplication des galeries et des institutions a rendu obsolète ce rituel des Salons. La nouveauté se montre désormais ailleurs – et l'on ne voit plus dans la pittoresque mairie années 30, à beffroi et angles droits, que ce que l'on voit partout ailleurs. Seule différence : on le voit ici dans un désordre effrayant, les toiles étant serrées les unes contre les autres, si bien qu'il devient impossible de bien regarder.

Deux espèces d'artistes se partagent les lieux. Les uns, la première classe semble-t-il, sont placés au Salon par la volonté des galeries qui les défendent d'ordinaire. Cette étrange confusion des genres explique la présence d'un Basquiat, d'un Sultan ou d'un Rouan, peintres dont la notoriété n'a plus besoin d'une exposition supplémentaire. C'est à peine si l'on peut s'apercevoir dans ce département de la disparition progressive de la figuration libre et de son remplacement par de la « peinture-peinture » sérieuse, sinon quelquefois prétentieuse. Les autres, Français pour la plupart, ont été choisis par l'organisatrice du Salon, Nicole le Bessec, laquelle paraît éprouver un penchant très puissant pour l'abstraction tempérée. Les grandes toiles crépies de couleurs vives succèdent aux grandes machines de papier froissé, de fil de fer et de bois. Les gestes se contrarient en raison de leur proximité et tout cela, malgré l'habileté des exposants, à moins que ce ne soit en raison de cette adresse, demeure d'un conformisme peu distrayant. Posséder à la perfection une technique ne permet pas nécessairement d'en tirer parti, si bien que l'académisme de l'abstrait s'étale ici tout à son aise. On a quelque peine à croire qu'un tel Salon donne vraiment de l'art en France un panorama très fidèle. Décidément, les Indépendants d'autrefois sont loin.

Le Salon de Montrouge rend traditionnellement hommage à un peintre du vingtième siècle. L'élu de cette année est le bon Louis Valtat, vaillant fantassin de l'impressionnisme de la seconde génération, peintre curieux passé par le divisionnisme et, par certaines audaces, précurseur des fauves. Les toiles rassemblées aujourd'hui ne lui rendent pas justice. On le prendrait plutôt pour un intimiste mignard, « symbolard » entre Denis et Vuillard, si quelques rares paysages ne laissaient soupçonner qu'il existe des Valtat énergiques et provocants.

PHILIPPE DAGEN.

★ Salon de Montrouge, 2, avenue E.-Boutroux et 32, rue Gabriel-Péri, jusqu'au 9 juin.

● **Vol d'un Matisse à Stockholm.** – *Le Jardin*, une toile peinte par Matisse en 1928 a été dérobée, lundi 11 mai, au musée de Stockholm pendant la matinée. Le voleur après avoir déjoué le système d'alarme électronique très perfectionné, serait sorti par la porte principale du musée. Son directeur a déclaré que la toile du peintre était trop connue pour être revendue sur le marché.

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

OFFICIERS MINISTÉRIELS VENTES PAR ADJUDICATION

Culture

DIGRESSIONS par Bernard Frank

Atlas et banlieue

1 Derrière la vitre

L'Atlas international de Rand McNally & Company, dans son édition de 1975, m'a été d'un précieux secours pour suivre à la loupe Paul Theroux dans son *Great Railway Bazaar*. Car Grasset s'était bien gardé d'agrémenter ce voyage en chemin de fer des cartes nécessaires à sa compréhension. Quand on franchit l'Europe à l'aide de l'Orient-Express pour aller jusqu'au Japon et que l'on revient à Londres par le Transsibérien, ces cartes n'auraient pourtant pas été un luxe. Dans le chapitre 9 nous allons, par le train postal, de Delhi à Simla et, si nous ne savons pas où se trouve Kalka, la gare de Bangu, notre plaisir de lecture en est contrarié !

Pendant l'Occupation, quand l'armée allemande s'enfonçait en URSS jusqu'au Caucase et la japonaise jusqu'en Birmanie, nous aurions pu connaître les mêmes épreuves. *Le Temps, le Figaro*, épaulés par *le Journal de Genève*, qui furent avec *la Montagne* notre provende quotidienne jusqu'à leur évanouissement, publiaient bien des croquis, mais les noms qui y figuraient ne recouvraient pas, et de loin, ceux cités par les communiqués du grand état-major. Heureusement que nos parents, rendus prévoyants par la défaite et les restrictions, avaient fait provision de cartes du monde entier, qui couvraient les murs de nos appartements à la place des Marie Laurencin, des Camoin et même d'un Picasso. Aucune offensive, aucune débandade en Cyrénaïque aussi bien que près du lac Ladoga qu'à 200 kilomètres de Tch'ong-K'ing n'aurait pu nous prendre au dépourvu !

Les journaux d'aujourd'hui ont gardé ces mauvaises manières. Ils adaptent rarement leur chiche cartographie avec le texte de leurs correspondants spéciaux. Je me suis juré que, lorsque je dirigerai un jour un quotidien — disons *le Matin* pour commencer, — je ferai en sorte que les noms des villes utilisées y figurent. Le charme du livre de Paul Theroux, c'est que le narrateur n'est pas dupe de sa passion. Ce fou des trains sait qu'au bout de trois ou de quatre mois le train finira par le rendre fou : *« J'en avais goûté jusqu'à plus soif du voyage : plein d'espoir que j'étais, je voulais arriver. (...) Le «* grand tour *» n'est-il pas pour l'homme avisé une simple façon de rentrer chez soi ? »* Les différents trains pris forment le *palais* du voyageur. Comme le dégustateur de vins qui à la longue n'a besoin que d'une gorgée qu'il recrache aussitôt pour deviner l'année du cru et ce qu'elle vaut, le voyageur de train décèle vite ce qu'il en est de la ligne et de l'arrêt. *« On s'approche de l'endroit, on l'essaie et on lui donne une note. Une visite, une pause avant le départ du prochain train interdit toute gourmandise, mais le revenez-y reste toujours possible. »*

Theroux, à force d'avoir entassé les kilomètres, évince l'Afghanistan (c'était avant l'occupation soviétique), accorde un satisfecit au Peshawar, une note passable à Simla. La simple odeur d'un lieu, un coup d'œil jeté par la vitre de son wagon-lit, lui fait dire qu'il ne reviendra pas à Singapour, qu'il ne s'arrêtera plus jamais à Nagoya. Inversement, il met aussitôt de côté Kyoto, Kyoto qui lui rappelle *« une de ces bouteilles de vin dont on enregistre l'étiquette »*. Pour nous qui n'avons pas souffert du voyage, qui n'avons eu ni à le vivre ni à l'écrire, qui ne pouvons l'imaginer que dans le confort de la lecture, nous sentons que notre plaisir s'accroît à mesure que nous trahissons le narrateur ! Que nous importe au fond que ce segment de voyage ait été une épreuve pour Theroux, que, sur cet express, le temps lui ait semblé abominablement long, que le froid ait été si fort qu'il ait perdu la peau des doigts, que nous importe la *qualité de la nourriture, le confort des couchettes*, que son compagnon de cabine fût un mauvais coucheur, si le récit est bon, si le pays traversé imaginairement nous plaît, nous substituons notre plaisir de sédentaire à ces médiocres souffrances !

Après tout, qu'allait faire Theroux dans ces trains ? Prendre le train à l'aide d'un récit de voyage, c'est pour le lecteur mettre une *double vitre entre le monde et lui*. Ce n'est pas pour rien que A.O. Barnabooth, symbole du dilettante milliardaire, passe sa vie dans les trains de luxe. Un destin cruel voulut que Valery Larbaud vécût les dernières années de son existence paralysé dans un fauteuil. Où aurait-il été mieux alors que dans un somptueux wagon-lit qui aurait fait le tour du monde ? Agatha Christie transforme un meurtre en savoureux five o'clock à l'anglaise lorsqu'elle nous enferme dans *le Crime de l'Orient-Express*. Le meilleur film de Hitchcock est comme par hasard *The lady Vanishes*, qui se passe dans un train. Un des moments les plus succulents du voyage, mais pas forcément pour l'auteur, c'est quand Paul Theroux, de Madras, veut gagner Ceylan et Colombo dans un wagon-lit qui serait pour lui tout seul. Ce projet n'a rien d'utopique. Le train qu'il prend est bourré de voyageurs qui ne vont pas très loin et qui optent pour la troisième classe. Son wagon-lit, il l'aura jusqu'à Rameswaraa' où il pourra embarquer sur un vieux ferry écossais pour Sri-Lanka et Talaimannar. Le problème est autre. Cet express, par la force des choses, est devenu un tortillard. Il s'arrête à chaque station toutes les cinq ou dix minutes. De Madras à son lieu d'embarquement, Theroux stoppe et repart quatre-vingt-quatorze fois. Pour faire 500 kilomètres, il a mis un jour et demi peut-être. *« Le jeu en valait-il la chandelle ? »* Pour nous oui, qui avons vu le sable soulevé par la locomotive fouetter les wagons. *« Lumière, eau et sable voltigeaient autour du train qui filait* (enfin !) *par grand vent vers la digue de Rameswaraa'. »*

A Ceylan, il pleuvait si dru que les gares se couvraient de rouille. A l'intérieur du train, les passagers tentaient de fermer les fenêtres pour empêcher la pluie d'entrer. Mais que faire avec ces wagons-lits de bois si légers et dont les portes se gonflent et se coincent ? Le livre de Theroux est bourré de caches, de niches, de terriers où notre imagination peut s'égarer. C'est une histoire pleine de bruit et de fureur. Ou plutôt l'histoire est dehors la vitre et nous n'en percevons que l'écho. *« Rien que la terre ! »*, s'exclamait Morand en 1926, désespéré d'en avoir fait si vite le tour. Pour nous qui sommes gavés de meurtres et de jacassement ce serait plutôt : *« Que cette terre est dure à avaler ! N'en finira-t-elle pas de nous étourdir ? »* Face à ce sida infernal qu'elle est devenue, nous sommes contents de retrouver ce bon vieux train d'autrefois, seul préservatif contre ces excès !

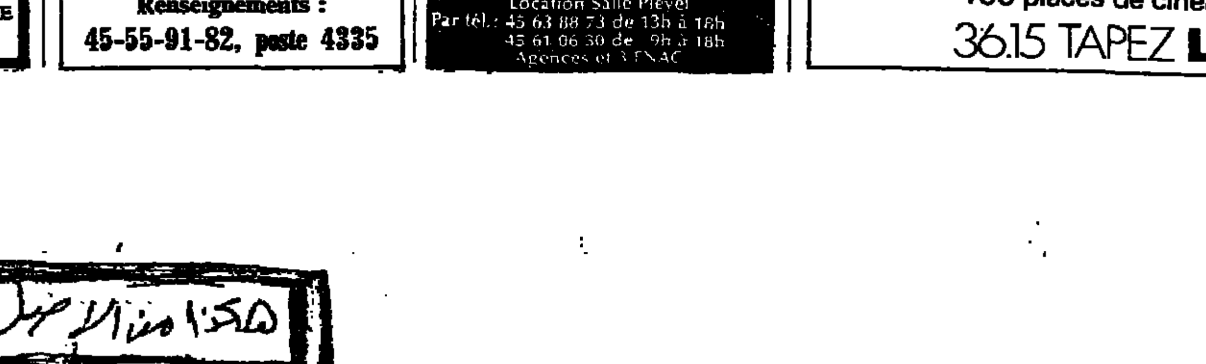
2 A mi-parcours

Si je faisais un reproche à Jacques Brenner — et forcément je vais le lui faire, — c'est que sa littérature française contemporaine ne mérite pas son titre ni ne le justifie. *« Mon histoire »*, dit-il, et là il se vante ! nous l'aurions préférée plus subjective. Il ne suffit pas d'éliminer quelques dizaines ou centaines d'écrivains connus et d'en ajouter quelques-uns qui le sont moins pour que cette littérature soit personnelle. Brenner, me semble-t-il, a été paresseux. On ne compose pas une histoire avec de vieux papiers si bons soient-ils. Ensuite, je ne vois pas pourquoi notre auteur n'a pas réuni ses deux Histoires, celle de 1978 et celle d'aujourd'hui en un seul ouvrage.

Son avant-propos ne m'a pas convaincu : *« Pour éviter les malentendus, j'insiste sur le fait que l'une n'annule pas l'autre : la seconde complète la première. J'espère pouvoir les réunir plus tard en un seul volume. Je ne voulais pas parler ici d'ouvrages que j'avais analysés déjà. »* Il sait aussi bien que moi que ses lecteurs, dans leur majorité, n'auront pas lu sa précédente histoire, qui date de neuf ans. Que les mêmes ignoreront les noms et à plus forte raison les œuvres des deux tiers des écrivains dont il parle. Ce ne sont pas ses choix que je conteste — ses choix le regardent et l'engagent, — c'est sa façon de les présenter. En fait, je crois que Brenner s'est senti débordé par l'ampleur de la tâche. Plutôt que de se risquer en haute mer, n'étant pas sûr de sa bonne vue, Brenner s'est réfugié dans ses ports habituels. Dans cette histoire, nous nous retrouvons loin des sentiers trop battus, mais à l'écart d'une subjectivité exagérée qui aurait justifié paradoxalement la vanité de l'entreprise. Brenner a écrit des *Journaux*, des *Tableaux de la vie littéraire en France* qui abondent en historiettes savoureuses. Si un jour il donne suite à son projet de fusionner en un seul volume ses deux histoires, la 78 et la 87, je lui conseille de s'inspirer de ses *Tableaux*. Ce que j'aime, dans la littérature que Brenner nous propose, indépendamment du fait qu'elle nous fait revisiter une centaine d'écrivains honorables, c'est sa naïveté. Quand il résume assez longuement tel roman dont dans trente ans plus personne n'aura gardé le souvenir et qui n'existera plus que dans ses lignes, j'éprouve un frisson de bonheur. Le dernier écrivain que signale Jacques Brenner est François George, dont les premiers textes critiques parurent dans sa revue, *les Cahiers des saisons*. De ce *« jeune »* auteur, il cite cette phrase sur Sartre : *« J'ai été proche de Sartre... parce que j'ai compris qu'il était notre dernier monstre sacré, et que, si je pouvais voir plus juste que lui sur tel ou tel point, c'était à la manière d'un nain grimpé sur les épaules d'un géant. »* Brenner, qui n'a pas une passion pour Sartre, ajoute : *« Voilà qui est inattendu. »* Et c'est là où son Histoire de la littérature nous intéresse : Brenner n'est pas un esprit qui barre ce qui ne l'arrange pas. Surpris, il note ce qui le surprend.

3 Le bonheur de Choisy-le-Roi

Il était question que j'allasse à Cannes pendant le Festival. Tous les jours, j'aurais écrit mon billet. Montand, Moreau, le Carlton, le casino, la Croisette, Norman Mailer, c'était la gloire. Mais j'ai préféré Choisy-le-Roi. Il y a des arbres, des jardins, à Choisy, vous n'imaginez pas. Et des marchés quatre fois par semaine. Tout à côté, dans le parc Maurice-Thorez, on peut jouer à la pétanque. En hommage à Jean Paulhan, je vais m'inscrire. Ce qui fait le charme de cette cité, c'est son mélange de rudesse et de douceur. Quand on traverse l'artère principale, quand on passe sous le toboggan, on débouche dans un village. Faute de Cannes, juré, je vous parlerai de Choisy.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LADY PÉNÉLOPE. Théâtre Bourvil (43-73-47-84), 20 h 30.

CELLULOID. Comédie de Paris (42-81-00-11), 20 h.

DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN. Lierre (48-86-55-83) 20 h 30.

C'EST DIMANCHE. Nanterre, Amandiers (47-21-18-81), 21 heures.

LA RONDE. Odéon (43-25-70-32), 20 h 30.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11) 19 h 30 : Ballets Jenkins/Appel.

COMÉDIE-FRANÇAISE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), 20 h 30 : les Femmes savantes ; salle Richelieu : Relâche.

CHAILLOT (47-27-81-15). Relâche jusqu'au 14 mai.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32) 20 h 30 : la Ronde de A. Schnitzler.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault.

TEP (43-64-80-80) 20 h 30 : Partage de Midi.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Concert : 20 h 30 : La Chapelle royale/Philippe Herreweghe (Purcell, Bach).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Danse : 20 h 30 : Rosas, Anne Teresa de Keersmaeker.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : Musique populaire des villages et des villes (Grèce).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45) 21 h : l'Accroc-habitation.

DEUX-ANES (46-06-10-26) 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) 20 h, Histoire nomade ; à 22 h : B. Huster.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) 20 h 30 : Medea Medea, Lussa.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) 20 h 30 : Khaga, M. Lestrehan, Seniwati.

TH-14 J.-M. SERREAU (45-45-99-77) 20 h 45 : Suzanne au bain.

Opéra

BERCY (43-46-12-21) 20 h 30 : Nabucco.

Le music-hall

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42) 12 h 30 : Musique populaire grecque.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) 20 h 30 : Ch. Vander.

TH. GRÉVIN (42-46-84-74) 20 h 30 : L'instinct de jonglage ; 22 h : Lacombe et Asselin.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Vers l'extase, de R. Wheeler (NB) (v.f.) ; 19 h., la Sentinelle endormie, de J. Dréville; 21 h 15, la Mouche noire (The Fly), de K. Neumann (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

Relâche.

Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.f.) : Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70); St-Michel, 5e (43-26-79-17); Bretagne, 6e (42-22-57-97); 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83); Ambassade, 8e (43-59-19-08); 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81); Escurial, 13e (47-07-28-04); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06); v.o. et v.f. Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33); mer et jeu. v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93); Nation, 12e (43-43-04-67); Montparnos, 14e (43-27-52-37); Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50); Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27): Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'APICULTEUR (Fr.-gr.) (v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57); 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00); St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18); George-V, 8e (45-62-41-46); 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46); Français, 9e (47-70-33-88); Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43); St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47).

BRIGHTON BEACH MEMOIRS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36); UGC-Danton, 6e (42-25-10-30); UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94); Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26); 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83); Ambassade, 8e (43-59-19-08) : Montparnos, 14e (43-27-52-37) mer.

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90); Cinoches-St-Germain, 6e (46-33-10-82), h. sp. ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES CLOWNS DE DIEU (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70); Marignan, 8e (43-59-92-82); Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33); Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57); UGC-Danton, 6e (43-26-48-18); Marignan, 8e (43-59-92-82), mer., jeu. ; Ermitage, 8e (45-63-16-16); v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), mer. et jeu. ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94): Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44); UGC-Convention, 15e (45-74-93-40); Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01), mer., jeu.

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (46-33-10-82); Ermitage, 8e (45-63-16-16).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Marignan, 8e (43-59-92-82); v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52); Hollywood-Boulevard, 9e (47-70-10-41); Bastille, 11e (43-42-16-80); Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention-St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30), mer. ; à partir de jeu. : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30); UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94); UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40); UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40); Bastille, 11e (43-42-16-80).

Mardi 12 mai

DERNIER ÉTÉ A TANGER (Fr.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57); 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83), mer., jeu. : Ambassade, 8e (43-59-19-08): Publicis-Champs-Elysées, 8e (43-87-35-43) mer., jeu. ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43), mer., jeu. ; Maxéville, 9e (47-70-72-86): Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Galaxie, 13e (45-80-18-03): Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50): Miramar, 14e (43-20-89-52), mer. ; à partir de jeu. : Montparnos, 14e (43-27-52-37): Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01), mer., jeu. ; à partir de ven. : Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01); Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOLLS (A.,v.o.) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26); Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33); Colisée, 8e (43-59-29-46); Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40); v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86); UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44): Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50), mer., jeu. : Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) mer., jeu.

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; v.f. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

DUO POUR UNE SOLISTE (Fr.- A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34); Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68); UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70); Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) mer., jeu.; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80), mer., jeu.; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Pagode, 7e (47-05-12-15); Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67); Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40); Mayfair, 16e (45-25-27-06); v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86); Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); Nation, 12e (43-43-04-67), mer., jeu. : Bastille, 11e (43-42-16-80); Miramar, 14e (43-20-89-52); Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50); Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-07-07), mer., jeu. ; Secrétan, 19e (42-06-79-79); Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70); Rex, 2e (42-36-83-93); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Marignan, 8e (43-59-92-82); St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43); Français, 9e (47-70-33-88); Nation, 12e (43-43-04-67); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Mistral, 14e (45-39-52-43): Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06): Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79); Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01); Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. sp.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82); St-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46): Triomphe, 8e (45-62-45-76): v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59): Fauvette, 13e (43-31-56-86); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

GARÇON, SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82); Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23), mer., jeu. : v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93); Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) mer., jeu.

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38): Pagode, 7e (47-05-12-15), mer., jeu. : Ambassade, 8e (43-59-19-08): George-V, 8e (45-62-41-46); St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43); Nation, 12e (43-43-04-67]; Fauvette, 13e (43-31-56-86); Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50): Montparnos, 14e (43-27-52-37); Parnassiens, 14e (43-20-32-20) : Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06); Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01); Secrétan, 19e (42-06-79-79).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32); St-Ambroise, 11e (47-00-89-16); St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47); Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LAPUTA (All., v.o.), St-Germain-Village, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79), mer., jeu.

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30) ; Cité internationale, 14e (45-89-38-69), h. sp.

MIKEY ET NICKY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) : Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LE MIRACULÉ (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70), mer., jeu. ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88), mer., jeu. ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01), mer., jeu.

LE MOUSTACHU (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52), mer., jeu. ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27), mer., jeu.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) : v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

OVER THE TOP (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) : UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PLATOON (A., v.o.) (*): Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82), mer., jeu. ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.o. : 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81), mer., jeu. ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19), mer. ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50), mer., jeu. ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79), mer., jeu. ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74), mer., jeu. ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30), mer. ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PROTECTION RAPPROCHÉE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). V.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97), mer., jeu. ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROSA LUXEMBOURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SIXIÈME SENS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

STAND BY ME (A., v.o.) : Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40), mer., jeu. ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (46-34-25-52) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), h. sp.

LES FILMS NOUVEAUX

FATHERLAND. Film britannique de Ken Loach. V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (46-26-48-18).

FAUX TÉMOIN. Film américain de Curtis Hanson. V.o. ; Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

L'HOMME QUI N'ÉTAIT PAS LA. Film français de René Feret. Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74).

MACBETH. Film français de Claude d'Anna. V.it. : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA PELICULA DEL REY. Film argentin de Carlos Sorin. V.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

POLICE DES MŒURS (**). Film français de Jean Rougeron. Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (47-70-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

POURQUOI LES BLANCS FONT LA POLYGAMIE. Film franco-camerounais de Pierre Gotzraux. Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UN HOMME AMOUREUX. (A partir du 7.) Film français de Diane Kurys. V.angl. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE. (A partir du 8.) Film italo-français de Francesco Rosi. V.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 13 MAI

« Les tombeaux des Capétiens à la basilique de Saint-Denis », 14 h 30, façade, par métro Saint-Denis-Basilique (Approche de l'art).

« Exposition Tanis, l'or des Pharaons », 17 heures, au Grand Palais (approche de l'art).

« Picasso dans l'hôtel Salé », 12 heures, 6, rue de Thorigny (Mathilde Hager).

« Les jardins du village de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye et les caves », 14 h 30, église Saint-Germain-des-Prés (le vieux Paris).

« L'Opéra, chef d'œuvre de Charles Garnier », 13 h 30, hall d'entrée (P.Y. Jaslet).

« Une découverte archéologique dans le vieux Lutèce... Les fouilles de la rue de Lutèce », 15 heures, 2, place Baudoyer, entrée mairie du IVe arrondissement (Paris et son histoire).

« Le Palais de Justice en activité », 14 h 30, devant les grilles du Palais (M. Ch. Lasnier).

« L'hôtel de Lauzun, de la féerie des boiseries Louis XIII au Club des Hachichins », 14 h 45, métro Pont-Marie (connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (résurrection du passé).

« Le cimetière de Picpus ; cimetière privé des familles nobles descendantes des victimes de la guillotine sous la Terreur » (Paris passion 42 33 08 95), à 14 h 30.

« Saint-Etienne-du-Mont et le vieux village de Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (présence du passé).

CONFÉRENCES

– 8, rue Monseigneur-Gibier, 14 h 30 : « Les hommes célèbres du cimetière Saint-Louis » (H. Charron).

– 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 30 : « Psychiatrie, psychanalytique : l'hystérie » (Yves Denial).

– 3, rue Rousselet, 19 heures : « L'écriture en Egypte pharaonique ».

– 27, rue de l'Annonciation, 20 h 30 : « Relations entre l'Eglise et le monde juif en 1987, leurs perspectives d'avenir » (chrétiens et juifs de France).

– Hôtel Concorde-Saint-Lazare, 108, rue Saint-Lazare, 20 heures : « Le Panthéon Aztèque » (association gnostique d'études d'anthropologie et sciences).

– Centre Georges-Pompidou : « Cordoba, Argentine », de 18 heures à 20 heures, avec M. A. Roca.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 12 mai

TF 1

20.35 Feuilleton : Dallas. C'est la faute à Bogota. **21.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.** Steed et la voyante. **22.20 Documentaire : La face humaine du Japon.** D'Olivier Howes (2e partie). **23.20 Journal. 23.40 Magazine : Premier plan.** Emission d'Alain Bévérini. Spécial Festival de Cannes.

A 2

► **20.30 Mardi-cinéma : les Spécialistes** ■ Film français de Patrice Leconte (1984). Avec Bernard Giraudeau, Gérard Lanvin, Christiane Jean, Maurice Barrier. *Un petit casseur est forcé de s'évader avec un dangereux bandit auquel il était lié par une paire de menottes. Celui-ci l'entraîne dans un cambriolage d'un casino. Film d'action assez spectaculaire, où l'intrigue compte moins que les exploits virils de Giraudeau et Lanvin.* **22.10 Les jeux de mardi-cinéma.** Invités : Claude Lelouch, Greta Scacchi. **23.15 Journal. 23.30 Les enfants du rock.** Le clip de la semaine ; Rock report : magazine hebdomadaire de l'actualité du rock ; Rockline : Spécial Cure.

FR 3

20.35 Cinéma : la Folle histoire du monde □ Film américain de Mel Brooks (1981). Avec Mel Brooks. *L'histoire fantaisiste de l'humanité, de la préhistoire à la Révolution française, en passant par un épisode biblique, l'Empire romain sous Néron, et l'Inquisition espagnole. Mise en scène négligée.* **22.10 Journal. 22.35 Variétés : Starvisions. 22.55 Variétés : Si on allait au cinéma ?** Emission de Christian Thévenot, diffusée sur Paris-Ile-de-France, Centre, Lorraine-Champagne-Ardenne, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté. **23.20 Variétés : Starvisions** (suite). Le souper des stars.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Zone rouge ■ Film français de Robert Enrico (1985). Avec Sabine Azéma, Richard Anconina, Hélène Surgère, Jacques Nolot. **22.25 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : Staying alive** □ Film américain de Sylvester Stallone (1983). Avec John Travolta, Cynthia Rhodes, Finola Hughes, Steve Inwood. **0.00 Boxe,** en différé du Mans. **1.30 Magazine : Cinémode. 2.20 Série : Mr Gun.**

LA 5

20.30 Cinéma : On continue à l'appeler Trinita □ Film italien d'E.B. Clucher (1971). Avec T. Hill, B. Spencer. *Trinita et Bambino, son frère, ont promis à leur père mourant de devenir de grands bandits. Ce n'est pas si facile. Et cette série est totalement débile, on ne cessera pas de le dire.* **22.25 Série : Hill Street Blues. 23.20 Série : Mission impossible. 0.15 Série : Laurel et Hardy. 0.50 Série : Lou Grant. 1.45 Série : Baretta. 2.35 Série : Star Trek.**

M 6

20.30 Cinéma : Meurtres à domicile ■ Film franco-belge de Marc Lobet (1982). Avec Anny Duperey, Bernard Giraudeau, André Bernier, Marie-Ange Dutheil. *Des crimes sont commis dans un immeuble dont le propriétaire est tout aussi étrange que ses locataires. Une inspectrice enquête. D'après un roman de l'écrivain fantastique Thomas Owen, un mélange de comédie, d'humour macabre et de situations et images morbides. Curieux.* **22.00 Série : Brigade de nuit.** Le cinquième homme. **22.45 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Musique : 6 Nuit. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations.** *0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations.* **0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le journal du corps. La mer, l'homme et leur santé ; Le corps de l'enfance et l'enfance du corps ; *Dossier : folies.* **21.30 Les nouveaux mardis de la chanson :** Ecoute la nuit, en direct du Magnetic Terrace. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même : Littérature ; Semaine cinéma : Anna Karina. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 20 novembre 1986 à Metz) : Evas Zauber, de Stockhausen, par le Zaans Kantatekoor, dir. Jan Passver et le chœur d'enfants de la radio de Budapest. **22.25 Les soirées de France-Musique ;** à 22.30, Le concert de minuit : Leonore, ouverture nº 2, et 6e symphonie en fa majeur, op. 68, de Beethoven, par l'Orchestre symphonique de la NBC, dir. Arturo Toscanini ; à 24.00, Poissons d'or.

Mercredi 13 mai

TF 1

13.50 Feuilleton : Billet doux. (3e épisode.) **14.50 Feuilleton : Cœur de diamant. 15.20 Vitamine.** Mon petit poney et ses amis ; Séquence z'animo ; 3e Festival de la chanson pour enfants à Cabourg ; Séquence danse ; Si j'avais des ailes ; Les Snorkys ; Séquence cinéma ; Robostory ; Séquence look ; Maxime Globe-trotter ; Ghostbusters ; Séquence cascade ; Séquence gadget. **17.30 La vie des Botes. 18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit. 18.25 Mini-journal,** pour les jeunes. De Patrice Drevet. **18.45 Jeu : La roue de la fortune. 19.10 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.40 Cocoricocoboy. 19.55 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal. 20.30 Tirage du Loto. 20.35 Téléfilm : La course à la bombe.** Téléfilm en trois parties de Jean-François Delassus et Allan Eastman. 2e partie : Le camp (1942-1945). **22.20 Magazine : De bonne source.** De Michèle Cotta. Avec le journal *Libération.* **23.50 Journal. 0.10 Magazine : Premier plan.** D'Alain Bévérini. Spécial Festival de Cannes.

A 2

13.45 Feuilleton : Capitaines et rois. (8e épisode.) **14.35 Magazine : Terre des bêtes.** Emission d'Allain Bougrain-Dubourg. Comme on fait son nid, on se couche ; Peter Scott, l'homme aux oiseaux ; Le toutou à adopter. **15.00 Récré A 2.** Pac Man ; Mimi Cracra ; Les Schtroumpfs ; Tchaou et Grodo ; Bibifoc ; Les enfants à la mer ; Le sourire du dragon ; La véritable et palpitante histoire du Roi-Soleil ; Quick et Flupke ; Sherlock Holmes ; Cosmocats ; L'oiseau des mers. **17.45 Magazine : Mambo satin.** De Billy Bourne. **18.05 Les enfants du rock** (rediff.) Rock report ; clips inédits. **18.30 Magazine : C'est la vie. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 D'accord, pas d'accord. 19.15 Le nouveau théâtre de Bouvard. 19.35 Journal. 20.10 Football.** Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes, Leipzig-Ajax d'Amsterdam (en direct d'Athènes). **22.10 Le dossier d'Alain Decaux.** Fallait-il détruire Monte-Cassino ? **23.20 Journal. 23.30 Série : Soleils de minuit.** Israël : impressions.

FR 3

14.00 Magazine : Décibels. 14.30 Caméraventure. L'or de l'Amazone aux ruisseaux de France. **15.00 Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. 17.00 Feuilleton : Anna et le roi.** (12e épisode.) **17.25 Dessin animé : Lucky Luke. 17.30 Ciné-hit. 18.00 Dessin animé : Il était une fois l'espace. 18.30 Feuilleton : Cap danger. 18.57 Juste ciel,** petit horoscope. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeux : La classe.** ► **20.35 Variétés : Embarquement immédiat.** Emission de Gilbert et Maritie Carpentier. Comment soigner un chagrin d'amour à Balmoral. Avec Etienne Daho, Françoise Hardy, Alain Chamfort, Alain Souchon, Elli Medeiros, Carmel et ses complices, Jean-Louis Aubert, Chris Isaak, Kim Wilde et Junior. **21.55 Magazine : Thalassa.** Emission de Georges Pernoud. Seuls autour du monde : plus dur sera l'Atlantique. **22.45 Journal. 23.05 Variétés : Starvisions.** Spécial Festival de Cannes. **23.20 Cinéma 16 : Carnaval des brumes.** Téléfilm d'André Farwagi, avec Bernard Crommbe, Pierre-Yves Pruvost, Caroline Ohrner. La vie et les rêves d'une troupe de saltimbanques.

CANAL PLUS

14.00 Série : Batman. 14.25 Téléfilm : Danger imminent. 16.00 Documentaire : Les allumés du sport. 16.25 Téléfilm : Double assassinat dans la rue Morgue. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Jeu : Maxitête. 18.10 Jeu : La gueule de l'emploi. 18.40 Top 30. 19.10 Zénith spécial au Festival de Cannes. 20.30 Cinéma : le Cinéma dans les yeux ■■ Film français de Gilles Jacob et Laurent Jacob (1987). *Montage de séquences des plus grands films présentés au Festival de Cannes depuis 1946. Un hommage aux réalisateurs, aux vedettes, à l'aventure du cinéma mondial. On le découvrira en même temps que Cannes.* **22.10 Flash d'informations. 22.20 Cinéma : Rambo** ■ Film américain de Ted Kotcheff (1982). Avec Sylvester Stallone, Richard Crenna, Brian Dennehy, David Caruso, Jack Starrett (v.o.). **23.55 Cinéma : l'Avenir d'Emilie** ■■ Film franco-allemand d'Helma Sanders (1984). Avec Brigitte Fossey, Hildegard Knef, Ivan Desny, Hermann Treusch. **1.35 Les superstars du catch. 2.30 Documentaire : Sur les pas du dieu Pluie.**

LA 5

13.55 Série : Lou Grant. 14.50 Série : Baretta. 15.45 Série : K 2000 (rediff.). **16.40 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.10 Dessin animé : Lone ranger. 17.40 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.30 Série : Happy days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : Jaimie. 20.30 Téléfilm : La recherche des dieux. 22.15 Série : Hill Street Blues. 23.10 Série : Mission impossible. 0.05 Série : Laurel et Hardy. 0.40 Série : Lou Grant. 1.35 Série : Baretta. 2.30 Série : Star Trek.**

M 6

14.00 Magazine : Oh ! Cinéma. 14.30 Hit des clubs. 15.30 Magazine : Dis-moi. 16.30 Jeu : Hou la la ! (rediff.) **17.30 Dessin animé : La bande à Ovide. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie.** Les larmes (2e partie). **18.30 Série : Drôle de dames.** Il faut savoir tout faire. **19.30 Journal. 19.55 Jeu : Six'appel. 20.00 Feuilleton : Filles et garçons. 20.30 Série : Les routes du paradis.** Quelle folie ! **21.30 Série : Dynastie.** Ben. **22.30 Magazine : Oh ! Cinéma** (rediff.) **23.00 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations.** *23.35 Magazine : Club 6. 23.45 Musique :* **6 Nuit. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Premier Festival de théâtre beur à Paris. **21.30 Musique : Polyphonie des années 80.** A travers trois générations de compositeurs : Gérard Grisey, Gilbert Amy, Henri Dutilleux. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, le cinéma ; Semaine cinéma : Arletty. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 9 et 11 juillet 1986 aux arènes de Nîmes) : Le corsaire, opéra en trois actes de Verdi, par le chœur et l'orchestre du Théâtre Del Liceu de Barcelone, dir. Patrick Fournillier 23.00 Les soirées de France-Musique ; à 23.08, Jazz-club, en direct du Petit Journal Montparnasse.

Audience TV du 11 mai 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA T.V. (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	43.1	17.8	12.2	4.1	3.6	4.6	1.0
19 h 45	50.3	17.8	17.8	3.6	4.1	6.1	1.0
20 h 16	67.0	24.4	26.4	6.1	3.0	6.6	0.5
20 h 41	72.1	27.4	11.2	12.2	3.0	14.2	6.1
22 h 08	65.0	25.4	8.6	8.1	3.6	14.7	7.1
22 h 44	38.1	7.1	13.2	5.6	2.5	7.1	3.6

Programmes du lundi 11 mai, à 20 h 30. TF1 : la Nuit de San-Lorenzo *(film) ; A2 : « La Mafia 2 » (série) ; FR 3 :* Eaux profondes *(film) ; Canal Plus :* Une certaine façon d'aimer *(film) ; la 5 : cycle Agatha Christie, « Une poignée de seigle (téléfilm) ; M6 :* Sanglantes confessions *(film).*

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 12 mai à 0 heure et le dimanche 17 mai à 24 heures.

La circulation générale reste marquée jusqu'à la fin de semaine par un flux rapide de nord-ouest frais et perturbé. A partir de samedi, des masses d'air chaud et orageux remonteront de l'Espagne à travers le sud de la France.

Mercredi : c'est un temps frais et souvent orageux qui prédominera en France.

Sur l'Alsace, la Franche-Comté et Rhône-Alpes, la matinée sera grise et pluvieuse. Il neigera à partir de 1 800 mètres d'altitude. En mi-journée s'établira un temps variable alternant éclaircies et averses. Il pourra neiger jusqu'en moyenne montagne.

Du Nord et de la Normandie, au Massif Central et aux Ardennes, nuages et éclaircies se disputeront le ciel. Là encore, on observera quelques averses passagères.

De la Bretagne au Poitou-Charentes, à l'Aquitaine et au Midi-Pyrénées, le temps sera mitigé : plutôt ensoleillé sur le Poitou-Charentes, instable avec des rafales de vent et de fréquentes averses matinales en Bretagne, très nuageux dans le Sud-Ouest.

C'est sur les régions méditerranéennes que le soleil se montrera le plus généreux, grâce à un fort mistral qui se lèvera en mi-journée.

Les températures accuseront une baisse sensible avec des minima de 3 à 6 degrés sur la moitié nord, 5 à 12 degrés sur la moitié sud, et des maxima de 11 à 18 degrés du nord au sud.

Le vent de nord-ouest sera assez fort sur l'ensemble du pays, mais particulièrement près du golfe du Lion où se lèveront mistral et tramontane.

Jeudi 14 mai : Sur la Bretagne et la Normandie, des nuages nombreux dès le matin donneront des pluies dans la journée et seront suivies d'un temps plus variable avec averses l'après-midi.

Des Ardennes aux Vosges et à l'Alsace, il y aura encore des averses résiduelles le matin, puis une accalmie avant que le ciel ne se couvre progressivement. Sur les régions méditerranéennes, beau temps nuageux avec faiblissement du mistral dans la matinée. Des Pays de Loire au Bassin parisien, à la Picardie et au Nord, le ciel se couvrira rapidement avec des pluies modérées en cours de journée. Sur le reste du pays, temps peu nuageux le matin avec des brumes matinales sur l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, devenant très nuageux dans la journée.

Températures minimales : 4 à 6 degrés, 6 à 8 degrés sur le Midi et la Corse.

Températures maximales : 13 à 15 degrés, 18 à 20 degrés dans le Midi.

Vendredi 15 mai : Un temps pluvieux *affectera le matin les régions du* bordelais au lyonnais, et du nord des Alpes à l'Alsace. Les pluies ne persisteront plus le soir que sur le relief des Alpes. Les averses assez fortes et nombreuses qui se produiront sur la moitié nord-ouest du pays le matin, s'étendront aux régions de l'Est l'après-midi.

Près des Pyrénées le ciel restera très nuageux, tandis que sur les régions méditerranéennes les éclaircies ensoleillées seront prédominantes.

Températures minimales stationnaires.

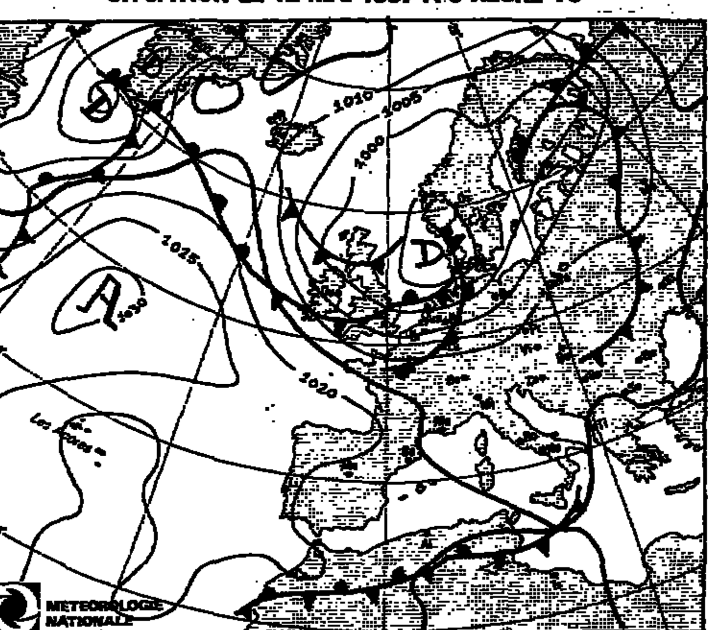
Températures maximales en baisse de 2 degrés du Nord à l'Alsace, stationnaires ailleurs.

Samedi 16 et dimanche 17 : les averses encore présentes samedi matin de la Normandie à l'Alsace ne se produiront plus que sur les régions de l'Est en cours de journée.

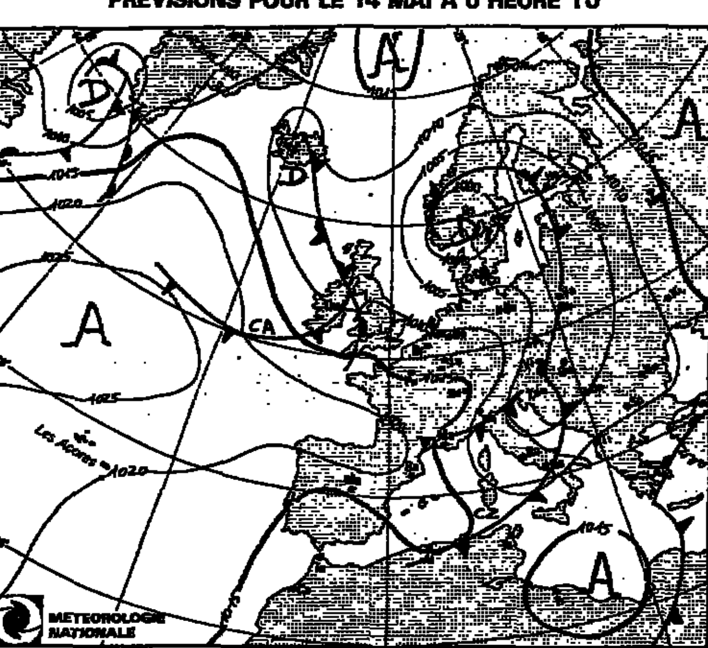
Les éclaircies ensoleillées deviendront prédominantes sur l'ensemble du territoire avec une évolution orageuse sur les Pyrénées. Dimanche, le temps chaud et orageux s'étendra des Pyrénées au Massif Central, au Jura et à l'Alsace, tandis qu'une zone pluvieuse qui abordera dès le matin les côtes de la Manche gagnera les régions de la Vendée au Bassin parisien et au Nord.

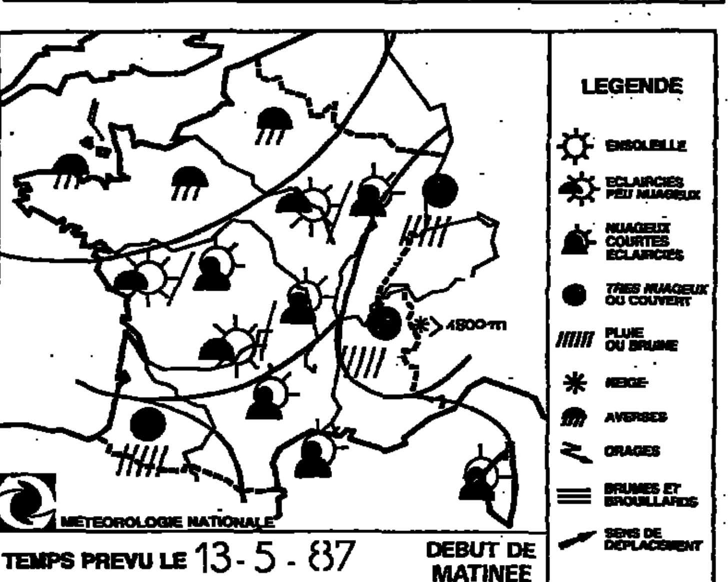
Hausse des températures de 2 à 3 degrés, surtout sensible dans la zone orageuse.

SITUATION LE 12 MAI 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 MAI A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-05 6 h TU et le 12-05-1987 à 6 h TU — le 12-05-1987

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	22	10	D
BIARRITZ	16	13	N
BORDEAUX	21	11	C
BOURGES	19	9	P
BREST	14	10	P
CAEN	14	10	P
CHERBOURG	12	9	P
CLERMONT-FERR.	18	9	C
DIJON	18	9	C
GRENOBLE St-M-H	22	7	C
LILLE	14	10	P
LIMOGES	18	7	P
LYON	18	9	C
MARSEILLE-MAR.	25	13	D
NANCY	14	10	P
NANTES	17	11	P
NICE	19	12	D
PARIS-MONTS.	17	11	P
PAU	17	10	N
PERPIGNAN	22	14	D
RENNES	17	11	P
ST-ÉTIENNE	18	8	C
STRASBOURG	16	11	C
TOURS	17	11	P
TOULOUSE	20	7	C
POINTE-A-P.	32	23	–

ETRANGER	max	min	temps
ALGER	35	11	B
AMSTERDAM	13	9	P
ATHÈNES	19	14	C
BANGKOK	36	25	O
BARCELONE	20	11	B
BELGRADE	22	11	C
BERLIN	12	8	P
BRUXELLES	15	10	P
LE CAIRE	24	19	D
COPENHAGUE	11	6	C
DAKAR	26	24	C
DELHI	34	22	D
DJERBA	27	18	C
GENÈVE	20	8	C
HONGKONG	29	24	D
ISTANBUL	16	11	C
JÉRUSALEM	17	4	D
LISBONNE	22	14	D
LONDRES	15	11	P
LOS ANGELES	26	17	C
LUXEMBOURG	12	7	P
MADRID	24	7	D
MARRAKECH	27	17	C
MEXICO	25	11	O
MILAN	22	12	C
MONTRÉAL	20	6	A
MOSCOU	18	8	N
NAIROBI	24	16	C
NEW-YORK	31	14	D
OSLO	13	2	C
PALMA-DE-MAL.	23	9	B
PÉKIN	28	16	D
RIO-DE-JANEIRO	26	20	D
ROME	21	13	N
SINGAPOUR	32	25	O
STOCKHOLM	9	0	N
SYDNEY	21	16	C
TOKYO	24	19	C
TUNIS	31	14	D
VARSOVIE	12	4	N
VENISE	22	13	C
VIENNE	18	9	C

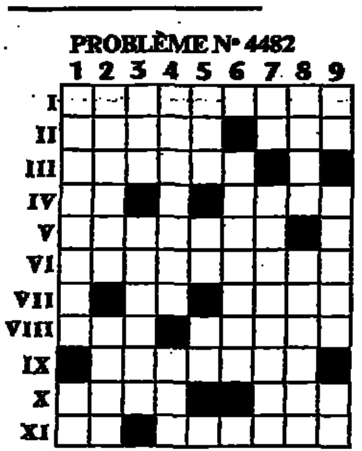
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4482



HORIZONTALEMENT

I. Eclaire les uns, assombrit les autres. – II. En fin de compte. Avait droit à la retraite quand il décrochait. – III. Deviendra grand si Dieu lui prête vie. – IV. Qui peut donc être source de rayonnements. Va de monts en cap. – V. Passe à l'attaque. – VI. Connaît des hauts et des bas. – VII. Retarde l'heure de la victoire. Ajoute au prestige d'un porteur de couronne. – VIII. Donne lieu à un changement de propriétaire. Qu'on a pu voir passer en partant. – IX. Scie plutôt rasoir. – X. N'est pas rarissime mais ne court quand même pas les rues. Fut à l'origine de l'apparition de très nombreuses boucheries. – XI. Facilite les choses. Grain que bien des gens récoltent.

VERTICALEMENT

1. Agent de liaisons. Préposition. – 2. Moteur à explosion. On lui a apporté beaucoup de choses sur un plateau. – 3. Dégagé de la masse. Pique ses victimes. – 4. On se frotte les mains quand on y met les pieds. Trancha peut-être dans le vif du sujet. – 5. Sujet dans lequel on trancha. Recueille des recueils. Possessif. – 6. Passait d'un sujet à un autre. – 7. Evoque l'amour en herbe. Est propice à la récolte de noisettes. – 8. Fréquentait les rives de la Volga. Sujets tabous. – 9. N'est pas sans suite. Prend le dessus. Réfléchi.

Solution du problème nº 4481

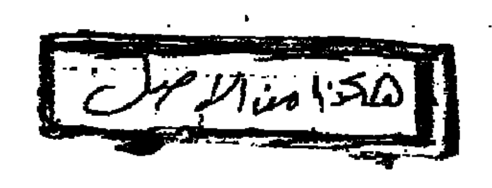
Horizontalement

I. Manivelle. – II. Alène. Ain. – III. Ne. Vrai. – IV. Ivresse. – V. Fier. Il. – VI. En. Serine. – VII. Sidéré. Or. – VIII. Terre. AD. – IX. Ara. Boa. – X. Iceberg. – XI. Tune. Elée.

Verticalement

1. Manifestant. – 2. Alevinier. – 3. Ne. Ré. Drain. – 4. Inverser. Ce. – 5. Vers. Erèbe. – 6. Astre. BE. – 7. Laie. Abel. – 8. Li. Inodore. – 9. Enjôler. Age.

GUY BROUTY.



Le Carnet du Monde

Naissances

– Anne (née Mathieu)
et François BOUÉ
sont heureux d'annoncer la naissance de

Cécile,

le 7 mai 1987.

94, rue Broca,
75013 Paris.

– Lausanne. Paris.

Marc TARASKOFF
et Rita RUDAZ,
ont la joie d'annoncer la naissance le 10 mai 1987 de leur fille

Dora,

– Le Boulou. Perpignan. Banyuls. Prats.

Mlle Virginie SABATE-DELHOSTE,
M. Jean-Marc
LAVERRIERE-PARES de GASTAUD,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Laura Marie Laetitia.

– Polly et Pierre MARCUS,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Ilona,

le 1er mai 1987.

16, rue d'Andigné,
75016 Paris.

– Claire
(née Dupuigrenet Desroussilles)
et Patrick MARCADEUX,

ont la très grande joie d'annoncer la naissance de leur fille

Syvia,

le 7 mai 1987.

114, rue du Président-Allende,
92000 Nanterre.

Fiançailles

– Le bâtonnier André BERTRAND
et Mme, née Elisabeth Létard,
l'inspecteur général
de l'éducation nationale
Marcel BORDET,
et Mme, née Nicole Perego,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants

Pascale et François.

Mariages

– M. et Mme P. RISLER,
M. et P. JEANBLANC,

sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants

Florence et Alexandre.

Annecy, le 9 mai 1987.

Décès

– **Françoise ARNAUD**
de la communauté Saint-François-Xavier,

s'est endormie dans la paix du Seigneur le 9 mai 1987, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La messe d'enterrement sera célébrée le mercredi 13 mai, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly (chapelle haute).

De la part de
La communauté Saint-François-Xavier, 24, boulevard Victor-Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine,
Mlle Suzanne Arnaud,
Mme Paul Grivois,
Du docteur et de Mme Robert Arnaud,
ses sœurs et frère,
Des familles Bonteloup, Granier, Hazard, Grivois, Dollé, Blanchy.

2, rue Jean-Baptiste-Potin,
92170 Vanves.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Gabrielle Belloc,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,
font part du décès de

Gabriel BELLOC,
inspecteur principal honoraire,

survenu le 7 mai 1987, en son domicile.

Un service religieux a été célébré dans l'intimité familiale au cimetière d'Escales (Aude).

15 *bis*, rue du Professeur-Roger-Leroux,
92290 Châtenay-Malabry.

– Mme Renée Chemali,
son épouse,
Guy, Alain, Anne-Marie, Marc,
ses enfants,
Nicole,
sa belle-fille,
Saria,
sa petite-fille,
Les familles Chemali, Dubos, Obiagues, Boutin, Noble et Cattan,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur François CHEMALI,

survenu à l'hôpital du Haut-Levêque (Pessac), le 8 mai 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, avenue Guynemer,
33140 Villenave-d'Ornon.

– Grenoble.

Denise Martin-Daumas,
fait part du décès de son mari

Robert DAUMAS,

à l'âge de cinquante-sept ans, le 5 mai 1987.

Villard-Bernard,
Les Adrets,
38190 Brignoud.

– Il a plu au Seigneur de rappeler à lui

Marcel DELPONT,

le dimanche 10 mai 1987, dans sa soixante-septième année.

De la part de
Yvette Delpont,
son épouse,
Jean et Claire Delpont
et leurs enfants,
Pierre et Catherine Delpont
et leurs enfants,
Marie Delpont et Jean-Paul Ramat
et leurs enfants,
André et Isabelle Delpont-Muller
et leurs enfants,
Elisabeth Delpont,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Maurice Delpont,
sa mère,
Mme Jean Feliu,
sa belle-mère,
Mlle Henriette Delpont,
M. et Mme Pierre Chapelot,
ses sœurs et beau frère,
Ses parents, alliés et amis.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 14 mai, à 14 h 15, dans l'église de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines).

« Le Seigneur est mon berger,
rien ne saurait me manquer »

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.
Dons à la recherche médicale.

7, rue Alfred-Nobel,
78180 Montigny-le-Bretonneux.

– Jacqueline Eydoux,
Nicolas Eydoux,
Elisabeth Eydoux,
Véronique et Eric Eydoux
et leurs enfants,
Christine Eydoux
et sa fille,
Carole et Nicolas Brugeilles,
La famille Cabanne,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel EYDOUX,

à l'âge de cinquante et un ans.

Les obsèques ont eu lieu le 6 mai à Toulouse.

– Mme René Fiatte,
François Fiatte,
Christian, Martin et Cécile,
Catherine et Gilles Florin,,
Grégory, Matthieu et Julie
Et toute la famille
ont la tristesse d'annoncer le décès de

René FIATTE,
officier de la Légion d'honneur,
ancien conseiller à la Cour de cassation,

survenu le 10 mai 1987, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 mai, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Sens (Yonne).

33, avenue de Saxe,
75007 Paris.

– M. Yves Joëssel,
M. et Mme Renaud Joëssel,
M. et Mme Arnaud Farwerck,
M. et Mme Jean-Louis Laureau,
M. et Mme Hubert Joëssel,
M. et Mme Jean-François Jobez,
M. et Mme Guy-Loïc Joëssel,
son époux,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Les familles Joëssel et Allard,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-dix-neuvième année, de

Mme Yves JOËSSEL,
née Agnès Allard,

munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 7 mai 1987, en l'église Saint-Donatien de Nantes.

18, rue Armand-Bouvier,
44000 Nantes.

– Mme Jean Letrou,
née Janine Guyomar,
son épouse,
Mlle Marie-Hélène Letrou,
sa fille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean LETROU,
saint-cyrien, promotion 1943
la Veille au drapeau,
chef de service principal de la BNP,
en retraite,

décédé le 27 avril 1987, dans sa soixante-sixième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 30 avril 1987.

30, avenue du Maréchal-Joffre,
92190 Meudon.
5, rue Abel-Vacher,
92190 Meudon.

– Mme Sanchis-Banus,
Mme et le docteur Bitar,
Mme Madeleine Sanchis-Banus,
ses petits-enfants,
Delphine, Guillaume et Nicolas,
Les familles Corral, Eddi,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. José SANCHIS-BANUS,

survenu le 3 mai 1987, à Saint-Hippolyte-du-Fort.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Louis Vinot,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Le colonel et Mme André Tintant,
Mlle Madeleine Tintant,
Le professeur Henri Tintant,
M. et Mme Georges Combes,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Roger Lescuyer
et sa famille,
font part du décès de

Mlle Denise TINTANT,
agrégée de l'université,
professeur honoraire
au lycée Honoré-de-Balzac,

survenu le 9 mai 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 mai, à 10 heures, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles.

26, boulevard de Glatigny,
78000 Versailles.

– Yvette et Joseph Tronik,
Et leurs enfants
ont l'immense douleur de faire part du décès à l'âge de vingt-huit ans, de leur fils et frère bien-aimé et inoubliable

François TRONIK,
diplômé HEC,

21 avril 1987.

25, quai Rouget-de-Lisle,
67000 Strasbourg.

– Sa famille
Et sa belle-famille
font part du décès de

Mme Charles VIGNES,
née Jeanne Richard,
croix de guerre 1939-1945,

et rappellent à votre souvenir le

colonel Charles VIGNES
de la 1re DFL,
compagnon de l'ordre de la Libération.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière de Tailly (Côte-d'Or).

M. et Mme Edmond Jeannot,
Tailly,
21190 Meursault.

Remerciements

– M. Michel Cazes,
Tout le personnel de la Brasserie Lipp,
dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Roger CAZES,

prient tous les fidèles amis et clients d'accepter leurs remerciements attristés.

Anniversaires

– **André GANEM**

Pour le onzième anniversaire de sa mort, une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Le 13 mai 1986, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, nous quittait, munie des sacrements de l'Eglise orthodoxe russe

Dina Nicolaevna IBRAHIMOFF,
née Yacovleff.

Ceux qui l'ont connue ici et hors-frontière joindront une pensée à la mémoire de son époux

Ibrahim Moustafovitch
IBRAHIMOFF,
ex « nar-kom-pross »
du premier gouvernement de la RSSA,
des Tatars de Crimée,
ex « torg-prod »
de l'ambassade de l'URSS en Turquie,
condamné à mort par contumace
du « procès des nationalités »,
en émigration
Ibrahim Mustapha,
journaliste professionnel AGPFE,

qui l'a précédée pour l'éternité le 7 août 1941.

– Il y a un an disparaissait le

docteur Marcel SEGOND
chef du secteur psychiatrique
de Meaux,
expert près les cours d'appel
de la région parisienne.

Son épouse et son fils demandent une pensée à ceux qui l'ont connu et estimé.

– Bougival.

A l'occasion du premier anniversaire du rappel à Dieu de

Me Robert THOMAS,

le 10 mai 1986, une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Francine HETROY,

une messe sera célébrée le samedi 16 mai, à 11 h 30, en la chapelle Notre-Dame-de-Compassion, Porte des Ternes à Paris-17e.

Communications diverses

– Signature. – Jacques Meunier, voyageur ethnologue, collaborateur au journal *le Monde*, à l'occasion de la parutionde : *Manifeste pour un minimum de poésie* (édition Lachenal et Ritter), Le monocle de Joseph Conrad (édition La Découverte-*le Monde*), rencontrera ses lecteurs le mardi 19 mai 1987, de 18 heures à 20 heures. Cocktail.
Librairie Itinéraires, 60, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 42-36-12-63.

– Le vendredi 22 mai 1987, à 19 h 30, le comité diocésain d'aide aux détresses cachées, 8, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris, invite ses amis connus ou encore inconnus à une soirée-rencontre pour soutenir son action caritative, à 19 h 30. Dîner-conférence animée : « La femme et l'enfant au Soudan », par Christophe Nandin, journaliste, vingt-trois ans.

Participation unique : 250 F, pour réservation et informations, s'adresser : tél. 42-66-90-15, Père Boz.

Soutenances de thèses

– Université Parix-X-Nanterre, le mercredi 13 mai, à 16 heures, salle 614, (bât G), M. Ali Otrou : « Firmes multinationales et délocalisation industrielle dans les pays du tiers-monde : une application à l'économie ivoirienne ».

– Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, le mercredi 13 mai, à 16 heures, 12, place du Panthéon, salle des Commissions (centre Panthéon), M. Salah Rezgui : « Le droit fiscal et les procédures collectives ».

– Université de La Sorbonne nouvelle-Paris-III, le vendredi 15 mai, à 10 heures, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris; Mlle Virginie Monfroy : « La pensée arabe antisioniste avant la déclaration Balfour ».




Communication

Un nouveau grand groupe sous l'égide de M. Goldsmith

Regroupement des Presses de la Cité et de l'Express

La Générale Occidentale, dont le PDG est M. Jimmy Goldsmith, a annoncé le lundi 11 mai le regroupement de l'ensemble de ses activités dans le domaine de la communication au sein des Presses de la Cité, dont elle avait pris le contrôle (à hauteur de 58 %) l'automne dernier, et qui comprendra donc désormais le groupe l'Express. M. Bruno Rohmer, jusqu'à présent PDG de la librairie Larousse et directeur général adjoint de sa maison mère (CEP-Communication), prend la tête de ce nouveau géant de la communication. M. Jean-Manuel Bourgois (actuel PDG de Bordas) devient directeur général du secteur édition du Groupe.

Cette restructuration avait été annoncée par M. Jimmy Goldsmith en novembre dernier, quand il s'était lancé dans la bataille boursière – une contre-offre publique d'échange (OPE) à la suite de l'OPE de Cerus – qui avait abouti à son acquisition du groupe des Presses de la Cité : *« Notre stratégie consistera*, avait-il alors déclaré, *à regrouper les Presses de la Cité avec le groupe l'Express. Ainsi serait créé l'un des premiers groupes européens d'édition et de communication. »*

Le communiqué de la Générale Occidentale, qui fut candidate malheureuse à la reprise de la Cinq, précise que *« la vocation du nouveau groupe est d'être un des grands groupes internationaux dans le domaine de la communication. Le développement se fera dans les domaines de compétences actuelles du groupe* (la presse et le livre), *tant par développement interne que par croissance externe si des opportunités se présentent en France ou hors de France. Par ailleurs, le Groupe se développera dans les autres domaines de la communication, dont celui de l'audivisuel »*.

Le chiffre d'affaires du nouveau groupe s'élèverait pour 1986 à 3,2 milliards de francs, son effectif est de l'ordre de 4 150 personnes.

La nouvelle entité regroupera donc désormais des activités de presse, d'édition et de diffusion de livres : ledomaine de la presse, le groupe l'Express (l'hebdomadaire *l'Express* et ses quatre « hebdomensuels » – 543 000 exemplaires, soit 7 % d'augmentation en 1986, selon le dernier OJD, – *Lire, le Vif-Express*, édité en Belgique – et l'édition internationale). Dans le domaine de l'édition, les maisons d'édition Presses de la Cité, Plon, Julliard, Christian Bourgois, Presses Pocket, Fleuve noir, Garnier, UGE 10-18, la Librairie académique Perrin, GP Rouge et Or les éditions du Rocher, les éditions Garancière, Solar, Bordas, Dunod, Gauthier-Villars. Dans le secteur de la diffusion et de la distribution du livre, les Messageries du livre et leurs onze filiales régionales. Enfin, dans le domaine industriel, la Nouvelle Reliure industrielle.

Le nouveau groupe détiendra en outre 49 % de France-Loisirs (premier club mondial du livre avec cinq millions d'adhérents, et un total de 29 millions de livres distribués chaque année). Le reste de France-Loisirs est détenu par le groupe ouest-allemand Bertelsmann et, pour 2 %, par des personnes physiques.

Recours des Centres Leclerc devant le Conseil d'Etat

La distribution veut avoir accès à la publicité télévisée

Certains distributeurs de grande surface partent en guerre contre l'interdiction qui leur est actuellement faite de passer des messages publicitaires au petit écran. Les centres Edouard Leclerc ont ainsi décidé, le 11 mai, de déposer un recours devant le Conseil d'Etat qui vise l'annulation du décret du 26 janvier 1987. Ce dernier interdit à différents secteurs (presse, cinéma, édition, boissons alcoolisées de plus de 9 degrés et distribution) de passer des spots à la télévision.

Un communiqué de la direction du groupe d'Edouard Leclerc note que, *« contestant cette mise à l'écart de tout un secteur économique, et militant pour la liberté du droit à la communication, notre groupe, qui prépare actuellement une campagne radiotélévisée, n'entend pas rester inerte face à une discrimination intolérable »*. Il indique, en outre : *« Il est curieux qu'un gouvernement qui se dit libéral succombe à la pression d'un lobby formé de quelques afficheurs et journaux de province, qui semble méconnaître le principe de la complémentarité des médias. »*

Les Centres Edouard Leclerc critiquent d'abord la forme du décret, uniquement signé par M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, alors qu'il aurait dû également être paraphé par le ministre de l'économie et des finances, *« autorité compétente en matière de réglementation de la concurrence »*, ainsi que du ministre du commerce et du garde des sceaux, *« chargé des poursuites pénales »* que pourraient encourir les contrevenants à la loi.

Mais, surtout, le mémoire déposé par les Centres Leclerc auprès du Conseil d'Etat reproche au décret son *« imprécision »*, qui permettrait, en effet, à certains distributeurs qui ont aussi une activité de production d'avoir accès au petit écran pour des produits spécifiques. *« Des groupes comme Auchan, Carrefour, Casino, Le Printemps, Promodes, sont à la fois producteurs, exportateurs, grossistes, distributeurs, prestataires de services*, font remarquer les Centres Leclerc, *certains sous la même enseigne, d'autres sous des enseignes diversifiées : il leur sera très aisé de contourner les interdictions du décret en privilégiant la promotion de marques. »* Le mémoire cite ainsi l'exemple de Decathlon, support des collections produites par Auchan et également enseigne des magasins Decathlon.

Enfin, les Centres Edouard Leclerc indiquent que le décret risque l'annulation, dans la mesure où il est contraire aux dispositions du traité de Rome prévoyant la libre circulation et la libre concurrence au sein de la Communauté économique européenne. Après l'autorisation, puis l'interdiction de publicité pour les alcools sur les télévisions privées, le recours des Centres Leclerc devant le Conseil d'Etat constitue un nouveau pavé dans la mare de la réglementation publicitaire contenue dans la loi sur l'audiovisuel de M. Léotard.

Y.-M. L.

Après les propos du président du Front national contre M. Michel Polac

« Les mensonges de M. Le Pen sur le SIDA sont bien plus tragiques »

Les insultes proférées par M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, contre M. Michel Polac, producteur de l'émission « Droit de réponse », ne troublent guère ce dernier. *« Je n'ai pas l'intention*, nous a-t-il dit, *d'encombrer les tribunaux avec cette histoire »*. Pour M. Polac, il ne s'agit que d'une *« injure »*, et une injure venant de M. Le Pen *« n'est pas grave »*. Bien plus *« tragiques »* sont *« les mensonges débités »* par le président du Front national à propos du SIDA.

« En me traitant de « hyène puante », *M. Le Pen emploie le langage totalitaire »*, déclare Michel Polac, en ajoutant que l'auteur de ces propos a montré ainsi *« son vrai visage »*, car le langage qu'il a employé est à la fois *« stalinien et hitlérien »*. Michel Polac remarque aussi que l'*« obsession de l'occupation »* de M. Le Pen prouve que *« c'est bien lui qui remet à la mode l'idéologie de l'époque »*. Rien d'étonnant, souligne le producteur de « Droit de réponse » qu'il fasse *« une telle fixation sur cette période de l'histoire étant donné ceux qui l'entourent et l'idéologie pétainiste de son mouvement »*.

Les outrances du discours du président du Front national ont été largement dénoncées par la classe politique. Le Syndicat unifié de radio et de télévision CFDT a tenu, pour sa part, à exprimer sa solidarité à Michel Polac. *« C'est ignoble »*, déclare cette organisation dans un communiqué publié lundi 11 mai. *« Nous sommes replongés dans les années noires d'une avant-guerre où la presse d'extrême droite traitait les démocraties de « lie humaine »*, affirme encore la CFDT, en ajoutant : *« C'est le discours lepéniste – qui en façade se veut honorable – qui favorise, protège les actes de violence, les ratonnades la chasse aux jeunes, aux immigrés, aux syndicalistes, aux journalistes qui ne sont pas complaisants »*. Pour le SURT-CFDT, qui attend de la direction de TF1 qu'elle *« défende son personnel »*, se taire aujourd'hui, *« c'est être complice »*.

ÉDUCATION

Dans son rapport au président de la République

Le comité national d'évaluation demande une loi-programme pour les universités

Le comité national d'évaluation présidé par M. Laurent Schwartz, doit remettre, mercredi 13 mai, son premier rapport général au président de la République. Il demande notamment que l'accroissement des effectifs d'étudiants dans le premier cycle fasse l'objet d'une loi-programme pluriannuelle pour l'équipement et le recrutement des personnels.

Dans une préface écrite à titre personnel, M. Laurent Schwartz propose de distinguer, dans les universités, des formations courtes ouvertes à tous les bacheliers et des premiers cycles *« préparatoires aux études longues »*, sélectionnant les étudiants sur dossier et entretien individuel.

Deux ans après la création du comité national d'évaluation, cinq mois après le grand mouvement de protestation des étudiants, on attendait le rapport de ces quinze sages avec curiosité. C'était la première fois dans l'histoire de l'Université française qu'était mise en place, officiellement et avec des moyens relativement importants, une instance permanente d'évaluation, entièrement indépendante de l'administration.

Or les hasards de l'histoire ont mis cet aréopage dans une position inconfortable. Le milieu universitaire pouvait craindre qu'il ne soit tenté de porter un jugement d'ensemble sur les universités, alors qu'il n'en avait encore évalué qu'une dizaine. Mais, d'un autre côté, l'opinion aurait mal compris qu'il s'abstienne de toute recommandation de portée générale, alors que les étudiants ont manifesté si intensément leur inquiétude et que la thèse du doublement des effectifs universitaires – à laquelle semblent s'être, plus ou moins, ralliés tous les partis politiques – va poser à l'enseignement supérieur un défi considérable.

Cette double contrainte a abouti à la dissociation entre le rapport proprement dit, *« qui engage le comité tout entier »*, et la préface de M. Laurent Schwartz qui n'engage que lui (1). Et le président va manifestement plus loin que l'ensemble du comité (2) lorsqu'il préconise de porter les droits d'inscription à 1 000 F ou de distinguer, dans les universités, des formations courtes en deux ou trois ans, ouvertes à tous les bacheliers, et *« des premiers cycles préparatoires aux études longues »* sélectionnant les étudiants sur dossier et sur entretien.

Cette formule, estime M. Schwartz, permettrait de maintenir le principe du libre accès à l'université et d'accroître le nombre des étudiants, *mais* en même temps d'attirer dans les universités des bacheliers de bon niveau, qui, actuellement, sont « aspirés » par les classes préparatoires aux grandes écoles, les IUT ou les sections de techniciens supérieurs. Selon M. Schwartz, les formations courtes non sélectives devraient être assurées en partie par des enseignants non chercheurs, dont les activités de soutien pédagogique (tutorat, travaux dirigés) seront renforcées.

L'autonomie budgétaire

Ce solo introductif du président traduit incontestablement une différence d'approche et de sensibilité entre celui-ci et une partie au moins des membres du comité – et illustre les problèmes que pose la présence d'une personnalité aussi forte à la tête d'une instance collégiale. Mais ces divergences ne doivent pas faire oublier l'importance du travail collectif accompli et l'accord au sein du comité sur plusieurs principes fondamentaux : la priorité à accorder au premier cycle, face à l'accroissement prévisible – et souhaitable aux yeux du comité – des effectifs d'étudiants et la nécessité, pour y parvenir, d'une programmation pluriannuelle des équipements et des recrutements de personnels ; la nécessité de renforcer l'autonomie – notamment budgétaire – des universités, pour leur donner davantage de souplesse et d'efficacité ; l'importance de la recherche et la nécessité d'y associer davantage d'étudiants ; l'aménagement de la carrière et des services des enseignants, pour tenir compte de leurs activités d'enseignement et de gestion.

Mais, par-delà ces propositions, que l'administration est libre de traduire en mesures concrètes, le comité insiste surtout sur le caractère pédagogique de sa fonction et sur l'influence que ses interventions peuvent avoir, à long terme, sur le milieu universitaire lui-même. Il souhaite aider les universités à intégrer progressivement, dans leurs comportements et leurs activités, les notions d'évaluation d'autonomie, de responsabilité, sur le plan académique, scientifique et administratif.

En ce sens il perçoit sa tâche d'abord comme de conseil et d'accompagnement. Et il se félicite de constater que ses recommandations ont déjà eu des effets dans les établissements qu'il a visités et que les candidats à l'évaluation sont de plus en plus nombreux.

Le regard qu'il porte sur les universités françaises est nettement plus positif que beaucoup – y compris en son sein – s'y attendaient. Mais il pense que si le corps enseignants est, dans son ensemble, compétent et dévoué, l'institution universitaire est en partie paralysée par une centralisation excessive et la faible marge d'initiative et de responsabilité de ses dirigeants. Pour débloquer cette situation, il mise davantage sur une stratégie évolutive, faite d'adaptations ponctuelles et d'expérimentations progressives, que sur une réforme globale.

Conscient de n'avoir pu résoudre tous les problèmes en deux années d'existence – dont une partie largement occupée par les difficultés matérielles de l'installation, – il se contente souvent de poser des questions. Mais, pour partiel qu'il soit, ce premier rapport, qui repose sur une somme considérable d'observations et de réflexions, constitue une pièce de poids dans le dossier universitaire. Il sera difficile aux responsables politiques de ne pas en tenir compte.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) Ces textes seront publiés le 26 mai chez Gallimard, sous le titre : *Où va l'Université ? Rapport du comité national d'évaluation.* Préface de Laurent Schwartz.

(2) Sur le fonctionnement et la méthode de travail du comité, voir l'article « Premiers constats des évaluateurs » dans « le Monde Campus » du 6 mars 1986.

Quinze sages et dix « évalués »

Le comité national d'évaluation, qui a été créé par la loi Savary, est composé de MM. Laurent Schwartz, Pierre Aigrain, Jean Andrieu, Bernard Cagnac, Michel Combarnous, Gérard Ducher, André Mandouze, François Morel, Raymond Poignant, Bernard Pottier, Jean-Louis Quermonne, Max Querrien, Jean Rey, Jean Teillac, Jean-Pierre Vignau. Son secrétaire général est M. André Staropoli.

L'évaluation par le comité des établissements suivants est achevée ou en cours d'achèvement : Strasbourg I, Pau, Ecole française de Rome, Limoges, Angers, Lyon I, Paris VII, Rennes II, Ecole des ponts, Aix-Marseille. Sont en cours d'évaluation : Montpellier-Paul Valéry, Paris VIII, Chambéry, Le Mans, Compiègne, Rennes I, Grenoble I, Paris VI. Ont demandé à être évalués : Paris-Sud, Paris V, Lyon II, Saint-Etienne, Lille I, Toulouse-Paul-Sabatier.

MÉDECINE

Une manifestation nationale

Les futurs généralistes se cramponnent au titre d'interne

La réforme du troisième cycle des études médicales est examinée, mercredi 13 mai au conseil des ministres. Mardi, le comité inter-CHU appelait les étudiants à une manifestation nationale. La veille, au cours d'une conférence de presse, M. Jacques Valade, ministre de l'enseignement supérieur, et Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, avaient tenté sans succès de désamorcer le conflit.

Entre le gouvernement et une partie des étudiants en médecine s'est installé peu à peu un dialogue de sourds. Tandis que M. Valade et Mme Barzach appellent de leurs vœux une meilleure formation des généralistes, les étudiants – du moins ceux, qui se destinent à la médecine générale demandent au gouvernement de renoncer à sa décision de n'attribuer le titre d'interne qu'aux seuls futurs spécialistes. Chacun campe sur ses positions. Mobilisés par cette bataille pour un titre, les étudiants ont fini par perdre de vue les propositions gouvernementales visant à instaurer un véritable troisième cycle de médecine générale. Celui-ci comprendrait à deux ans de résidanat, un stage obligatoire chez un généraliste et la possibilité d'exercer pendant deux à quatre ans dans un hôpital général les fonctions d'assistant hospitalier.

Tous se résume donc en apparence, à une simple querelle sémantique : le remplacement du titre d'« interne de médecine générale » par celui de « résident ». En réalité, le litige est plus profond. Il tient avant tout au prestige d'un titre, celui d'ancien interne reconnu par l'ensemble de la population. Qui n'a, en effet, jamais entendu dire : *« Je vous recommande ce médecin. Il est très bien . C'est un ancien interne »* ? Un gage de compétence et de qualité.

L'étape obligée

Or, depuis 1984, tous les futurs médecins ont le titre d'interne, mais seuls les futurs spécialistes ont accès au concours de l'internat. La filière des CES (certificats d'études spéciales), qui auparavant permettait à un non-interne de devenir spécialiste, a *été* supprimée.

Autrefois concours destiné à sélectionner l'élite des médecins, généralistes comme spécialistes, l'internat est devenu, du fait d'une indispensable harmonisation des cycles d'enseignement au sein de la CEE, l'étape obligée pour tout médecin désirant devenir spécialiste. L'objet du concours, sa difficulté aussi – il est devenu beaucoup moins sélectif (l'an dernier le taux de réussite a été de 44 %) – ont donc changé sans que pour autant sa dénomination soit modifiée.

De ce fait, fallait-il appeler « internes » tous les étudiants en médecine, qu'ils aient ou non réussi le concours de l'internat ? Ou bien, comme l'avait décidé la gauche en 1984 ? Ou bien faut-il, comme veut le faire l'actuel gouvernement, réserver ce titre aux seuls étudiants ayant réussi le concours et attribuer celui de résident, inconnu du grand public, aux futurs généralistes ? Certains ont encore proposé, afin de ne léser personne, d'appeler le concours de l'internat d'une autre manière...

Cette discussion peut paraître parfaitement byzantine au regard de ce qui reste à faire pour améliorer la formation des médecins. Mais la symbolique du titre compte beaucoup, tant pour les généralistes que pour les spécialistes.

L'ampleur de la manifestation de mardi était un test pour le gouvernement. Tout se passe comme s'il essayait de « faire passer la pilule » du résidanat en échange d'une amélioration notable du troisième cycle de médecine générale. Mais si les grèves étudiantes devaient se poursuivre que lui resterait-il à faire ? Céder sur ce point déclencherait immédiatement une autre grève, celle des internes de spécialité...

FRANCK NOUCHI.

DÉFENSE

Un nouveau « patron » du renseignement

Directeur du renseignement, depuis février 1983, à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le général Roger Emin quittera ses fonctions et, du même coup, l'armée active en juillet prochain, à sa demande. Il devrait être remplacé à ce poste important dans les services secrets français par le général Jean Pons, qui a notamment commandé, entre 1984 et 1986, le contingent français des « casques bleus » de l'ONU dans le sud du Liban. Le « patron » du renseignement est le principal adjoint du général René Imbot, qui dirige la DGSE.

Trois mille emplois supprimés dans les arsenaux terrestres

Environ trois mille emplois sur dix-sept mille vont être supprimés avant 1990 dans les établissements du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT) sans avoir recours à des mesures de licenciements. C'est ce qu'a annoncé, lundi 11 mai, la direction des armements terrestres de la délégation générale pour l'armement (DGA), à l'issue d'une rencontre avec les organisations syndicales.

Ces baisses d'effectifs, rendues nécessaires par la diminution des exportations (*le Monde* des 23 et 24 novembre 1986), concernent les seuls personnels ouvriers, excluent dans l'immédiat tout licenciement et comportent un abaissement de l'âge de la retraite de soixante à cinquante-cinq ans. Des mesures d'incitation à la mobilité entre établissements, avec notamment des primes de déplacement de 50000 à 60000 F et des aides au logement, ont été prises pour faire coïncider les effectifs des établissements industriels avec leurs plans de charge. Ces mesures devraient permettre de pourvoir les emplois actuellement libres aux arsenaux de Cherbourg, en faisant appel aux salariés des établissements souffrant d'une baisse des commandes.

Ainsi, la direction de l'arsenal de Roanne (Loire), spécialisé dans les blindés, a annoncé un plan pour permettre le départ de 250 personnes d'ici à mai 1988, soit un dixième des effectifs de cet établissement. Une autre tranche de 250 départs pourrait suivre d'ici à la fin de 1988.

Un démenti formel de l'OMS

Les vaccinations antivarioliques n'ont pas favorisé la propagation du SIDA

L'Organisation mondiale de la santé a formellement démenti, le lundi 11 mai à Genève, toute possibilité de corrélation entre les campagnes passées de vaccination antivariolique et le développement actuel de l'épidémie de SIDA. L'hypothèse de cette corrélation avait été évoquée le jour même par le quotidien britannique The Times, citant « des sources proches de l'OMS ». Cette polémique soulève toutefois un autre problème d'actualité, celui des différentes attitudes adoptées en ce qui concerne les vaccinations infantiles des jeunes sujets séropositifs pour le SIDA.

L'argumentation développée par le *Times* est, pour l'essentiel, fondée sur des données épidémiologiques. Selon le quotidien britannique, ce sont les campagnes systématiques de vaccination menées entre les années 1970 et 1980 dans de nombreux pays du tiers-monde qui expliqueraient la diffusion actuelle de l'épidémie de SIDA. Tout se serait passé comme si ces campagnes de vaccinations avaient eu pour conséquence de transformer un phénomène épidémique limité en un phénomène aux dimensions mondiales. A l'appui de ce fait : les pays africains qui ont été le théâtre de campagnes massives de vaccination antivariolique sont aujourd'hui les premiers concernés par l'épidémie de SIDA. Le *Times* croit également savoir que cette corrélation fait actuellement l'objet d'études scientifiques de la part de l'OMS.

« Il n'y a aucun argument scientifique permettant d'étayer une telle hypothèse, nous a déclaré le docteur Jonathan Mann, responsable du programme SIDA à l'OMS. *Le seul résultat des campagnes d'éradication de la variole menées par l'OMS a été précisément la disparition de la variole. De très nombreux arguments épidémiologiques contredisent l'hypothèse en question. De plus, j'ignore totalement quelles études seraient menées actuellement par l'OMS sur ce sujet. Il s'agit là d'une confusion tout à fait regrettable. D'autant plus regrettable d'ailleurs que le virus de la vaccine utilisée pour l'éradication de la variole pourrait être un parfait support pour le vaccin anti-SIDA. »*

En théorie, le lien pouvant exister entre le SIDA et la vaccination contre la variole serait celui d'une activation du système immunitaire (activation des lymphocytes B) qui pourrait avoir de graves conséquences chez un sujet séropositif pour le SIDA. Cette donnée concerne d'ailleurs tous les vaccins à germes (virus ou bactérie) vivants, comme le BCG ou les vaccins contre la poliomyélite ou la rougeole. C'est précisément ce risque qui a amené les spécialistes du SIDA à contre-indiquer de manière formelle ces vaccinations chez les nouveaux-nés séropositifs, nés le plus souvent de mères toxicomanes, elles-mêmes séropositives.

Dans le tiers-monde pourtant, l'attitude est tout à fait différente, dans la mesure où, faute de moyens et d'infrastructures sanitaires suffisantes, un dépistage sérologique du SIDA ne peut pas être envisagé avant les campagnes de vaccination.

JEAN-YVES NAU.

En RFA

Halte aux « suspects »

Le ministre ouest-allemand de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, a fait savoir, le lundi 11 mai, à la police des frontières de RFA qu'*« elle avait le droit d'interdire l'entrée en Allemagne fédérale aux étrangers soupçonnés d'être atteints du SIDA »*. Selon le porte-parole du ministère, cette mesure devrait servir *« à protéger la population ouest-allemande et entre dans le cadre de la loi en vigueur sur les étrangers »*. Dans la circulaire que M. Zimmermann a adressée aux responsables de la police des frontières, il est indiqué que les policiers *« n'ont pas besoin d'avoir la preuve que les étrangers sont séropositifs ou malades du SIDA pour leur interdire l'entrée en RFA mais que suffisent les seuls soupçons justifiés »*.

Cette mesure a été très largement critiquée par l'opposition social-démocrate. Un député SPD, Mme Renate Schmidt, a posé la question : *« Quand M. Zimmermann va-t-il introduire une étoile jaune pour les porteurs de SIDA ? »* Pour leur part, les écolo-pacifistes ont estimé qu'il s'agissait d'une *« nouvelle variante de la chasse aux étrangers »* issue d'une *« politique xénophobe qui criminalise et diffame les étrangers »*.

Visiblement, le ministre de l'intérieur, qui appartient à l'Union chrétienne-sociale (CSU) a fait cavalier seul en prenant discrètement cette décision puisque même le ministre chrétien-démocrate de la santé, Mme Rita Süssmuth, n'en a pas été informée. La CSU qui gouverne la Bavière sous la houlette de M. Franz-Joseph Strauss doit présenter ce mardi 12 mai devant la diète régionale un projet de loi rendant obligatoires des *tests de dépistage pour les* étrangers souhaitant obtenir un permis de séjour ou pour les candidats fonctionnaires.

Cette *« extension des pratiques bavaroises »*, selon l'expression d'un député libéral FDP, M. Wolfgang Weder, ne manque pas d'inquiéter, quelques jours avant la réunion des ministres de la santé des pays de la CEE, qui doit se tenir le 15 mai prochain à Bruxelles. Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, nous a indiqué que, lors de leur dernière réunion, les ministres européens de la santé avaient convenu de ne prendre aucune décision unilatérale avant le 15 mai. Pour sa part, Mme Barzach se déclare totalement opposée à ce type de mesures.

F. N.

RELIGIONS

A propos de l'affaire de Port-Marly

Le pape souligne sa solidarité avec les évêques français

Cité du Vatican. – Recevant, le lundi 11 mai, des pèlerins français du diocèse de Bayeux-Lisieux qui, la veille, avaient assisté à la béatification du Père Jamet (1), le pape a appelé les catholiques français à rester unis autour de leurs évêques.

« Je sais le zèle pastoral des évêques qui sont ministres de l'unité, chargés de mettre en œuvre les orientations doctrinales et pastorales de tout le magistère, notamment celles du concile Vatican II, a dit Jean-Paul II. *Les récentes visites* ad limina *ont été l'occasion de manifester une communion vraie et profonde de l'évêque de Rome avec l'ensemble des évêques de France. Je tiens à le souligner, et je prie le Seigneur d'aider tous les chrétiens à demeurer unis autour des successeurs des apôtres. »*

Il est difficile de ne pas voir dans de tels propos une allusion au conflit entre les traditionalistes qui occupent l'église de Port-Marly (Yvelines) et les évêques de Versailles, Mgr Simonneaux et son coadjuteur, Mgr Thomas. Le pape s'est abstenu de condamner explicitement les partisans de Mgr Lefebvre, mais on indique, de source proche que cette intervention de Jean-Paul II est destinée à couper court aux arguments avancés dans les milieux traditionalistes.

Depuis quelques mois, ces derniers cherchent à donner l'impression qu'ils ont le vent en poupe du côté du Vatican. – *(Intérim.)*

(1) Le Père Pierre-François Jamet (1762-1845), de Caen, a été l'inventeur d'un langage pour les sourds-muets et le précurseur d'une approche tolérante des malades mentaux.

Réunion à Bruxelles des ministres de l'éducation

Le projet Erasmus à nouveau sur les rails

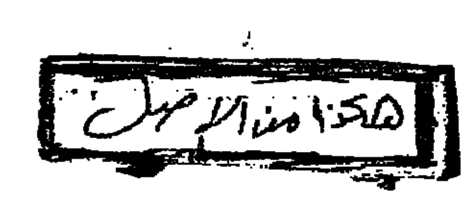
Le projet européen *Erasmus* verra-t-il enfin le jour lors de la réunion des ministres de l'éducation des Douze, le 14 mai, à Bruxelles ? Pour la première fois depuis un an, la discussion semble avoir des chances de progresser sensiblement. Le programme *Erasmus* a pour ambition de favoriser la mobilité des étudiants à l'intérieur de la Communauté et de resserrer les liens entre les universités. Grâce à un système de bourses, il s'agit de faire en sorte que, à partir de 1992, 10 % au moins des six millions d'étudiants européens affectuent une partie de leurs études dans un autre Etat membre. Cette mobilité, susceptible de donner aux futurs cadres une *« conscience européenne »* ne touche actuellement que 1 % des étudiants européens. Le projet prévoit également des échanges d'enseignants.

Présenté par la commission des Communautés au printemps 1986, ce programme est en panne depuis un an. Examiné une première fois en mai dernier, son coût (175 millions d'ECU sur trois ans, soit 1,2 milliard de francs) avait été jugé trop lourd par les ministres de l'éducation des Douze. Lors d'une seconde réunion, en novembre dernier, le projet a été de nouveau repoussé par plusieurs Etats, dont la France, l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni.

Depuis, les positions ont sensiblement évolué. Dès le Conseil européen de Londres, en décembre dernier, M. Jacques Chirac s'y était montré plus favorable. Le 27 mars, à l'occasion de l'inauguration du Salon de l'étudiant, M. François Mitterrand avait de son côté vigoureusement plaidé pour Erasmus et déploré que l'on « mégote » ainsi sur quelques millions de francs. Enfin, la France vient d'assouplir sensiblement son attitude. Lors de son point de presse du 7 mai, M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a indiqué que celui-ci a donné *« des instructions très précises »* pour que la France ait *« une position très ouverte »* sur ce dossier et pour qu'un premier pas soit fait vers *« l'Europe des étudiants »*.

Concrètement, le gouvernement français est désormais prêt à proposer à ses partenaires de doter le programme Erasmus d'un budget de 70 millions d'ECU pour une période de trois ans. Or cette proposition est désormais très proche de celle de la présidence belge : 93 millions d'ECU pour une période de quatre ans. L'Allemagne fédérale, si elle hésite encore entre la formule française et la solution belge (trois ou quatre ans) semble d'accord sur l'ordre de grandeur de 23 millions d'ECU par an. Seule la Grande-Bretagne n'a pas encore déterminé sa position. Si un accord n'est donc pas acquis dès le 14 mai, les posi*tions se sont suffisamment* rapprochées pour qu'il soit désormais envisageable. Du côté français, où l'on fait preuve d'un optimisme prudent, l'important, estime-t-on, est *« d'amorcer la pompe »*. Ce sera ensuite aux universités de prouver que ce programme se justifie et qu'elles sont parties prenantes.

G. C.



Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Le luxe des examens de routine

La plupart des examens pré-opératoires systématiques ne sont pas justifiés, et leur coût grève le budget de la Sécurité sociale.

LA grande majorité des examens pratiqués de manière systématique avant une intervention chirurgicale ne présentent aucun intérêt médical et devraient être abandonnés. Telle est la spectaculaire conclusion d'une étude originale menée à l'hôpital Rothschild (Assistance publique de Paris). Cette conclusion est renforcée par l'initiative d'un groupe de spécialistes en radiologie qui veut faire savoir que les examens radiologiques du thorax pratiqués de manière systématique sont la plupart du temps totalement injustifiés (*le Monde* du 30 avril). Deux informations qui mettent en lumière le caractère souvent irrationnel autant qu'inefficace de la prescription des examens complémentaires dans les établissements hospitaliers.

Le fait est totalement inhabituel : *le Concours médical*, l'une des principales revues françaises de formation médicale continue, consacre la totalité de son dernier numéro à un sujet à bien des égards dérangeant (1). Un groupe de médecins spécialistes en radiologie et en épidémiologie y expliquent, chiffres à l'appui, que les examens radiologiques systématiques du thorax – jamais anodins compte tenu de l'irradiation qu'ils imposent aux malades – sont la plupart du temps injustifiés. Une véritable bombe puisque l'on pratique chaque année entre onze et douze millions de ces examens (ce qui correspond au quart de l'ensemble des examens de radio-diagnostic), et que ceux-ci coûtent chaque année environ 600 millions de francs. « *A l'heure où le médecin dispose de moyens de plus en plus sophistiqués dans un contexte de limitation de la croissance des ressources affectées aux dépenses de santé, il importe de rationaliser la pratique, même au niveau des examens les plus simples* », expliquent le docteur Guy Frija (hôpital Raymond-Poincaré, Garches) et MM. Christian Lefaure et François Fagnani (unité 240, INSERM).

Replacées dans un contexte international, les conclusions des spécialistes français ne sont pas véritablement surprenantes. Depuis le début des années 80, plusieurs pays, puis l'Organisation mondiale de la santé, ont en effet cherché à évaluer puis à rationaliser la pratique des examens radiologiques systématiques. En 1984, aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration est même allée jusqu'à indiquer, dans une brochure destinée au grand public, l'inutilité d'une pratique systématique et le risque potentiel des irradiations répétées. « *En France*, explique le docteur Frija, *le ministère de la santé va diffuser une brochure intitulée* le Praticien et la tuberculose *dans laquelle il est expressément dit que le dépistage radiographique doit être réservé à certaines catégories de sujets particulièrement exposés aux risques de tuberculose : personnes âgées, immigrés, immuno-déprimés, etc. Cet examen ne devra être effectué que sur prescription médicale.* » Actuellement, la radiographie de dépistage de la tuberculose, pratiquée de manière routinière par les services de l'Action sanitaire et sociale et par la médecine du travail, représente près de neuf millions d'examens annuels. Une surveillance particulièrement inadaptée et mal ciblée, puisque cent mille de ces examens ne permettent de dépister que quinze cas de tuberculose, soit un coût moyen par dépistage de 200 000 à 300 000 francs.

Des résultats éloquents

Mais le réquisitoire sévère autant que justifié contre la radiographie thoracique de routine ne doit pas cacher un autre gaspillage, plus considérable encore, celui des examens paracliniques pré-opératoires, c'est-à-dire l'ensemble des examens autres que l'examen clinique du malade. Ces examens sont demandés de manière quasi systématique avant chaque intervention chirurgicale. Il s'agit en règle générale d'un électrocardiogramme et d'une batterie d'analyses biologiques portant sur le sang (groupe sanguin, taux d'hémoglobine) sur les facteurs de la coagulation sanguine, la fonction rénale, etc., auxquels il faut ajouter, là encore, une radiographie du thorax.

La première étude française visant à évaluer l'utilité d'un tel bilan pré-opératoire a été menée à l'hôpital Rothschild de Paris à l'initiative du docteur Christian Bléry. Ses résultats ont été publiés il y a quelques mois dans l'hebdomadaire médical *The Lancet* (2). Ils ont d'autre part fait très récemment l'objet d'une confirmation dans le cadre d'une étude nationale groupant des établissements publics et privés. Les résultats sont en cours de dépouillement. Ils pourraient faire ultérieurement l'objet de recommandations officielles émanant des autorités françaises de l'anesthésie-réanimation.

« *Au début des années 80*, explique le docteur Bléry, *seul un groupe à San-Francisco et quelques équipes scandinaves s'intéressaient à ce sujet. Les manuels d'anesthésie et de chirurgie continuaient alors à préconiser des bilans systématiques, sans réflexion.* »

JEAN-YVES NAU.

(*Lire la suite page 29.*)

(1) *Le Concours médical*, numéro du 2 mai 1987.

(2) *The Lancet*, numéro du 18 janvier 1986. Ce travail a également fait l'objet d'une publication dans les *Annales françaises d'anesthésie-réanimation* (6-64-70-1987).

MARTINE FRANCK/MAGNUM

Radioactivité : les fuites organisées

Une installation militaire a relâché volontairement dans la nature 7 000 curies de tritium.

EN relâchant, le 15 octobre dernier, dans l'environnement moins de 1 gramme d'un gaz radioactif – le tritium (1) – le Centre d'études nucléaires de Bruyères-le-Châtel (Essonne) n'a pas été victime d'une fuite accidentelle de ses installations militaires. Bien au contraire, cette petite quantité de tritium, dont la radioactivité représentait environ 7 000 curies, a été rejetée volontairement (*le Monde* du 7 mai), et même à la demande des Communautés européennes qui ont passé avec l'Institut de recherche fondamentale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) un contrat d'environ 4 millions de francs, dont un peu moins de la moitié financé par la CEE.

Au moment où l'anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl suscite quelque émotion, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une telle expérience annoncée plusieurs mois à l'avance aux élus locaux.

Cette affaire ne reflète en fait que le souci des responsables de la CEE de préparer l'avenir. Dans trente ans, cinquante ans ou plus, des centrales nucléaires d'un type nouveau seront fondées non pas sur le principe de la fission d'atomes lourds (éclatement en plusieurs morceaux), mais sur celui de la fusion d'atomes légers. Leurs réacteurs brûleront du deutérium et du tritium radioactif. Mais alors que les quantités de tritium actuellement manipulées pour des applications civiles (peintures phosphorescentes) ou militaires (armes nucléaires) sont relativement faibles, celles qui seront nécessaires au fonctionnement des centrales du vingt et unième siècle se compteront en kilos.

Il est donc important d'évaluer les risques que pourraient entraîner la production, le traitement et la manipulation de cette substance dont la toxicité varie d'un facteur 12000 à 20000, selon qu'elle se présente sous forme de gaz ou d'eau « tritiée », ou superlourde, dans laquelle le tritium remplace l'atome d'hydrogène habituel. Même si le tritium présente, de l'avis des spécialistes, une faible toxicité, il n'est donc pas anormal de s'interroger dès maintenant sur le devenir de cet isotope de l'hydrogène dans l'environnement même si on peut s'étonner que cela n'ait pas été fait plus tôt. C'est pourquoi la décision a été prise, à Bruyères-le-Châtel, de relâcher dans l'atmosphère ces 7 000 curies de tritium qui ont entraîné pour les populations situées à environ 2 kilomètres sous le vent du rejet une dose d'irradiation supplémentaire de 0,01 millirems (contre 0,2 calculés avant l'expérience) venant s'ajouter à celle (100 à 200 millirems) due à l'environnement naturel du site.

Eviter l'eau tritiée

Les spécialistes de la radioprotection connaissent parfaitement le devenir de ce radioélément dans l'organisme. Inhalé sous forme de gaz, le rayonnement bêta émis par le tritium irradie les tissus pulmonaires, et eux seuls, qu'il pénètre sur quelques millièmes de millimètre. Mais, lorsqu'il est présent sous forme de vapeur d'eau, cet élément chimique pénètre aisément l'organisme et peut donc irradier légèrement les cellules du corps avant d'être éliminé. La moitié du tritium présent dans l'organisme passe dans les urines en douze jours. Il est donc essentiel de savoir, en cas de fuite d'un de ces futurs réacteurs à fusion ou de l'une de ces installations de production de tritium, si cet isotope de l'hydrogène a plutôt tendance à rester à l'état de gaz ou au contraire s'oxyde rapidement, créant ainsi de la vapeur d'eau ou de l'eau radioactives.

Jusqu'à ce jour, seuls les Américains avaient recueilli et publié des informations fragmentaires sur ce sujet. D'autant plus fragmentaires que leurs mesures avaient été faites dans les années 60 à l'occasion d'un relâchement accidentel de 300 000 curies de tritium par l'installation militaire de Savannah River. Plus près de nous, en février 1981, le Commissariat à l'énergie atomique a rendu publics les résultats d'études confidentielles portant sur la diffusion du tritium dans l'atmosphère à la suite de six ou sept rejets volontaires dont l'activité totale a été d'environ 8 000 curies. Il ressortait de cette étude que le tritium gazeux se transformait rapidement (une demi-heure) en un produit plus toxique : l'eau tritiée.

De telles conclusions ont aussitôt ému la communauté scientifique, inquiète des conséquences que pourrait avoir demain une fuite dans une installation thermonucléaire telle que le futur réacteur NET (Next European Torus) dans lequel circuleront environ deux kilos de tritium (2). L'expérience de Bruyères-le-Châtel a donc été lancée pour obtenir des mesures plus précises. Car il est extrêmement difficile de mesurer ces phénomènes d'oxydation du tritium dans l'environnement. A telle enseigne que, l'été dernier, il a fallu attendre un à deux mois de bonnes conditions météorologiques (température, humidité, vitesse du vent) permettant de déterminer quelle proportion des 7 000 curies de tritium rejetées par les installations de Bruyères-le-Châtel se tranformait en molécules d'eau.

L'expérience menée par une équipe du CEA et des observateurs internationaux canadiens, suédois et allemands a finalement permis de montrer de façon certaine que, en vingt-quatre heures, moins de 1 % du gaz se transformait en eau dans l'atmosphère, mais que ce taux était de quelques pour-cent au sol, puis allait en diminuant. Cette différence étonnante serait due à l'action de bactéries qu'il reste encore à identifier. Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus sont plutôt satisfaisants pour les spécialistes de la radioprotection bien que forts différents de ceux établis lors des essais du CEA menés dans les années 70. La mesure de la transformation du tritium en eau tritiée était, en effet, d'ordre secondaire dans ces expériences qui furent un peu faussées par la présence d'une faible quantité d'eau lourde dans les rejets. Il reste à comparer ces mesures avec celles d'autres expériences, ce qui devrait être fait en juin prochain avec le rejet au sol d'une centaine de curies depuis les installations canadiennes de Chalk River.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) L'hydrogène possède deux isotopes, le deutérium et le tritium, qui comme lui possède un seul électron périphérique, mais dont le noyau est composé d'un proton et d'un neutron pour le premier et d'un proton et de deux neutrons pour le second ; d'où leur nom d'hydrogène lourd et superlourd. Les activités d'un centre comme celui de Bruyères-le-Châtel donnent lieu au rejet annuel de quelque 30 000 à 40 000 curies de tritium.

(2) 1 gramme de tritium représente une activité de 10 000 curies.

LES MONGOLIENS DE TCHERNOBYL

LA catastrophe de Tchernobyl est-elle à l'origine de malformations génétiques ? Assurément non si l'on en juge par les déclarations récentes du directeur de l'antenne biélorusse de l'Institut soviétique de génétique. Le docteur Guennadi Laziouk affirme que les mille enfants nés de mères ayant résidé dans la zone proche de la centrale connaissaient une croissance normale. En revanche, le doute s'installe dès qu'on se réfère aux résultats d'une enquête réalisée par l'Institut de génétique humaine de l'université de Berlin et publiée par la revue munichoise *Natur* (*le Monde* du 10 avril 1987). En effet, dix cas de nouveau-nés mongoliens – huit garçons et deux filles – ont été constatés à Berlin-Ouest en janvier 1987, neuf mois après l'explosion du réacteur soviétique, contre un peu plus de deux habituellement. Cet important écart statistique, dont la probabilité est infime, ne s'est d'ailleurs pas renouvelé au mois de février.

Mais, à la lecture d'une montée de chiffres, la tentation a été grande de céder à l'amalgame et de voir dans cette série d'anomalies génétiques une conséquence des faibles doses de rayonnements provoquées par les retombées radioactives du nuage de Tchernobyl. Certains n'ont pas hésité à le faire en dépit des avertissements du ministre ouest-allemand de l'environnement qui a clairement affirmé que l'accident de Tchernobyl n'était pas responsable des malformations de ces nouveau-nés. De fait, il a été établi depuis que trois enfants mongoliens avait été conçus avant l'accident de la centrale soviétique. Or cette malformation génétique intervient lors de la toute première division cellulaire de l'œuf constitué tout de suite après la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde. De plus, un quatrième cas n'entre pas dans la démonstration de l'épure de ceux qui mettent en cause Tchernobyl puisque la conception a eu lieu bien après que fut passé le pic d'irradiation du nuage radioactif. Enfin, Berlin ne fait pas partie des régions les plus touchées par la pollution de Tchernobyl en Allemagne.

Cependant, six cas sont bien identifiés au sujet desquels des questions se posent. L'irradiation artificielle est-elle responsable de ces six affections génétiques ? Si cela était, on devrait retrouver de tels écarts dans d'autres régions d'Allemagne, en particulier dans le Sud, où l'augmentation de la radioactivité a été importante.

Des chercheurs allemands ont récemment tenté de répondre à cette question en utilisant une technique différente qui ne prend pas en compte l'état du nouveau-né à la naissance mais le résultat de prélèvements *in utero*. Une cartographie régionale de ces résultats a donc été établie, mais les conclusions sont insuffisantes, selon certains chercheurs, dans la mesure où « *ce ne sont pas les lieux où ont été conçus les enfants qui ont été répertoriés mais ceux des laboratoires qui ont pratiqué l'examen* ». C'est ainsi qu'un cas identifié à Passau en Bavière relève en fait d'une zone plus épargnée située dans la région de Nuremberg ! Le sujet très sensible des faibles doses de rayonnement mérite d'être soigneusement et scientifiquement étudié. La « cause » Tchernobyl ne doit pas être *a priori* l'explication de tous les maux.

J.-F. A.

De l'or dans les mains

Une exposition du Musée de l'homme sur la vie quotidienne au Pérou précolombien. Des prouesses artisanales accomplies dans un environnement difficile.

LES Indiens du Pérou précolombien n'avaient à leur disposition aucun animal de trait ou de selle et ne pouvaient donc faire tirer un araire ou un chariot. Un seul des camélidés sud-américains, le lama, acceptait tout juste de porter sur son dos une trentaine de kilos, et encore de mauvaise grâce. La côte péruvienne, hormis quelques oasis, est extrêmement aride. La montagne monte très vite à plus de 3 000 et même 4 000 mètres. Pourtant, les populations de cette partie ouest de l'Amérique du Sud ont su tirer parti de leur environnement difficile. Et elles ont su le faire très tôt.

Les sites préhistoriques (1) du Pérou les plus anciens, datés par les méthodes scientifiques modernes, n'ont guère qu'une quinzaine de milliers d'années. Chasseurs-cueilleurs pendant plusieurs millénaires, les paléo-Indiens se sont sédentarisés à partir de 6 000 avant Jésus-Christ, époque où ils ont créé l'horticulture. Le lama est domestiqué dans les hautes terres deux mille ans plus tard. La culture du maïs est maîtrisée vers 2 500 avant notre ère ; la poterie est inventée vers 2 000 avant Jésus-Christ et l'irrigation est utilisée à la même époque.

Toutes ces innovations ont été pour le Pérou, comme pour le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient, les facteurs de l'éclosion de civilisations urbaines très élaborées, marquées par des centres cultuels importants et majestueux, par la réalisation de poteries superbes. Bien évidemment, ces civilisations n'auraient pu s'épanouir sans l'existence de sociétés organisées dont certains membres assuraient la subsistance du groupe et dont d'autres membres pouvaient ainsi se consacrer à des tâches techniques (irrigation, agriculture, élevage, construction, poterie, orfèvrerie éventuellement).

Mmes Marie-France Fauvet-Berthelot et Danièle Lavallée, les deux commissaires de l'exposition, « Ancien Pérou, vie, pouvoir et mort », présentée du 6 mai 1987 au 31 janvier 1988, n'ont voulu ni suivre un ordre chronologique, ni montrer simplement des chefs-d'œuvre. Elles ont organisé les vitrines en fonction de la vie de tous les jours, telle qu'elle a été menée dans la montagne et sur la côte.

Ainsi peut-on voir trois habitats, celui du chasseur-cueilleur, celui de l'habitant de la côte et celui du montagnard des Andes. Chacun d'entre eux étant, bien entendu, caractérisé par les ressources du milieu où il est implanté : filets de pêche, fusaïoles à filer laine ou coton, métiers à tisser, meules, peaux et fourrures de lamas, esquifs de roseaux...

De véritables prouesses

Hors de ces habitations, l'exposition présente des vitrines thématiques consacrées à la métallurgie, à l'agriculture, au tissage, au costume, au monde de la mort, au troc, à la guerre, à la musique et à la danse, aux souverains incas.

Chacune de ces vitrines thématiques étonne et émerveille. Comment ne pas admirer ces agriculteurs maîtres de la culture du maïs, de la pomme de terre, de l'oca lorsqu'on voit les humbles bêches de pierre ou de bois grâce auxquelles ces civilisations ont subsisté pendant des millénaires ? Comment ne pas s'étonner de ces extraordinaires étoffes si fines, ornées de motifs tissés ou brodés, et de ces instruments de musique de bois, d'os, de coquillages ou de peau tendue sur une grande poterie ?


PHOTOTHÈQUE MUSÉE DE L'HOMME

Vase-portrait mochica, côte nord (100 avant J.C. à 600 après J.C.).

La finesse des travaux réalisés avec des outils si humbles, si frustes sont de véritables prouesses artisanales. Comment broder si délicatement avec des aiguilles d'os ? Comment découper en petites perles des spondyles (coquilles grosses comme des coquilles Saint-Jacques importées du golfe de Californie) ? Comment façonner des poteries anthropomorphes ayant une telle ressemblance avec des types humains actuels ?

La plupart des objets exposés viennent des réserves extraordinairement riches du Musée de l'homme mais n'ont jamais été montrés faute de crédit et d'espace. Il faut également rendre hommage au Musée national d'anthropologie et d'archéologie de Lima et au musée archéologique Brüning de Lambayeque qui ont prêté, entre autres merveilles, le manteau « paracas » brodé en laine à l'aiguille sur une toile de coton, le félin en or, le pectoral en perles de spondyles, la calebasse incrustée de fragments de spondyles. Tout ce qui brille au Pérou n'est pas d'or.

YVONNE REBEYROL.

* Musée de l'homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro Paris-16e. Ouvert de 9 h 45 à 17 h 15 tous les jours, sauf le mardi. Entrée de l'exposition : 16 F ; exposition et musée : 20 F ; catalogue : 130 F ; « Petit journal » : 5 F. Exposition et publications ont été réalisées avec l'aide financière de l'Association française d'action artistique (ministère des affaires étrangères), la Direction des bibliothèques des musées et de l'information scientifique et technique (ministère de l'éducation nationale), de la Société des amis du Musée de l'homme, d'Air France, de la Banque française du commerce extérieur, des éditions Nathan, de Kodak-Pathé, de Peugeot S.A.

(1) La préhistoire se termine, rappelons-le, avec l'apparition de l'écriture, qui marque l'arrivée de l'histoire. En Amérique du Sud, l'histoire a commencé avec l'arrivée des Espagnols qui ont conquis le Pérou inca en 1532.

Les pataquès de la génétique

Les erreurs de transmission du code de l'hérédité provoquent des mutations néfastes. Elles pourraient également expliquer le phénomène de l'évolution.

L'ERREUR est plus qu'humaine. Elle est universellement partagée par les organismes vivants puisqu'elle apparaît même au plus profond des cellules, dans le support matériel de l'hérédité, le célèbre ADN (acide désoxyribonucléique). Certes, à ce niveau, les fautes sont rares, mais leurs effets sont d'autant plus importants qu'elles touchent une substance censée assurer la transmission et la stabilité de l'information génétique.

Si certaines de ces mutations ne sont que de simples coquilles, d'autres sont si grossières qu'elles peuvent affecter une page entière du manuel d'instruction génétique qu'est l'ADN. En conférant aux cellules la capacité de croître de façon anarchique et incontrôlée, elles peuvent favoriser l'apparition de certains cancers. Elles peuvent aussi être à l'origine de la résistance des bactéries aux antibiotiques ou encore rendre instables des souches de micro-organismes manipulées à des fins industrielles, dont l'emploi devient difficile, voire impossible.

C'est dire l'intérêt qu'il y avait à tenter de comprendre comment apparaissent ces erreurs de taille, afin de tenter de les corriger, éventuellement d'en tirer profit. Plusieurs laboratoires s'y emploient actuellement, et une cinquantaine de chercheurs ont confronté les résultats de leurs travaux lors d'un récent colloque international à Port-Cros (Var) sur *« l'instabilité de la transmission génétique »* organisé par M. Stanislas Dusko Ehrlich, directeur de recherche à l'INRA (1).

L'heure est en effet venue de faire le point, car si les mutations ponctuelles ont été bien étudiées, il n'en va pas de même pour ce qui concerne les « macro-erreurs ». Il a fallu attendre l'émergence du génie génétique, au début des années 70, pour constater que les manipulations de gènes produisaient dans l'ADN des remaniements importants et inattendus. L'équipe du prix Nobel américain Joshua Lederberg à l'université Stanford, en Californie – dans laquelle travaillait alors M. Ehrlich, – a été la première, il y a une douzaine d'années, à mettre en évidence ce phénomène chez des bactéries *Escherichia coli*. D'autres ont par la suite observé, tant dans des micro-organismes que dans les chromosomes humains, ce que M. Ehrlich qualifie de *« recombinaisons illégitimes »*.

Si on peut parler de « légitimité », celle de l'ADN est en effet d'assurer la transmission et l'expression – fidèles – de l'information dont il est porteur. La communication du message s'effectue notamment lors de la reproduction de la cellule quand les deux brins formant la double hélice de l'ADN sont recopiés pour être transmis aux cellules filles. C'est au cours de ce processus – nommé « réplication » – que s'introduisent le plus souvent les fautes. Certaines n'affectent qu'une des paires de bases de la molécule et ne font qu'effacer ou déplacer l'un des caractères de l'alphabet de quatre lettres qui sert à « écrire » l'instruction génétique. Ce sont les plus courantes, et l'on estime en moyenne que, dans une bactérie comme *E. coli*, une lettre sur un milliard est touchée par ces erreurs d'écriture. Chez ce micro-organisme, comme dans les organismes supérieurs, les macromutations sont beaucoup plus rares mais plus importantes. Certaines se manifestent par la destruction d'une page ou d'un morceau de page (l'équivalent chez *E. coli* de plusieurs milliers de paires de base), d'autres par l'apparition de doublons, d'autres encore par des interversions de chapitres entre les tomes.

Les causes des erreurs faites par l'imprimerie génétique sont diverses, mais le colloque de Port-Cros a permis de dégager quelques « idées unificatrices » sur leurs mécanismes. La copie de l'ouvrage de base fait intervenir des enzymes qui sans cesse coupent des morceaux de paragraphe ou de page, puis les recollent. Il semble que ce soit là qu'apparaissent les principales bévues, les jonctions ne se faisant pas au bon endroit. Sans doute parce que la machinerie génétique chargée de lire le message initial « glisse » d'un mot de l'ADN à un autre, par un mécanisme que les spécialistes nomment le « choix des copies ».

Des souches bactériennes stables

La parade est-elle possible ? Si l'on semble encore loin de pouvoir tirer parti de ces nouvelles connaissances pour guérir les cancers, elles peuvent déjà être mises à profit dans les expériences de génie génétique. L'introduction d'un gène étranger et « utile » dans une bactérie s'effectue en effet, non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un vecteur approprié, le plus souvent un petit ADN circulaire extrachromosomique nommé plasmide. Des objets au comportement inattendu puisque, dans certains d'entre ceux, la réplication s'effectue par copie de l'un puis de l'autre brin, et non pas des deux simultanément comme c'est généralement le cas.

Ce processus, source de nombreuses erreurs, étant généralement le fait des petits plasmides, ne pouvait-on s'en libérer en utilisant des « gros » vecteurs que l'on raccourcirait pour ne garder que des gènes utiles ? L'essai a été fait en laboratoire par M. Ehrlich et son équipe. Il semble concluant, et sa généralisation pourrait bien *« enlever une sérieuse épine du pied »* à tous ceux qui cherchent à créer des souches bactériennes stables.

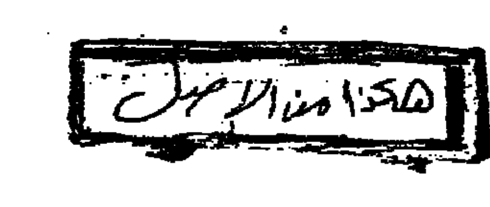
Pour des raisons évidentes, les recherches ont jusqu'ici essentiellement porté sur les effets néfastes des macromutations, mais il pourrait y en avoir de bénéfiques. Certains chercheurs, comme M. Ehrlich ou M. Philippe Kourilsky, de l'Institut Pasteur, avancent que l'évolution pourrait avoir profité de ce phénomène. Si il est vrai que les mutations ponctuelles, en modifiant peu à peu les caractères héréditaires transmis à travers les générations, ont permis l'émergence de la diversité des êtres vivants, elles n'agissent que relativement lentement et ne touchent qu'une espèce donnée. Autrement plus brutales et rapides pourraient être les conséquences des remaniements illégitimes qui modifient l'emplacement des gènes les uns par rapport aux autres et peuvent, dans les bactéries au moins, se transmettre d'une espèce à l'autre. *« Ainsi, le moteur de la variation génétique pourrait bien ne pas tourner à vitesse constante le long des ramifications des arbres phylogénétiques qui reflètent l'évolution de l'espèce »*, écrit M. Kourilsky dans son livre *les Artisans de l'hérédité* (2).

Plus prosaïquement, on pourrait aussi détourner ces fautes de la nature pour les rendre exploitables. De même que l'on fabrique maintenant des pesticides moins persistants dans l'environnement qu'ils ne l'étaient au départ, on pourrait songer à introduire volontairement un facteur d'instabilité dans un micro-organisme. Ainsi, la bactérie manipulée, une fois lâchée dans les champs par exemple, pourrait devenir inactive au bout de quelques générations. C'est *a priori* possible puisqu'on est parvenu en laboratoire à faire « perdre » un gène à une colonie au bout de deux heures lorsque apparaît la quatrième génération. Mais les applications industrielles de cette opération restent pour l'instant *« pure spéculation »*, comme le souligne M. Ehrlich, et il faudra en savoir bien plus sur ces recombinaisons illégitimes avant de pouvoir utilement les exploiter.

ELISABETH GORDON.

(1) Cette réunion a été organisée à la demande de l'European Molecular Biology Organization (EMBO) et de la Federation of European Biochemical Society (FEBS).

(2) Aux éditions Odile Jacob.



MÉDECINE

La compétence sans la spécialité

Des généralistes pour mieux garantir une médecine de qualité.

LA réforme des études médicales est à l'ordre du jour. Les étudiants en médecine se mettent en grève. Une partie de la profession médicale les soutient. Il ne s'agit pas, en effet, d'une querelle de carabins, mais d'un enjeu bien plus considérable, puisqu'il s'agit de l'avenir de la médecine générale et de son image.

Le projet, en effet, sans rien changer au cursus de formation, propose de réserver aux futurs spécialistes le titre d'interne et de donner aux futurs généralistes celui de résident. Il n'y aurait là rien de scandaleux (encore qu'il y a peut-être tâches plus urgentes pour le Parlement) si l'on ne connaissait les motivations de cette demande, l'histoire et la symbolique du titre d'interne.

L'argument pour cette réforme est de dire que l'on ne peut donner le même titre à ceux qui ont passé un concours et à ceux qui n'ont pas fait cet effort. C'est en fait oublier, dans le cas particulier, un point essentiel : le concours d'internat, tel qu'il existait avant 1981, était ouvert à tous les étudiants, quel que fût leur projet de carrière ultérieure. Et, de fait, si un grand nombre devenaient spécialistes, il en restait une proportion non négligeable qui choisissaient l'exercice de la médecine générale. Ainsi le titre d'interne n'était-il pas attaché à un mode d'exercice, mais à une formation plus poussée, acquise au terme d'une sélection difficile. D'ailleurs, parallèlement, un grand nombre de spécialistes formés dans le cadre des CES, en dehors de l'internat, ne bénéficiaient pas du titre d'ancien interne.

Il n'en est plus de même depuis la réforme de 1982 qui a unifié la formation des spécialistes, selon les directives européennes. Tous doivent maintenant passer par l'internat. Et comme il faut, pour de multiples raisons, limiter le nombre de spécialistes (environ un tiers de spécialistes, deux tiers de généralistes), une procédure doit être mise en place pour permettre l'accès aux spécialités en fonction des besoins. C'est le concours d'internat qui a été choisi pour remplir ce rôle. Le concours n'est plus ainsi un mode de sélection des meilleurs parmi les futurs médecins, mais simplement un mode de recrutement des spécialistes. Et de ce fait, les généralistes en sont exclus quelle que soit leur valeur. Ils sont alors exclus de la reconnaissance de qualité que donne la possession du titre...

On peut sans doute dire que ces querelles de cartes de visite sont accessoires, et qu'il n'y a pas lieu de se battre pour un titre. Ce n'est cependant pas ce que pensent ceux qui ont inspiré le projet de loi. Et surtout, il faut replacer cela dans notre pays où la symbolique du titre est considérable. Exclure les généralistes de la possibilité d'acquérir le titre le plus prestigieux amène automatiquement dans l'esprit du public une assimilation : les spécialistes sont l'élite, les généralistes le sédiment.

Que peut-on alors proposer, sachant que l'objectif principal est une formation de qualité, pour les généralistes comme pour les spécialistes, que cette formation doit passer pour les uns comme pour les autres par des fonctions d'interne, mais qu'il n'est pas non plus accessoire de sélectionner les élites, et cela sans attacher cette notion d'élite à un mode d'exercice particulier.

Le plus simple était de réaliser un classement en fin de second cycle. Les étudiants auraient choisi leur orientation future en fonction de leur mode de classement. Et les mieux classés, qu'ils choisissent d'être généralistes ou spécialistes, auraient pu avoir droit au titre d'interne. C'est l'examen classant validant, que les étudiants ont malheureusement refusé (parce que cela leur avait été mal présenté).

Dans le système actuel, le simple fait d'avoir réussi le concours d'internat ne peut suffire à faire classer dans l'élite, comme nous croyons l'avoir montré. Il faut alors trouver un autre moyen de valorisation. C'est peut-être en fin de troisième cycle qu'il faut le chercher.

L'important est de former les médecins dont la France a besoin, et parmi ceux-ci les généralistes sont un corps professionnel essentiel qu'il ne faut pas dévaloriser.

Docteur PIERRE GALLOIS,
président-fondateur de l'UNAFORMEC.

Le luxe des examens

(Suite de la page 27.)

» Or, historiquement, il n'y a pas de véritables bases objectives à la prescription de ces examens. Quand j'étais jeune anesthésiste, cela me choquait de voir mes aînés refuser d'anesthésier les gens qui arrivaient aux urgences pour une fracture de l'avant-bras parce qu'on n'avait pas leur groupe sanguin, l'urée ou la glycémie. »

Admise plus ou moins implicitement par l'équipe d'anesthésistes de l'hôpital Rothschild, la thèse d'une réduction du nombre des examens pré-opératoires et de leur prescription sélective, raisonnée et non plus systématique, demandait à être confirmée chiffres à l'appui. *« En 1979, j'avais commencé à faire un travail artisanal sur deux cents malades d'un service de chirurgie,* raconte le docteur Bléry. *Je me suis pourtant vite aperçu qu'il fallait une enquête plus importante et la collaboration de bio-statisticiens. Il nous fallait aussi des fonds, qui nous ont été accordés par la Caisse nationale d'assurance-maladie* via *l'INSERM. »*

L'enquête a ainsi été réalisée à partir de tous les malades admis pendant un an à l'hôpital Rothschild et devant subir une anesthésie (générale ou locale) pour un acte obstétrical ou chirurgical. Au total, 3 866 patients ont été inclus dans l'étude. Un protocole de prescription sélective a été établi. Il ne s'agissait plus de demander un bilan systématique chez chaque malade, mais de prescrire les examens en fonction de l'âge, des antécédents médicaux, etc.

Ainsi, schématiquement, une personne de moins de quarante ans hospitalisée pour un acte de chirurgie mineure ne subit plus aucun examen complémentaire. Si cette personne est plus âgée, on lui fait un électrocardiogramme et à plus de soixante-dix ans on effectue en plus quelques examens biologiques. Les autres examens ne sont plus effectués qu'à la demande, en cas de maladies annexes. De même, le groupe sanguin et le taux d'hémoglobine ne sont étudiés que si l'intervention prévue est potentiellement hémorragique. L'étude a permis de démontrer que la nouvelle stratégie pré-opératoire ainsi définie ne faisait courir aucun risque aux malades. Généralement, cette pratique permettrait une diminution de 50 à 75 % du nombre des examens demandés. Appliqués à un groupe de 3 800 malades, l'économie moyenne réalisée en un an a été de plus de 700 000 francs.

Au-delà de l'aspect financier (particulièrement important compte tenu des 3 600 000 anesthésies effectuées chaque année en France, ce qui correspondrait pour la Sécurité sociale à une économie d'environ 700 millions de francs), une telle approche met aussi en lumière l'irrationalité de certaines routines hospitalières.

Pour le docteur Bléry les choses sont claires : *« Cette nouvelle stratégie part du principe que l'on fait d'abord un examen clinique du malade et que l'on prescrit des examens complémentaires de manière sélective ensuite. Or si les examens complémentaires sont aujourd'hui prescrits de manière systématique, cela est dû pour une bonne part à ce qui se passe en pratique : le malade entre, on lui fait un bilan, et ce n'est qu'ensuite qu'il est vu par un anesthésiste. La nouvelle conception que nous proposons passe par le développement d'un examen pré-anesthésique soigneux et éventuellement par le développement des consultations d'anesthésie. Nous proposons en fait le circuit normal examen clinique-examens complémentaires, qui n'aurait jamais dû s'inverser. »*

La démonstration obtenue dans le cadre de l'anesthésie est exemplaire. Cette réflexion pourrait s'appliquer à l'ensemble des examens complémentaires demandés en médecine. Le plus surprenant est peut-être que ce travail, source d'économies substantielles, n'a pas été commandé par les instances chargées de réduire la progression des dépenses de santé. La Caisse nationale d'assurance-maladie n'a nullement été l'élément moteur de l'étude faite à l'hôpital Rothschild, et l'initiative concernant les examens radiographiques du thorax émane seulement d'un groupe de médecins, de l'INSERM et de la revue *le Concours médical*. Toute la question est donc de savoir de quelle manière agir aujourd'hui pour modifier un comportement médical routinier une fois qu'on a pu démontrer qu'il était totalement inadapté à l'objectif visé. Une réflexion qui fait une nouvelle fois vivement regretter que Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, ait cru devoir abandonner le projet de son prédécesseur de créer une structure chargée d'évaluer l'ensemble des pratiques médicales afin notamment de chercher à en améliorer l'efficacité tout en en réduisant le coût.

JEAN-YVES NAU.

TAUX DE PRESCRIPTION DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES PRÉOPÉRATOIRES EN FRANCE EN FONCTION DU TYPE D'ÉTABLISSEMENT

%
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Groupe sanguin
Taux d'hémoglobine
Hémostase
Ionogramme sanguin
Radio pulmonaire
Electrocardiogramme
FRANCE
C.H.U.
Hôpitaux généraux
Hôpitaux privés
Hôpital Rothschild

SECTEUR DE POINTE

Les outils de la recherche

Le vieux débat sur les imbrications de la science fondamentale et de ses applications

LA relation entre la science et la technologie est le thème de nombreux débats. Intervenant sur ce sujet lors des cérémonies du vingt-cinquième anniversaire du Centre national d'études spatiales, M. Hubert Curien, qui est physicien et fut successivement président de cet organisme, puis ministre de la recherche, a utilisé l'exemple spatial pour éclairer cette relation.

Premier cas qui ne fait guère problème. Celui où *« une science est en état de dépendance quasi absolue d'une technologie »*, comme l'astronomie ou l'exploration planétaire vis-à-vis des techniques spatiales. L'équilibre entre science et technologie se réalise alors lui-même. Le cas inverse est celui où une technologie est et sera de plus en plus dépendante de la recherche scientifique. Cela n'est pas toujours apparent, et il en résulte une forte tendance à oublier de faire cette recherche. C'est généralement lorsqu'on a des ennuis que la prise de conscience se fait. *« Ah, si l'on savait tout de la combustion ! »*, s'est écrié, M. Curien, sans insister plus sur les déboires d'Ariane. Il a montré ensuite comment *« le mariage proche entre aéronautique et spatial »*, va exiger *« un considérable volume de recherches en aérodynamique, en science des matériaux, en fiabilité des appareils, en télécommunications à haut débit »*. Mais un écueil existe. On aura besoin de chercheurs connaissant plusieurs sujets connexes. Ils sont peu nombreux, il faut en former.

Troisième cas, où la relation est plus subtile, dont le secteur dit de la « microgravité » fournit un bon exemple. L'apesanteur a des manifestations spectaculaires, et l'on en attend à première vue des nouveautés importantes. Mais un physico-chimiste remarquera que l'énergie de la gravitation est négligeable devant celle des liaisons chimiques, et en conclura que sa suppression ne change rien. D'où les phases d'excitation exagérée, puis de désintérêt marqué qu'a connues ce secteur. Progressivement, on en est venu à une vision plus raisonnée. On attend que l'apesanteur agisse dans des situations où le système peut présenter d'énormes fluctuations, comme le voisinage d'un point critique ou d'une zone de transformation.

Ces multiples relations entre science et technologie ne sont pas spécifiques au domaine spatial. L'océanographie fournirait des exemples analogues, et là aussi le manque de fondamentalistes se fait sentir. Reste une question que nous avons posée à l'ancien ministre. N'y a-t-il pas en France une coupure plus grande entre science et technologie que dans des pays comme l'Allemagne fédérale ? M. Curien l'admet. Il constate que la technologie est plus présente dans les universités allemandes et qu'en France les instituts universitaires de technologie, qui ont fait la preuve de leur utilité, sont encore mal intégrés aux universités. Il pense aussi que le double système de formation supérieure français (université et grandes écoles), en coupant trop d'ingénieurs de la recherche, a sa part de responsabilité. Il y a au fond un problème de mentalité, donc d'évolution lente, et l'ancien ministre estime qu'il reste beaucoup à faire pour établir un équilibre harmonieux entre science et technologie.

MAURICE ARVONNY.

L'ordinateur des bons crus

Un logiciel pour gérer les caves de l'amateur et du négociant

QUAND un financier international et un mordu d'informatique se rencontrent, ils se racontent des histoires de vins. Leurs robes, leurs belles couleurs, leurs subtils arômes, François Mauss (le businessman) et Armand Borland (l'informaticien) en ont plein la bouche... et leurs caves. Or il faut boire de bons vins au moment opportun. Et, dès qu'une cave commence à compter quelques dizaines de bonnes bouteilles, la gérer savamment relève du tour de force et demande beaucoup de temps. A plus forte raison quand on est restaurateur, tous les sommeliers le diront. De ce constat et de cette passion commune pour l'œnologie est né Bacchus, un logiciel au nom prédestiné, et dûment déposé : ce n'est pas parce qu'on aime les vins qu'il faut perdre la tête et le sens des affaires.

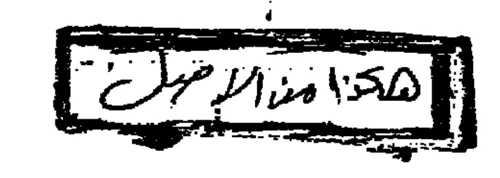
Véritable base de données, c'est le premier logiciel encyclopédique de gestion de cave au monde ! Tradition française oblige. Tous les AOC de France (vins d'appellation contrôlée), plus de deux mille références, y sont répertoriés, région par région, cru par cru, propriété par propriété. Stockées sur un disque dur de 4 méga-octets de capacité mémoire, toutes les informations apparaissent en clair sous forme de cartes ou de fiches. Aucune connaissance informatique n'est nécessaire. Exemple : pour tout savoir sur le château-latour, des cartes de France puis du Bordelais apparaissent, ensuite la région du Haut-Médoc, enfin Pauillac et tous les crus classés, vignoble par vignoble.

Avec la même précision, Bacchus indique combien il reste de saint-julien ou de sancerre au milieu des cahors, leur état de maturité, leur prix à l'achat, à la vente, et au besoin édite la lettre de réassortiment avec impression automatique de l'adresse du propriétaire pour toute nouvelle commande. Et, fin du fin pour les vrais amateurs, il analyse les millésimes pour tous les crus classés avec les notes de Michel Dovaz. Un rêve, si l'on sait qu'actuellement toutes ces tâches se font manuellement chez les restaurateurs, les négociants, les cavistes, les importateurs. Un marché original et important de Los Angeles à Osaka. *« Mettez-vous à la place d'un importateur japonais qui veut tout savoir sur les corton,* explique François Mauss, *comment voulez-vous qu'il devine sans recherches longues et fastidieuses, au pays de la puce-reine, que ce sont des côtes-de-beaune en Bourgogne. »* Avec Bacchus, plus de problème. Il suffit d'avoir un micro-ordinateur. Actuellement, le logiciel tourne sur Macintosh en version française et anglaise. La version américaine, avec les vins californiens, sera disponible fin juin en même temps que l'adaptation sur IBM-PC. Sont prévues des mises à jour annuelles et l'introduction de données complémentaires sur les vignobles étrangers (Italie, Allemagne, Suisse, Espagne). En effet, Bacchus, développé à partir du programme « Quatrième dimension », est un logiciel ouvert ; même l'utilisateur peut entrer ses propres commentaires, ses notes de dégustation, ses propres références.

S. So

Le logiciel Bacchus (8000 F H.T.) est commercialisé en France par la société INF.INIT, 6, boulevard de Strasbourg, 75010 Paris. Tél. : 42-02-81-80. A l'automne prochain, on pourra le consulter sur minitel.


SECTEURS
DE POINTE



SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE

Valeo

L'Equipement Automobile

Partenaire reconnu des constructeurs mondiaux
27500 personnes - C.A. 12,1 Milliards de Francs 46% réalisés à l'étranger
recherche pour
son Activité Essuyage (près de Clermont Ferrand - 63)

Chef du Service Achats

Ingénieur Diplômé + formation complémentaire type M.A.I., E.S.A.P....

Vous êtes agé de 32-35 ans et vous souhaitez valoriser une expérience de la fonction. Nous vous proposons, dans le cadre de la décentralisation du service, de prendre la responsabilité des Achats de cet établissement de production en grande série. Vous serez chargé des achats de produits (mécaniques, plastiques, caoutchouc), de frais généraux et d'investissements, de la prospection du marché à la conclusion et au suivi des contrats.

A partir de ce poste, notre politique de gestion des ingénieurs et cadres ouvre d'intéressantes perspectives d'évolution de carrière.

Merci de nous adresser (H/F) lettre , CV, prétentions et photographie en indiquant la référence 64334 à **Valeo Essuyage - Affaires Sociales - Recrutement des Ingénieurs et Cadres - 21 bld Gambetta 92130 ISSY LES MOULINEAUX**

TEXAS INSTRUMENTS DIVISION GRAND PUBLIC EUROPE

A Villeneuve-Loubet, près de Nice, au sein de notre siège européen, la Direction Marketing européenne de la Division Grand Public (calculatrices et jeux éducatifs) renforce son équipe en intégrant :

TROIS ASSISTANTS CHEFS DE PRODUITS EUROPE H/F — réf. ECDHQ/ 0587/1 M

En relation étroite avec le responsable d'une ligne de produits, vous conduisez les études de marché en Europe, participez à la définition des nouveaux produits, coordonnez leur développement en liaison avec nos équipes internationales (européennes et américaines).
Nous recherchons trois jeunes diplômés d'école de commerce maîtrisant l'anglais, dont l'un bilingue allemand ou si possible de culture germanique.

UN CHEF DE PRODUIT EUROPE H/F — réf. ECDHQ/ 0587/2 M

Responsable d'une gamme de calculatrices, vous gérez et faites évoluer votre ligne de produits. Votre connaissance du marché, vos analyses vous permettent de proposer des stratégies et de les mettre en oeuvre.
Vous êtes ingénieur plus 3ème cycle ou HEC, ESSEC, ESCP, avec un réel intérêt pour la micro-informatique, et vous *possédez 3 à 5 ans d'expérience de marketing, de préférence sur des produits à connotation scientifique et/ou pédagogique.*
L'anglais est votre langue de travail. La connaissance de l'allemand serait un plus.

Pour ces postes, déplacements en Europe à prévoir.

Thierry VINCENT, vous prie de lui adresser votre candidature, sous référence choisie, à TEXAS INSTRUMENTS FRANCE, 8/10 avenue Morane Saulnier, 78141 Vélizy-Villacoublay Cedex.



TEXAS INSTRUMENTS



Dans l'axe mais avec une longueur d'avance : développement oblige!

Spécialisée dans l'automatisation flexible d'assemblage, nous concevons et réalisons des installations pour les industries de l'automobile, de la mécanique, de l'électronique, de la cosmétique et de la construction de matériels électriques et électromécaniques.

Exploiter encore mieux et plus vite notre savoir-faire : vous, notre Ingénieur de développement aurez à faire progresser la Société dans sa connaissance technique et dans l'approche de conceptions nouvelles. Vos sources ? Des Salons professionnels, des revues spécialisées, des installations industrielles. A vous ensuite de faire passer votre analyse et vos suggestions auprès des Directions Technique et Générale.

Pour cela, vous êtes un ingénieur diplômé avec une expérience de l'étude des systèmes nouveaux depuis environ 3 ans et à l'aise en anglais. Curieux, ouvert sur l'extérieur, vous ne laissez rien au hasard car vous avez le goût d'approfondir et une capacité d'analyse et de synthèse. Théoricien certes, vous savez aussi orienter vos études en direction d'applications industrielles. Le poste est situé en Rhône-Alpes avec des possibilités d'évolution dans le Groupe. Merci d'écrire aux consultants de SIRCA Rhône-Alpes, le Britannia C, 20 Bd Eugène Deruelle, 69432 Lyon Cedex 03, sous référence 029 451 M en envoyant votre CV et une photographie.

Sirca Rhône-Alpes — Membre de Syntec

« Nous avons une triple compétence informatique. Elle est unique : le saviez-vous ? »

CMG offre une triple compétence unique sur le marché mini et micro-ordinateurs, en informatique industrielle, informatique de gestion et gestion de production. Notre réussite depuis notre création il y a 10 ans, nous la prouvons : une progression constante de 50 % l'an, une clientèle nombreuse et prestigieuse, des collaborateurs professionnels, un développement en région important, une ambiance d'autonomie et de respect mutuel permettant à chacun d'exploiter son potentiel.

PARIS-SUD
AIX-EN-PROVENCE

CHEF DE PROJET

Informatique Industrielle - Temps Réel -

De formation Grande Ecole d'Ingénieurs, vous justifiez de 5 ans d'expérience dans la conduite de projets en automatisme industriel.

Cette expérience réussie et la rigueur avec laquelle vous abordez votre métier vous situe parmi les excellents chefs de projet.
Toutes ces qualités alliées à votre personnalité de leader vous seront nécessaires pour animer une équipe de haut niveau technique, jeune et motivée, et ainsi évoluer rapidement à l'intérieur de notre société.



Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions, sous réf. CP/II, à Mme Gouffier, CMG, ZA de Courtaboeuf, BP 38, 91942 Les Ulis Cedex.

Une Société française, (effectif 2000 personnes - C.A. supérieur à 1,2 Milliard) filiale de l'un des premiers groupes industriels français qui réalise des équipements complexes associant l'électromécanique, l'électronique, l'optoélectronique et l'informatique, recherche :

UN INGÉNIEUR LOGICIEL EXPÉRIMENTÉ

Proche banlieue Nord

Affecté à un Groupe développant un système temps réel de technologie avancée, il sera l'architecte d'une partie de ce projet. Il sera responsable des différentes phases de développement - recherche de solutions techniques, analyse, conception de logiciels, tests et mise en place sur site. Ce poste conviendrait à un candidat âgé d'environ 28 ans, de formation type E.S.E., SUPTELECOM, I.S.E.P.... complétée par un D.E.A. Informatique et possédant une première expérience professionnelle qui lui aura permis de se familiariser avec les technologies avancées de l'informatique (grammaires formelles, analyseurs syntaxiques...).

Référence 920/M

UN INGÉNIEUR LOGICIEL DÉBUTANT

Proche banlieue Nord

Sous l'autorité d'un Ingénieur Chef de Groupe et dans le cadre d'une équipe, il participera au développement de programmes et systèmes temps réel (analyse, codage, mise au point en usine et installation sur site). Ce poste conviendrait à un cadre de formation Ingénieur E.S.E., I.S.E.P., I.S.E.N...., débutant ou possédant une première expérience professionnelle et désireux d'évoluer dans un environnement informatique scientifique (multiprocesseurs).

Référence 921/M

Pour chacun de ces postes, écrire en mentionnant la référence à :

GRH Conseils
3, avenue de Ségur - 75007 PARIS - Discrétion assurée.

Société d'Etude et de Développement de Systèmes Electroniques pour la Défense et l'Industrie, née fin 1985, IBSI Electronique (Groupe IBSI, 700 collaborateurs) recherche dans le cadre de son expansion :

VISEZ L'AVENIR !

Responsable de Laboratoire d'Etudes.

Ingénieur Grande Ecole, il devra justifier d'une expérience technique significative acquise dans la réalisation de projets militaires ou industriels : électronique rapide, traitement du signal, réseaux locaux, transmission sur fibres optiques ainsi que d'une expérience d'affaires.
Il devra assurer la prospection des affaires du laboratoire et leur suivi en coordination avec la Direction Technique.
Ses capacités à étendre et diversifier les activités lui permettront d'évoluer très rapidement vers un poste autonome de responsable de Département. Rémunération très motivante liée à cette évolution.

Recherche également : **INGENIEURS D'ETUDES**, Grande Ecole, 1 à 3 ans d'expérience, même profil technique que ci-dessus.

Merci de nous adresser votre lettre de candidature manuscrite et votre curriculum vitae à :
IBSI Electronique 151 bis, rue Blomet - 75015 PARIS
ou de contacter : Fabienne MAULAVÉ (45 32 79 17)

IBSI ELECTRONIQUE

assurer les développements techniques dans une PME du secteur télécom

Une société française, fabricant des MATERIELS de PERITELEPHONIE de haut niveau technologique, leader dans ce créneau d'activité, crée un poste de développement de nouveaux projets.

Pièce maîtresse au sein de l'équipe de direction technique, il assurera le dialogue avec les plus grands prescripteurs, définira les orientations en matière d'évolution des produits, assurera l'interface avec le Bureau d'Etudes, la Production,...

Ce poste qui implique à la fois créativité et sens des relations, conviendrait à un INGENIEUR ELECTRONICIEN, 30 ans minimum, ayant une expérience de l'étude et de la conception de matériels de télécommunication, actuellement responsable de projets et souhaitant accéder à des responsabilités plus larges.

Adresser les dossiers de cand. sous réf. 3342 LM. à

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris

MEMBRE DE SYNTEC



L'un des tous premiers industriels français de l'instrumentation électronique de mesure recherche pour son Service Etudes a EVRY (91)

INGENIEUR ELECTRONICIEN

Grande Ecole (H/F)

Pour participer au développement d'une gamme d'instruments.
Connaissances en circuits électroniques bas niveau et microprocesseurs appréciées.

AGENTS TECHNIQUES ELECTRONICIENS

DUT/BTS Electronique.

Connaissances en électronique analogique et microprocesseurs appréciées.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (débutants ou première expérience aceptés) à M. PERNOT - AOIP Mesures BP 182 - 91006 EVRY CEDEX.



Groupe Pétrolier International de tout premier plan recherche

Ingénieurs Electroniciens Grandes Ecoles

Responsable Programme

A la tête d'une équipe, il conçoit, développe et met en oeuvre des systèmes de mesure.
Il possède de solides connaissances en électronique analogique et numérique.
Il a le sens du dialogue et le dynamisme requis pour diriger un groupe.
Il a 3 à 5 ans d'expérience.
Réf. B 843.

Ingénieur Etudes

Au sein d'une équipe projet, il participe à la conception de sous-ensembles électroniques faisant appel à des techniques analogiques et numériques (micro-processeurs, logiciels).
Il est débutant ou a une première expérience.
Réf. B 844.

Ingénieur Développement

En coordination étroite avec les études, il est plus particulièrement chargé du transfert de nouveaux produits au manufacturing (élaboration de dossiers sous CAO, tests fabrication, analyse de la valeur).
Il a quelques années d'expérience dans la spécialité ou dans un département d'études.
Réf. B 845.

Ingénieur Manufacturing

Adjoint direct du responsable de la production électronique, il est chargé en particulier de l'assistance technique.
Il a au moins deux ans d'expérience soit en études, soit en production.
Réf. A 207.

Anglais vivement apprécié.
Ces postes, basés à 25 minutes au sud de Paris, ouvrent de larges perspectives d'évolution en France et à l'étranger aux candidats à fort potentiel. Les rémunérations sont motivantes.

Merci d'adresser votre candidature, en précisant la référence, à l'Agence DESSEIN, 15 rue du Louvre, 75001 Paris qui transmettra. Discrétion assurée.

DESSEIN

Compagnie Générale d'Informatique
recherche, pour un de ses clients appartenant à l'un des premiers Groupes français d'assurances,

Diplômés d'Études Supérieures Informatiques

Bac + 3 au minimum, MIAGE.

Leurs premières fonctions porteront sur des applications spécifiques aux assurances et s'exerceront dans un contexte technique avancé (Informatique, bureautique, télématique), matériel BULL DPS 7, TDS, IDS 2, système PACBASE.

Le poste offert permettra l'acquisition d'une expérience professionnelle diversifiée et une évolution de carrière intéressante.

Lieu de travail : Région Centre-Ouest.

Adresser lettre manuscrite et C.V., sous référence FF/M-8, à :



D. JAMET, Service Recrutement. 84, rue de Grenelle. 75007 PARIS

AD'COM.



Un axe de développement, de déploiement et d'épanouissement à FRAMATOME

Ingénieur système

FRAMATOME recherche pour son centre de Simulation Temps Réel un ingénieur informaticien ayant déjà une première expérience professionnelle.
Il occupera le poste d'ingénieur système. A ce titre, il assurera :
- l'installation et la maintenance des systèmes d'exploitation,
- le développement d'outils logiciels spécifiques à l'activité temps réel,
- l'évolution de la configuration informatique (matériels GOULD et SINTRA).

Si vous êtes prêt à participer au développement de nos STRATEGIES DU FUTUR, adressez-nous votre dossier de candidature (C.V. + lettre manuscrite), sous référence VNL 100, à FRAMATOME, Cedex 16, 92084 PARIS-LA DEFENSE.



INVENTEZ ET GEREZ POUR GAGNER.

réalisé par image de synthèse — média-system

Ingénieurs Electroniciens

portenseigne, l'une des entreprises de Philips en France, recherche dans le cadre de son expansion dans les techniques audiovisuelles de pointe : télédistribution et réception satellite, de Jeunes Ingénieurs Electroniciens (Sup-Télécom., INT, ISEP, ENSEA...) pour leur confier des responsabilités de conception et de développement d'équipements pour réseaux câblés et réception de télévision par satellite.
Une première expérience, dans l'un de ces domaines ou en électronique H.F serait un plus. Anglais indispensable.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions au service du personnel Portenseigne, BP 157, 27400 Louviers.

Philips en France, c'est 21,7 milliards de C.A., 29500 hommes et femmes qui évoluent de la recherche au commercial, du marketing à la production dans l'univers passionnant de l'innovation. Professionnalisme, dynamisme, polyvalence, mobilité sont les atouts qui vous ouvriront les portes de l'international dans toutes les sociétés de l'une des premières entreprises mondiales d'électronique.



PHILIPS

Philips c'est déjà demain.

média-system



Groupe International présent dans 93 pays, avec environ 70 % de son C.A. à l'export, THOMSON-CGR est un des leaders mondiaux de l'imagerie médicale. Dans un secteur très porteur, nous concevons, réalisons et développons des équipements médicaux de haute technologie. Notre ambition de renforcer notre position internationale repose sur la maitrise technologique et la compétence de nos équipes.

Dans ce contexte, pour renforcer le potentiel technique de notre activité VENTE DE FILMS MEDICAUX, nous souhaitons intégrer un

INGENIEUR CHIMISTE PROMOTION PRODUITS

Diplômé d'une école supérieure, vous avez acquis une expérience technique d'environ 5 ans dans le domaine de la Chimie Fine PHOTO ou secteur connexe. Vous avez réussi comme TECHNICO-COMMERCIAL de terrain.
Après une formation complémentaire que nous vous assurerons, vous prendrez en charge la responsabilité de la PROMOTION de nos FILMS MEDICAUX et des PRODUITS de DEVELOPPEMENT associés. Vous apporterez l'assistance technique à notre réseau France et étranger et réaliserez les démonstrations produits en clientèle.
Nombreux déplacements de courte durée à prévoir. Anglais indispensable.



THOMSON CGR

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous la référence GP/RF/LM à Pierre GROISY - THOMSON-CGR - 52 bd Galliéni - 92133 ISSY LES MOULINEAUX.

HAVAS CONTACT

JEUNE INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Ayant 3 à 5 ans d'expérience de la **PRODUCTION A FEU CONTINU.**

Ayant participé à des programmes d'investissements de productivité, et / ou des études de réduction des coûts d'optimisation de la production, d'automatisation des fabrications, etc...

Peut valoriser cet acquis dans un contexte favorable qui lui est proposé par :



Leader Européen du papier de qualité en ramettes pour reprographie

qui poursuit et accélère un très important programme d'investissements dans son usine intégrée de Saillat (87) afin de renforcer sa position avant l'échéance européenne de 1992.

Si vous désirez compléter votre information **AVANT MÊME D'ÊTRE CANDIDAT**, demandez une documentation sur Le Groupe, l'usine de Saillat, le poste offert, à F. DOZOL (16).1 - 45.31.42.42.

Jonction



Un champ d'action à votre mesure.

Leader Européen des Assurances de Personnes, nous voulons renforcer la fiabilité de notre système d'information et en accroître les performances.
Nous recherchons notre

Responsable technique IBM

pour encadrer et animer l'équipe chargée d'optimiser nos systèmes d'exploitation DOS/VSE - VM/CMS, nos SGBD TOTAL/TIS/SUPRA et notre réseau.
Vous aurez à superviser les évolutions techniques des sytèmes (migration MVS envisagée, automatisation de l'exploitation...) et à ce titre, vous serez l'interlocuteur privilégié des équipes de développement et du constructeur.
Ce poste s'adresse à un informaticien de formation supérieure et à fort potentiel, connaissant DOS/VSE -VM/CMS et si possible MVS.



Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence RT 757 à notre Conseil DATAID SELECTION 48, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS.







INSTITUT CHOAY

recherche pour son

unité recherche et développement biologique

ingénieur biochimiste

FORMATION INSA, UTC ou équivalent (deux diplômes scientifiques seraient un avantage).
- *ayant une première expérience de quelques années dans la préparation et la purification d'enzymes ou de principes actifs biologiques très purs.*
- *sera chargé, sous l'autorité d'un Chef de Service et aidé par une équipe de techniciens, de l'étude et de la mise en œuvre de techniques complexes de préparation de principes actifs biologiques.*

Ce poste requiert un grand sens pratique allié à un esprit concret et méthodique et une capacité à pouvoir prendre progressivement plus de responsabilités. *réf. 3324 M*

cadre analyses biologiques

MAÎTRISE SCIENCES
- *ayant une première expérience dans l'utilisation de méthodes sophistiquées d'analyse de produits biochimiques (C.L.H.P., électrophorèse, etc.).*
- *sera chargé, sous l'autorité d'un Chef de Service et secondé par deux techniciens, de l'étude et de la mise en application de techniques d'analyse et de dosage des principes actifs biologiques.*

Ce poste requiert une aptitude réelle à l'analyse, un esprit précis et rigoureux, une grande curiosité pour l'évolution des techniques analytiques. *réf. 3325 M*

Les deux postes seront situés en Région parisienne. Cependant, pour une période de 18 mois environ, le lieu de travail sera à NOTRE-DAME de BONDEVILLE près de Rouen.

Les dossiers de candidatures (lettre manuscrite + curriculum vitae) précisant la réf. du poste souhaité, seront traités confidentiellement par :

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris

MEMBRE DE SYNTEC

Responsable méthodes et industrialisation

300 KF.

Notre société est spécialisée dans la conception, le développement et la production de composants destinés au marché de l'électronique professionnelle et militaire.

Nos produits, de haute technicité, sont fabriqués en petites séries adaptés aux spécifications de nos clients.

La mission du « Responsable méthodes et industrialisation » est de diriger une équipe plurifonctionnelle de 50 personnes environ, en orientant leurs activités vers un objectif constant de prix de revient minimal.

Le candidat que nous recherchons est ingénieur généraliste, mécanicien ou électronicien. Il peut se prévaloir de 5 ans d'expérience acquise dans une entreprise de secteur électronique ou électromécanique où il a exercé une fonction de responsable méthodes et/ou fabrication.

Nous lui demandons d'avoir déjà animé une équipe et de maîtriser la notion de prix de revient.

Ce poste est ouvert sur de larges perspectives d'évolution vers le management industriel.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. A 101.87 à notre Conseil CRITERE, 12, rue Pergolèse - 75116 PARIS.



LEVI-TOURNAY/ASSCOM

Spécialistes IBM, nous avons de grands projets pour vous !

Avec plus de 2000 personnes, un chiffre d'affaires de 853 millions de francs, des filiales en France et à l'étranger, Télésystèmes est l'une des toutes premières sociétés de services et d'ingénierie informatique françaises.
Cette place, Télésystèmes et ses équipes d'ingénieurs la doivent à une palette de compétences de haut niveau dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.
Cette expérience, Télésystèmes doit la mettre de nouveau à profit dans le cadre de projets nationaux de grande envergure et propose à des spécialistes IBM de contribuer, par leurs compétences, à leur réalisation.

Responsable Système Réf. RS/M
Ingénieurs Système Réf. IS/M
Chefs de Projet Réf. CP/M
Ingénieurs Analystes Réf. IA/M

De formation école d'ingénieurs, vous possédez une solide expérience dans une de ces fonctions et souhaitez valoriser votre savoir-faire dans le cadre de projets ambitieux sur

IBM 43XX 30XX MVS / CICS / TSO / SNA (VTAM)

Si l'ambition de nos projets correspond à vos aspirations, envoyez-nous dès à présent votre dossier de candidature sous la référence choisie à :

TELESYSTEMES
Direction du Personnel
115, rue du Bac
75007 PARIS Tél. 45.44.38.98



Gagnons ensemble.

Division d'un groupe industriel d'importance internationale leader dans sa profession recherche un

INGENIEUR

DE FORMATION UNIVERSITAIRE OU GRANDES ECOLES

justifiant d'une expérience de 3 à 5 ans minimum en entreprise.

Pour participer aux actions de génie logiciel et assister les réalisateurs informaticiens dans l'utilisation des méthodes et outils.

Il assurera le suivi de la méthologie logicielle et pourra intervenir dans la réalisation de certains outils.
Des qualités pédagogiques seraient souhaitables.
Un bon niveau en langue anglaise est nécessaire.

Envoyer CV et prétentions sous référence 25358 à
CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

INGENIEURS CONSEIL EN FORMATION

Une entreprise nationale de conseil et formation, implantée à Strasbourg, recherche 2 INGENIEURS.

– Pour : • aider et conseiller les directions d'entreprises ; • accompagner la mise en place d'outils de production ; • concevoir l'ingénierie de formation du personnel ; • réaliser eux-mêmes en partie des formations.
– Ayant : • une expérience réussie de 5 à 10 ans dans des moyennes et grandes entreprises ; • un savoir-faire pédagogique.
– Dans les domaines de : • gestion du personnel et management ; • mise en place opérationnelle de changements importants en production.

Ces postes nécessitent des candidats motivés, ayant le goût et le sens des responsabilités, de l'autonomie et de l'innovation, pouvant mener des contacts à un niveau élevé. Allemand facultatif, mais souhaité.

Envoyer lettre manuscrite (avec CV et photo) à Alain GAUTHIER au 35, rue de Verdun, 67000 STRASBOURG.

CONTESSE

PROGIFINANCE
Groupe Edmond de Rothschild

PROGIFINANCE, du Groupe Edmond de Rothschild, spécialiste de la conception, du développement et de la diffusion de progiciels financiers, poursuit son développement et souhaite accueillir son

RESPONSABLE TECHNIQUE DES PROGICIELS FINANCIERS

■ Vous êtes ingénieur Grandes Écoles ou équivalent, vous avez moins de 30 ans avec une expérience de 2 à 3 ans d'études et de pratique sur micro-ordinateurs dans une Société de Services spécialisée ou chez un concepteur de progiciels (la connaissance de la finance est souhaitée mais non indispensable). Vous êtes doté de solides qualités de manager.

■ Vous aurez la responsabilité fonctionnelle et technique d'un ensemble de progiciels très réputés (gamme ANTINEA), en forte évolution, destinés aux trésoriers des entreprises et aux établissements financiers.

■ Vous collaborerez avec l'équipe dirigeante et prendrez progressivement en charge la direction technique de la Société. Votre carrière est très ouverte dans ce groupe prestigieux et dynamique.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence DE0010 à Françoise BOISSINOT, 66 rue Sébastien Mercier - 75015 PARIS.

RESSOURCES INFORMATIQUES
Département Recrutement

CONTESSE



Alsace
Elastomères haute performance, technologie des couches minces

Notre jeune responsable production :

Un technicien passionné, un animateur créatif et concret. Il va diriger une unité de fabrication de 100 pers., dans un contexte techniquement «pointu» et diversifié, faire siens nos objectifs Qualité/Coûts/Délais, participer à l'évolution technique, au choix des procédés, à l'industrialisation des nouveaux produits.

Sa formation d'Ingénieur Généraliste (AM, ENSI...) lui permet d'aborder des techniques très diverses. Une spécialisation «Transformation des Polymères» par formation (IFOCA...) ou par expérience dans les Elastomères, le Finissage Textile, l'Enduction ou les Thermoplastiques lui donne le profil idéal.
A 30 ans environ, il a déjà encadré des équipes de Production. Filiale du Groupe Multinational GRACE, nous concevons, fabriquons et commercialisons des produits techniques haute performance. 400 pers., une croissance élevée grâce à une diversification en continu des marchés et des produits et à une forte dimension internationale (75% du CA à l'export).
Dans ce contexte, la connaissance de l'anglais est indispensable.

Notre Conseil ALGOE vous remercie de lui adresser votre candidature, en précisant votre rémunération actuelle s/réf. 129 M, à l'attention de Carole de CHILLY.
ALGOE, 9 bis route de Champagne, 69134 ECULLY Cédex

ALGOE
DE L'IDEE A L'ACTION



PEINTURES ET VERNIS INDUSTRIELS
C.A. : 300 MF. Filiale société américaine Dexter Corporation, recherche pour son établissement de TOURNUS (71)

CHEF DE SERVICE ENGINEERING

Missions :
- Entretien des bâtiments et maintenance matériel et équipement
- préparation de plans d'investissements annuels
- réalisation des travaux neufs
- protection de l'environnement

Profil : Ingénieur A.M. avec une expérience de 5 ans minimum en milieu industriel. Pratique de l'anglais nécessaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à DEXTER MIDLAND BOUVET - Direction des Relations Sociales, 14, rue Chanay, 71700 TOURNUS

CONTESSE

A LA CONQUETE DE L'OUEST

Une des plus importantes sociétés françaises de services et d'ingénierie en informatique en constant développement recherche pour l'Ouest son :

RESPONSABLE DE CENTRE DE PROFIT

Sa mission, diriger une équipe en vue de renforcer l'activité et de la diversifier vers les microserveurs, le vidéotex, l'intelligence artificielle, l'assistance technique...
Dans cette perspective, développer à Nantes notre centre de profit est un enjeu que nous souhaitons confier à un cadre d'environ 35 ans ayant une expérience de 8 à 10 ans dans le domaine du service et possédant une solide connaissance régionale.
Une formation polyvalente d'ingénieur et de commerce est souhaitable. Sa rémunération fixe + intéressement ne pourra être inférieure à 350 000 F.

Merci d'adresser votre dossier à **GEMAP OUEST, 16 av. des Acacias, 44000 NANTES** qui transmettra.

Bretagne côtière... avec déplacements

JEUNE INGENIEUR GENERALISTE

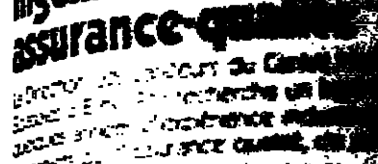
(AM, INSA, ENSI Physique ou similaire)

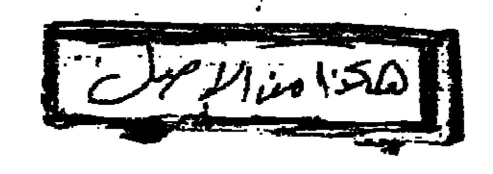
Cette société métallurgique renommée de 1 400 personnes, filiale d'un groupe important, a rénové son projet, élargi ses moyens, requis les énergies.

Dans ce contexte tonique et mobilisateur, le directeur du **DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL** recherche un jeune ingénieur, ayant une première expérience de 3/4 ans si possible, désireux d'apporter son active contribution aux études et réalisations d'équipements, et d'acquérir un plus-value personnelle - technique et humaine -, lui permettant d'utiles ouvertures d'évolution ultérieure.

Merci d'adresser sous réf. D 1013, CV, photo et indication de salaire au **Conseil d'Entreprises, 56270 Ploemeur.**

ceip





SECTEURS DE POINTE

PROGRAMME HERMES

Ingénieur assurance-qualité

La Direction des Lanceurs du Centre National d'Etudes Spatiales à Evry (91) recherche un Ingénieur possédant quelques années d'expérience industrielle dans la gestion de projets ou d'assurance qualité, de préférence au niveau international.

Le candidat retenu aura la responsabilité de l'assurance-qualité de l'avion spatial HERMES pour les tâches déléguées à la Direction des Lanceurs.

Des connaissances dans le domaine des matériaux composites et des structures sont nécessaires pour mener à bien les activités qui seront confiées.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Adresser les candidatures avec CV et photo, sous la référence 86/DLA/44, à M. Le Chef du Département «Personnel» - Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace - 91023 EVRY CEDEX.

cnes — Centre National d'Etudes Spatiales — LES COMPETENCES DU FUTUR

média-system

ingénieur électro-technicien

Entre Normandie et Bretagne, un poste d'études ouvert sur l'extérieur, impliquant des contacts, évolutif.

Notre unité de production, moderne et performante, a opté pour une politique de responsabilisation de ses ingénieurs, même lorsqu'ils débutent. C'est pourquoi nos fonctions d'études recouvrent toutes les actions allant de la conception aux essais de qualification de nos produits électro-thermiques et hydrauliques équipés de moteurs électriques, avec établissement et suivi des investissements et des plannings d'études. Cette mission implique de nombreux contacts avec le Marketing, les Achats et la Fabrication. Notre Société (600 personnes, 380 millions de CA) bénéficie d'une excellente image de marque sur les marchés national et international. Sa croissance garantit l'avenir du candidat de valeur que nous recherchons.

ORION vous assure une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser sous réf. 705543 votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions).

35, rue du Rocher
75008 Paris



LEVI-TOURNAY/ASSCOM

INGÉNIEUR D'AFFAIRES
Systèmes informatisés de régulation de trafic

Filiale d'un important groupe français, la Société a pour vocation de concevoir et de développer des systèmes mettant en jeu de multiples techniques dont l'électronique, l'automatique, la robotique, l'informatique...

Travaillant avec un très large degré d'autonomie, l'Ingénieur d'Affaires recherché aura pour mission de gérer les projets dans leur intégralité : chiffrage, négociation, animation d'un groupe de travail, gestion du projet sous tous ses aspects, coordination des moyens, ...

Formation Ingénieur Grande École avec, si possible, l'option Informatique (ECP, ESE, ECL, ...). Expérience d'Ingénieur d'Études de Systèmes ou de Chef de Projet Technique incluant les relations avec la clientèle. Environ 28 ans. Anglais courant. Lieu de travail banlieue sud.

Adresser C.V. détaillé sous référ. 272/06 M
à FRANCE CADRES
22, rue Saint-Augustin 75002 PARIS.

FRANCE CADRES — MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Nous sommes une jeune société née de la fusion de grands groupes internationaux.
Notre dynamisme nous positionne parmi les leaders de notre spécialité les automatismes industriels.
Nos équipes de «Recherche-Développement» dépassent 110 personnes dont 60 en logiciel et utilisent les méthodes les plus avancées.
Nous recherchons pour notre unité MIDI-PYRENEES :

Un Ingénieur logiciel

Au sein d'un des groupes de projets «logiciel», vous participez à la spécification, à la conception et au développement de produits destinés à l'utilisation d'automates programmables

Ingénieur informaticien, grande école ou universitaire de très haut niveau, vous possédez, si possible, une première expérience en informatique industrielle (automatismes), la connaissance de méthodes de conception et de spécification, la pratique du codage.

Mobile et maîtrisant bien l'anglais, vous êtes créatif, entreprenant, motivé par un travail concerté en équipe.

Nous vous offrons de réelles perspectives d'évolution au sein d'une structure souple, jeune et en pleine expansion.

Merci d'écrire à notre Conseil INFORAMA CARRIERES, 24, rue de Metz, 31000 TOULOUSE, sous réf. ILIAM, avec lettre manuscrite, C.V. et prétentions.

INFORAMA carrières — la technologie par les hommes

LYON-LILLE-MARSEILLE-PARIS-PAU-TOULOUSE

média-system

MINISTERE DE LA DEFENSE

recherche

3 TECHNICIENS

titulaires BTS ou DUT, ayant une expérience dans les domaines :
– poste 1 : de l'hyperfréquence et des radars de bord,
– poste 2 : de l'informatique et des logiciels (matériels sols),
– poste 3 : des canons, munitions et pyrotechnie pour avions.

Ecrire avec C.V. et prétentions au :
S.T.T.E. - Service du Personnel Civil
129, rue de la Convention - 75731 PARIS Cedex 15.

VALENS CONSEIL

CHEFS DE PROJETS INFORMATIQUE

Vous possédez une solide expérience dans la conception et la réalisation de systèmes informatiques. Vous souhaitez affirmer et développer **vos compétences techniques, humaines et commerciales** dans les domaines de la Télématique, des Télécommunications, de la Défense, de l'Industrie et de l'Espace.

Nous recherchons des ingénieurs de formation grande école ayant une bonne connaissance de l'informatique.

Venez collaborer **à la réussite de nos projets et prendre des responsabilités au sein d'une entreprise en pleine expansion :** 1500 personnes, plus d'un milliard de francs de chiffre d'affaires en 1986, une implantation nationale et internationale.

Le parfait simple.

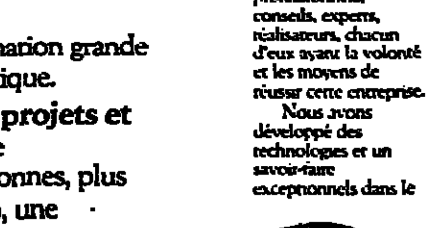
La maîtrise d'un grand projet exige de réunir les meilleurs professionnels, conseils, experts, réalisateurs, chacun d'eux ayant la volonté et les moyens de réussir cette entreprise.

Nous avons développé des technologies et un savoir-faire exceptionnels dans le domaine des télécommunications, des réseaux télématiques et monétiques, des systèmes d'automatisation : annuaire électronique, péages de métro, systèmes de commandement pour les forces armées, Transpac...

Les succès que nous rencontrons dans le monde en témoignent.

Nous voulons vous faire partager notre conception du "Parfait Simple".

SESA - Direction des Ressources Humaines
30, Quai de Dion Bouton 92806 Puteaux Cedex
Réf. 39 LM



De jeunes ingénieurs électroniciens
pour vendre la piézoélectricité

Nous sommes une société spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de composants piézoélectriques (quartz, filtres, oscillateurs).

Nos produits concernent les grands équipementiers de l'aéronautique civile et militaire et de la téléphonie.

Avec une large gamme de produits, nous couvrons une part importante du marché mondial. Nos ingénieurs commerciaux ont l'entière responsabilité de la commercialisation des produits : définir avec le client le cahier des charges, établir la proposition financière après négociation, suivre la réalisation de chaque commande jusqu'à son terme en collaboration avec notre service gestion de production.

Ces postes s'adressent à de jeunes ingénieurs électroniciens possédant une première expérience technique, acquise dans une entreprise fabriquant des équipements électroniques (la métrologie serait un secteur particulièrement apprécié).

De larges perspectives d'évolution seront proposées aux candidats performants dans notre société ou dans le groupe industriel dont nous sommes la filiale. Merci d'adresser votre candidature sous réf. A/100 87 à notre Conseil CRITERE, 12, rue Pergolèse 75116 PARIS.


Critère

LEVI-TOURNAY/ASSCOM

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTROMECANIQUE

Proche Banlieue Parisienne
recherche ses

INGÉNIEURS

DEBUTANTS OU QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE

● *Service DEVELOPPEMENT INDUSTRIALISATION*

Option ELECTROTECHNIQUE, vous participerez, au sein d'une équipe d'ingénieurs, à l'évolution technique et technologique de produits relevant du domaine des grands transformateurs à forte tension.
Interessé par les problèmes relevant de la technique et de la mécanique vous avez le sens de l'initiative et écrivez et parlez anglais. Réf. IDI

● *Service RECHERCHES GENERALES et LABORATOIRE*

Option ELECTROTECHNIQUE, vous serez chargé de recherche et d'étude dans le domaine des transformateurs de puissance haute tension, en particulier d'étude diélectrique des isolations.
Apte à vous intégrer au sein d'une équipe de recherche vous parlez anglais et avez, si possible, des notions d'allemand. Réf. RGL

● *Service CONTROLE ESSAIS*

Option ELECTROTECHNIQUE, après une période de formation au sein d'équipes d'essais en plate-forme, vous assisterez le Chef du Service Essais dans l'organisation des équipes, la définition des moyens et schémas, le suivi des essais, l'observation des délais de la sécurité et de la présentation des transformateurs aux clients pour réception.
Aimant les mesures électriques, les contacts humains (personnel et clientèle), vous êtes intéressé par la sécurité et parlez l'anglais. Réf. ICE

● *Service TECHNIQUE BUREAU DE DESSIN*

Option MECANIQUE ELECTRICITE, après une période de formation au sein du service technique (calculs puis conception au bureau de dessin), vous participerez :
- à la conception générale des études des grands transformateurs,
- au développement de l'utilisation de la CAO.

Intéressé par les problèmes technologiques et les relations humaines vous parlez, si possible, anglais. Réf. TBD

Ces fonctions motivantes et formatrices, au sein d'un très grand groupe, nécessitent dynamisme, imagination, réflexion et vous ouvrent, à terme, de réelles perspectives d'évolution.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence du poste choisi à Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui nous transmettra.

CONTESSE

Institut de Recherche pharmaceutique situé en proche banlieue Sud-Ouest recrute :

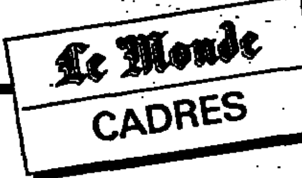
INGENIEUR CHIMISTE

diplômé de l'Ecole Nationale de Chimie.

Possédant une solide expérience en synthèse organique.

Envoyer CV et lettre manuscrite sous réf. M 40825 à HAVAS CONTACT - 1, Place du Palais Royal - 75001 PARIS qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



SPÉCIALISTE DE LA MÉTALLURGIE ATTIRÉ PAR LA COMMUNICATION H/F

Nous sommes un important Groupe de presse de grande renommée. Nous souhaitons intégrer un réel spécialiste de la métallurgie, Ingénieur ou diplôme universitaire équivalent, attiré par une mission de communication écrite, dans un contexte international.

Votre mission impliquera un suivi précis du secteur de la métallurgie : matières premières, transformation, produits, prix, marché, problèmes sociaux... en France et dans le monde.

Il s'agit de travaux de fond qui nécessitent un intérêt pour le concret et une présence régulière sur le terrain.

Ce poste implique donc des qualités d'écoute et une bonne compréhension des enjeux mondiaux dans ce domaine.

Vous rédigez avec aisance, parlez parfaitement ANGLAIS et, si possible, Allemand, vous n'hésitez pas à voyager et avez une vue très ouverte sur le monde. Vous avez évidemment une expérience concrète de plusieurs années dans le secteur de la métallurgie.

Si votre formation, votre expérience et vos aspirations correspondent à ce poste, nous vous remercions d'adresser votre candidature avec lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référence 6252 à Organisation et Publicité - 2, rue Marengo, 75001 Paris, qui vous garantit une discrétion totale.

Vous pouvez mentionner les groupes de presse avec lesquels vous ne souhaitez pas être mis en contact.

IMPORTANT ORGANISME FINANCIER REGION FRANCHE-COMTE

recherche pour renforcer ses départements MARKETING OPERATIONNEL et ETUDES MARKETING

3 JEUNES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HF

DEUX POSTES SONT A POURVOIR A LA DIRECTION OPERATIONNELLE CLIENTELE :

Pour l'un : Il faut être **diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce option Marketing** et être capable de transformer sa réflexion en termes d'action, avoir le sens pédagogique et le goût de l'animation. Réf. 709 M

Pour l'autre : **Diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce option Finance, le candidat apportera de solides connaissances en Marketing et une première expérience, même brève, de la vie en entreprise.**

Homme de réflexion, il devra être capable d'aider à la conceptualisation des projets et à leur mise en œuvre. C'est aussi un négociateur et le coordinateur du développement. Réf. 710 M

UN POSTE EST A POURVOIR A LA DIRECTION MARKETING-PLANIFICATION :

Diplômé de l'Enseignement Supérieur avec une orientation Economie - Mathématiques (Sciences Eco), sa mission sera de conduire à la demande des **études de Prospective,** des études lourdes, de traiter des études particulières et circonstancielles. Il devra également assurer la gestion des systèmes d'analyse de données.

Ce poste à dominante de réflexion implique cependant un rôle relationnel important avec les autres Directions. Réf. 711 M

Ces trois postes devraient évoluer à terme vers des fonctions d'encadrement.

Adresser lettre manuscrite indiquant prétentions et C.V., sous référence du poste choisi, à Corinne Van Loey.

Corinne Van Loey 39, rue Amiral Mouchez - 75013 PARIS



L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS est une organisation internationale visant à octroyer des droits de propriété industrielle (brevets) qui sont, à l'heure actuelle, valides dans 13 pays d'Europe occidentale. L'Office européen des brevets a son siège à Munich et des départements à La Haye et Berlin.

EN 1987 ET 1988 L'AGENCE DE BERLIN RECRUTE DES EXAMINATEURS EN BREVETS.
NOUS AVONS BESOIN D'INGÉNIEURS DIPLOMÉS ET D'UNIVERSITAIRES TITULAIRES D'UNE MAITRISE EN :

CHIMIE, notamment :
- Chimie organique ;
- Biochimie ;
- Détergents ;
- Génie chimique.

PHYSIQUE, notamment :
- Semi-conducteurs ;
- Mesure.

ÉLECTRICITÉ, notamment :
- Interrupteurs, relais ;
- Electronique ;
- Ordinateurs.

MÉCANIQUE ET TECHNOLOGIE MÉCANIQUE.

Après une période de formation en matière de propriété industrielle et de recherche documentaire, l'examinateur effectue de façon autonome les recherches bibliographiques concernant des demandes de brevet. Il est chargé d'analyser celles-ci, d'en identifier le concept inventif, d'étudier tous les aspects et toutes les réalisations de l'invention, de conduire la recherche dans les parties de la documentation qu'il aura sélectionnées, de retenir les documents les plus pertinents en ce qui concerne la nouveauté et l'activité inventive, et de les consigner dans un rapport de recherche qui a pour but d'informer le demandeur, le public et les divisions d'examen de Munich sur l'état de la technique.

Les candidats doivent posséder une excellente connaissance de l'une des langues officielles de l'Office (allemand, anglais et français), et l'aptitude à comprendre rapidement le sens d'un texte, en particulier technique, dans les deux autres. Des cours de langue organisés par l'Office permettent aux examinateurs de perfectionner leurs connaissances linguistiques si le besoin s'en fait sentir.

Aux candidats désireux de travailler de façon autonome et de suivre les développements les plus récents de la technologie, l'Office offre une carrière intéressante dans un milieu international, ainsi que des traitements et conditions de travail attrayants (par exemple 6 semaines de congé annuel, assurance maladie, retraite, etc.) semblables à celles des organisations coordonnées telles que l'OTAN, l'OCDE, etc.

Les candidats doivent être ressortissants de l'un des Etats membres de l'Organisation européenne des brevets, néanmoins la préférence sera donnée aux candidats provenant des pays membres qui sont actuellement le moins représentés à l'Office.

Vous pouvez adresser vos demandes pour obtenir de l'information complémentaire et des formulaires de candidature auprès de :

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS
DG 1, agence de Berlin
Gitschiner Strasse 103
D – 1000 Berlin 61
Tél. : 030/2594-644.

SECTEURS DE POINTE

SOCOMEC

Leader français dans nos spécialités, la conception et la fabrication d'appareillages électriques et électroniques, afin de compléter nos équipes en Alsace, nous recherchons un

Ingénieur en électricité
Grande Ecole

De formation supérieure en électronique ou électrotechnique, vous justifiez de 3 ans d'expérience dans le domaine de la basse ou moyenne tension.

Créatif et ayant le goût prononcé pour les études et le développement, vous êtes également ouvert à l'approche marketing des problèmes et vous souhaitez vous informer, comparer et remettre en question.

Vous l'avez compris, c'est avant tout une personnalité et un état d'esprit que nous recherchons. Si vous pensez ressembler à ce portrait, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Notre discrétion vous est acquise.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite accompagnée d'un C.V. détaillé et d'une photo, sous réf. 80503/M, à notre Conseil.

Staff Consultants
32, allée de la Robertsau 67000 Strasbourg.

Société en création
recherche
pour région NANCY
après formation rég. parisienne

INGÉNIEUR CONFIRMÉ

MÉCANICIEN OU ÉLECTROMÉCANICIEN

pour études et montage système complexe, ayant le sens des responsabilités et du travail en équipe.

Ecrire lettre manuscr. + prét. et C.V. sous nº 8556 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

recrute

2 JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIEN ET INFORMATICIEN

(école d'ingénieurs de préf.) attirés par le travail logiciel ou matériel au sein d'une petite équipe de développement dans *les domaines suivants :*
MICRO-INFORMATIQUE, RÉSEAU, BASES DE DONNÉES

Transmettre C.V., photo et prétentions à
M. EVAIN. Ministère des Affaires étrangères. Service des communications.
37, quai d'Orsay, 75700 Paris.

Cabinet d'audit en expansion
recherche

FISCALISTES ht niv.

- Assistance à vérification
- Impôts locaux

Rémunération moth ante pouvant atteindre 500 KF
Tél. : 42-23-18-20

RÉGION LYONNAISE

recherche urgent

SECRÉTAIRE CONFIRMÉE BILINGUE (ANGLAIS/ALLEMAND)

Exp. secrétariat de Direction. Poste à pourvoir de suite.

Ecrire sous le nº 8581M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS

recherche
pour son départ. commercial
COLLABORATEURS(TRICES)
Tél. : 45-38-98-54

SOCIÉTÉ VERRIÈRE RATTACHÉE A UN GROUPE EUROPÉEN

recherche
pour une usine
de production
en SEINE-MARITIME

INGÉNIEUR THERMICIEN

Bonnes connaissances en électronique et asservissements

Pratique de l'utilisation de microordinateurs dans les processus de production

Langue anglaise souhaitée

Disponibilité importante demandée

Age : 30 ans environ

Position : adjoint au directeur de production

Envoyer C.V. et prétentions sous nº 8.580 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris 7e

Filiale dynamique d'un grand groupe d'installations électriques, recherche pour renforcer ses équipes

UN OU PLUSIEURS JEUNES INGÉNIEURS D'AFFAIRES

Débutants ou quelques années d'expérience

dont nous attendons :
- des qualités d'animation et de communication ;
- rigueur intellectuelle et dynamisme ;
- une vocation d'entrepreneur et un esprit « terrain ».

Merci de nous adresser votre dossier de candidature lettre manuscrite, CV, photo, prétentions à

CLÉMANÇON ENTREPRISE

service du personnel
34, av. du Président-Wilson
93212 La Plaine-Saint-Denis.

SOREP

RENNES - PARIS - HOUSTON
300 personnes
Groupe de sociétés de services en micro-électronique, au 1er rang européen pour les circuits hybrides

Dans le cadre du renforcement de son potentiel d'études recherche H/F

INGÉNIEUR RESPONSABLE ÉTUDES HYBRIDES

en liaison avec le Directeur des études hybrides, dans un environnement très évolutif et de haute technologie, vous animerez et coordonnerez l'action de plusieurs ingénieurs et techniciens pour la mise en œuvre de projets complexes.

Agé de 30/35 ans environ, vous êtes ingénieur électronicien grande école et vous possédez une bonne expérience en conception et réalisation d'équipements électroniques. La connaissance des technologies micro-électronique sera un atout.

Poste à pourvoir à proximité de Rennes.

Merci d'adresser lettre C.V. à :
SOREP S.A. Service du Personnel
Z.I. de Bellevue 35220 Châteaubourg.

COMMUNICO

elsydel TRINDEL

Société, Leader International dans le domaine des systèmes d'automatismes, de péages et de contrôle de trafic, destinés aux parkings et aux infrastructures de transports, (Ponts, autoroutes, tunnels)

C.A. consolidé 150 MF - 200 personnes dont 150 ingénieurs et techniciens, située à Paris, avec filiale aux U.S.A.

recherche

INGÉNIEURS CHARGÉS D'AFFAIRES

basés à Paris (France et Export)

- assurant l'étude et la réalisation d'affaires depuis la négociation avec le client jusqu'à la mise en service.

Expérience : débutant à 4 ans d'expérience.

Formation : Ecole d'Ingénieurs (*électronique, informatique*, électromécanique, ...).

Anglais courant.

Merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, CV avec photo, sous référence DG022 à :
ELSYDEL-TRINDEL - Elisabeth AULANIER
63, Bd Bessières - 75017 PARIS

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Le Groupe HERVET

recherche le

RESPONSABLE ENGAGEMENTS (H/F)
de sa filiale LOCATERME,

société financière de crédit-bail mobilier et location

pour prendre en charge l'étude du risque (analyse financière, juridique, fiscale, technique...) et le suivi des opérations mises en œuvre par LOCATERME.

Titulaire d'une formation secondaire et d'un diplôme professionnel, le candidat bénéficie d'une expérience réussie de plusieurs années de la fonction au sein *d'un groupe bancaire ou financier où il a fait preuve notamment de son aptitude* à analyser des rapports financiers anglo-saxons.

Au sens du risque, il allie des qualités de rigueur et de méthode ainsi que de disponibilité et de rapidité.

Enfin, il est motivé par un poste autonome s'inscrivant dans le cadre d'un travail d'équipe.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référence 218 à BANQUE HERVET - Bénédicte LE TOUZÉ - Département du Personnel et des Relations Sociales - 127, avenue Charles-de-Gaulle - 92201 NEUILLY-S/SEINE.

Plan Champs



IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION

15 sociétés - 4 500 personnes
plus de 6 milliards de C.A.

recherche pour sa Direction Juridique à PARIS

JEUNE JURISTE

- ayant cinq ans de pratique après sa maîtrise,
- disposant de bonnes qualités de rédaction notamment en matière de contrats commerciaux,
- opérationnel et capable de prendre en charge des dossiers variés,
- désireux d'apporter son dynamisme et son esprit d'initiative à un groupe performant et en développement.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo en précisant la rémunération actuelle sous réf. 24885 à Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.

CONTESSE

Le Monde
participe
au 3e salon de la
FONCTION COMMERCIALE
DU 12 AU 15 MAI 1987
au CNIT PARIS/LA DÉFENSE.



RESPONSABLE RECRUTEMENT ET GESTION DES CARRIERES

Nous sommes un des tout premiers constructeurs informatique. Nous avons acquis au fil des années une image de dynamisme, de jeunesse, de créativité et de grande avance technologique. Devant un développement sans cesse plus important, notre Direction du Personnel crée aujourd'hui ce poste. Nous offrons à un professionnel du recrutement de valoriser une première expérience réussie de 2/3 ans acquise en cabinet ou en entreprise.

Nous vous confierons :

- *La prise en charge des missions de recrutement, en direct ou avec l'assistance d'un cabinet (analyse de poste, choix des méthodes et des moyens, sélection).*
- *Vous assurerez le suivi de l'intégration de nos nouveaux collaborateurs. Vous les assisterez dans leurs projets de développement professionnel par une approche de conseil (évaluation des potentiels, bilans professionnels, gestion des promotions).*
- *Vous développerez les relations avec les Ecoles, vous nous représenterez dans les forums.*

Etre associé à la gestion du potentiel humain de l'entreprise, dans un secteur qui bouge et évolue comme le notre c'est le challenge que nous vous proposons.

Une formation supérieure, Sciences PO, Ecole de Commerce, CELSA, psychologie serait appréciée.

Notre Conseil établira les premiers contacts. Adressez-lui votre dossier de candidature et votre niveau de rémunération en précisant la référence 905 M.

ALPHA CDI,
181 Avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

MEMBRE DE SYNTEC

A L P H A C D I.

Le Groupe HERVET
recherche des

EXPLOITANTS H/F

Classe V, VI

pour leur confier la gestion et le développement d'un portefeuille entreprises

Ces postes basés à Paris et en proche banlieue font appel à une expérience similaire d'au moins 3 années, fortement orientée vers la prospection commerciale et soutenue par une formation de base supérieure économique ou financière.

Vous appréciez votre autonomie, mais vous aimez travailler en équipe et savez favoriser la communication et les échanges.

Votre évolution de carrière est liée aux performances professionnelles et aux qualités humaines que vous développerez dans cette fonction.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous réf. 217 à Bénédicte LE TOUZÉ - BANQUE HERVET, Département du Personnel et des Relations Sociales, 127, avenue Charles-de-Gaulle, 92201 NEUILLY-S/SEINE.

BANQUE HERVET

Plan Champs

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

recherche pour son siège social Paris

CADRE COMPTABLE HAUT NIVEAU

MISSION : Responsabilité de la gestion générale des comptes clients France et export.
— Diriger des services comptables ;
— Assurer les liaisons

internes :
- services juridiques,
- services commerciaux,
- services informatiques,
- direction financière du groupe ;

externes :
- banques,
- coface,
- douanes.

PROFIL : — **Cadre comptable diplômé de l'enseignement supérieur,** 35-40 ans, ayant déjà assumé des responsabilités importantes ;
— Expérience bancaire de 7 à 8 ans ;
— Pratique d'une comptabilité tenue par ordinateur ;
— **Anglais courant.**

Larges possibilités de carrière à l'échelon d'un grand Groupe.

Ecrire sous nº 7047 le **MONDE PUBLICITÉ** 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

RESPONSABILITES ET AUTONOMIE POUR DEUX JEUNES INGENIEURS

Vous connaissez PPG, fabricant mondial de peinture. Un groupe très implanté en France avec CORONA. Un groupe qui se développe fortement et recherche

. UN INGÉNIEUR ETUDES TRAVAUX ET MAINTENANCE POUR LA COURNEUVE (93)

Ingénieur A.M., ENSI Mécanique ou équivalent, avec 3 ans d'expérience en B.E., votre mission englobera l'étude et la réalisation de nos projets travaux neufs, la maintenance du matériel et des installations (5 personnes), le développement et la mise en place de la politique hygiène et sécurité. Une mission d'envergure pour un établissement de 250 personnes (un atelier-pilote, des laboratoires, des bureaux) qui demande des qualités d'autonomie et d'animation ainsi que la connaissance de l'anglais. (Réf. LC)

. UN INGÉNIEUR POUR LE SERVICE ENTRETIEN DE SON USINE DE SAULTAIN (59)

Ingénieur mécanicien ou généraliste débutant, votre mission sera très diversifiée et vous aurez également la responsabilité de la gestion du stock de pièces détachées et de son informatisation. Un poste évolutif qui demande souplesse et adaptation. (Réf. SN)

Si vous souhaitez rejoindre un groupe international performant, merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référence choisie à :
Jacques DELILLE - PPG CORONA
168, avenue Paul Vaillant-Couturier
93120 LA COURNEUVE.



Organisation et Publicité

Ville 48 000 habitants

proche banlieue Paris (métro)
RECHERCHE

Un(e) directeur(trice)

de musique, danse et art dramatique pour son conservatoire municipal, pour la rentrée scol. 1987-88 (800 élèves, 45 enseignants), recrutem. par mutation ou recrutem. direct, suite à un concours local.

Les candidats seront de préférence titulaires du certificat d'aptitude et expérimentés
- Motivés par la gestion et l'encadrement d'une équipe d'enseignants ;
- Capables de proposer et mettre en œuvre un projet éducatif et pédagogique ;
- Susceptibles de développer des relations avec l'environnement culturel et associatif.

Envoyer candidature et CV avant le 31 mai 87 :
Ecrire sous le nº 8576 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

CHARGÉ DE RECRUTEMENTS

La **DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES** de notre société (1 600 personnes), d'implantation nationale et l'un des leaders du Transport Routier de Marchandises, renforce sa structure par l'intégration d'un nouveau collaborateur.

Vous serez principalement chargé de conduire des actions de recrutement pour l'ensemble des catégories de personnel sur la zone qui vous sera confiée.

Associé étroitement à la réussite de notre politique sociale, vous participerez au développement dans l'entreprise du management participatif.

Une première expérience du recrutement et une formation Juridique (Maîtrise) nous paraissent indispensables pour réussir dans cette fonction.

Poste basé à **TRAPPES,** nécessitant de fréquents mais courts déplacements en province.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V. + photo + prétentions) sous référence 6146 à Organisation et Publicité - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra. Confidentialité assurée.

Groupe bancaire recherche pour ses agences de Paris.
Région Parisienne et grandes villes de Province

Jeunes diplômés

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMERCIAL OU GESTION

Une première expérience commerciale a révélé votre sens du contact et vous permet maintenant d'aborder avec ambition le monde des affaires et de la finance.

Un groupe bancaire d'implantation nationale (80 agences) mais à taille humaine (950 personnes), vous offre la possibilité de valoriser votre formation en alliant à votre dynamisme commercial votre rigueur de gestionnaire.

Votre personnalité et votre mobilité seront les éléments déterminants de votre évolution vers des postes de direction d'agence.

Motivez votre intérêt pour cette offre en écrivant avec CV, photo et salaire actuel à Compagnie du Crédit Universel, Département du Personnel, 152 boulevard Haussmann, 75008 Paris. Réponse et discrétion assurées.

COMPAGNIE DU CREDIT UNIVERSEL

média system

CHARGE D'AGENTS DE CHANGE
recherche

Spécialiste Marché Options sur Actions

Une importante Charge d'Agents de Change de la place de Paris, recherche son futur teneur de marché "Options sur Actions" pour l'ouverture du marché en juin 1987.

- Intégré dans une équipe de 5 personnes, il pratiquera l'arbitrage sur le marché en suivant les ordres générés par les "Traders Options".
- Technicien du risque et de la rentabilité, il cotera le marché des options sur actions, assurera la couverture des positions, etc...
- Ce poste ne peut convenir qu'à un candidat âgé de 25 ans minimum, diplômé de l'enseignement supérieur à dominante mathématique et/ou financière. Il possèdera une première expérience professionnelle ou aura suivi des stages dans le domaine des options dans une banque, une Charge d'Agents de Change ou une société industrielle investissant des capitaux à l'étranger.
- La rémunération comportera un fixe de l'ordre de 250 000 francs et sera assortie d'un intéressement pouvant rapidement doubler cette rémunération.

Adresser votre candidature à
OMNIUM PRESSE SERVICE
Ref. C.A.C.
99, rue de Richelieu - 75002 PARIS

IMPORTANT ORGANISME DE PREVOYANCE MUTUALISTE
recherche son

RESPONSABLE REGIONAL PREVOYANCE INDIVIDUELLE

Région POITOU CHARENTES - LIMOUSIN AQUITAINE
(Poste basé à BORDEAUX)

Le candidat, âgé de 30 ans au moins, diplômé d'études supérieures, devra justifier d'une expérience réussie dans l'animation d'un réseau commercial (de préférence dans le secteur des Assurances Vie G.B. ou dans le domaine bancaire). Rémunération fixe. Remboursement des frais réels.

Adressez lettre manuscrite, CV avec photo (restituée) et prétentions sous réf. 24543 à CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

Chargée de recherche
PARIS.

JEAN CLAUDE-MAURICE CONSEIL, est le département spécialisé en Ressources Humaines, Recherche et Sélection de Cadres du GROUPE JEAN-CLAUDE MAURICE. Pour les missions de recrutement que notre société réalise dans des secteurs d'activités variées, nous recherchons notre future Chargée de Recherche.

En collaboration étroite avec l'équipe de Consultants, et après analyse du Marché, elle identifiera les cibles, sélectionnera les compétences, et assurera les contacts.

De formation supérieure commerciale ou équivalent (Sup de Co, IEP...) et après une première expérience réussie en Société de Conseil ou en Entreprise, vous souhaitez démontrer vos qualités relationnelles et de dynamisme.

Cette activité très formatrice vous permettra d'évoluer au sein des diverses sociétés de notre Groupe.

Merci de nous adresser votre dossier sous réf. 1681M ou transmettez-le à CV PLUS en composant le 36-15 code CV PLUS sur votre minitel.



Jean-Claude Maurice S.A.
12, rue de Ponthieu - 75008 PARIS.

PARFRANCE ANNONCES

Nous sommes spécialisés dans la publicité de recrutement et recherchons : [H/F]

REDACTEUR CONSEIL

pour assister et conseiller les directions du personnel des entreprises, pour la réception, le conseil, l'élaboration, la rédaction, la mise en forme et le suivi des annonces. Il est nécessaire de posséder une très bonne culture générale, des connaissances graphiques, une facilité de rédaction et le goût des contacts humains. Une expérience dans la profession est indispensable.

La possibilité d'un mi-temps peut être envisagée.



Adresser CV, photo, prétentions à
La Direction du Personnel
PARFRANCE ANNONCES
4rue Robert Estienne 75008 PARIS

SEDI

La forte expansion de notre
DEPARTEMENT INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
confirme l'impact que nous avons sur nos clients, nous recherchons pour des postes fortement intéressants et variés (GENIE LOGICIEL, TELECOM., CONTROLE DE PROCESS, etc ...)
sur Paris et Sud de la France

Ingénieurs Grandes Ecoles

(DEBUTANTS ACCEPTES)

Rémunération attractive et évolution de carrière

Adresser candidature, CV et prétentions à SEDI 80, avenue Ch. de Gaulle 92200 Neuilly - 46.24.59.11

Cette annonce s'adresse aux jeunes (étudiants ou non) qui veulent se confronter à la vente.

RECHERCHONS

Filles ou garçons aimant les contacts pour animer la vente de nos téléphones dans les grands magasins de la région parisienne et de la province. Libres les 29 et 30 mai, les 19 et 20 juin.

Ecrire en adressant photo à :
Modulophone
(Réf. LE MONDE)
17, rue des Dames-Augustines,
92200 NEUILLY.

JEUNE DIRECTEUR D'USINE
Ingénieur électromécanicien
ENSI - INSA ou similaire

région Normandie.

Un groupe international dynamique recherche ce jeune directeur d'usine pour assurer la responsabilité globale d'une unité de production automatisée de 40 personnes, fabriquant en continu des produits du bâtiment de technologie avancée, exportés dans le monde entier. 5 à 10 ans d'expérience du commandement en méthodes ou fabrication en continu, mettant en œuvre des techniques variées sont nécessaires. Poste d'avenir stable. Rémunération motivante. Véhicule de fonction. Logement facilité.

Adr.CV dét. ss réf. 1237 à

seletec Conseil 67000 STRASBOURG CEDEX

Le Monde CADRES

QUAKER FRANCE

MARSEILLE

Filiale d'un important groupe américain en France : 1 milliard de F. de C.A. sur les marchés porteurs de l'alimentation animale et des céréales pour petits déjeuners, recherche

1 ACHETEUR EMBALLAGES

Diplômé d'une grande école de commerce ou équivalent, vous avez une première expérience réussie dans la pratique des achats emballages : cartons, papiers, contenants métalliques, plastiques...

Vous connaissez les marchés, les techniques, les matériels et les matériaux, et vous possédez une grande aptitude à la négociation commerciale.

Vous aurez à jouer un rôle important dans l'évolution et le développement des emballages, en liaison avec les Départements Marketing, Technique et Recherche au niveau Français et Européen.

L'anglais est indispensable.
Le salaire sera fonction de l'expérience du candidat.
Adressez votre dossier (lettre manuscrite, C.V., photo), à : Sté QUAKER FRANCE
40, bd de Dunkerque - 13002 MARSEILLE
à Mr Yvon ODIC - Responsable du Recrutement.

Pierre Lichau

CAST

Le système " Blue Box " pour vos transports en conteneurs recherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE

Il participe à la définition de la politique commerciale qu'il met en oeuvre en dirigeant la force de vente.
Il suit les principaux clients et transitaires sur l'ensemble du territoire. L'homme que nous recherchons est impérativement bilingue anglais. De formation commerciale supérieure, c'est un fin négociateur et un meneur d'hommes confirmé.
Le candidat retenu aura une bonne connaissance complétée par une réussite certaine dans le domaine des transports, maritimes de préférence.

Adresser votre dossier ou prendre contact avec F.BERGIRON
CAST EUROPE FRANCE Tour Neptune - Cedex 20
92086 PARIS LA DEFENSE
Tél. (1)47.76.42.50

Pierre Lichau

UN AGRO A LA COMMUNICATION

Un institut technique agricole

recrute pour son siège à Paris,

UN(E) JEUNE INGÉNIEUR

qui rejoindra l'équipe chargée de la communication.

De formation Agro (ou équivalent), il(elle) aura une première expérience d'environ trois ans dans le domaine de la communication. Responsable de la conception et du suivi d'une partie des éditions, il(elle) apportera en plus son appui aux opérations de relations publiques.

Maîtrisant tous les aspects de la communication écrite, le candidat devra également faire preuve d'esprit de synthèse, de sens de l'organisation et du contrat, et d'un souci certain de l'esthétique. La rémunération de départ ne sera pas inférieure à 140 KF.

Le poste est à pourvoir au 1er août 1987.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (c.v. + photo + lettre manuscrite) à ERIC BARDON, qui vous garantit toute confidentialité, au CETIOM, 174, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

Groupe Bancaire Alsace

recrute

INFORMATICIENS PROJET

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

DÉBUTANTS ACCEPTÉS

Les candidatures avec C.V. détaillé et prétentions sous n° 8 578 M
Le Monde Publicité – 5, rue de Monttessuy, Paris 7e

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

recherche pour son siège social dans les HAUTS-DE-SEINE

UN PHARMACIEN POUR SERVICE EXPORT

Plus particulièrement chargé des dossiers d'enregistrement.
Un diplôme de Pharmacien option industrie complété par un DESS de législation est nécessaire pour ce poste.
Connaissance de l'anglais indispensable et de l'espagnol souhaitable.
Débutant accepté.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions en précisant bien sur l'enveloppe la réf. 19842 M à BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX qui transmettra

---

Le département du Val-de-Marne

RECHERCHE

UN CHEF DE PROJET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

pour son service informatique

Ayant une bonne maîtrise des Bases de données.
Expérience d'une méthode d'analyse souhaitée.
MATÉRIEL UTILISÉ :
BULL DPS6/GCOS6
DPS7/GCOS7

RECRUTEMENT

- Soit par voie de détachement :
  CONDITION : être fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur, Spécialité Informatique.
- Soit par voie de contrat :
  CONDITION : être soit titulaire d'un diplôme d'ingénieur, Option Informatique,
  soit titulaire d'un diplôme de l'Enseignement supérieur et justifier d'une expérience professionnelle pour ce poste.
- Transmettre les dossiers de candidature comprenant :
  – un curriculum vitae,
  – la photocopie du dernier arrêté de promotion ou celle des diplômes,
  – une photographie d'identité,
  – deux enveloppes timbrées (format 17,5×25 cm) portant nom et adresse du candidat

au plus tard le VENDREDI 15 MAI 1987, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à :
L'HOTEL DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Direction du Personnel départemental
Bureau du Recrutement - Pièces 404,
Avenue du Général-de-Gaulle, 94000 CRÉTEIL

Groupe Bancaire Alsace

recrute

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

ANALYSTE PROGRAMMEURS

(NIVEAU MIAGE MINIMUM)

Pour participer à des développements d'applications en temps réels

Veuillez adresser candidature avec C.V. et prétentions sous n° 8 579 M
Le Monde Publicité – 5, rue de Monttessuy - Paris 7e

Recherche de Cadres et de Dirigeants

Monique Nervet
met son expérience
à votre disposition :
Critère
12,rue Pergolèse-75116-Paris
45.00.39.16


Critère

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN

PROFESSEUR DE MÉCANIQUE

Une chaire de mécanique est vacante à l'ENPC à partir de la rentrée scolaire 1988.

Le texte détaillé de l'appel de candidature est disponible au Secrétariat de la Direction de l'Enseignement.

Les candidatures comportant notamment un projet de cours et un curriculum vitae devront parvenir au Directeur de l'Enseignement de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS (42-60-34-13, poste 120) avant le 1er juin 1987.

RECHERCHES DÉVELOPPEMENTS NORMALISATION - ESSAIS

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL

recrute

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Sa spécialité : les échanges thermiques (expérimentation et calculs).
Ses objectifs : participer à des études théoriques et expérimentales sur les échanges de chaleur et répondre aux problèmes posés par des industriels.

Il devra se maintenir en contact avec des laboratoires de recherche spécialisés, avec les industriels de la profession, intégrer à une équipe de 14 ingénieurs et encadrer des techniciens de haut niveau (DUT).

Son profil : 30 ans environ, une première expérience ou une thèse, anglais opérationnel indispensable.

CETIAT, BP 6084
69604 Villeurbanne Cedex

CENTRE CULTUREL recrute

RESPONSABLE SECTEUR IMAGES

– développer projet productions, conservation et initiation photos,
– programme, cinéma RECHERCHE

Env. C.V. avant 25 mai 1987 au C.C. A.-Malraux, BP 126, 54504 Vandœuvre Cedex

---

automobiles

ventes

de 12 à 16 C.V.

Vds MERCEDES 280 SEL 1986 50 000 km, options. Tél. (Allier) 70-45-14-32 et 70-45-32-97.

boxes - parking

CHARENTON
A vendre en sous-sol BOX (2 pl.) fermé : 43-20-12-07.

perdu - trouvé

Dessin perdu dans carton le 7 mai dans cabine téléphonique boul. des Italiens. Tél. 46-66-52-51. Récompense.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHARGÉ DE MISSION EXCEPTIONNELLE

recherche MISSIONS COURTES DURÉES

Afrique francophone - France

Conseiller d'entreprise, pour établir un constat, l'étudier, concevoir les solutions, appui opérationnel sur un plan très général dominant toutes les techniques et les aspects méthodologiques de la fonction de DIRECTION GÉNÉRALE.

Riche de savoir-faire, longue expérience gestion des hommes et plus particulièrement en Afrique.

Ecrire sous n° 8574 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

J.F., 22 ans, ingénieur marketing, recherche poste assistante marketing, relations publiques, Paris et proche banlieue. Tél. : 47-47-82-21.

JH 30 ans, titul. DEA droit international niveau BEP, comptabilité tril. Fr.-Ang.-Arabe, ch. emploi stable. Etudierais ttes propositions.
Ecrire sous le n° 6957
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Femme 37 ans, parf. maîtrise secrét. direct., 13 ans expér., profess. secteurs divers, ch. poste mi-temps - 3/4 temps, préf. dom. culturel.
Tél. : 45-87-24-53 matin.

Cadre (femme) 40 ans, formée, cherche poste de RESPONSABLE dans entreprise ou dans caisse. 6 ans d'expérience dans les connaissances micro-informatique. Etudie toutes propositions en Yvelines, Versailles, St-Germain-en-Laye.
Ecrire sous le n° 6956
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. rech. emploi administratif Import-Export (anglais), expérience dans négociations des crédits documentaires.
Ecrire sous le n° 6955
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

E.S.C. anglais, allemand, 13 ans expérience incluant : secrétariat général, direction personnel, serv. juridique, gestion entrepôts/livraisons, serv. généraux, stage C.E.S.I. informatique, recherche responsabilités similaires PME/PMI Paris banlieue.
Ecrire sous n° 1429 M à BLEU, 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex, qui transmettra.

EMPLOI PARTIEL

H. 40 ans, sérieuses références, cherche place chauffeur particulier. Du 24 juillet au 24 août, week-end compris.
Tél. : 34-62-53-73
à partir de 20 h 30.

J.F. 28 ans secrétaire de direction, 7 ans d'expérience, dynamique, excellente présentation, recherche emploi secteurs culturel, communication, presse, média, relations publiques.
Tél. : 42-62-16-44.

Expatrié, cadre 36 ans, 9 ans d'expérience Afrique noire anglophone, transit, achat, transport, shipping, logistic pour importantes compagnies parapétrolières, cherche poste responsable si possible sur Afrique noire anglophone ou Afrique du Sud.
Ecrire sous le n° 8573 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. 33 ans, parfaitement bilingue allemand, bonnes connaissances anglais, 7 ans expérience entreprises. Etudes supérieures.
Libre le 1er juin 87.
Etudie toutes propositions.
Ecrire sous le n° 8572 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CADRE SUP. BANQUE CL. 8
36 ans
Formation en partie anglo-saxonne, 13 ans exp.secteur international et commerce extérieur. Et. ttes propos.
Ecrire sous le n° 1 248
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, Paris-7e.

Mme Lehmann rech. heures de ménage qu'elle pourrait effectuer le mardi et le vendredi pour une durée de 4 heures minimum, 7 maximum.
Tél. : 16-44-67-79 ou écrire 23, rue Louis-Courdaroy, 60460 Précy-sur-Oise.

F. 22 ans, ingénieur micro/bases de données 1 an expérience, cherche emploi sur Paris et sa région.
Tél. : 43-53-30-55
13 h/23 h 7/7 rappeler SIABS.

J.F. 28 ans
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
7 ans d'expérience
DYNAMIQUE, EXCELLENTE PRÉSENTATION, rech. emploi SECTEURS CULTUREL, COMMUNICATION, PRESSE, MÉDIA, RELATIONS PUBLIQUES.
Tél. : 42-62-16-44.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

7e arrdt

29, av. de la Bourdonnais 2/3 P., tt cft, 1er ét. sur jard. Ref. neuf, imm. p. de taille. Px : 1 250 000 F. Vis. mercredi 13 h-16 h. - 43-21-72-91.

12e arrdt

MICHEL BIZOT PRÈS BOIS
dern. étage imm. réc. p. de taille, gd 2 P. s./balc.-terr., tt cft, 720 000 F. 43-44-43-87

14e arrdt

Mo VAVIN
Bel imm. 1926, atel. duplex. 52m², asc. tt cft, chem. 1 100 000 F. Micot, 43-44-43-87.

17e arrdt

30, RUE NOLLET
3 P. LIBRE 410 000 F
2 P. OCCUPÉ 250 000 F
Parties communes refaites.
Sur place mercredi 13, de 13 h à 15 h.

18e arrdt

RUE LETORT
Beau 4 p., living dble, 2 s. de b. 1.270.000 F.
Immo Marcadet, 42-52-01-82.

ORDENER STUDIO 268 000 F
3 PCES CFT. 892 000 F
CHAT. ROUGE 2 P. 179 000 F
AV. CLICHY 4 P. 96m² 930 000 F
IMMO MARCADET - 42-52-01-82

Minitel

30 000 offres
Paris-province
36.15 Tapez
LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

RECHERCHE 1-2-3 PCES MÊME A RÉNOVER, 42-52-01-82.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère apparts et hôtels part. dans quart. résidentiels. Paiement compt. chez notaire. TÉL. : 45-44-44-45.

Recherche 2 à 4 P. PARIS, préfère rive gauche avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, Paris recherche à l'achat ou en location BEAUX APPTS DANS QUARTIERS RÉSIDENTIELS. Tél. 45-62-16-40.

locations non meublées offres

Paris

Mo FRANKLIN-ROOSEVELT
Importante société loue SANS COMMISSION dans très bel immeuble de caractère, très bon standing, 2 pièces 76 m², loyer 7 674 F, charges hors chauffage, 648 F. Pour rendez-vous, 45-65-37-02, h. bureau.

Av. de Verdun, près gare de l'Est, dans bel imm. p. de t., 6e ét. asc. Très calme, très dég., 4 pcs (cft, parf. état, 7 200 F + ch. Tél. le mat. SEGECO 45-22-69-92.

Région parisienne

CHARENTON CENTRE
Immeuble neuf, standing, studios 2 P 2 840 F à 3 700 F + charges, park. compris. POP 43-20-12-07.

Plessis-Robinson, étang Colbert 10 mn RER, pts rés., 2 P., plein sud, cuis. équip., balc. cave, park., 3 500 F. C.C. 46-60-88-44.

locations meublées offres

Paris

Chambre de bonne avec douche, 18e. Pour étudiant(e). 1 300 F/mois. Ecrire : M. Poznanski, 68, rue Ordener, 75018 Paris.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES. Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus.
Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

MONDIAL MERCURE
Rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour ambassades et sociétés.
S'adr. : SERVICE ACCUEIL Tél. : 42-56-28-16.

pavillons

PRIX INTÉRESSANT
Centre Fontenay-sous-Bois, quartier Rigollot, pavillon récent, rez-de-chaussée 70m² + sous-sol surélevé 60m² + garage, jardin 400m². Tél. 48-73-20-67.

villas

AUVERGNE
Plan d'eau des Fades, 400 hect., part. vd villa neuve, 95m², deux niv. sur 750m² de ter. arb. Piscine à 100 m. plage 300 m. Tennis, voile, pêche, ski naut. 350 000 F, à débattre. Téléphone. : (16) 73-84-84-03, h. repas.

viagers

Libre de suite, 2 P. tt cft Me Château-Landon, près rue Lafayette. Imm. réc. 4e ét. asc. 300 000 F., opt. + 3 000 F ms. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

immobilier information

Particulier vend :
PÉNICHE HOLLANDAISE Luxmotor 1929
31,5 m × 5 m (150m² habitables). Moteur : DAF 120 Ch. turbo, groupe électrogène : 7,5 kva. Terrasse, chauffage central, réserve d'eau de 15 000 litres. Carénage et gros œuvre effectués sur chantier été 84. Travaux à terminer. 550 000 . Tél. 46-05-44-17 (à partir de 18 h.).

bureaux

Locations

Domiciliation depuis 80 F/ms, Av. des Ch.-Elysées (Etoile). Rue St-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris 15e. 21 bis, rue de Toul, Paris 12e. Constit. SARL, 1 500 F/HT. INTER DOM - 43-40-68-50.

ETOILE
très beau standing
BUREAUX MEUBLÉS
toutes durées, tous services
Tél : (1) 47-27-15-59.

DOMICIL. CCIALE 8e
TELEX/SECRET. TEL. BURX
AGECO 42-94-95-28.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

L'AGENDA

Antiquités

Vd deux secrétaires XVIIIe s., l'un en pin maritime, l'autre en acacia, et un tableau de l'école hollandaise du XVIIIe s. Tél. : (16) 63-47-02-60.

Spécialités régionales (vins)

LA HALLE AUX VINS
VINS DE PROPRIÉTÉ
Px gros : 48-80-68-96
C. cial Bois-l'Abbé-Champigny.

Vacances Tourisme Loisirs

06160 JUAN-LES-PINS
Hôtel Beachotel ***
Av. Alexandre-III, 100 m de la plage, chambres tout cft. Restaurant, bar, prix réduits Tél. : 93-61-81-85, télex 461564.

A LOUER MAISON CEVENNES, juillet 3 500 F, loue ch. ds appart. Aix-en-Provence, juil. Loue appart. F4. Aix-en-Provence août. (16) 42-21-39-84, le soir.

LOUE JUILLET/AOUT VILLA av. gd espace vert 6/8 pers., 9 km plage BENODET (29). Tél. : 98-53-32-14.

annonces associations

Appels

Le chemin Christo-Mystique. Rens. gratuit, VIE UNIVERSELLE B.P. 325 – 75868 Paris 18e

LEON
Communication Institutionnelle
Tél. : 43-38-54-88.

Conférence

Samedi 16 mai 1987 - 15 h 30
60 bd. Latour-Maubourg Paris 7e
« L'ERE DE VERSEAU »
Le Christ édifie son royaume de paix. Entrée : 20 F.

Sessions et stages

VIEILLARDS MOURANTS
Une gamme de stages à Paris :
Accompag. des mourants, du 1er au 5 juin ;
Vieillesse et expériences dépressives, du 9 au 11 juin ;
Vivre en long séjour : visite de trois services innovants, du 22 au 25 juin ;
Initiation à la gérontologie, du 6 au 9 juillet ;
La vie à travers la mort, du 12 au 15 juillet.
Ecrire au C.D.R. 108 bis, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 42-22-07-48.

VICTOIRE SUR LE TABAC
En 4 semaines, sans chimie, doucement mais sûrement, cessez de fumer, sans angoisse ni stress, sans grossir. Sans engagement de votre part, informez-vous (avant le 30 mai si vous voulez cesser de fumer avant les vacances d'été).
« VICTOIRE SUR LE TABAC »
Tél. : (1) 45-61-15-13.

Communiquez efficacement :
COMMUNICATION
Le 16 mai de 9 h 30 à 17 h 30
Pour vous relaxer, augmenter votre confiance en vous, communiquer mieux, atteindre vos buts plus vite et guérir des problèmes psychosomatiques :
AUTO-HYPNOSE & HYPNOSE
17 & 23-24 mai : 9 h 30 à 17 h 30
Pour cesser de fumer par hypnose et auto-hypnose :
VIVRE SANS TABAC
4 soirs : 2 juin au 23 juin.
Rens. ICP, tél. 47-46-03-62.

Un nouvel art d'apprendre rapide agréable, efficace. L'anglais et l'espagnol par la suggestopédie avec ACCES. Tél. : 43-66-72-47 ou 39-85-80-13.

FORMATION INTENSIVE
Des stages à Paris en juillet :
L'expérience dépressive : peut-on l'élaborer ? du 1er au 4 juillet ;
Le couple évolutif ? Méthode incident critique, du 6 au 9 juillet ;
Plus de repères ? Trop de repères ? Apprivoiser l'incertitude et gérer la crise en soi-même, du 12 au 15 juillet.
Expression orale, 2-4 juillet.
Conduite de réunion, 7-9 juil.
Ecrire au C.D.R., 108 bis, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 42-22-07-48.

Stage d'été à Orlando (Floride).
Stage de rentrée en Normandie.
Centre d'études franco-américain, B.P. 176 14104 Lisieux Cedex.
Tél. : 31-31-22-01.

CFD
Tél. : 43-56-78-05
Préparation aux
CARRIÈRES DU JOURNALISME
Spécial étudiants – Les principales filières-initiation aux techniques journalistiques du 15 au 27 juin 1987 du 29 juin au 11 juillet 1987.

DESSIN ANIMÉ
Techniques du dessin animé pour pubs, génériques, courts-métrages. Théorie et travaux pratiques dirigés par des professionnels. Les w.-e. du 15 mai au 6 juin. Agréé AFDAS.
AMERICAN CENTER
261, bd. Raspail, Paris 14e.
Tél. : 43-35-21-50 – 42-71-33-77.

BOURSE
COMMENT INVESTIR
FORMATION PRATIQUE
INITIATION
Marchés des cotations – Evolut. et évaluat. des cours. Pratique des documents. Les frais.
20 PARTICIPANTS MAXI
1 JOUR – Lieux PARIS
950 F H.T./Participant
Stages : 23 mai – 6 juin
Réservation dans la limite des places disponibles à :
C.F.C. organ. format. profes.
Tél. : 43-56-05-84.

A 15 km de Nîmes, face à la Camargue, nous vous offrons l'hébergement en chbre particulière + les repas pour 1 000 F par semaine et des cours de peinture (huile, aquarelle, dessin) de 9 h à 13 h par groupe de 10 en extérieur pour 400 F/semaine. Ouvert d'avril à fin octobre possibilité de week-end en mai et juin.
Atelier de Calvisson
30420 Calvisson.
Tél. : 66-01-23-91.

- Prix de la ligne 40 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au *J.O.*
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les mardis sous le titre « Agenda », dans les pages annonces classées.

Course autour du monde en solitaire.

Premier en 83.
Premier en 87.

J'essayerai de faire mieux la prochaine fois...



Vainqueur de la course autour du monde en solitaire en 83, Philippe Jeantot sur Crédit Agricole est encore arrivé le premier cette année.

Remettre son titre en jeu, c'est une question de tempérament. Philippe Jeantot a osé. Il a gagné. Bravo Philippe !

C'est aussi grâce à la compétence et au dynamisme d'une équipe de professionnels qu'il est vainqueur une seconde fois.

Au Crédit Agricole, on aime ceux qui relèvent les défis.

Encore bravo Philippe ! C'est cela le bon sens en action.



Le bon sens en action.

Pontecorvo pour HCM.

Economie

AFFAIRES

3,6 milliards de bénéfices en 1986

Le groupe Peugeot prépare une augmentation de capital

En annonçant, le lundi 11 mai, 3,590 milliards de bénéfices pour son groupe et un chiffre d'affaires de 104,9 milliards de francs, M. Jacques Calvet, président du directoire de PSA, a déjoué les prévisions initiales qui tablaient plutôt sur 2 milliards de francs (contre 543 millions de francs de bénéfices en 1985). Du coup, beaucoup attendaient que le patron du constructeur automobile privé annonce l'augmentation de capital à l'étude depuis plusieurs mois. Si le projet d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) est bien envisagé pour quelque 2 milliards de francs, l'état-major de l'avenue de la Grande-Armée préfère se rapprocher de la date de l'opération – sans doute dans un mois – pour l'annoncer.

Après Chrysler, Volkswagen et Fiat, le groupe PSA confirme le redressement spectaculaire que peut connaître un constructeur d'automobiles pour peu qu'il ait fait des efforts de productivité suffisants pour atteindre son « point mort » (niveau de production à partir duquel un constructeur gagne de l'argent). Après une progression de la production automobile de 9 % par personne inscrite en 1985, le groupe a enregistré une nouvelle augmentation de 11 % en 1986.

A fin 1986, PSA comptait 165 042 personnes, contre 176 800 à fin 1985, et 218 000 à fin 1981. En cinq ans, le constructeur aura ainsi réussi à produire le même nombre de véhicules (1,716 million en 1981, 1,707 million en 1986), avec un quart de l'effectif en moins. Une fois ce point mort atteint, tout accroissement des ventes permet alors des rentrées d'argent importantes.

Or le marché de l'automobile a été particulièrement favorable en 1986. PSA, qui avait fait de l'année dernière *« l'année de l'Europe »*, a logiquement accompli de meilleures performances commerciales dans les autres pays européens qu'en France. *Ses ventes ont progressé de 16,5 %* en Europe hors France (soit seize pays), contre seulement 0,1 % en France (sur un marché en hausse de 8,2 %). Le groupe voit sa pénétration nationale revenir de 34,6 % en 1985 à 32,1 % en 1986, ce qui entraîne un léger fléchissement de sa pénétration européenne globale : 11,4 % l'année dernière contre 11,5 % l'année précédente. Cela ne l'empêche pas de se classer en numéro quatre derrière Volkswagen, Fiat et Ford.

L'exploit de Citroën

La montée en puissance de la 309 chez Peugeot et le lancement de la petite AX chez Citroën, aidés par un marché encore favorable en ce début 1987, permettent d'ailleurs à PSA de « grignoter » une place puisque, à fin mars, la firme de Sochaux se trouvait désormais au troisième rang européen derrière Volkswagen et Fiat. Et ce, malgré les rachats respectifs de l'espagnol SEAT pour l'allemand et d'Alfa Romeo pour l'italien.

M. Calvet n'hésite pas à fixer pour objectif à son groupe de devenir le numéro un européen. La tâche semble cependant ardue. Certes, la progression des résultats provient essentiellement de l'activité industrielle du groupe (la marge opérationnelle fait un bond de 60 %, à *7,6 milliards). Toutes les divisions* du groupe sont désormais bénéficiaires ; l'exploit le plus remarquable étant certainement celui du « sous-groupe » Citroën qui passe d'une perte de 1 milliard en 1985 à un bénéfice du même montant en 1986. Mais PSA a encore du chemin à parcourir.

M. Calvet l'a lui-même souligné en comparant ses résultats à ceux de ses principaux concurrents dont certains affichent des rentabilités de 5,3 % (Ford), de 6,2 % (Chrysler) ou de 9 % (Fiat). Et encore, PSA ne paie-t-il pratiquement pas d'impôt en 1986, bénéficiant de l'utilisation des déficits antérieurs. Ce qui ne sera plus vrai dès l'année prochaine.

PSA, surtout, porte le poids du passé et de ses années noires (plus de 8 milliards de pertes entre 1980 et 1985) à travers son endettement qui ne se réduit que très faiblement (30,5 milliards en 1986, contre 32,5 milliards en 1985). Un handi*cap de poids, alors que le groupe* prévoit d'augmenter encore ses investissements déjà en progression (5,88 milliards en 1985, 7,35 milliards en 1986), à quelque 9 milliards par an de 1987 à 1989, dans sa volonté d'entretenir deux gammes complètes – soit quatre familles de produits chez Peugeot et Citroën.

CLAIRE BLANDIN.

SOCIAL

La préparation du congrès de juin

M. Paul Marchelli est assuré de conserver la présidence de la CGC

M. Paul Marchelli a présenté, le mardi 12 mai à la presse, le premier forum social de la CGC, que la confédération organise du 12 au 15 mai à la Défense, près de Paris. Sous un chapiteau de 700 mètres carrés, la CGC présentera, à *travers ses stands, des sujets comme l'emploi, la* formation professionnelle, les retraites et la prévoyance. A cinq semaines du congrès confédéral – qui devrait voir la réélection de M. Marchelli, – cette manifestation est particulièrement destinée aux jeunes, qui seront invités les 15 et 16 mai à réfléchir sur *« la CGC de demain »*. Le 16 mai, M. Marchelli débattra publiquement avec M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, de l'avenir de l'encadrement en France.

M. Marchelli peut aborder le prochain congrès de la CGC, du 18 au 20 juin à Versailles, avec *sérénité*. Il sera, en effet, le seul candidat à la présidence. Il s'en est pourtant fallu de peu. M. Jean-Pierre Dufoix, quarante-sept ans, cadre supérieur au Crédit foncier de France, où il est responsable de l'observatoire foncier et immobilier, a tenté de se présenter comme concurrent de M. Marchelli. En vain.

Reprochant à M. Marchelli son *« exercice solitaire du pouvoir »* – critique déjà formulée par d'autres responsables au sein de la CGC, – M. Dufoix a tenté de se présenter par le biais d'une structure horizontale, en l'occurrence l'Union nationale interprofessionnelle des cadres et ingénieurs (UNICI). Il s'est ainsi heurté à M. Jean-Pierre Chaffin, qui *préside l'UNICI ainsi que la Fédé*ration de la métallurgie, et est un proche de M. Marchelli. Le 4 mai, par 28 voix contre 20, l'UNICI a ainsi jugé qu'il n'était pas opportun de présenter un candidat à la présidence.

M. Dufoix a alors essayé d'être présenté par son propre syndicat CGC du Crédit foncier. Mais il a été battu... d'une voix, deux mandats favorables n'ayant pu arriver à temps par suite d'un retard de courrier... Faute de pouvoir affronter directement M. Marchelli, M. Dufoix se présentera – avec, cette fois, par 40 voix contre 7, l'aval de l'UNICI – à un poste de secrétaire national à l'économie et à titre personnel contre M. Alain Heilbrunn pour briguer la responsabilité du cadre de vie. Ce sont les seuls postes de secrétaires nationaux pour lesquels il y aura pluralité de candidatures. S'il y a quarante candidats au comité exécutif pour trente postes à pourvoir, la compétition jouera uniquement au niveau des délégués nationaux (avec un réel rajeunissement). M. Jean de Santis devrait, en effet, être réélu au secrétariat général, M. Traverse au poste *de trésorier. Parmi les secrétaires* nationaux, M. Jean-Louis Mandinaud, qui faisait figure de numéro trois, ne se représente pas (prenant de nouvelles responsabilités à la Fédération nationale de la mutualité française), son secteur étant réparti entre Mme Chantal Cumunel (emploi) et M. Marc Vilbenoit (sécurité sociale). M. Claude Cambus, qui avait abandonné ses responsabilités confédérales pour s'investir à fond au sein de l'UNCM à l'EDF, effectuera son retour en se présentant au secrétariat national pour l'enseignement et la culture.

Si MM. Cambus, Heilbrunn et Vilbenoit peuvent faire figure de candidats potentiels lorsque la succession de M. Marchelli sera ouverte – en principe en 1993, – la candidature manquée de M. Dufoix montre que des velléités peuvent s'exprimer directement à la base. L'hypothèse a été évoquée d'une offensive d'un courant proche du *Front national, d'autres évoquant* plutôt le RPR des banques. M. Dufoix admet connaître M. Jean-Jacques Moureau, cet ancien responsable du service de presse de la CGC, maintenant en charge de la campagne présidentielle de M. Le Pen. Mais, ajoute-t-il catégoriquement, *« je n'ai rien à voir avec le Front national. Un président de la CGC ne doit pas professer d'engagement politique personnel. »* Le candidat recalé, qui a été président de la commission financière et fiscale de la CGC, a introduit un recours juridictionnel au sein de son organisation. Sans trop d'illusions.

MICHEL NOBLECOURT.

TRANSPORTS

Sur les rails et dans les airs

Les voyageurs « à haute contribution » sont courtisés

La première classe revient à la mode. Au même moment, la SNCF et la compagnie Air Inter ont pris conscience qu'elles ne pouvaient continuer à décevoir leur clientèle dite *« à haute contribution »*. Toutes deux peaufinent un service amélioré. Chez Air Inter, où il n'existe qu'une classe, il s'agira de calmer le mécontentement des hommes d'affaires en leur réservant un traitement spécial. A la SNCF, on annonce une nouvelle première *« haut de gamme »* qui *supporterait* la comparaison avec celle de l'avion.

La SNCF réinvente la première

A partir de la fin de l'année 1988, la SNCF mettra progressivement en place une nouvelle première classe sur certains TGV (TGV Eurocity Paris-Berne, Lausane, Genève et *Paris-Lyon), ainsi que sur du maté*riel Trans Europe Express rénové, par exemple, sur Paris-Lille, Metz, Francfort, Nancy-Strasbourg, Limoges et Clermont-Ferrand.

La SNCF veut ainsi enrayer la désaffection des voyageurs à haute contribution, dont un quart a abandonné le train entre 1975 et 1982, au profit de l'avion notamment. Une *expérience de « nouvelle première »* sur la ligne Paris-Nancy-Strasbourg, menée de septembre 1985 au 1er juin 1987, permet à la Société nationale de mieux cerner les désirs de sa clientèle. Un quart de celle-ci demande un service haut de gamme, c'est-à-dire un accueil digne de ce nom, une décoration de goût et une franche séparation par rapport aux autres voyageurs.

Pour aller dans ce sens, la SNCF a décidé d'aménager cent voitures grand confort et dix rames TGV, dont l'aménagement intérieur sera diversifié ; par exemple, les bars *sépareront les compartiments* de seconde de ceux de première, qui ne seront plus traversés par les autres voyageurs ; les bars seront rénovés, ainsi que la disposition des fauteuils, qui seront disposés en vis-à-vis. Restauration à la place et « à l'assiette » – et non sur un plateau, comme pour la première classe de base, – équipements vidéo, téléphone et surtout service personnalisé par une équipe ayant reçu une formation hôtelière pour fournir des attentions particulières (consommations, journaux) compléteront les prestations.

Après une décennie de prévenances à l'égard de sa *clientèle* de seconde, la SNCF se souvient que les vingt millions de passagers de première lui ont rapporté 3,7 milliards de francs, soit 22 % de ses recettes voyageurs.

Air Inter traitera mieux ses passagers à plein tarif

Le 1er avril 1988, la compagnie Air Inter mettra en place sur certains de ses vols un traitement privilégié pour ses passagers ayant payé le plein tarif. Ce service est appelé pour l'instant une *« différenciation »*, car la compagnie domestique refuse de créer une véritable classe « affaires » supposant, dans chaque avion, une séparation physique des passagers en fonction du prix acquitté.

Cela faisait plusieurs mois que M. Pierre Eelsen, président d'Air Inter, essayait de trouver une solution au mécontentement croissant de la clientèle voyageant pour motifs professionnels. En effet, celle-ci a mal vécu la croissance spectaculaire du nombre des passagers à tarif réduit (familles, jeunes, troisième âge). Elle se plaint de cette affluence qui a dégradé son confort. Elle trouve anormal d'être traitée de la même manière que la clientèle ayant payé son voyage moins cher qu'elle.

L'amélioration des performances de l'informatique d'Air Inter permettra de distinguer les voyageurs à plein tarif sur les vols « bleus » et « blancs ». Ceux-ci bénéficieront d'une priorité à l'embarquement, ce qui est appréciable dans le cas d'un Airbus de 314 places. Dans l'avion même, ils seront regroupés dans une même zone de façon à profiter d'un service amélioré (boissons, lectures). Sur les vols « rouges », par définition remplis de passagers payant le plein tarif, la *« différenciation »* ne sera pas pratiquée.

Il s'agit d'une formule destinée à éviter la création d'une classe distincte. Celle-ci aurait l'inconvénient de compliquer l'aménagement intérieur des avions (fauteuils différents, séparation marquée), de faire disparaître la souplesse de la classe unique et, peut-être, de provoquer des pertes de recettes en raison d'une diminution du nombre de sièges.

AGRICULTURE

L'urgence d'un aménagement du territoire rural

Terres fragiles

Les risques de voir s'étendre la désertification rurale et se multiplier les terres en friches – l'une des questions les plus brûlantes de l'aménagement du territoire – ont été au centre du débat que viennent d'organiser la FNSEA et l'Association nationale pour le développement de l'aménagement foncier, agricole et rural (ANDAFAR).

Les paysans et la population rurale ont pu être choqués que le rapport Guichard, remis au gouvernement fin novembre 1986, n'ait consacré qu'une place résiduelle aux campagnes, qui couvrent pourtant *90 % du pays et qui, dans certaines* régions (Pyrénées, Massif Central, Bretagne intérieure, Normandie), par l'agriculture et les industries agro-alimentaires, sont à la base de la moitié des activités et des revenus.

« Ce rapport est indigent, a lancé M. Philippe Lamour, président de l'ANDAFAR et président du comité économique et social de Languedoc-Roussillon. *La question essentielle est de savoir comment demain une population devenue minoritaire – puisque le nombre des agriculteurs diminue irrémédiablement – peut continuer à exercer sa double responsabilité de producteur et de gardien des équilibres naturels sur la plus grande partrie du territoire*, a-t-il poursuivi. *Définissons rapidement les productions et les zones qui, d'ici à l'an 2000, doivent constituer les points de résistance du tissu rural français. »*

« Cela implique un minimum de planification des productions, a renchéri M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA. *Il y a péril en la demeure. Des régions sans paysans deviennent vite des régions abandonnées et menacées par les feux de forêts, les glissements de terrain ou les avalanches. »*

Le développement de l'agriculture extensive est-il une solution ? Oui et non, répondent les agriculteurs. Il n'est pas certain qu'un paysan dont les productions sont enserrées dans des quotas vivra mieux sur 70 hectares que sur 40 dans le Massif Central où la densité démographique est faible. D'où l'idée de réformer d'urgence le système des charges sociales et surtout fiscales, c'est-à-dire l'impôt sur le foncier non bâti, qui handicapent tout exploitant qui souhaite accroître ses surfaces.

La commission des communes rurales de l'Association des maires de France, que préside M. Jacques Pelletier, sénateur de l'Aisne, est prête, dans ce domaine comme dans d'autres (maintien des écoles et des services publics, entretien de la voirie, développement de l'artisanat), à faire au gouvernement des propositions concrètes, à condition que les ministres affichent une réelle volonté politique.

A M. Hubert Haenel, sénateur du Haut-Rhin, auquel le gouvernement précédent avait demandé un rapport sur les obstacles administratifs au *développement en milieu rural et* qui souhaite la présence d'un véritable ministre du monde rural, M. Yves Van Haecke, conseiller technique au cabinet du ministre de l'agriculture, a répondu : *« M. Guillaume a le très vif désir d'être à la fois le ministre des agriculteurs, de l'agriculture et du territoire rural, et de mettre un peu d'ordre dans des procédures qui, jusqu'à une date récente, allaient cahin-caha. »* Le responsable de cette politique à la DATAR, M. Jean-Marie Donzier, qui a établi des cartes intéressantes des cantons fragiles, voire condamnés, va d'ailleurs de rejoindre prochainement le ministère de l'agriculture.

La conférence nationale pour l'aménagement rural, les 24 et 25 juin à Besançon, donnera l'occasion à M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture en 1973 et en 1974, et, à l'époque, fort apprécié du monde paysan, de préciser sa politique et les engagements de l'Etat aujourd'hui.

Auparavant, lors des rencontres d'Aurillac, les 11 et 12 juin, M. René Souchon, député PS du Cantal, et lui aussi ancien ministre délégué à l'agriculture, aura eu l'occasion de rappeler ce que *les* gouvernements socialistes ont fait de 1981 à 1986 pour lancer des dynamiques de développement local appuyées sur les initiatives, la solidarité, le partenariat et la coopération intercommunale. Avec des fortunes diverses...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

L'Assemblée nationale examine le projet de loi

Le travail de nuit des femmes : une interdiction déjà contournée

Le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail est examiné, à partir de ce mardi 12 mai, par l'Assemblée nationale. Le texte de M. Philippe Séguin, qui a connu bien des avatars, comporte, entre autres modifications, la suppression sous conditions de l'interdiction du travail de nuit des femmes. Cela n'a pas empêché certaines branches *professionnelles ou* quelques entreprises de signer récemment des accords, y compris illégaux, avec les organisations syndicales.

Il y a des degrés dans le souhait manifesté par les employeurs et les représentants des salariés de contourner l'interdiction légale du travail de nuit des femmes (de 22 heures à 5 heures du matin). Cinq accords de branche, signés entre 1982 et 1984, ne font que déplacer la plage d'interdiction. Un accord signé par la FGA-CFDT dans l'industrie laitière aménage les dispositions au-delà des limites prévues par la loi.

Dérogeant complètement au principe légal d'interdiction, l'accord de *la métallurgie du 1er juillet 1986*, approuvé par Force ouvrière et la CGC, imagine qu'un *« accord collectif d'entreprise ou d'établissement »* puisse être conclu. Mais, prudemment, le dernier article précise que cette possibilité entrera en application *« dès que les modifications auront été apportées à la législation »*. L'acceptation de ce projet par la Fédération de la métallurgie FO avait provoqué de vives réactions au sein de la Confédération, et M. André Bergeron avait dû trancher.

Des accords d'entreprise ont également été signés, et l'on en recense dix entre septembre 1986 et mars 1987. Là encore, les atteintes sont variables, et les modifications se justifient par l'activité, comme pour les services de santé. Six de ces accords ont été conclus dans l'industrie, trois dans les professions de santé et un dans le secteur bancaire (service informatique). Toutes les organisations syndicales ont signé de tels texte : la CGT six fois, la CFDT quatre fois, la CFTC deux fois, Force ouvrière six fois et la CGC cinq fois.

Aux Fonderies Dwaeles à Laval, le délégué CGT donne *« son accord pour que la législation (...) ne soit plus appliquée », « suite à la demande de nombreuses femmes »*. Dans un institut héliomarin d'Hyères, c'est le délégué CFDT, *« parlant au nom de l'ensemble des employées concernées »*, qui formule la demande, acceptée par la CGT et FO. Dans l'entreprise Procal, *« il est nécessaire que les quatre employées du service du personnel soient présentes dans l'entreprise pendant les heures de travail de l'équipe de nuit »*, reconnaissent les syndicats. Elles viendront *« au maximum deux fois par mois, de 21 heures à 23 heures »*.

Les justifications économiques expliquent aussi l'accord des salariés et des syndicats. C'est le cas pour l'usine d'Eurotechnique du Rousset (Bouches-du-Rhône) pour faciliter *« le transfert »* des femmes en sureffectif de l'usine d'Aix. C'est le cas également dans l'établissement de la société Cibié-Eclairage à Blois. Pour fabriquer des soupes, tous les syndicats de la société Segma-Liebig-Maille au Pontet (Vaucluse) admettent que la période d'interdiction sera comprise *« entre 21 heures et 4 heures, au lieu de 22 heures et 5 heures, comme indiqué dans le code du travail »*.

A. Le.

● **Chômage partiel : la participation de l'Etat est diminuée.** – Par un décret publié, le 3 mai, au *Journal officiel*, le taux horaire de l'allocation spécifique pour privation partielle d'emploi est révisé. Il est fixé à 65 % du minimum garanti, contre 70 % auperavant. La prise en charge par l'Etat d'indemnités complémentaires à celles versées par l'entreprise s'applique uniquement aux horaires inférieurs à trente-six heures, contre trente-sept heures précédemment.

● **Manifestation de la Mutualité, de la CFDT et de la FEN le 23 mai.** – La Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) organise, le samedi 23 mai à Paris, un rassemblement pour *« le maintien de la protection sociale »*, qui sera l'occasion de faire le bilan de la pétition lancée par la FNMF. La CFDT et la Fédération de l'éducation nationale ont appelé leurs adhérents à participer à cette manifestation. En revanche, Force ouvrière ne le fera pas. La commission exécutive de la confédération réunie lundi 11 mai en a décidé ainsi, en demandant à ses adhérents désireux d'y participer, *« d'agir en leur seule qualité de mutualiste »*. Pour FO, *« la mutualité doit demeurer au-dessus de la mêlée et ne pas devenir l'axe d'un rassemblement intersyndical ou se transformer en entreprise politico-syndicale »*.

● **Enquête sur le président des syndicats allemands.** – Le parquet de Bonn a annoncé, le samedi 9 mai, avoir ouvert une enquête sur le président de la Confédération des syndicats allemands (DGB), M. Ernst Breit, pour faux témoignage devant la commission parlementaire qui, de juin 1986 à janvier 1987, avait enquêté sur Neue Heimat, l'empire immobilier de la DGB, criblé de dettes (17 milliards de marks) par suite de malversations et d'une gestion désastreuse. Le 1er octobre 1986, la holding financière de la DGB, la BGAG avait cédé Neue Heimat pour un franc symbolique à un industriel de Berlin-Ouest, mais avait dû le reprendre et prévoir un plan de restructuration en raison de l'opposition des banques créancières (*le Monde* des 7 octobre, 12 et 14 novembre. – (AFP.)



...u congrès de juin

...t assuré de conserver ...e de la CGC

...e nationale examine le projet de...

...ail de nuit des femmes : ...rdiction déjà contournée

Economie

ÉTRANGER

Contrats commerciaux et industriels

Le Vietnam s'ouvre en douceur aux échanges avec les pays non socialistes

Aux prises avec de graves difficultés économiques, le Vietnam commence à s'ouvrir aux pays non socialistes. *Le Japon se place en tête des pays exportateurs.*

HANOI
de notre envoyé spécial

Quand les gouvernements non communistes du Sud-Est asiatique ont de nouveau protesté, le mois dernier, auprès de Tokyo contre le commerce entre le Japon et le Vietnam – alors que ce dernier maintient sa présence militaire au Cambodge, – les Vietnamiens ont haussé les épaules. « *C'est une déclaration de guerre froide, c'est démodé, et ceux qui crient le plus fort font de bonnes affaires* », nous a dit, la semaine dernière, M. Nguyen Co Thach, vice-premier ministre vietnamien.

Pour demeurer sans grand effet, cette démarche, appuyée par la Chine et les Etats-Unis, a eu toutefois l'intérêt de souligner les efforts entrepris par Hanoï pour relancer son commerce avec les pays non socialistes sans attendre un règlement du conflit cambodgien. En dépit de ce que l'on qualifie ici de « *blocus occidental* », les échanges se développent à petits pas, et les Vietnamiens comptent sur l'adoption, peut-être dès fin juin, d'un nouveau code des investissements pour amorcer une coopération substantielle avec l'Ouest.

Que le vent ait un peu tourné ne fait aucun doute. Aux prises avec de graves difficultés économiques, le dos pratiquement au mur, les Vietnamiens commencent à faire des ouvertures. Des maisons de commerce et même des industriels viennent tâter le terrain, et, quand ils jugent utile d'avoir un pied dans la place, signent des contrats. Les principales sociétés de commerce japonaises sont présentes. Singapour – qui a cosigné la note officielle de protestation auprès de Tokyo – a construit une plate-forme pétrolière pour la Société mixte d'exploitation soviéto-vietnamienne. La Corée du Sud achète environ 500 000 tonnes d'anthracite par an. Des postes de télévision sud-coréens vont bientôt être assemblés à Ho-Chi-Minh-Ville.

Les exportations vietnamiennes vers des pays qui n'appartiennent pas au bloc soviétique représentent aujourd'hui 35 % du total, selon M. Phan Dat Chau, haut fonctionnaire du ministère du commerce extérieur. En 1986, le premier client non socialiste du Vietnam a été Singapour (130 millions de dollars, pour l'essentiel des biens destinés à la réexportation). Hongkong s'est retrouvé, pour des raisons identiques, au deuxième rang, avec 50 millions de dollars, devant le Japon (une vingtaine de millions de dollars). Sur le plan des importations vietnamiennes, l'équilibre est un peu différent. Les trois quarts des importations – pétrole, engrais chimiques, acier – viennent des pays du bloc de l'Est. En 1986, celles en provenance de pays non communistes ont représenté entre 15 % et 20 % de l'ensemble.

Mais les Japonais se taillent la part du lion avec 272 millions de dollars de ventes en 1986, contre 128 millions de dollars quatre ans plus tôt. Les Japonais vendent aux Vietnamiens des équipements de réfrigération, des tubes d'acier, des récepteurs de télévision, de l'équipement pour le textile. Au début de cette année, ils ont reçu une première livraison d'environ 80 000 tonnes de pétrole vietnamien. Faute d'accès à des organismes internationaux de crédit – et faute de disposer d'un matelas de devises, leurs réserves étant pratiquement inexistantes, – les Vietnamiens se débrouillent comme ils le peuvent pour financer leur commerce extérieur. Par exemple, ils font venir de Hongkong des matières premières qu'ils remboursent avec des livraisons d'huile d'arachide ou de crevettes surgelées. Mais, selon M. Dat, le fait significatif est la progression, depuis 1981, de 15 % environ par an des exportations vietnamiennes vers des pays non communistes.

Un code des investissements étrangers

Pour élargir cette brèche, bien mince pour l'instant, Hanoï a mis au point un code des investissements étrangers qui fait l'objet d'un projet de loi que l'Assemblée doit, en principe, discuter – pour sans doute l'adopter – fin juin, lors de sa première session. Ce projet, dont la rédaction a pris plus de deux ans, est présenté ici comme la pierre angulaire d'une nouvelle coopération avec, en priorité, les pays industrialisés. L'objectif : obtenir des devises fortes afin de stimuler la production agricole (achats d'engrais et de pesticides) et la consommation courante, les deux autres priorités du moment.

Les principales dispositions du projet de code prévoient l'installation d'entreprises étrangères, sauf dans le domaine de la défense et celui déclaré d'utilité publique. Les produits seront destinés à la réexportation. Dans ces sortes de « zones franches », selon un économiste vietnamien, les entreprises étrangères bénéficieront d'une main-d'œuvre à très bon marché. Les ouvriers seront payés directement par leurs employeurs étrangers – les salaires ne seront pas versés à l'État, contrairement au système actuel, dans lequel l'Etat ne reverse aux intéressés qu'une partie des salaires payés par les employeurs étrangers – et il n'y aura pas d'impôt sur un revenu minimal. Autrement dit, afin de stimuler la production, les ouvriers des entreprises étrangères seront nettement mieux payés, mais, pour favoriser la compétitivité, leurs salaires demeureront inférieurs à ce qui se pratique dans la région.

Trois types de garanties sont offertes aux investissements étrangers : garantie contre les nationalisations, autorisation de rapatriement de tous les profits (dans les conditions normales de rentabilité et d'auto-financement) et, en cas de désaccord, garantie d'arbitrage dans un pays tiers (donc, de ne pas être soumis à la réglementation locale). En matière d'encouragement à l'investissement, les Vietnamiens prévoient un impôt sur le revenu des sociétés de 20 % à 25 %, avec une exonération d'impôts totale pendant les cinq premières années et partielle (50 %) pendant les deux années suivantes.

En outre, l'impôt sur le transfert de revenus se situera aux alentours de 10 %, avec possibilité de le récupérer en cas de réinvestissement sur place. Enfin, l'exonération sera totale en ce qui concerne les matières premières et les équipements importés ainsi que les produits exportés. Seuls les produits destinés au marché local seront l'objet d'une taxe.

Le code des investissements régira également les entreprises mixtes qui existent déjà. Il préconise la création d'un comité d'État, présidé par le vice-premier ministre chargé de l'économie et du commerce extérieur et conçu comme un organisme souple doté d'un rôle d'arbitrage et de respect du code. En fait, il s'agit d'éviter aux investisseurs potentiels les dédales de la bureaucratie vietnamienne.

Après l'échec des réformes financières de l'été 1985, l'adoption rapide de ce code donnerait une bonne idée de la volonté vietnamienne de s'ouvrir sur l'Ouest et de réduire sa dépendance à l'égard du bloc soviétique. La dette de l'Etat, fin 1985, s'élevait déjà à plus de 8 milliards de dollars, dont 1,67 milliard dû à l'Ouest. Mais si le pays dispose d'une main-d'œuvre à très bon marché – et, parfois, de qualité, – il manque totalement d'expérience dans la commerce avec l'Occident.

D'un autre côté, tout dépendra de l'application de ce code, s'il est adopté sous sa forme actuelle. Enfin, toutes sortes de raisons peuvent freiner l'implantation d'entreprises étrangères : la bureaucratie, le manque de communications..., sans parler, bien entendu, du « blocus occidental », autrement dit des pressions exercées par plusieurs pays, à commencer par les Etats-Unis, contre toute coopération avec le Vietnam, tant que ce dernier n'aura pas rapatrié les troupes qu'il maintient chez son voisin cambodgien.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Malgré des rumeurs de démission du ministre de l'économie

Le gouvernement espagnol réaffirme une politique contestée par les syndicats

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Nouvel épisode dans la partie difficile que joue le gouvernement espagnol pour maintenir sa politique économique, malgré l'opposition virulente des syndicats et des grèves entrecoupées parfois d'incidents violents. Invité, le samedi 9 mai, à Lloret-de-Mar, près de Barcelone, par le Cercle d'économie (Circulo de Economia), association qui regroupe, outre des professeurs d'université, les principaux chefs d'entreprise de la Catalogne, le ministre de l'économie et des finances, M. Carlos Solchaga, a, en réponse à une question, déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de démissionner, « *aujourd'hui moins que jamais* ».

La rumeur de son départ avait circulé depuis quelques jours en Espagne. Chaleureusement applaudi par son auditoire, le ministre est devenu la bête noire des syndicats, et notamment de l'UGT, proche du Parti socialiste. « *La décision appartient au président Felipe Gonzalez* », devait préciser le ministre, qui exprima sa reconnaissance à l'égard du chef du gouvernement pour l'appui indéfectible qu'il lui avait apporté dans la conduite de sa politique économique.

Ces propos ont été repris largement par la presse espagnole, qui y voit la confirmation du maintien de M. Solchaga dans ses fonctions.

La passe difficile que traversent le gouvernement de Madrid et l'économie espagnole s'explique par la nécessité dans laquelle M. Gonzalez se trouve de réparer une erreur de manœuvre commise il y a quelques mois quand il fut décidé d'abaisser arbitrairement le niveau des taux d'intérêt. Ceux-ci ont dû, par la suite, être relevés en catastrophe. Le taux à court terme atteint aujourd'hui 19 %, contre 14 % au début du mois d'avril et 12 % au début du mois de janvier. Selon les statistiques officielles, la hausse du coût de la vie est estimée à 6,3 %, le gouvernement maintenant son objectif de ramener l'inflation des prix à 5 % pour l'année 1987 tout entière.

Le gouvernement cherche, par tous les moyens, à limiter la hausse des salaires, laquelle, dans le secteur privé, serait de 5 % à 7 %. A Lloret-de-Mar, M. Solchaga a estimé que, jusqu'à maintenant, la hausse des taux d'intérêt n'avait touché que les institutions financières, mais qu'il était nécessaire qu'elle fasse sentir ses effets sur les clients des banques afin de réduire la demande, jugée excessive. Au premier trimestre, le crédit au secteur privé aurait augmenté de 15 %, tandis que l'afflux des capitaux étrangers, attirés par les taux élevés, a plus que doublé par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

PAUL FABRA.

ÉNERGIE

En dépit du contre-choc pétrolier

Les ministres de l'Agence internationale restent inquiets pour la sécurité des approvisionnements à moyen terme

Quatorze ans après le premier choc pétrolier, la sécurité des approvisionnements énergétiques demeure le principal souci des pays occidentaux. « *La situation actuelle du marché pétrolier ne permet aucune complaisance* », ont souligné les vingt et un ministres du conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), réunis à Paris le mardi 12 mai, pour la première fois depuis deux ans.

La baisse des prix du brut et, plus généralement l'abondance qui caractérise actuellement les marchés énergétiques internationaux ne doivent pas faire illusion. Au contraire, ont rappelé les ministres, « *l'accroissement de la consommation d'abord, la diminution de la production intérieure d'énergie ensuite* », aggravée par les problèmes posés au développement de l'énergie nucléaire après la catastrophe de Tchernobyl, « *soulèvent des inquiétudes pour la sécurité énergétique à moyen terme* (...). *La tension sur les marchés de l'énergie qui est attendue pour les années 90 pourrait s'en trouver accrue* ». La dépendance des pays de l'OCDE à l'égard des sources extérieures d'énergie pourrait ainsi passer de 50 % environ à plus de 60 % en l'an 2000.

Après des discussions particulièrement difficiles, notamment sur le sujet du nucléaire, les pays membres de l'Agence ont donc décidé de poursuivre la politique mise en œuvre depuis 1973, laquelle vise à limiter leur dépendance énergétique enversnotamment l'OPEP et les pays de l'Est. Les vingt et un ministres ont ainsi souligné la nécessité de poursuivre les efforts d'économie d'énergie, d'investir dans les sources de production interne (charbon, hydrocarbures, etc.) et de constituer des stocks stratégiques de pétrole. Ils ont aussi insisté sur leur résolution de « *résister au protectionnisme* » et rejeté expressément « *l'adoption de mesures comme des taxes à l'importation* », telles que les envisage actuellement le Congrès américain.

Enfin, sur le nucléaire, le conseil de direction de l'AIE a adopté une résolution ambiguë, estimant qu'il « *appartiendrait à chaque pays de décider, en fonction des conditions qui lui sont propres, de la répartition la mieux appropriée des différents combustibles à utiliser dans ses centrales* », tout en déclarant que « *toute limitation notable subie par l'une quelconque des sources possibles d'énergie primaire pour la production d'électricité* (...) *ferait augmenter la demande d'autres sources d'énergie et aurait donc des répercussions sur la sécurité énergétique* ».

V. M.

L'Egypte libéralise son marché des devises

Conformément au plan de redressement mis au point avec le Fonds monétaire international et qui permettra à l'Egypte de bénéficier d'un crédit stand-by de 300 millions de dollars, le Caire a décidé de laisser partiellement flotter la livre égyptienne. La parité de la monnaie sera fixée au jour le jour par un comité composé de représentants de huit banques et sans intervention gouvernementale, a assuré le ministre de l'économie, M. Youfri Mustafa.

Cette décision constitue un premier pas vers la libéralisation complète du marché des changes, mettant un terme à un système de taux multiples.

CONJONCTURE

De l'ordre de 0,5 %

La hausse des prix a été forte en avril

La hausse des prix de détail a été forte en avril. L'INSEE publiera dans quelques jours les résultats de ses premiers calculs pour le mois dernier. Mais on sait d'ores et déjà que ceux-ci marqueront une nette accélération par rapport à février (+ 0,2 %) et mars (0,1 %). L'augmentation pourrait être de l'ordre de 0,5 %, ce qui correspond à une hausse annuelle d'un peu plus de 6 %.

Trois facteurs expliquent ces mauvais résultats d'avril. Le premier est la remontée des prix des produits pétroliers qui a eu lieu en mars, mais n'a joué qu'en avril sur l'indice. Cette hausse a été de l'ordre de 2 % sur l'essence, de 0,8 % sur le gazole et 0,7 % sur le fuel domestique. Le deuxième est la hausse des loyers. Celle-ci aurait été comprise entre 1 et 1,5 % au cours du premier trimestre, et probablement plus proche du deuxième chiffre. Le troisième est la hausse, fin mars, du prix des automobiles (+ 2,3 % en moyenne).

Chacun de ces trois facteurs a entraîné *grosso modo* une hausse supplémentaire d'un dixième de point, qui s'ajoute à une tendance mensuelle de 0,2 %. On arrive bien à une augmentation de 0,5 %.

En un an, la hausse des prix passerait ainsi à 3,4 % (avril 1987 comparé à avril 1986), contre 3,3 % en mars et 2,6 % en avril 1986. Les résultats des prochains mois seront, sauf accident, bien meilleurs, les salaires augmentant lentement et les prix de l'énergie semblant à peu près stabilisés. En mai, une hausse de 0,2 % semble probable. Ce rythme serait tenu au fil des mois au cours du second semestre et l'année pourrait se terminer sur une hausse un peu supérieure à 3 %.

En marge de la réunion de Paris

Les syndicats de l'OCDE plaident pour une croissance « davantage axée sur l'emploi »

Une délégation de la commission consultative auprès de l'OCDE (TUAC) a remis, le lundi 11 mai, à M. Martin Bangemann, ministre des affaires économiques de RFA, qui préside le conseil ministériel de l'OCDE – prévu à Paris le 12 mai, – une déclaration invitant les gouvernements à réaliser une croissance économique durable. Pour le TUAC, qui regroupe quarante centrales syndicales nationales, « *face à une situation économique qui se détériore, la coordination internationale des politiques économiques doit engager les gouvernements à œuvrer conjointement pour réaliser une croissance accélérée et davantage axée sur l'emploi* ».

A un mois du sommet des pays industrialisés de Venise, le TUAC préconise un important programme d'investissements pour « *augmenter les services de qualité en matière d'éducation, de formation et de recyclage à l'intention de tous les travailleurs, afin d'améliorer la performance économique* ». Relevant que le nombre des chômeurs a stagné au cours des quatre dernières années, autour de 31 millions, le texte affirme que « *la réduction des dépenses publiques a entraîné une augmentation du chômage et non une diminution* ».

Les syndicats du TUAC et les organisations d'employeurs de l'OCDE (BIAC) ont, d'autre part, dans une lettre commune à M. Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE, demandé que les gouvernements adoptent des politiques permettant de réaliser un taux de croissance bien supérieur à 3 %.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

HERVET



La Banque Hervet vient de procéder à la création, avec le concours de divers investisseurs, d'une Sicav court terme « Hervet Plus », qui a été ouverte au public le 21 avril 1987.

L'objectif d'Hervet Plus est de procurer une rémunération qui se compare favorablement au taux du marché monétaire. Dans ce but, la Sicav interviendra sur les différents marchés des nouveaux instruments financiers : réméres, titres de créances négociables, et pourra effectuer des opérations d'arbitrages sur le Matif.

Les principaux fondateurs de cette Sicav sont, à côté de la Banque Hervet :

- American College in Paris,
- Bati Conseil Investissement,
- La Caisse Interprofessionnelle de Retraite Complémentaire,
- Le Cheval Français,
- Le Commissariat à l'Energie Atomique,
- La Compagnie Générale des Voitures,
- Christian Dior,
- Financière Agache,
- Heuliez,
- Nouvelles Frontières,
- Sodinforg,
- Le Son Médical.

Le conseil d'administration d'Hervet Plus est présidé par M. Jean Baux.

M. Jean Baux, directeur honoraire de la Banque de France, est également délégué général de l'Association professionnelle des agents des marchés interbancaires.

La direction générale a été confiée à M. Jean-Noël Destremau, directeur financier de la Banque Hervet.

Les souscriptions sont reçues aux guichets de la Banque Hervet ou de la Société parisienne de banque.

PARTHENA INVESTISSEMENT

Anciennement Compagnie Française de Crédit et de Banque
Société Anonyme au capital de F 34 582 000

Afin d'accompagner le développement de ses participations, notamment dans le secteur de la communication : CEP Communication, EUROCOM s.a., Dauphin O.T.A., et de poursuivre sa politique d'investissement dans des affaires nouvelles,

PARTHENA INVESTISSEMENT
procède à une

AUGMENTATION DE CAPITAL

par émission de 345 820 actions nouvelles de F 100 nominal.

Montant de l'émission : F 242 millions
Prix d'émission : F 700
Droit préférentiel de souscription : 2 actions nouvelles pour 3 actions anciennes
Jouissance : 1er juillet 1987
Période de souscription : du 27 avril au 19 mai 1987 inclus

Données boursières en France	1985	1986	Au 14 avril 1987
Derniers cours	410	825	1010
Cours extrêmes	230-410	380-915	880-1020

Une note d'information (Visa COB n° 87-118 en date du 14 avril 1987) est à la disposition du public auprès de la société (2, rue de Messine, 75008 Paris) et des établissements chargés de la souscription : Banque Indosuez, Crédit du Nord, Banque Monod.
BALO du 20 avril 1987.

SGE

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES

Le conseil d'administration de la Société générale d'entreprises, réuni sous la présidence de M. Serge Michel, a arrêté les comptes sociaux de la société pour l'exercice 1986 et pris connaissance des comptes consolidés.

En ce qui concerne les comptes sociaux, ils se soldent par une perte de 72 595 683 francs (contre 298 328 910 francs pour l'exercice précédent). Ce résultat reste marqué par le poids élevé des charges financières nettes (– 118 398 000 francs) qui continue à être supporté par le holding SGE du fait du financement des pertes passées des filiales opérationnelles, ainsi que par diverses provisions sur filiales, notamment dans le secteur de la Promotion immobilière. Il enregistre, par contre, les plus-values sur cession de titres enregistrées à l'occasion des opérations réalisées à fin décembre 1986 avec la Compagnie générale des eaux.

Pour ce qui concerne le résultat consolidé, avec 86 664 000 francs, il ressort à un niveau voisin de celui annoncé en estimation au mois de février dernier.

Il intègre des frais financiers pour plus de 254 millions de francs (contre 385 millions de francs à structure comparable en 1985) et une dotation aux amortissements d'environ 600 millions de francs, du même ordre de grandeur que celle de l'année précédente. Le total des provisions pour risques et charges figurant au passif du Bilan s'élève à 2.185 millions de francs (contre 1 900 millions au 31-12-85).

L'ensemble des éléments exceptionnels – intégrant notamment les plus-values de cession de titres et des opérations sur ventes d'immeubles – représente un profit d'environ 223 millions de francs, après plus de 235 millions de francs de charges de restructuration.

Par grandes filiales opérationnelles, les éléments consolidés se présentent de la façon suivante, pour la part du groupe :

en millions de francs	Résultat	Activité HT
SOGEA	– 24,4	11 405
COCHERY BOURDIN & CHAUSSE	– 13,0	3 604
Ensemble TISO	+ 73,1	3 264
THINET & CIE	– 8,5	668
Secteur immobilier	– 100,0	415
Société mère et divers	– 13,9	397
Eliminations internes	–	(370)
	– 86,7	19 383

L'endettement consolidé s'est réduit de près de 1 200 millions de francs en 1986. Afin de reconstituer les capitaux propres de la société, qui seront pratiquement ramenés à zéro après l'incidence des résultats 1986, il sera proposé lors de l'assemblée générale convoquée pour le 18 juin prochain :

– d'une part, une augmentation de capital en numéraire par émission d'une action nouvelle de 50 francs à souscrire au pair pour deux anciennes. Cette opération serait suivie d'une réduction de capital par réduction du nominal des actions de façon à éliminer la quasi-totalité du report à nouveau négatif figurant actuellement au Bilan pour environ 1 552 millions de francs.

– d'autre part, une émission, réalisée conjointement à cette augmentation de capital, d'obligations assorties de droits de souscription (OBSA) à raison d'une obligation de 1 000 F pour 100 actions, chaque obligation donnant le droit à souscrire pendant cinq ans à 20 actions SGE au prix de 50 francs.



SARTEC SERVICES A L'INDUSTRIE

Le conseil d'administration de la société Sartec Services à l'industrie, réuni le 10 avril 1987 sous la présidence de M. Christian Da Costa Noble, a arrêté les comptes de l'exercice 1986, qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 23 juin 1987.

Le chiffre d'affaires 1986 s'élève à 800 millions de francs HT, en légère progression sur l'exercice précédent. Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 5,4 millions de francs. La marge brute d'autofinancement, calculée hors les mouvements de provisions, est de 20 millions de francs. Les résultats de l'exercice ont été particulièrement satisfaisants pour les activités de Logistique industrielle de la division « tailleur industrie », dont la marge d'exploitation a plus que doublé par rapport à 1985.

L'exercice 1987 devrait connaître une nette progression du chiffre d'affaires ainsi qu'une amélioration significative du résultat courant grâce au fort développement des activités de service (logistique et maintenance industrielles) qui représentent plus de 80 % de l'activité totale et à l'incidence en année pleine des mesures de restructuration prises en 1986 concernant les unités de fabrication.

LOUIS VUITTON

Le Directoire de Louis Vuitton a présenté au Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 14 avril 1987, les comptes de l'exercice 1986 du groupe.

Cet exercice, excellent tant en termes d'activité que de résultats, a été marqué par l'offre publique d'échange initiée avec succès en fin d'année sur les titres Veuve Clicquot. Cette société, désormais contrôlée à 95 %, et ses filiales, ne seront consolidées qu'en 1987.

Louis Vuitton Consolidé (MF)	1985	1986	1986/1985
Chiffre d'affaires	1 398	1 746	+ 24,9 %
Bénéfice net total	269	331	+ 22,9 %
Bénéfice net part du groupe	225	275	+ 22,0 %

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 24,9 %. Pour Louis Vuitton Malletier (qui représente en 1986 plus de 95 % du chiffre d'affaires total), la progression est de + 24,4 % (1 663 MF pour 1 337 MF en 1985). En volume, l'augmentation est de + 17,9 % (dont 13,9 % à nombre égal de magasins). Une bonne répartition des ventes ainsi qu'un fort accroissement du volume aux U.S.A., ont permis, comme en 1985, de limiter les effets de la baisse du dollar.

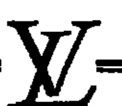
Le résultat consolidé part du groupe progresse de 22 % : *275 MF (44,22 F par action) contre 225 MF (43,48 F par action)* en 1985, sur un nombre d'actions passé de 5 178 280 à 6 215 163 à la suite de l'augmentation de capital en numéraire de juillet 1986. Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'exercice a supporté les frais du démarrage de l'activité Loewe International (33 MF). Nous rappelons également qu'en mars 1987, il a été créé 958 116 actions nouvelles à l'intention des actionnaires de Veuve Clicquot, en rémunération des titres échangés.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le 23 juin 1987. Dans le cadre des excellents résultats de l'exercice 1986, il sera proposé à cette assemblée de *distribuer un dividende global de 96 MF contre 81 MF en* 1985 (+ 19 %). Le montant distribué s'appliquant à un nombre d'actions de 7 173 279 (+ 38,5 % par rapport à 1985), il en résulterait un dividende net de F 13,40 par action, contre F 15,60 pour l'exercice précédent. Il s'y ajouterait un avoir fiscal de F 6,70 donnant un revenu global de F 20,10 par action. Enfin, il sera procédé en même temps, comme annoncé l'année dernière, à une distribution gratuite d'actions nouvelles par incorporation de réserves, à raison d'une action nouvelle pour huit anciennes, y compris celles échangées contre les titres Veuve Clicquot.

A fin mars 1987, le chiffre d'affaires du groupe - qui intègre désormais la Société Veuve Clicquot - s'élève à 717 MF. A structure comparable, c'est-à-dire hors Clicquot, l'augmentation est de 36,6 % dont + 29,6 % effet volume (+ 27,8 % à nombre égal de magasins), + 10,8 % effet prix, - 6,2 % effet change et + 1,4 % effet C.A. Loewe International

Louis Vuitton Consolidé (MF)	1er trimestre 1986	1er trimestre 1987	87/86
Chiffre d'affaires			
Bagages Maroquinerie	342	467	+ 36,6 %
Champagne	158	158	–
Parfums	89	92	+ 3,4 %
TOTAL	589	717	+ 21,7 %

Les facturations de l'ensemble de la profession du Champagne, pour le 1er trimestre 87, sont en regression sur celles du 1er trimestre 86, particulièrement les exportations. Il est à noter que pour le champagne comme pour le parfum, le 1er trimestre n'est pas représentatif de l'ensemble de l'année, en raison de la forte saisonalité de ces activités.



SEMA-METRA

REGROUPEMENT SOUS L'ENTITÉ JURIDIQUE SEMA-METRA DES ACTIVITÉS D'INFORMATIQUE EN FRANCE

Au cours de sa réunion du 27 avril 1987, le conseil d'administration du groupe a approuvé les projets d'absorption par la société Semaj-Metra de ses filiales françaises d'informatique : Cerci, Cogintel, Demsi, Ortec, Séric et Sintrans, toutes contrôlées directement ou indirectement à 100 %.

Cette opération permettra de simplifier les structures du Groupe, d'en rationaliser la gestion et d'en renforcer la cohésion. Elle favorisera une meilleure affectation des ressources et contribuera à développer les effets de synergie.

En France, les activités d'informatique du groupe Sema-Metra-informatique de gestion d'une part, informatique technique d'autre part, se trouveront ainsi désormais regroupées au sein de la société Sema-Metra, les activités de marketing étant exercées par la Sofres et celles de conseil par Sema-Metra Conseil.



Marchés financiers

PARIS, 11 mai ↑

Fermeté : + 0,31 %

La Bourse de Paris a bien démarré la semaine en progressant de 0,31 % à l'approche du coup de cloche final. Autour de la corbeille, les professionnels s'accordaient à reconnaître la bonne résistance du marché. Celle-ci était d'autant plus satisfaisante que la Bourse sort d'un long week-end. « La tendance est bonne pour un lundi », commentait un opérateur.

Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait Jean Lefèbvre, Europe 1, Matra, Luchaire et Olida. Poliet progressait, suivi par SAT et Darty. Peugeot était ferme, le marché anticipant les bons résultats que la direction devait annoncer ce jour, ainsi que les bonnes perspectives pour 1987 et la certitude d'un retour à la distribution de dividendes.

Pour les habitués du Palais, le marché accomplit actuellement une consolidation satisfaisante. Wall Street semble s'être assagi. Le dollar est remonté au-dessus des 6 F. L'or est plutôt orienté à la baisse. Les actions font l'objet d'une demande sélective, dans un marché calme mais soutenu. La détente enregistrée lundi sur le loyer de l'argent au jour le jour contribue aussi à raffermir la tendance.

Géophysique perdait de son côté 9,4 %, après la très forte progression du cours de la semaine passée, provoquée par le raffermissement du marché pétrolier puis par des rumeurs d'OPA. Le titre s'est réajusté, après un parcours quelque peu débridé.

Le marché obligataire se montrait, quant à lui, plus ferme. Au MATIF, les contrats gagnaient 50 centimes sur l'ensemble des échéances.

Lingot : 87 900 F (+ 650 F) ; napoléon : 524 F (+ 2 F).

NEW-YORK, 11 mai ↓

En baisse

Dans un marché très actif, la tendance s'est nettement repliée vers la *fin de la séance de lundi* à Wall Street, après avoir enregistré de fortes avances. En progression de 45 points dans les premières transactions, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles est demeuré très soutenu avant de reculer. Il a clôturé à 2 307,16, en baisse de 15,14 points. 204 millions d'actions ont été échangées. On notait 811 hausses contre 769 baisses, tandis que 400 titres demeuraient inchangés.

Autour du Big Board, les investisseurs ont été encouragés par le raffermissement du dollar sur les marchés monétaires et par l'annonce que les grandes institutions financières avaient participé plus largement que prévu aux adjudications du Trésor américain. On notait la progression d'Exxon de 1 7/8 à 88 1/2 et de Litton à 91 1/4, tandis qu'Unisys cédait 3 3/4 à 117 1/8. Parmi les valeurs les plus échangées, figuraient Texaco (8 millions de transactions), American Telephone (3,614 millions), Central Illinois Public (2,486 millions) et Baxter-Travenol (2,359 millions).

VALEURS	Cours du 8 mai	Cours du 11 mai
Alcoa	51 5/8	50 7/8
Allegis (ex-UAL)	68 1/2	67 1/4
A.T.T.	24 5/8	24 7/8
Boeing	46 1/8	45 1/2
Chase Manhattan Bank	37 3/4	37 5/8
Du Pont de Nemours	117 3/4	118
Eastman Kodak	81 3/4	78
Exxon	86 5/8	88 1/2
Ford	99 1/2	97 1/4
General Electric	108 3/8	102 5/8
General Motors	89 5/8	89 3/4
Goodyear	65	65 1/2
I.B.M.	163 3/4	163
I.T.T.	55 1/2	53
Mobil Oil	49 7/8	50 1/8
Pfizer	68 1/4	67
Schlumberger	44 1/2	44 3/8
Texaco	36 5/8	38
Union Carbide	31 3/8	30 7/8
U.S.X. Corp.	32 7/8	32 5/8
Westinghouse	61 1/4	61 3/8
Xerox Corp.	79 1/4	80

CHANGES

Dollar : 5,98 F ↓

Après sa remontée du lundi 11 mai, le dollar s'est effrité mardi 12 mai, perdant un peu de terrain en raison des craintes d'une reprise de l'inflation aux Etats-Unis. La livre sterling a fléchi après de vigoureuses interventions de la Banque d'Angleterre, inquiète de la voir trop monter.

FRANCFORT	11 mai	12 mai
Dollar (en DM)	1,7925	1,7880

TOKYO	11 mai	12 mai
Dollar (en yens)	140	139,50

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (12 mai)	7 3/4-7 11/16 %
New-York (11 mai)	6 7/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	7 mai	11 mai
Valeurs françaises	111,7	111,4
Valeurs étrangères	116,2	116,3

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	456,2	458,2

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	8 mai	11 mai
Industrielles	2 322,30	2 307,16

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	8 mai	11 mai
Industrielles	1 658,7	1 686,9
Mines d'or	438,7	428,3
Fonds d'Etat	93,32	93,15

TOKYO

	11 mai	12 mai
Nikkeï (Dow Jones)	24652,96	24599,81
Indice général	2200,57	2186

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 11 mai
Nombre de contrats : 25 195

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Dernier	106,65	106,75	106,65	106,55
Précédent	106,10	106,20	106,10	106,05

AUTOUR DE LA CORBEILLE

STANDARD AND POOR'S DÉCLASSE LE PAPIER COMMERCIAL DU CCF. – Standard and Poor's, influent cabinet new-yorkais d'expertise financière, a décidé de réduire de « A 1 Plus » à « A 1 » la rotation du papier commercial émis par le Crédit commercial de France (CCF). La firme américaine a justifié sa décision par le désengagement de l'Etat hors du capital de cette banque, rendue au secteur privé. Le récent renforcement de la structure du capital du CCF et l'amélioration de ses résultats restent « insuffisants » pour compenser *l'effet adverse d'un retrait de* l'Etat actionnaire, a expliqué Standard and Poor's. Cette révision du « crédit rating » porte uniquement sur des effets à court terme.

PRESSES DE LA CITÉ : BÉNÉFICE EN HAUSSE DE 28 %. – Le bénéfice net consolidé des Presses de la Cité a atteint, pour la part du groupe, 178,6 millions de francs en 1986, marquant ainsi une progression de 28 %.

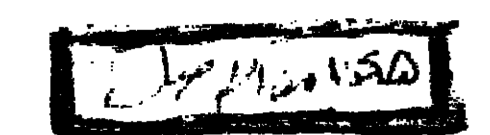
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,9780	5,9810	+ 50	+ 65	+ 90	+ 115	+ 160	+ 250
$ can.	4,4813	4,4869	+ 11	+ 29	+ 4	+ 32	– 125	– 41
Yen (100)	4,2838	4,2890	+ 147	+ 170	+ 293	+ 327	+ 985	+ 991
DM	3,3406	3,3432	+ 116	+ 134	+ 233	+ 256	+ 699	+ 771
Florin	2,9623	2,9653	+ 66	+ 76	+ 133	+ 150	+ 404	+ 457
F.B. (100)	16,0742	16,0909	+ 91	+ 164	+ 177	+ 309	+ 517	+ 749
F.S.	4,0625	4,0673	+ 164	+ 183	+ 281	+ 310	+ 827	+ 928
L (1 000)	4,6216	4,6275	– 86	– 39	– 162	– 99	– 469	– 340
£	9,9516	9,9626	– 90	– 47	– 138	– 72	– 327	– 136

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 3/4	6 3/4	6 7/8	7	7 7/8	7 3/8	7 1/2
DM	3 1/2	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 11/16	3 5/8	3 3/4
Florin	5	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	6 3/8	7	7	7 5/16	7 1/8	7 7/16	7 3/8	7 11/16
F.S.	1 1/2	2	3 3/16	3 5/16	3 13/16	3 16/16	3 7/8	4
L (1 000)	8 3/4	10	9 1/4	9 3/4	9 1/2	10	9 5/8	10
£	8 3/4	9	8 7/8	8 15/16	8 3/4	8 7/8	8 11/16	8 13/16
F. franç.	7 7/8	8	8	8 1/4	8 3/16	8 5/16	8 5/16	8 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 11 MAI

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1740	4,5 % 1973	1980	1910	1881	− 4 03
....	C.N.E. 3%	4255	4230	4229	− 0 81
....	B.N.P. C.I.	614	610	605	− 1 47
1209	B.N.P. T.P.	1241	1241	1241	....
1239	C.C.F. T.P.	1218	1217	1217	− 0 07
1180	Créd. Lyon. T.P.	1232	1232	1232	....
3010	Electricité T.P.	3010	....	....	....
2150	Renault T.P.	2231	2240	2236	+ 0 22
2300	Rhône-Poul. T.P.	2456	2451	2451	− 0 15
1395	St-Gobain T.P.	1438	1435	1435	− 0 20
1330	Thomson T.P.	1470	1460	1458	− 0 81
540	Accor	520	515	515	− 0 96
2350	Agence Havas	2530	2510	2490	− 1 58
2290	Ag. Havas C.I.	2431	2431	2431	....
740	Air Liquide	730	738	736	+ 0 82
3000	Alcatel	2905	2871	2860	− 1 56
2200	Ala. Superm.	2195	2175	2175	− 0 91
565	A.L.S.P.I.	570	561	561	− 1 58
480	Alsthom ★	457 80	453	450	− 1 70
2940	Arjom. Prioux	3037	3036	3030	− 0 23
690	Aussedat-Rey	650	658	654	+ 0 62
1650	Aux. Entrepr. ★	1631	1645	1640	+ 0 55
1230	Avions Dassault	1240	1230	1230	− 0 81
795	BAFIP	760	760	760	....
465	Bail-Equipem. ★	450	457	445	− 1 11
865	Bail-Investiss.	935	935	935	....
760	Cie Bancaire	775	765	763	− 1 55
635	Bazar H.-V.	623	624	631	+ 1 28
605	Béghin-Say ★	590	592	599	+ 1 52
800	Berger (Mé)	835	850	850	+ 1 80
765	Bic ★	736	744	760	+ 3 26
1540	B.I.S.	1495	1495	1495	....
2980	Biscuit (Géné.)	2900	2900	2900	....
2980	Bongrain S.A.	2980	3000	3000	+ 0 67
1460	Bouygues	1250	1275	1273	+ 1 84
155	B.P. France	155	151 30	151 30	− 2 39
5260	B.S.N.	5320	5350	5330	+ 0 19
1480	Carnaud	1575	1575	1570	− 0 32
3680	Carrefour	3675	3585	3570	− 2 86
2240	Casino	2195	2185	2191	− 0 18
1750	Casino A.D.P.	1698	1710	1662	− 2 12
1270	C.C.M.C.	1270	1270	1270	....
900	Cetelem	943	931	960	+ 1 80
....	Cerus	868	860	860	− 0 92
2600	C.F.A.O.	2525	2135	2140 •	+ 1 99
1490	C.G.I.P.	1686	1670	1661	− 1 48
1880	Chargeurs S.A.	1661	1680	1658	− 0 18
90	Chiers-Châtil.	95	95 90	95 90	+ 0 95
1070	Ciments franç. ★	1122	1150	1163	+ 3 65
690	Club Méditerr.	656	652	656	....
215	Codetel	219	220	221	+ 0 91
365	Cofimeg	365 90	366	362	− 1 06
2300	Colas	2418	2440	2475	+ 2 36
330	Compt. Entrepr.	296	297 50	297 50	+ 0 51
825	Compt. Mod.	850	848	850	....
1130	Créd. Foncier	1130	1165	1162	+ 2 83
620	Crédit F. Imm.	635	620	620	− 2 36
....	Créd. Lyon. (CI)	890	895	897	+ 0 79
1410	Crédit Nat. ★	1328	1305	1292 c	− 0 11

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
340	Creusot ★	362 50	358 10	359	− 0 96
3140	Damart S.A.	3000	3005	3005	+ 0 17
480	Darty ★	453	460	466	+ 2 86
....	Darty (DP)	379	398 90	388	+ 2 37
....	De Dietrich	2650	2780	2760	+ 4 15
380	Dév. P.d.C. (Ly)	400	394	394	− 1 50
695	D.M.C.	642	641	644	+ 0 31
2800	Docks France ★	2715	2650	2710	− 0 18
2500	Dumez ★	2485	2500	2550	+ 2 61
1500	Eaux (Gén.)	1455	1451	1439	− 1 09
2640	Ecco ★	2601	2601	2620	+ 0 73
1340	Electro-Finan.	1456	1421	1421	− 2 40
335	Elf-Aquitaine	388	396	398	+ 2 58
320	— (certific.)	361	371	371	+ 2 77
3110	Epeda-B-Faure	3090	3080	3080	− 0 32
3300	Essilor	3250	3225	3245	− 0 15
....	Essilor Int. (DP)	2660	2720	2720	+ 2 26
495	Esso S.A.F. ★	550	558	573	+ 4 18
3050	Eurafrance	2950	2900	2920	− 1 01
1650	Eurocom ★	1601	1649	1625	+ 1 49
3650	Euromarché	3780	3900	3900	+ 3 17
640	Europe n° 1 ★	761	761	795	+ 4 46
....	Exor	1170	1185	1182	+ 1 03
1940	Facom	1800	1800	1805	+ 0 27
1210	Fichet-Bauche	1280	1225	1228	− 4 06
236	Finextel	246 10	248	247	+ 0 36
250	Fives-Lille	225 10	228	229	+ 1 73
340	Francarep	367	392	391	+ 6 54
1420	Fromageries Bel	1371	1353	1355	− 1 17
1230	Gal. Lafayette	1318	1330	1340	+ 1 67
485	Gascogne	488	485	485	− 0 61
....	Gaz et Eaux	2700	2610	2610	− 3 33
515	Géophysique ★	773	750	712	− 7 89
2770	Gerland	2710	2730	2730	+ 0 74
830	GTM-Entrepose	817	815	815	− 0 24
850	Guyenne-Gas. ★	810	835	805	− 0 61
3050	Hachette ★	3090	3110	3165	+ 2 42
890	Hénin (La)	903	925	926	+ 2 55
....	Hutchinson	1420	1405	1401	− 1 34
117	Imétal	121 50	123 20	123 10	+ 1 32
470	Imm. Plaine-M.	452	445	445	− 1 55
5300	Inst. Mérieux	5270	5290	5290	+ 0 38
600	Interbail	605	602	602	− 0 50
1680	Intertechnique	1610	1650	1640	+ 1 86
2300	J. Lefebvre	2900	2920	3089	+ 6 51
2380	Lab. Bellon	2380	2380	2380	....
1690	Lafarge-Coppée	1709	1725	1700	− 0 53
2070	Lebon ★	1899	1850	1930	+ 1 63
5990	Legrand	5970	5940	5920	− 0 84
....	Legrand (DP)	5500	5460	5460	− 0 73
875	Leroy-Somm. ★	890	890	870	− 2 24
1880	Lesieur	1995	2000	1999	+ 0 20
785	Locabail Immob.	810	848	848	+ 4 69
755	Locafrance ★	710	710	711	+ 0 14

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
950	Locindus	930	930	929	− 0 11
1100	L. Vuitton S.A ★	1160	1165	1224	+ 5 51
....	Luchaire	688	720	710	+ 3 20
1700	Lyonn. Eaux ★	1661	1645	1670	+ 0 54
145	Mais. Phénix	133	135 80	132	− 0 75
860	Majorette (Ly)	809	816	816	+ 0 87
56	Manurhin	69	70	69 50	+ 0 72
540	Mar. Wendel	593	592	580	− 2 19
1900	Martell	2120	2100	2090	− 1 42
2720	Matra	2683	2810	2815	+ 4 92
2790	Merlin-Gerin ★	2720	2730	2740	+ 0 73
3690	Michelin	3579	3580	3585	+ 0 17
1510	Midi (Cie)	1616	1625	1629	+ 0 80
470	Midland Bk S.A.	444	445	445	+ 0 23
825	Min. Salsig. (Ma)	919	925	925	+ 0 65
67	M.M. Penarroya	64 50	64 70	64 70	+ 0 31
2400	Moët-Hennessy	2497	2515	2500	+ 0 12
113	Moulinex	118 80	118 90	117 10	− 1 43
1160	Navig. Mixtes	1135	1152	1158	+ 2 03
197	Nord-Est	194	193 10	196	+ 1 03
485	Nordon (Ny)	480	474	474	− 1 25
820	Nouvelles Gal.	764	769	769	+ 0 65
1320	Occident. (Gén.)	1273	1273	1265	− 0 63
1690	Omn.F.Paris	1890	1890	1850	− 2 12
176	Olida-Caby	179	186 60	187 20	+ 4 58
550	Opfi-Paribas	540	535	545	+ 0 92
4300	Oréal (L')	4530	4530	4530	....
....	Paribas	507	504	503 c	+ 0 21
830	Paris-Réesc. ★	815	810	820	+ 0 61
1720	Pechelbronn ★	1835	1833	1810	− 1 36
1690	Penhoet	1655	1665	1665	+ 0 60
1110	Pernod-Ricard	1130	1139	1135	+ 0 44
1620	Peugeot S.A.	1627	1679	1679	+ 3 20
14	Poclain	14 30	14 45	14 45	+ 1 05
2380	Poliet	2450	2548	2500	+ 2 04
940	P.M. Labinal	851	851	853	+ 0 24
3510	Presses Cité	3498	3498	3498	− 0 03
1400	Prétabail Sic.	1360	1352	1358	− 0 14
875	Primagaz	829	845	845	+ 1 93
805	Printemps ★	870	880	859	− 1 26
2590	Promodès	2410	2425	2361	− 2 03
280	Prouvost S.A ★	296 70	293	295	− 0 57
1700	Radiotechn.	1880	1840	1840	− 2 38
158	Raff. Dist. Total	156	160	159 70	+ 2 37
3020	Redoute (La) ★	3330	3270	3320	− 0 30
535	Rober financière	520	518	518	− 0 38
1730	Roussel-Uclaf	1708	1690	1690	− 1 05
....	Roussel-C.N.I.	1340	1390	1390	+ 3 73
7050	R. Impériale (Ly)	6550	6500	6500	− 0 76
295	Sade	285 50	286	286	+ 0 18
3800	Sagem	4100	4080	4070	− 0 73
485	Saint-Gobain	454 90	452 60	457	+ 0 46
1140	St-Louis B.	1161	1189	1170	+ 1 65

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1970	Salomon	2000	1970	1980	− 1
1750	Salveper	1950	1930	1930	− 1 03
870	Sanofi	884	879	881	− 0 34
735	S.A.T.	815	848	848	+ 4 05
1150	Saupiquet (Na)	1378	1282	1282	− 6 97
875	Schneider ★	652	652	648	− 0 61
132	S.C.O.A.	131	136	135 20	+ 3 21
820	S.C.R.E.G.	820	820	820	....
885	Seb ★	915	920	920	+ 0 54
470	Sefimeg	477	475	479	+ 0 42
1960	S.F.I.M.	1860	1860	1850	− 0 54
112	S.G.E.	104 90	102 90	98	− 6 57
665	Sgn. Ent. El. ★	616	616	605	− 1 78
1180	Silic	1190	1190	1190	....
650	Simco-U.P.H. ★	624	615	640	+ 2 56
410	Simnor (Li)	450	450	450	....
1290	Skis Rossignol	1290	1290	1300	+ 0 77
750	Simenco	740	740	740	....
....	Sodecco	265	260	260	− 1 89
280	Sodero (Na)	275	276	276	+ 0 36
2930	Sodexho	2940	2940	2940	....
445	Sogerap	578	525	524	− 9 03
2180	Somm.-Allib. ★	2294	2315	2409	+ 5 01
750	Source Perrier	760	756	760	....
1160	Sovac ★	1125	1125	1125	....
650	Spie-Batignol.	638	650	650	+ 1 88
795	Strafor	755	755	755	....
415	Synthelabo ★	402	401	402	....
815	Talcs Luzenac	740	740	735	− 0 68
3350	Tél. Elect.	3130	3110	3110	− 0 64
1740	Thomson-C.S.F.	1595	1605	1605	+ 0 63
500	Total (CFP) ★	550	572	558	+ 1 45
103	— (certific.)	117	117 80	117 50	+ 0 43
2330	T.R.T.	2400	2430	2430	+ 1 25
780	U.F.B.	800	780	780	− 2 50
1450	U.I.C.	1425	1400	1410	− 1 05
720	U.I.F.	702	702	702	....
930	U.I.S.	951	951	951	....
380	U.C.B. ★	360	364 90	362 50	+ 0 69
810	Unibail	834	835	834	....
640	Valéo	615	608	609	− 0 98
109	Vallourec	113 60	110 50	110 50	− 2 73
4200	V. Clicquot-P.	4090	4100	4100	+ 0 24
650	Via Banque	606	600	597	− 1 48
805	Elf-Gabon	870	878	877	+ 0 80
127	Amax Inc.	140 30	142	140	− 0 21
430	Amer. Express	408 90	403 50	404 c	− 1 20
152	Amer. Teleph.	150 20	149 50	149 50	− 0 47
140	Anglo Amer. C.	148 50	142 80	142 80	− 3 84
720	Amgold	723	692	675	− 6 64
920	BASF (Akt)	932	932	933	+ 0 11
1030	Bayer	1020	1038	1038	+ 1 76
138	Buffelsfont.	142 60	135 50	129	− 9 54

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
215	Chase Manh.	225	227 50	227 50	+ 1 11
305	Cie Pétr. Imp.	300	318 50	318 50	+ 6 17
79	De Beers	77 90	76 30	76 60	− 1 67
2180	Deutsche Bank	2135	2100	2111	− 1 12
97	Dome Mines	93 40	96	95 50	+ 2 25
1160	Dresdner Bank	1115	1120	1122	+ 0 63
149	Driefontein Cld	156	154	150	− 3 85
700	Du Pont-Nem.	693	715	716	+ 3 32
470	Eastman Kodak	502	495	496	− 1 20
62	East Rand	71 50	70 05	68 10	− 4 76
310	Electrolux	316 20	318	318	+ 0 57
275	Ericsson	270 50	272	272	+ 0 55
540	Exxon Corp.	532	523	523	− 1 69
515	Ford Motors	586	598	598	+ 2 05
108	Freegold	112	110 50	110 20	− 1 61
119	Gencor	115 40	112	112	− 2 95
645	Gén. Electr.	638	627	628	− 1 57
585	Gén. Belgique	608	600	601	− 1 15
535	Gen. Motors	543	541	541	− 0 37
97	Goldfields	99 60	98 30	98	− 1 61
48	Gd Metropolitan	49 45	50 60	50 60	+ 2 33
98	Harmony	100 50	98	97 40	− 3 08
38	Hitachi	39 45	39 90	39 80	+ 0 89
935	Hoechst Akt.	934	943	940	+ 0 64
127	Imp. Chemical	137	146 20	145 90	+ 6 50
104	Inco. Limited	108	114 80	114 80	+ 6 30
945	IBM	998	986	988	− 1
365	ITT	345	336 50	336 50	− 2 46
153	Ito-Yokado	151 30	151 70	151 50	+ 0 13
64	Matsushita	66 50	67 30	67 30	+ 1 20
950	Merck	925	930	931	+ 0 65
775	Minnesota M.	785	777	777	− 1 02
290	Mobil Corp.	292	299 40	299 40	+ 2 53
260	Morgan J.P.	268	266 10	267	− 0 37
37490	Nestlé	37010	37500	37500	+ 1 32
161	Norsk Hydro	164 10	172 50	171	+ 4 20
285	Olsif	283 50	274	274	− 3 35
1650	Petrofina	1720	1725	1725	+ 0 29
535	Philip Morris	623	500	501	− 19 58
151	Philips	147 90	150 80	150 70	+ 1 89
635	Quilmès	613	600	610	− 0 49
805	Randfontein	926	890	880	− 4 97
730	Royal Dutch	739	765	765	+ 3 52
91	Rio Tinto Zinc	99 75	102 50	104	+ 4 26
123	St Helena Co	122	120	118	− 3 28
260	Schlumberger	273	271	274	+ 0 37
116	Shell transp.	127 20	130 60	130 60	+ 2 67
2370	Siemens A.G.	2385	2385	2380	− 0 21
119	Sony	120	121 70	121 70	+ 1 42
121	T.D.K.	125 80	125 50	126 50	+ 0 56
31	Toshiba Corp.	33 60	33 70	33 75	+ 0 45
1730	Unilever	1740	1760	1760	+ 1 15
285	Unit. Techn.	286 50	284 90	286	− 0 17
825	Vaal Reefs	818	800	780	− 4 65
305	Volvo	326 90	318 50	318 50	− 2 57
410	West Deep	403 80	391 10	393	− 2 67
465	Xerox Corp.	477	477	478	+ 0 21
1 27	Zambia Corp.	1 31	1 32	1 32	+ 0 76

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8789	..
Emp. 8,80 % 77	123 20	8 535
9,80 % 78/93	102 55	8 162
10,80 % 79/94	105 30	7 397
13,25 % 80/90	108	12 451
13,80 % 80/87	102 18	7 864
13,80 % 81/89	106 30	4 424
16,75 % 81/87	102 57	11 197
16,20 % 82/90	117 65	5 282
16 % juin 82	119 05	14 773
14,60 % fév. 83	118 50	3 200
13,40 % déc. 83	121 80	5 213
12,20 % oct. 84	113 95	7 220
11 % fév. 85	115 25	2 411
10,26 % mars 86	108 80	1 710
ORT 12,75 % 83	1749	..
OAT 10 % 2000	108 10	9 589
OAT 9,90 % 1997	108 15	4 068
OAT 9,80 % 1996	106 50	2 739
Ch. France 3 %	163 50	..
CNB Bques janv. 82	101 60	2 948
CNB Paribas	101 70	2 948
CNB Suez	101 80	2 948
CNI janv. 82	101 60	2 948
PTT 11,20 % 85	109	4 640
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 86	109 20	9 726
CNT 9 % 86	99	0 776
CRH 10,90 % déc. 85	108 30	3 675

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1380	1380
Agache (Sté Fin.)	1912	1900
A.G.F. (St Cent.)	870	860
Applic. Hydraul.	820	868
Arbel	245	245
Astorg	460	460
Avenir Publicité	2599	2599
Bain C. Monaco	399	395
Banque Hypoth. Eur.	533	520
Béghin-Say (C.I.)	460	450
B.G.L.	608	....
Blanzy-Ouest	570	575
B.N.P. Intercontin.	409 10	433 80
Bénédictine	6020	6220 d
Bon-Marché	399	....
B.T.P.	161 50	161 60
Calf	1089	1050
Cambodge	960	968
C.A.M.E.	581	570
Campenon Bern.	701	710
Carbone-Lorraine	951	980
C.E.G.Frig.	850	....
Centen. Blanzy	3050	3172 d
Centrest (Ny)	301 60	310 d
Cerabati	114 80	120
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	985	....
Champex (Ny)	185	180
C.I.C. (Fran. de)	388	....
C.I. Maritime	800	806

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cinea-Sistra	1020	1020
Citram (B)	670	630
Clause	1590	1686
Cofradel (Ly)	2520	2500
Cogifi	471	472
Comiphos	861	861
Cie Industrielle	4212	4150
Comp. Lyon-Alem.	810	800
Concorde (La)	1275	1242
C.M.P.	52 90	56 80 d
Créd.-Gén. Ind.	1075	1011
Cr. Universel (Cie)	848	880
Créditel	160	159
Darblay S.A.	940	902
Delalande S.A.	1889	1890
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1405	1430
Didot-Bottin	831	845
Eaux Bass. Vichy	1593	1650
Eaux Vittel	2970	3000
Economats Centre	848	849
Electro-Banque	499	480
Elf-Antargaz	850	850
E.L.M. Leblanc	1005	1010
Enelli-Bretagne	350	360
Entrepôts Paris	708	700
Epargne (B)	3449	....
Europ. Accumul.	100 10	101
Eternit	3465	3495
Finalens	292	300
FIPP	460	460
Fnac	1300	1275
Foncière (Cie)	638	660
Fonc. Lyonnaise	5100	5200
Foncina	590	585
Forinter	1110	1110
Fougerolle	448	460
France I.A.R.D.	470	498
France (La)	7450	7200
From. Paul Renard	522	602
GAN	1375	1374
Gaumont	589	580
Gévelot	890	827
Gr. Fin. Constr.	512	512
Gds Moul. Paris	458	458
Groupe Victoire	3830	3870
G. Transp. Ind.	682	640
H.E.F.	460	140 •
Immindo S.A.	600	800
Immivest	328	....
Immobail	481	480
Immobanque	812	810
Immob. Marseille	12450	12460
Immofice	575	575
Invest. (Sté Cent.)	3650	3600
Jaeger	230	230
Lafitte-Bail	571	575
Lambert Frères	275	275
Lille-Bonnières	1660	1732 d
Loca-Expansion	345	344
Locafinancière	431 30	435
Locatel	765	765
Louvre (Sté)	1781	1725
Machines Bull	52 95	52 95
Magasins Uniprix	264	231 70 o
Magnant S.A.	139	....
Maritime Part.	451 20	....
Métal Déployé	514	514
Mors	229	230
Naval Worms	100 40	100 20
Navig. (Nat. de)	196	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
OPB Paribas	460	457
Optorg	338	343
Oréal (L') C.I.	3120	3140
Origny-Desvroise	1320	1320
Palais Nouveauté	1180	1113 o
Paribas-CIP	462	450 c
Paris France	310	311
Paris-Orléans	420	435
Part. Fin. Gest. Im.	1650	1650
Partenaire	900	895
Pathé-Cinéma	870	900
Pechiney (cert. inv.)	280	289 20
Piles Wonder	1460	....
Piper-Heidsieck	1218	1218
P.L.M.	235	239
Porcher	670	670
Providence S.A.	2096	1971
Publicis	2900	2900
Raff. Souf. R.	165	164 30
Rhône-Poul. (c. inv.)	420	421
Ricqlès-Zan	392	376 o
Rochefortaise S.A.	438	438
Rochette-Cenpa	130	130
Rosario (Fin.)	480	584
Roudière	380	379
Rougier et Fils	134 50	140 d
Sacer	550	570
SAFAA	1732	1750
Safic-Alcan	1090	1090
SAFT	2610	2670
Saga	430	429
St-Gobain C.I.	440	440
Salins du Midi	574	599
Santa-Fé	169	169
Satam	275	260
Saulnes	80	79
Savoisienne (M)	274 50	274 10
SCAC	850	850
Semelle Maubeuge	795	795
S.E.P. (M)	222	215
Serv. Equip. Véh.	114 50	115
Sici	295	295
Sicotel	425	428 80
Sinvim	302	314
Siph (Plant. Hévéas)	489	489
Sté Générale-CIP	1900	....
Sofal financière	2005	2009
Soffo	540	540
Soficomi	845	870
S.O.F.I.P. (M)	176	183 d
Sofragi	1240	1230
Sogenal (Ns)	170	170 50
Souchon Autog.	839	....
Sovabail	825	773 c
Speichim	43	39 60 o
S.P.I.	806	805
Suez (Fin. de)-CIP	1701	1701
Sanvi	930	930
Taittinger	2202	2200
Testut-Aequitas	544	586
Tour Eiffel	700	655
Ufiner S.M.D.	781	807 d
U.A.P.	2410	2415
U.T.A.	2610	2615
Vicat	1939	1850
Viniprix	1920	1950
Virax	211	199
Waterman S.A.	700	700
Brass. du Maroc	141	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	980	881
Akzo	379	....
Alcan Alum	245	....
Algemeine Bank	1480	1471
American Brands	273	287
Am. Petrofina	320	....
Arbed	219	257 d
Asturienne Mines	179	....
Bco Pop Español	360	378
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1260	....
B. Régl. Internat.	61990	62000
Br. Lambert	619	601
Canadian-Pacific	108 10	114
CIR	35	35
Commerzbank	872	880
Dart. and Kraft	320	330
De Beers (port.)	79 40	....
Dow Chemical	500	520
Gén. Belgique	608	601
Gevaert	1000	....
Glaxo	149	156
Goodyear	390	....
Grace and Co	385	390
Gulf Canada Corp.	122	128
Honeywell Inc.	465	....
I.C. Industries	196	207
Johannesburg	1000	1000
Kubota	23	24 60
Latonia	283	283
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	65	65 50
Mineral-Ressourc.	71	75 c
Nixdorf	2750	2778
Noranda	131 50	133 40
Olivetti	37 50	38
Pakhoed Holding	223	219
Pfizer Inc.	430	420
Procter Gamble	511	569
Ricoh Cy Ltd	32 90	32 95
Rolinco	281 50	284
Robeco	300	299 30
Rodamco	435 10	436
Saipem	24 40	22 30
Shell fr. (port.)	113	....
S.K.F. Aktiebolag	343	....
Steel Cy of Can.	105	108
Tenneco	249	....
Thorn EMI	68	69
Toray indust. Inc	32 40	32 10
Vieille Montagne	851	936
Wagons-Lits	865	890
West Rand	29	28

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	7 90	8 50
Calciphos	694	530 •
C.E.M.	....	....
Cochery	179	....
C. Occid. Forestière	180	184
Copirex	529	527
Dubois Inv. (Casto.)	1200	1200
Gachot	295	300
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Metra Hori. (échan.)	....	....
Nicolas	1130	....
Pensmolle-R.D.	3400	....
Révillon	430	....
Romano N.V.	155	165 90
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	260	280 d
Ufiner	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1275	1275	Drouot-Assurances	593	601	M.M.B.	727	748
Alain Manoukian	949	948	Drouot-Obl. convert.	3900	3900	Molex	287 80	287 90
Asystel	745	745	Editions Belfond	359	343	Navale-Delmas	940	900
B.I.C.M.	1068	1060	Elect. S. Dassault	989	985	Olivetti-Logabax	610	582
B.I.P.	1058	1026	Expand	1045	1038	Om. Gest. Fin.	559	580
Bolloré Technologies	1376	1325	Filipacchi	802	802	Petit Bateau	289 80	300
Buitoni	815	825	Guintoli	852	913 d	Pierrefiges	715	715
Câbles de Lyon	1589	1501	Guy Degrenne	1200	1250	Razel	1879	1855
Calberson	1100	1150	I.C.C.	288	290	St-Gobain Emballage	1680	1700
Cardif	2800	2750	IDIA	237	238	St-Honoré Matignon	253	252
Cap Gemini Sogeti	2800	2750	IN Informatique	349	352	S.C.G.P.M.	312	321
C.D.M.E.	1225	1215	La Commande Electro.	....	....	Seine-Metra	1750	1787
C. Equip. Elect.	345	333	Le gd livre du mois	550	580	S.E.P.	1478	1480
C.E.G.I.D.	3230	3220	Loca-Investissement	355	348	S.E.P.R.	2090	2030
C.E.P.-Communication	1634	1649	Locamic	500	500	S.M.T. Goupil	398	399 80
C.G.I. Informatique	1189	1195	Marutan	575	563	Sodinforg	1800	1780
Daisa	274	290 50	Marlin Immobilier	432	433	Sofibus	445	448
Dauphin O.T.A.	3385	3405	Métallurg. Minière	180	182 10	Supra	1210	1230
Devanlay	3050	3000	Métrologie Internat.	790	800	Valeurs de France	388	390
Deville	985	990						

SICAV (sélection) — 11/5

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	863 79	842 72
Actions France	510 96	492 48
Action Invest.	383 14	365 77
Actions sélectives	626 85	604 19
Aedificandi	658 19	634 40
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1281 93	1250 66 ♦
A.G.F. 5000	663 26	637 33
A.G.F. ECU	1121 76	1110 64
A.G.F. Interfonds	457 85	446 68
A.G.F. OBLIG.	1125 09	1119 49
Agfimo	704	686 83
Altefi	218 61	208 78
A.L.T.O.	187 36	180 58
Amsri-Gan	5735 27	5475 20
America-Valor	746 22	712 38
Amérique Gestion	388 03	370 43
Amplitude	596 67	579 29
Arbitrages court terme	5335 19	5324 53 ♦
Argonautes	444 99	424 81
Associc	1154 82	1154 82
Aurecic	1374 62	1334 49
Axa Europe	115 39	110 16
Axa Investissements	127 28	121 51
Bourse-Investiss.	502 33	479 55
Bred Associations	2637 26	2628 37 ♦
Bred International	97 56	95 65
Capital Plus	1678 32	1678 32 ♦
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	888 99	848 68
Conventions	415 99	399 98
Cortal court terme	12327 85	12327 85
Cormax	980 95	936 47
Crédinter	511 48	496 58
Croiss. Finance	297 06	284 27
Croiss. Mercure	2611 32	2535 26
Croiss. Immobil.	707 90	675 70
Croiss. Prestige	380 91	373 12
Dimétier	13220 47	13220 47
Drouot-France	754 78	720 55
Drouot-Investiss.	1205 49	1150 83
Drouot-Sécurité	257 61	245 83
Drouot-Sélection	149 20	142 43
Ecuric	1186 63	1168 11
Elicoop Sicav	11407 57	11407 57
Elf-Valeurs	10212 61	9963 52
Energie	297 39	283 90
Eparac	2924 58	2918 75
Epacourt Sicav	4023 86	4013 86
Epargne Associations	23924 05	23788 37
Epargne-Capital	7898 27	7820 07
Epargne-Croiss.	1577 86	1534 84
Epargne-Industr.	947 77	909 33
Epargne-Inter	700 81	682 05
Epargne-J	51776 34	51776 34
Epargne-Long-Terme	1785 71	1718 45
Epargne-Oblig.	182 14	187
Epargne-Unie	1343 51	1282 58
Epargne-Valeur	441 15	429 34
Eparoblig	1259 27	1256 76
Epsilon	1011 58	1011 58
Eurocic	9840 64	9696 21
Euro-Croissance	563 02	546 82 ♦
Eurodyn	1137 95	1100 53
Euro-Gan	5421 13	5175 30
Excelsior Orient Sicav	597 45	590 05
Financière Plus	26684 07	26400 07
Fonci Placement	59580 81	59402 40
Fonci Trimestriel	1116 67	1100 17
Fonci Valorisation	13191 77	12933 11
Fonsicav (div. par 10)	10613 07	10607 82
Foncier Investiss.	1167 62	1139 14
Fortoval	287 35	274 32
France Ecu Plus	10624 99	10619 79
France-Gan	8937 55	8822 96
France-Garantie	291 29	290 71
France-Investiss.	598 66	571 51
France-Net	120	118 81
France-Obligations	456 20	461 68

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	453 10	439 80
Francic Régions	1231	1195 15
Fructi-Associations	1335 25	1335 25
Fructicapi	300 50	295 06
Fructidor	257 59	253 78c
Fructifrance	897 97	876 07
Fructivar	80320 14	80119 84
Fructi ECU	572 61	584 15
Fructi-Première	12298 89	12117 13
Futuroblig	1120 94	1119 82
Gestilion	61555 08	61401 58
Gestion Associations	157 75	154 28
Gestion Mobilière	761 57	727 13
Gest. Rendement	473 77	452 29
Gest. Sél. France	808 16	771 51
Haussmann Associat.	1207 68	1207 68
Haussmann court terme	1168 73	1168 73
Haussmann Epargne	1360 03	1360 03
Haussmann Europe	2136 04	2058 83
Haussmann France	1153 34	1111 65
Haussmann Obli-cour.	1284 59	1284 59
Haussmann Obligation	1517 06	1462 23
Horizon	1270 02	1233 03
I.M.S.I.	630 90	602 28
Indo-Suez Valeurs	816 86	779 81
Ind. française	13407 29	13144 40
Interoblig.	12042 40	11579 23
Intersélect France	499 25	476 61
Intervaleurs Indust.	732 40	699 19
Invest. net	14301 20	14272 65
Invest. Obligataire	17717 04	17681 68
Japacic	190 92	186 36 ♦
Jeune épargne	250 12	248 42 ♦
Laffitte-Amérique	263 49	251 54
Laffitte-crt-terme	68252 23	68252 23
Laffitte-Expansion	882 85	842 82
Laffitte-France	366 92	350 28
Laffitte-Immobilier	265 47	253 43
Laffitte-Japon	350 16	334 28
Laffitte-Oblig.	146 27	139 64
Laffitte-Placements	64722 56	64722 56
Laffitte-Rend.	216 63	206 81
Laffitte-Tokyo	1285 76	1227 46
Lion-Associations	11248 83	11248 83
Lion-Institutionnels	23253 33	23195 34
Lionplus	71963 72	71341 31
Livret portefeuille	682 53	643 23
Méditerranée	175 56	167 60
Mondiale Investissem.	466 17	445 03
Monecic	6898 17	6898 17
Moné.J.	53483 12	53483 12
Monelibor	280581 90	280581 90
Multi-Obligations	430 63	411 10
Mutuelle Unie Sél.	166 68	159 12
Natio-Assoc.	8553 75	8540 87
Natio-Epargne	13346 09	13213 96
Natio-Immobilier	1076 49	1046 71
Natio-Inter.	1147 99	1117 27
Natio-Obligations	548 33	533 85
Natio-Patrimoine	1508 48	1468 08
Natio-Placements	62837 88	62837 88
Natio-Revenus	1065 24	1054 69
Natio-Sécurité	54837 66	54837 66
Natio-Valeurs	797 23	775 89
Nippon-Gan	5976 19	5705 19
Nord-Sud Développ.	1246 22	1242 73
Oblicic Régions	1047 23	1031 75
Oblicoop Sicav	1405 34	1377 78
Obligations Convert.	472 33	450 91
Oblilion	1113 70	1083 89
Opéravalor	695 48	663 92
Options et Rendement	54222 01	53420 70 ♦
Orient-Gestion	187 83	179 31
Parafrique	550 24	525 29
Pareurope	881 95	841 96
Paribas Epargne	15204 87	15174 62
Paribas France	115 67	112 30

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Gestion	638 59	612 56
Paribas Opportunités	108 30	106 15
Paribas Patrimoine	575 12	561 67
Pantasse-Valor	1061 70	1060 64
Patrimoine-Retraite	1670 06	1637 31
Phenix Placements	254 88	253 61
Pierre Investiss.	789 41	753 61
Placement A	1156	1156
Placement crt-terme	69194 70	69194 70
Placement J	53817 04	53817 04
Placement Premier	51076 39	51076 39
Placements Rendement	11509 99	11509 99
Placements Sécurité	110142 32	110142 32
Première Obligations	10249 22	10228 78
Prof Association	22834 84	22834 84
Province Investiss.	652 83	623 23
Quartz	118 46	115 54
Rentacic	187 63	185 15
Revenus Trimestriels	5949 81	5890 90
Revenu Vert	1171 23	1170 06
Rivoli Plus	1070 58	1022 03
St-Honoré Assoc.	13973 63	13904 11
St-Honoré Bio-aliment.	877 25	837 47
St-Honoré Pacifique	611 59	583 86
St-Honoré P.M.E.	523	499 28
St-Honoré Réel	11584 77	11518 70
St-Honoré Rendement	11462 19	11405 16
St-Honoré Technol.	844 64	806 34
St-Honoré Valor	12178 82	12082 16
Sécuricic	11292 16	11280 88
Sécur. Mobilière	405 74	387 34
Sécuri Taux	10259 29	10259 29
Sél. court terme	12592 80	12499 06
Sélection Croissance	565 06	548 60
Sicavdor (Cortal BP)	763 36	752 08
Sicav-Associations	1371 82	1369 57c
S.F.I. fr. et étr.	646 76	626 55
Sicavimmo	834 77	796 92
Sicav 5000	380 76	370 57
Slivafrance	612 81	595 51
Slivam	438 78	427 04
Slivarente	230 28	224 10
Slivinter	432 01	420 45
S.I.-Est	1324 27	1264 22
S.I.G.	908 35	864 85
S.N.I.	1327 95	1280 27
Sogepargne	394 64	380 38
Sogerac	53022 21	51477 87
Sogevar	1113 65	1063 15
Soginter	1318 95	1259 14
Soleil Investiss.	487 64	465 53
Technocic	1238 17	1202 11
Techno-Gan	6242 45	5959 38
U.A.P. Investiss.	425 42	410 04
Uni-Associations	108 69	108 69
Unifrance	517 82	494 34
Unifoncier	1394 36	1321 68
Uni-Garantie	1339 58	1313 29
Unigestion	942 23	899 50
Uni-Japon	1523 65	1454 56
Uni-Régions	3427 12	3271 71
Unimate	2198 64	2126 34
Univer	175 88	175 88
Univers-Obligations	1634 95	1581 20
Valorem	543 19	528 94
Valoblig	60089 05	60089 37
Valorg	1488 15	1466 66
Valrel	78058 52	78018 51c

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	8 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/5	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 931	6 004	5 780	6 260
ECU	6 948	6 939	....	....
Allemagne (100 DM)	334 510	334 180	323 500	343 500
Belgique (100 F)	16 118	16 100	15 600	16 450
Pays-Bas (100 fl.)	296 650	296 380	287 500	305 500
Danemark (100 krd)	88 920	88 880	85 500	92
Norvège (100 k)	88 710	88 880	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 979	10 019	9 750	10 460
Grèce (100 drachmes)	4 493	4 480	4 200	5 200
Italie (1 000 lires)	4 660	4 623	4 350	4 860
Suisse (100 fr.)	407 450	406 150	394	414
Suède (100 krs)	95 490	95 780	92	97 500
Autriche (100 sch)	47 560	47 530	46 350	48 700
Espagne (100 pes.)	4 788	4 772	4 600	5 100
Portugal (100 esc.)	4 306	4 312	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 436	4 508	4 330	4 730
Japon (100 yens)	4 284	4 289	4 130	4 310

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/5
Or fin (kilo en barre)	86900	87500
Or fin (en lingot)	87250	87900
Pièce française (20 fr)	522	524
Pièce française (10 fr)	345	.....
Pièce suisse (20 fr)	602	597
Pièce latine (20 fr)	500	500
Souverain	631	630
Pièce de 20 dollars	3070	3075
Pièce de 10 dollars	1500	1510
Pièce de 5 dollars	820	.....
Pièce de 50 pesos	3245	3260
Pièce de 10 florins	521	521
Or Londres	457 40	454 75
Or Zurich	457 50	454 50
Or Hongkong	457 75	453 15
Argent Londres	8 09	8 29

Le Monde

Privatisation du CCF : dix titres par petit porteur

Le ministre de l'économie, M. Balladur, a annoncé le mardi 12 mai sur France-Inter que chaque petit porteur devrait pouvoir se faire servir, à l'issue de la mise en vente du Crédit commercial de France (CCF), les dix titres prévus par la loi de privatisation. M. Balladur a indiqué que le CCF pourrait avoir *« trente fois plus d'actionnaires qu'avant sa nationalisation (cinquante mille). Ce qui conduit à penser que le nombre définitif d'actionnaires de la banque pourrait atteindre environ un million et demi »*.

En ce qui concerne la privatisation de la Compagnie générale d'électricité (CGE), le ministre a indiqué que la tranche réservée aux placements à l'étranger avait été souscrite cinq fois *« dès les premières heures de la matinée »* du lundi 11 mai, jour de lancement de la mise en vente de la CGE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 12 mai

Légère baisse : – 0,33 %

La Bourse de Paris a enregistré en cette matinée du 12 mai une légère baisse avec un indicateur en repli de 0,33 %. Parmi les hausses, notons Bail Equipement (+ 3,37 %), Sommer Allibert (+ 2,40 %), Telemec Electrique (+ 1,93 %), Locafrance (+ 1,82 %), Promodès (+ 1,65 %). Parmi les baisses, le record appartient à la SGE (– 10,10 %), l'une des principales sociétés françaises de travaux publics, filiale de Saint-Gobain, qui vient d'annoncer pour 1986 une nouvelle perte de 86,6 millions de francs. Arrivent ensuite Geophysique (– 4,63), Seb (– 2,71), Europe 1 (– 2,51) et Total (– 2,32).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	515	519	519
Agence Havas	2490	2459	2470
Air Liquide (L')	736	735	736
Bancaire (Cie)	763	775	765
Bongrain	3000	2980	2980
Bouygues	1273	1270	1270
B.S.N.	5330	5300	5300
Carrefour	3570	3560	3583
Chargeurs S.A.	1658	1680	1662
Club Méditerranée	656	659	653
Eaux (Gén.)	1439	1430	1436
Elf-Aquitaine	398	394	391
Essilor	3245	3246	3245
Lafarge-Coppée	1700	1700	1707
Lyonn. des Eaux	1670	1671	1661
Michelin	3585	3560	3549
Midi (Cie)	1629	1625	1620
Moët-Hennessy	2500	2501	2500
Navig. Mixtes	1158	1148	1154
Oréal (L')	4530	4530	4530
Pernod-Ricard	1135	1135	1134
Peugeot S.A.	1679	1680	1679
Saint-Gobain	457	457	457
Sanofi	881	880	882
Source Perrier	760	756	755
Télémécanique	3110	3100	3170
Thomson-C.S.F.	1605	1599	1599
Total-C.F.P.	558	550	545
T.R.T.	2430	2430	2430
Valéo	609	609	606

Le numéro du « Monde » daté 12 mai 1987 a été tiré à 515 393 exemplaires

Un arrêt de la chambre d'accusation de Poitiers

Les docteurs Diallo, Archambeau et le professeur Mériel renvoyés devant la cour d'assises de la Vienne

POITIERS
de notre envoyé spécial

Nouvel et important épisode dans l'affaire Nicole Berneron, cette jeune femme morte dans des circonstances dramatiques et inexpliquées, le 30 octobre 1984, au centre hospitalier régional de Poitiers : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Poitiers a, dans un arrêt rendu le 12 mai, décidé le renvoi des docteurs Bakari, Diallo et Denis Archambeau devant la cour d'assises du département de la Vienne. Le professeur Pierre Mériel, chef du département d'anesthésie-réanimation du CHU de Poitiers, devra également comparaître devant la cour d'assises. Le docteur Diallo reste donc poursuivi pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et le docteur Archambeau *pour complicité. Le* professeur Mériel n'est, quant à lui, poursuivi que pour homicide par imprudence, mais les magistrats poitevins ont décidé que son cas ne serait pas disjoint. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Poitiers, composée de M. Jacques Serre, président, et de MM. Jean Dabansens et Didier Lerner, conseillers, a écarté l'idée d'un non-lieu et retenu le chef d'inculpation initialement prononcé par M. Pierre Howaere, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Poitiers. Les magistrats poitevins ont, d'autre part, point important, rejeté les treize demandes de nullité ou vice de forme qui avaient été déposées par les défenseurs des docteurs Diallo et Archambeau.

Cet arrêt prononcé, après onze semaines de délibéré, confirme donc, en tous points, les conclusions du magistrat instructeur. Il s'oppose d'autre part au réquisitoire définitif de M. René Meyer, procureur de la République, qui concluait pour sa part à la nécessité de correctionnaliser l'affaire. Me Jean Damy, avocat du docteur Archambeau, et Bernard Drouineau, avocat du docteur Diallo, ont signifié, le 12 mai à Poitiers, leur intention de se pourvoir en cassation.

J.-Y. N.

Carrefour du développement

Un pas de plus vers la réunion de la Haute Cour

Le Parlement est officiellement saisi, le mardi 12 mai, du dossier de M. Christian Nucci. Le garde des sceaux vient en effet d'adresser au président de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à celui du Sénat, une lettre leur transmettant l'ordonnance du juge d'instruction dans laquelle celui-ci se déclare incompétent pour continuer l'instruction des délits reprochés à l'ancien ministre socialiste de la coopération. M. Chalandon joint à cet envoi le réquisitoire du parquet car le magistrat instructeur, dans son ordonnance, déclare : *« Nous adoptons les motifs »* du procureur de la République.

Les présidents des deux chambres devaient lire au début des séances de mardi après-midi la lettre du ministre de la justice. Leur rôle s'arrêtera là. Il reviendra alors à cinquante-huit députés ou à trente-deux sénateurs d'enclencher la procédure pouvant mener M. Nucci devant la Haute Cour de justice en signant une proposition de résolution. La *semaine passée*, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR au Palais-Bourbon, avait annoncé que ses amis étaient prêts à le faire mais qu'ils préféreraient signer cette proposition en commun avec tous les groupes de l'Assemblée.

Sur le vif

Vie privée

Tiens, faut que je vous donne les résultats de mon mini-sondage sur l'affaire Gary Hart, vous savez, ce candidat démocrate à la Maison Blanche surpris par des confrères du *Miami Herald* en probable délit d'adultère et renvoyé dans ses foyers honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

Je vous avais demandé si, à votre avis, un politicien avait le droit de faire des extras et si un journaliste avait le droit de le raconter. Vous m'avez répondu oui à une écrasante majorité. Chacun est bien libre de faire ce qu'il veut. A ses risques et périls.

C'est ce qui se passe aux Etats-Unis. Pas ici. Ici on joue sur tous les tableaux avec une incroyable hypocrisie. Rappelez-vous, jusqu'à l'avènement de Sa Majesté Valéry Ier, leurs épouses, *nos princes ne les affichaient* pas. Ou peu. C'est lui, en bon groupie de Kennedy, qui a installé Madame sur un tabouret au pied du trône. Présence devenue paraît-il indispensable à la bonne marche de nos institutions !

Au point que, si Le Pen songe sérieusement à poser ses fesses sur le coin de canapé si cher à mon Mimi, faudrait qu'il se remarie en vitesse. Là il est encore en instance de divorce. Sinon, l'Elysée, tintin. Pas question d'y loger un célibataire. Pourquoi ? Ben... ça n'inspire pas confiance, c'est capable de ne rentrer qu'à l'heure du laitier et de multiplier les frasques.

Comme si la présence constamment étalée à l'écran de Bobonne et des enfants avait jamais empêché nos politiciens de courir la mignonne... On s'interroge beaucoup en ce moment sur le rôle de Bernadette, Françoise, Danielle et les autres... Il y en a un, en tout cas, qu'elles sont priées de tenir avec beaucoup de discrétion, celui qui consiste à porter des cornes à ne pas pouvoir passer sous les lustres des palais officiels.

Dans les salles de rédaction, on rigole, mais on la boucle. Respect de la vie privée des hommes publics. Moi, très franchement, je ne suis pas d'accord. Je vais même vous dire, je trouve ça minable. Irresponsable. Imaginez un seul instant Mme Thatcher, si, absolument, c'est pareil, sautant sur toutes les occasions, ça ressemblerait à quoi ? Les boulimiques du pouvoir ont de l'appétit, je sais. Pas au point quand même de bouffer à tous les rateliers.

CLAUDE SARRAUTE.

Décès de M. Henri Duffaut ancien maire d'Avignon

M. Henri Duffaut, ancien maire socialiste d'Avignon (Vaucluse), est décédé, le lundi 11 mai, à l'âge de soixante-dix-neuf ans à l'hôpital avignonnais *de la Durance à la suite* d'un malaise cardiaque.

[Né le 7 juin 1907 à Béziers (Hérault), Henri Duffaut, docteur en droit, a commencé sa carrière au ministère des finances en 1926. De 1962 à 1965, il occupe les fonctions de directeur adjoint des impôts. Elu premier adjoint d'Avignon (Vaucluse) en 1947, il devient maire de cette commune en 1958. Il est réélu jusqu'en 1983 lorsque la liste d'union de la gauche qu'il conduisait est battue par celle emmenée par M. Jean-Pierre Roux (RPR). Conseiller général du canton d'Avignon-Nord de 1961 à 1973, il se représente alors dans celui d'Avignon-Est. Réélu en 1979, il ne se représente pas en 1985. Elu député de la première circonscription du Vaucluse (Avignon) en 1962, il est battu en 1968 par M. Roux. Mais il prend sa revanche sur ce dernier en 1973, et, réélu en 1976, il n'abandonne son siège qu'en 1977, après avoir été élu au Sénat. Il ne se représente pas lors des élections sénatoriales de 1986. Spécialiste des finances locales, il a été président de la commission des finances du conseil général du Vaucluse et de celle du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.]

Avant les choix techniques sur les mesures d'audience

M. Givadinovitch (TF 1), élu président du collège télévision du CESP

M. Philippe Charmet, président du *Centre d'étude des supports de publicité* (CESP), et Mme Corinne Fabre, directeur général, viennent de constituer le nouveau collège *télévision* du CESP. La disparition de la Régie française de publicité (RFP) programmée par la loi sur l'audiovisuel et la privatisation récente de TF 1 rendaient l'ancien collège caduc.

Le nouveau collège, composé des six télévisions, publiques et privées, a élu à sa présidence M. Bochko Givadinovitch, vice-président directeur général de TF 1 Publicité. *Le collège a désigné* MM. Jean Harnois, PDG de la régie publicitaire d'Antenne 2, et Nicolas de Tavernost, directeur général adjoint de M 6, pour le représenter au conseil d'administration du CESP.

Organisme tripartite rassemblant les annonceurs, les *publicitaires* et les médias, le CESP a pour vocation de réaliser des études et des enquêtes portant sur les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs. Il a ainsi entrepris depuis six mois un test sur les différents matériels à bouton-poussoir qui existent dans le monde et qui permettent de mesurer les audiences de la télévision. Les résultats techniques de ce test, qui devraient être connus avant la fin du mois, pourront permettre de prendre des décisions en ce domaine.

EN BREF

● **AFGHANISTAN : protestation contre la France.** – Le régime pro-soviétique de Kaboul a émis, le lundi 11 mai par la voix de sa radio, une *« vigoureuse protestation »* à l'encontre de la France à la suite des entretiens que M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a eus la semaine dernière avec des responsables de la résistance afghane à Islamabad. Radio-Kaboul a accusé M. Raimond d'encourager ainsi la poursuite du conflit et affirmé que ce geste montrait que la France *est dans le camp opposé à la paix en* Afghanistan. – *(AFP.)*

● **LIBAN : accrochage entre Palestiniens et Israéliens.** – Trois combattants palestiniens ont été tués et deux autres ont été faits prisonniers, vendredi 8 mai à l'aube, lors d'un accrochage avec des soldats israéliens à 3 kilomètres de la frontière libano-israélienne, a indiqué la police libanaise. Les Palestiniens avaient réussi à s'infiltrer dans le secteur occidental de la « zone de sécurité » établie par Israël au Liban sud, avant d'être interceptés près du village de Tair- Harfa (83 kilomètres au sud de Beyrouth). – *(AFP.)*

● ***Sampiero Sanguinetti* nommé grand reporter à FR 3-Provence.** – Sampiero Sanguinetti, ancien rédacteur en chef de FR 3-Corse, vient d'être nommé grand reporter à FR 3-Provence. La direction de la troisième chaîne n'a pas précisé sa date d'entrée en fonctions. Sampiero Sanguinetti s'était vu notifier, le 18 février, la fin de ses fonctions de rédacteur en chef de FR 3-Corse par M. René Han, PDG de FR 3 (*le Monde* du 20 février). Des grèves à la station et des manifestations avaient eu lieu ensuite, à l'appel des syndicats de journalistes qui dénonçaient là un *« limogeage politique »*.

Le gouvernement japonais revoit son projet d'introduction de la TVA

Très controversé, le projet d'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée de 5 %, l'un des éléments essentiels de la réforme fiscale préconisée par le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, a été abandonné dans sa forme actuelle.

Le gouvernement et le Parti démocrate libéral (PDL) au pouvoir sont tombés d'accord, le lundi 11 mai, pour ne pas prolonger au-delà du 27 mai la session parlementaire qui devait l'examiner.

● **Le ministre japonais des affaires étrangères**, M. Tadashi Kuranari, venu à Paris assister à la session ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en compagnie de plusieurs autres membres du cabinet japonais, a été reçu successivement, le lundi 11 mai, par son homologue, M. Jean-Bernard Raimond, puis, dans l'après-midi, par M. Chirac, avec qui il a eu un entretien de plus d'une heure. Sa conversation avec M. Raimond avait porté sur les affaires économiques et le désarmement.

A B C D E F G